

# Document de référence 2009

DES MARCHES FINANCIERS

Le présent Document de référence a été déposé le 1<sup>er</sup> avril 2010 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers conformément à l'article 212-13 du Règlement Général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

### Remarques générales

### Le présent Document de référence est également constitutif :

- du rapport financier annuel devant être établi et publié par toute société cotée dans les quatre mois de la clôture de chaque exercice, conformément à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et à l'article 222-3 du Règlement général de l'AMF, et
- du rapport de gestion annuel du Conseil d'administration de la Société devant être présenté à l'Assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes de chaque exercice clos, conformément aux articles L. 225-100 et suivants du Code de commerce.

Une table de concordance ci-après permet d'identifier les éléments d'information afférents à ces deux rapports.

Toutes les références à l'« euro » ou au symbole « € » renvoient à la monnaie ayant cours légal au sein de la République française et de certains pays de l'Union européenne. Toutes les références au « dollar US » ou au symbole « \$ » renvoient à la monnaie ayant cours légal aux États-Unis d'Amérique.

En application de l'article 28 du Règlement européen nº 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- les comptes consolidés figurant aux pages 93 à 126 (incluses), les comptes annuels figurant aux pages 127 à 148 (incluses) et les rapports d'audit correspondants figurant aux pages 150 à 154 (incluses) du Document de référence de l'exercice 2008 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») en date du 2 avril 2009, sous le numéro D.09-0184;
- Les informations financières figurant aux pages 36 à 49 (incluses) du Document de référence de l'éxercice 2008 déposé auprès de l'AMF en date du 2 avril 2009 sous le numéro D.09-0184
- les comptes consolidés et le rapport d'audit correspondant figurant aux pages 96 à 133 (incluses), ainsi que les comptes annuels et le rapport d'audit correspondant figurant aux pages 134 à 156 (incluses) du Document de référence de l'exercice 2007 déposé auprès de l'AMF en date du 4 avril 2008 sous le numéro D.08-0199 :
- les informations financières figurant aux pages 38 à 54 (incluses) du Document de référence de l'exercice 2007 déposé auprès de l'AMF en date du 4 avril 2008 sous le numéro D.08-0199.

Les parties non incluses de ces documents sont soit sans objet pour l'investisseur actuel, soit couvertes par une autre partie du Document de référence.

### **Sommaire**

Le sommaire du présent Document de référence suit la nomenclature indiquée à l'Annexe I du Règlement européen n° 809/2004 en application de la Directive européenne dite « Directive Prospectus » 2003/71/CE.

1	PERSONNE RESPONSABLE	p. 7	1	1	RECHERCHE ET DÉVELOPPEM	-
	1.1 Responsable du Document de référence     1.2 Attestation du responsable du présent document	p. 7 p. 7		-	BREVETS ET LICENCES  11.1 Présentation générale  11.2 Propriété intellectuelle	<ul><li>p. 56</li><li>p. 56</li><li>p. 56</li></ul>
2	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	p. 8	1	2	INFORMATION SUR LES TENDANCES	p. 58
3	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	p. 9	1	3	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS BÉNÉFICE	DU p. 59
1	FACTEURS DE RISQUES	p. 10				
4	<ul><li>4.1 Risques liés à l'activité</li><li>4.2 Risques de marché</li><li>4.3 Assurances</li></ul>	p. 10 p. 16 p. 20	1	4	ORGANES D'ADMINISTRATION DIRECTION ET DE SURVEILLAI ET DIRECTION GÉNÉRALE	-
5	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR  5.1 Histoire et évolution de la Société	<b>p. 21</b> p. 21			<ul> <li>14.1 Information concernant les membres des organes d'administration et de direction</li> <li>14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de</li> </ul>	p. 60
	5.2 Investissements	p. 23			surveillance et de la direction générale	p. 65
6	APERÇU DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ	p. 24	4		RÉMUNÉRATION ET AVANTAG	ES
O	6.1 Principales activités	p. 24		C		p. 66
	6.2 Principaux marchés	p. 28			<ul><li>15.1 Rémunération des mandataires sociaux</li><li>15.2 Opérations sur titres opérées par les</li></ul>	p. 66
7	ORGANIGRAMME	p. 33			dirigeants de DS	p. 73
/	<ul><li>7.1 Place de Dassault Systèmes SA au sein du Groupe</li><li>7.2 Principales filiales du Groupe</li></ul>	p. 33 p. 33	1	6	FONCTIONNEMENT DES ORGA D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	NES p. 74
8	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	p. 34			<ul><li>16.1 Rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne</li><li>16.2 Rapport des Commissaires aux comptes</li></ul>	•
	8.1 Locaux occupés par la Société et autres immobilisations importantes existantes ou planifiées	p. 34			sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne	p. 84
	8.2 Risques industriels et liés à l'environnement	p. 35	4	7	SALARIÉS	p. 86
	8.3 Rapport environnemental	p. 35			17.1 Rapport social	p. 86
9	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	p. 40			17.2 Participations et stock options des mandataires sociaux et dirigeants 17.3 Accords prévoyant une participation des	p. 93
	<ul><li>9.1 Présentation générale</li><li>9.2 Données consolidées : comparaison</li></ul>	p. 40			salariés dans le capital de l'émetteur	p. 95
	2009-2008 9.3 Chiffre d'affaires et résultat opérationnel par segment d'activité 9.4 Evolution des résultats trimestriels 9.5 Engagements hors-bilan 9.6 Tableau des engagements contractuels	<ul><li>p. 46</li><li>p. 51</li><li>p. 53</li><li>p. 54</li><li>p. 54</li></ul>	1	8	18.1 Actionnariat de la Société 18.2 Droits de vote 18.3 Contrôle 18.4 Accords entre actionnaires	p. 96 p. 96 p. 97 p. 97 p. 98
		·	1	0	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	p. 99
	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	p. 55	- 1			P. 00

#### INFORMATIONS FINANCIÈRES **CONTRATS IMPORTANTS** p. 178 **CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA** SITUATION FINANCIÈRE ET LES **INFORMATIONS PROVENANT DE** RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR p. 100 **TIERS, DÉCLARATIONS** 20.1 Informations financières historiques p. 100 **D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS** 20.2 Informations financières pro-forma p. 136 **D'INTÉRÊTS** 20.3 Comptes annuels p. 136 p. 179 20.4 Rapports des contrôleurs légaux **DOCUMENTS ACCESSIBLES AU** pour 2009 p. 161 **PUBLIC** p. 180 20.5 Date des dernières informations financières p. 166 24.1 Responsable de la communication 20.6 Informations financières intermédiaires financière p. 180 et autres p. 166 24.2 Calendrier indicatif des dates de 20.7 Politique de distribution des dividendes p. 166 publication des informations financières p. 180 20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrages p. 166 24.3 Document d'Information Annuel 2009 p. 180 20.9 Changement significatif de la situation **INFORMATIONS SUR LES** financière ou commerciale depuis le **PARTICIPATIONS** p. 183 31 décembre 2009 p. 167 **INFORMATIONS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE** p. 184 **COMPLÉMENTAIRES** p. 168 26.1 Exposé des motifs des résolutions proposées 21.1 Capital social p. 168 par le Conseil d'administration à l'Assemblée 21.2 Actes constitutifs et statuts p. 172 générale du 27 mai 2010 p. 184 21.3 Marché des titres de Dassault 26.2 Texte des résolutions proposées par le Systèmes SA p. 176 Conseil d'administration à l'Assemblée

générale du 27 mai 2010

p. 187

# TABLE DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du présent document, la table de concordance ci-dessous permet d'identifier dans le présent Document de référence :

- les informations qui constituent le rapport financier annuel devant être publié par les sociétés cotées conformément aux dispositions du Code monétaire et financier, résultant de la transposition de la Directive européenne dite « Transparence » 2004/109/CE;
- les informations qui sont constitutives du rapport de gestion annuel devant être établi par le Conseil d'administration de Dassault Systèmes SA telles que définies par les articles L. 225-100 et suivants du Code de commerce.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL « DIRECTIVE TRANSPARENCE »	DOCUMENT DE REFERENCE
1. COMPTES ANNUELS	Paragraphe 20.3
2. COMPTES CONSOLIDES	Paragraphe 20.1
3. RAPPORT DE GESTION	Voir rubrique ci-dessous « Rapport de gestion annuel »
4. DECLARATION DE LA RESPONSABILITE	Paragraphe 1.2
5. RAPPORT DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES ANNUELS	Paragraphe 20.4.1
6. RAPPORT DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES CONSOLIDES	Paragraphe 20.4.2
7. COMMUNICATION RELATIVE AUX HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	Chapitre 2
RAPPORT DE GESTION ANNUEL – L. 225-100 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERC	CE DOCUMENT DE REFERENCE
1. RAPPORT D'ACTIVITE GROUPE	Chapitres 6 et 9
2. ACTIVITES ET RESULTATS DE DASSAULT SYSTEMES SA, SOCIETE MEF	Chapitre 7 et paragraphe 20.3
3. PARTICIPATIONS – CONTROLES – FILIALES	Chapitre 7
4. INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES	Paragraphes 8.2, 8.3 et 17.1
5. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ORGANES D'ADMINISTRATION	
ET DE DIRECTION	et 26.1
6. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL	Chapitres 18 et 21
7. EXPOSE DES MOTIFS DES RESOLUTIONS PROPOSEES PAR LE CONSEIL	Paragraphe 26.1
8. RESOLUTIONS PROPOSEES PAR LE CONSEIL A L'ASSEMBLEE GENERALE	Paragraphe 26.2
9. TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ET DES UTILISATIONS FAITES AU COURS DE L'EXERCICE 2009	Paragraphe 21.1.3
10. TABLEAU DES RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES	Paragraphe 20.3.2
11. RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE I LE CONTROLE INTERNE	ET Paragraphe 16.1
12. INFORMATIONS REQUISES PAR L'ARTICLE L. 225-100-3	Paragraphe 16.1
13. INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS	Paragraphe 20.3 : Note 13 des comptes annuels

# Les principales sociétés et marques du Groupe

La Société structure ses activités et commercialise ses produits et services en fonction de deux segments d'activité : le segment axé sur les processus (« PLM ») et le segment axé sur la conception (« Conception mécanique 3D »), tels que décrits au paragraphe 6.1.1.

Les sociétés du Groupe Dassault Systèmes mentionnées ci-dessous développent et distribuent principalement des produits sous les marques indiquées ci-dessous. Une description de ces marques figure au paragraphe 6.2.1 « Les marques ».

Sociétés	Marques
PLM	
Dassault Systèmes SA	CATIA
Dassault Systèmes Simulia Corp.	SIMULIA
Dassault Systèmes Delmia Corp.	DELMIA
Dassault Systèmes Americas Corp.	ENOVIA
Dassault Systèmes Enovia Corp.	ENOVIA
Dassault Systèmes SA	3DVIA
Conception mécanique 3D	
Dassault Systèmes SolidWorks Corp.	SolidWorks

Dans le présent Document de référence, les références « Dassault Systèmes », « DS », « la Société » ou « le Groupe » doivent être comprises comme des références à Dassault Systèmes SA et ses filiales directes ou indirectes.

« Dassault Systèmes SA » ne vise que la société anonyme française tête de groupe.

# CHAPITRE 1 – PERSONNE RESPONSABLE

# 1.1 Responsable du Document de référence

Bernard Charlès - Directeur Général.

# 1.2 Attestation du responsable du présent document

Vélizy-Villacoublay, le 1er avril 2010

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de Dassault Systèmes SA et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation.

Le rapport de gestion contenu dans le présent Document de référence comme précisé dans la table de concordance ci-avant présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de Dassault Systèmes SA et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de référence. »

Le Directeur Général

Bernard Charlès

# CHAPITRE 2 – CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

### Commissaires aux comptes titulaires

PricewaterhouseCoopers Audit, membre de la Compagnie Régionale de Versailles, 63, rue de Villiers – 92208 Neuilly-sur-Seine, représenté par Xavier Cauchois, dont le mandat a commencé le 8 juin 2005 et expirera lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Ernst & Young Audit, membre de la Compagnie Régionale de Versailles, 11, allée de l'Arche, Faubourg de l'Arche – 92400 Courbevoie, représenté par Jean-François Ginies, dont le premier mandat a commencé le 2 juin 1998, a été renouvelé lors de l'Assemblée générale du 2 juin 2004, pour une durée de six exercices et expirera lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il sera proposé à l'Assemblée générale du 27 mai 2010 de nommer Ernst & Young et Autres, pour une durée de six exercices expirant lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015. Cette société appartient au même réseau qu'Ernst & Young Audit.

### Commissaires aux comptes suppléants

Pierre Coll, 63 rue Villiers – 92208 Neuilly-sur-Seine, dont le mandat a commencé le 8 juin 2005 et expirera lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

La société Auditex, dont le siège social est situé 11, allée de l'Arche – Faubourg de l'Arche – 92400 Courbevoie, remplace depuis l'Assemblée générale du 9 juin 2009 et pour la durée de son mandat restant à courir, François Carrega (ancien Commissaire aux comptes suppléant), soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il sera proposé à l'Assemblée générale du 27 mai 2010 de renouveler le mandat d'Auditex pour une durée de six exercices expirant lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

### Montant des honoraires des Commissaires aux comptes

En 2009 et 2008, le montant des honoraires versés à chacun des Commissaires aux comptes par Dassault Systèmes s'est élevé à :

	◀	Pricewaterhou	useCoopers -	-	◀	Ernst &	Young —	<b></b>
	<b>■</b> Mon	tant —	%		- Mont	ant —	9	<u></u>
(En milliers d'euros)	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Audit Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés <sup>(1)</sup> : - Emetteur - Filliales intégrées globalement	890 1 202	891 1 369	39,5 % 53,3 %	37,1 % 57,1 %	183 166	179 214	41,4 % 37,5 %	31,1 % 37,2 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes <sup>(2)</sup> :								
– Emetteur	43	85	1,9 %	3,5 %	43	_	9,7 %	0,0 %
<ul> <li>Filliales intégrées globalement</li> </ul>	48	6	2,1 %	0,3 %	_	21	0,0 %	3,6 %
Sous total	2 183	2 351	96,8 %	98,0 %	392	414	88,6 %	71,9 %
Autres prestations <sup>(3)</sup> Juridique, fiscal, social	73	47	3,2 %	2,0 %	51	162	11,4 %	28,1 %
Sous total	73	47	3,2 %	2,0 %	51	162	11,4 %	28,1 %
Total	2 256	2 398	100,0 %	100,0 %	443	576	100,0 %	100,0 %

- (1) Les honoraires de Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes annuels et consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2009 et 2008 concernent la revue et la certification des comptes consolidés de la Société, la certification des états financiers statutaires de Dassault Systèmes SA et de ses filiales et la revue des documents enregistrés auprès de l'AMF.
- (2) Les honoraires des commissaires aux comptes relatifs aux missions accessoires correspondent généralement à des services liés étroitement à la réalisation de l'audit ou de la revue des états financiers. Ils incluent des services d'audits d'acquisition, des consultations liées aux normes comptables et de reporting, des services d'attestation non obligatoires, ainsi que la revue des systèmes d'information.
- (3) Les honoraires des commissaires aux comptes relatifs à la fiscalité concernent les études liées au respect des fiscalités locales et internationales, y compris la revue des éléments fiscaux relatifs aux comptes annuels, aux dispositions réglementaires et administratives, ainsi que l'assistance fiscale aux expatriés.

# CHAPITRE 3 – INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

Les données ci-dessous sont établies suivant les normes comptables internationales : International Financial Reporting Standards ("IFRS"), sauf indication contraire.

	Exercic	e	
(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages et des données par action)	2009	2008	2007
Chiffre d'affaires	1 251,3	1 334,8	1 258,8
Résultat opérationnel	231,0	273,9	264,1
En % du chiffre d'affaires	18,5 %	20,5 %	21,0 %
Résultat net, part du groupe	169,7	200,5	176,7
Résultat net dilué par action	€1,43	€1,68	€1,48
Indicateurs financiers complémentaires non-IFRS <sup>(1)</sup>			
Chiffre d'affaires	1 252,8	1 338,2	1 275,9
Résultat opérationnel	313,7	342,0	334,5
En % du chiffre d'affaires	25,0 %	25,6 %	26,2 %
Résultat net, part du groupe	221,0	240,7	227,5
Résultat net dilué par action	€1,86	€2,02	€1,90

<sup>(1)</sup> Les données complémentaires présentées ci-après comportent des limites inhérentes à leur nature. Ces données ne sont basées sur aucun ensemble de normes ou de principes comptables et ne doivent pas être considérées comme un substitut aux éléments comptables en normes IFRS. Les données financières complémentaires non-IFRS ne doivent pas être lues indépendamment, mais toujours associées aux éléments de comptes consolidés préparés selon les normes IFRS. En outre, les données financières complémentaires non-IFRS de la Société peuvent ne pas être comparables à d'autres données également intitulées « non-IFRS » et utilisées par d'autres sociétés. Un rapprochement entre l'information financière complémentaire non-IFRS et les informations extraites des comptes consolidés et de leurs annexes est présenté au paragraphe 9.1.2 du présent Document.

	Exerc	Exercice clos le 31 décembre —		
(en millions d'euros)	2009	2008	2007	
ACTIF				
Disponibilités et placements à court terme	1 058,0	840,4	626,6	
Clients et comptes rattachés	322,3	329,4	320,0	
Autres actifs	919,4	972,2	912,4	
Total actif	2 299,7	2 142,0	1 859,0	
PASSIF				
Dettes financières à long terme	200,0	200,0	200,0	
Autres dettes	652,0	633,1	539,5	
Capitaux propres, part du groupe	1 447,7	1 308,9	1 119,5	
Total passif	2 299,7	2 142,0	1 859,0	

# CHAPITRE 4 – FACTEURS DE RISQUES

# 4.1 Risques liés à l'activité

#### Un environnement économique mondial difficile

Dans un contexte économique et commercial difficile au plan mondial, le chiffre d'affaires, le résultat net et les cash flows de la Société peuvent baisser ou augmenter plus lentement, tant sur une base annuelle que trimestrielle, essentiellement en raison des facteurs

- Le déploiement d'une solution PLM (Product Lifecycle Management ou Gestion du Cycle de Vie du Produit) peut représenter une large part des investissements logiciels d'un client. La décision de réaliser un tel investissement est influencée par l'environnement économique dans lequel les clients évoluent. La situation récente de l'économie mondiale a amené plusieurs clients à réduire, différer ou annuler leurs investissements dans les technologies informatiques, ou à réduire ou annuler la maintenance payée sur leur base installée. De telles situations sont susceptibles d'impacter le chiffre d'affaires de la Société.
- Les industries automobiles, aéronautiques et de biens d'équipement industriels, qui représentent une part significative du chiffre d'affaires de la Société, sont - et continueront à être - particulièrement impactées par le contexte économique actuel. Dans le monde entier, les entreprises ont annoncé des plans de restructuration entraînant la réduction ou la fermeture de certaines de leurs activités. Certains des clients significatifs de la Société, tout comme leurs chaînes d'approvisionnement, pourraient même faire faillite.
- Les cycles de ventes des produits PLM déjà relativement longs du fait du caractère stratégique de tels investissements pour les clients - pourraient encore s'allonger compte tenu du contexte actuellement difficile dans lequel se trouve l'économie mondiale.

Les perspectives actuelles de la Société pour 2010 font état, entre autres, d'une reprise économique lente. Toutefois, si l'environnement économique et commercial mondial s'améliore plus lentement que prévu, reste stable ou continue à se détériorer, il est possible que les résultats financiers de la Société n'évoluent pas conformément aux prévisions actuelles et demeurent inférieurs à leurs niveaux antérieurs pendant une période prolongée. De plus, compte tenu des facteurs qui affectent la vente des produits et services de la Société (voir ci-dessus), le délai séparant une reprise de l'environnement économique et commercial mondial d'une amélioration des résultats financiers de la Société peut être substantiel.

De plus, la situation économique actuelle associée à la forte volatilité des devises pourrait entraîner la détérioration de la situation financière des prospects et des clients existants de la Société, des partenaires constituant son réseau commercial et de ses partenaires technologiques, obligeant certains d'entre eux à cesser leurs activités à la suite de difficultés de trésorerie ou de rentabilité. La capacité de la Société à recouvrer ses créances clients pourrait également s'en trouver affectée.

Enfin, cet environnement économique difficile pourrait exercer une pression accrue sur les prix, les clients s'efforçant d'obtenir des baisses de prix en mettant en concurrence leurs différents fournisseurs ce qui impacterait négativement le chiffre d'affaires, la performance financière et la position concurrentielle de la Société.

Afin de limiter l'impact de la conjoncture économique sur ses activités et ses résultats financiers, la Société cherche à accroître la diversification de sa base clients dans de nouvelles zones géographiques et dans de nouveaux secteurs industriels. Elle a par ailleurs adopté un programme de maîtrise des coûts qui couvre l'ensemble de son organisation.

### Intégration d'IBM PLM et évolution de la relation avec IBM

En octobre 2009, la Société et IBM ont signé un accord définitif portant sur l'acquisition par Dassault Systèmes de l'organisation d'IBM exclusivement dédiée aux activités de vente et de support client des applications PLM de la Société (« IBM PLM »). Aux termes de la transaction réalisée le 31 mars 2010, Dassault Systèmes a acquis les activités de vente, de distribution, de service et de support client d'IBM PLM, ainsi que les contrats clients et les actifs associés. La Société et IBM ont défini les prochaines étapes de leur partenariat établi de longue date et ont attribué à Dassault Systèmes le statut de partenaire stratégique « Global Alliance Partner » d'IBM (voir paragraphe 5.1.5 « Historique de la Société - 2009 »).

IBM PLM dispose d'actifs dans 27 pays et emploie environ 700 personnes. Avant l'acquisition d'IBM PLM, IBM commercialisait et distribuait, dans le cadre d'un accord qui le liait à Dassault Systèmes depuis de nombreuses années une part importante des produits PLM de la Société dans le monde entier, le chiffre d'affaires généré par les licences au titre de l'accord conclu avec IBM représentant respectivement environ 23 %, 27 % et 35 % du chiffre d'affaires total de la Société en 2009, 2008 et 2007. L'intégration d'IBM PLM dans Dassault Systèmes constitue à ce titre un processus complexe et hautement critique qui requiert des moyens substantiels et toute l'attention de la direction. Les objectifs clés de ce processus comprennent : le maintien et l'amélioration du chiffre d'affaires par la vente de licences et de services d'IBM PLM; l'intégration à un coût optimisé tout en gérant une augmentation substantielle du volume des transactions et des activités de marketing ; la fidélisation et le développement de la clientèle d'IBM PLM ; ainsi que le maintien et la coordination des compétences et de l'expertise de la force de vente d'IBM PLM. La capacité de la Société à atteindre ces objectifs est un

des éléments essentiels de la réalisation de ses perspectives pour 2010. Si la Société ne réussit pas cette intégration dans des délais raisonnables et avec efficacité, son chiffre d'affaires, sa performance financière et sa position concurrentielle pourraient en être affectés.

De plus, en cas d'incapacité à gérer avec succès l'évolution de son partenariat avec IBM, la Société pourrait perdre différentes opportunités de développement commercial, la croissance du chiffre d'affaires et la compétitivité de la Société s'en trouveraient affectées.

Pour limiter ce risque, cette acquisition et son intégration au sein de la Société ont été préparées depuis six mois. En outre, les équipes IBM, qui avaient l'habitude de travailler étroitement avec DS, connaissent bien la Société et ses produits, et sont donc bien connues de DS.

### Fluctuations des taux de change

Les résultats de la Société ont été – et pourront à l'avenir être – fortement affectés par les fluctuations des taux de change. Celles-ci peuvent avoir un effet sur le chiffre d'affaires comme sur les dépenses enregistrées dans son compte d'exploitation lors de la conversion en euro des devises étrangères. Bien que la Société bénéficie à l'heure actuelle d'une couverture naturelle de la majeure partie de son exposition en dollar américain au niveau de la marge opérationnelle, la perte de chiffre d'affaires – si le dollar américain faiblissait – pourrait avoir un impact négatif sur le résultat opérationnel, le résultat net et le résultat par action. En outre, les produits en yen japonais, won coréen et livre Sterling dépassent de manière importante les dépenses de la Société dans ces devises. En conséquence, en cas de dépréciation de ces devises par rapport à l'euro, les résultats financiers de la Société sont exposés, ce qui pourrait impacter négativement le chiffre d'affaires, le résultat et la marge opérationnelle, le résultat net et le résultat par action.

Les produits financiers nets de la Société peuvent également être fortement affectés par les fluctuations des taux de change entre le moment où elle enregistre son chiffre d'affaires et celui où elle encaisse les paiements, ou entre le moment où elle enregistre ses dépenses et le moment où elle les règle. Tout écart ainsi constaté figure à la rubrique « Résultat net des opérations en devises » de ses états financiers.

La Société limite ces risques en procédant à certaines opérations de couverture de change au cas par cas (voir paragraphe 4.2.2 « Effets des variations des taux de change »).

Enfin, dans la mesure où les taux de croissance du marché du logiciel et les taux de croissance du chiffre d'affaires des principaux concurrents de la Société sont calculés sur la base du dollar US, ces taux de croissance peuvent ne pas être comparables pour une période donnée à ceux enregistrés par la Société, qui sont eux calculés en euro.

### Violation de la propriété intellectuelle de tiers

Des tiers, parmi lesquels les concurrents de la Société, peuvent détenir ou acquérir des droits d'auteurs, des brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle qui pourraient limiter la capacité de la Société à développer, utiliser ou vendre son portefeuille de produits. La Société a reçu dans le passé, et pourrait recevoir dans l'avenir, des réclamations selon lesquelles elle aurait porté atteinte à des brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de tiers. La Société pourrait alors avoir à faire face à des coûts importants pour se défendre contre une plainte déposée contre elle, quel qu'en soit le bien-fondé. Au cas où la défense de la Société échouerait, elle pourrait être contrainte d'entreprendre une ou plusieurs des actions suivantes :

- cesser le développement, l'octroi de licences ou l'utilisation de produits ou de services intégrant le droit de propriété intellectuelle en question ;
- acquérir les licences et payer les redevances au détenteur du droit de propriété intellectuelle auquel il aurait été porté atteinte, sachant que ces licences peuvent ne pas être disponibles en des termes acceptables par DS; ou
- modifier la conception des produits de la Société, ce qui pourrait générer des coûts importants et entraîner l'interruption de l'émission de licences ainsi que de la sortie de nouvelles versions des produits, de telles modifications pouvant s'avérer impossible à mettre en œuvre.

De plus, la Société incorpore dans ses produits un nombre de plus en plus élevé de composants provenant de tiers, composants sélectionnés soit par la Société elle-même, soit par les entreprises acquises au fil du temps. La Société a mis en œuvre un processus strict de certification de l'originalité des composants provenant de tiers et de vérification des termes des licences concernées. Cependant, les entreprises acquises par la Société n'avaient peut-être pas mis en place de tels processus avant leur acquisition. En conséquence, l'utilisation de composants de tiers incorporés dans les produits de la Société l'expose au risque de voir un tiers invoquer que les composants incorporés portent atteinte à ses droits de propriété intellectuelle.

La Société s'efforce de limiter ce risque en faisant suivre à certaines équipes de recherche et développement une formation sur les principes de la propriété intellectuelle et industrielle. Elle a par ailleurs mis en place un processus destiné à vérifier l'utilisation des droits de propriété intellectuelle de tiers avant la commercialisation de ses produits.

Néanmoins si l'une des situations ci-dessus affectait l'un des produits clés de la Société, cela pourrait avoir un impact négatif significatif sur sa situation financière et sur son résultat opérationnel.

### Développement d'un nouveau modèle de distribution « online »

Dassault Systèmes développe des activités de distribution « online » selon le modèle SaaS (« Software as a Service »). Selon cette approche. Dassault Systèmes gèrera certaines installations informatiques ainsi que l'hébergement des données pour le compte de ses clients. La Société sera par conséquent responsable des solutions fournies, ce qui peut se traduire par des responsabilités accrues vis-à-vis de ses clients. En cas de difficultés à assurer les services « online », le chiffre d'affaires, la performance financière et la position concurrentielle de Dassault Systèmes pourraient être négativement impactés.

### Technologies complexes et en rapide évolution

Les solutions PLM se caractérisent par l'utilisation de technologies évoluant de manière rapide et par des introductions fréquentes de nouveaux produits ou d'améliorations de produits existants. Elles doivent répondre à des besoins d'ingénierie complexes dans les domaines de la conception, la simulation et la fabrication de produits et doivent également satisfaire les exigences de processus sophistiqués dans les secteurs de la gestion du changement, de la collaboration industrielle et des activités interentreprises.

Le succès de la Société est donc fortement tributaire de sa capacité :

- à comprendre les besoins complexes de ses clients qui opèrent dans différents secteurs industriels, à les soutenir dans la mise en place des processus clés du cycle de vie du produit et dans la gestion de la migration de quantités importantes de données;
- à améliorer ses solutions existantes en développant des technologies plus avancées ;
- à anticiper et tirer avantage des technologies qui évoluent rapidement ;
- à introduire en temps opportun de nouvelles solutions à un coût avantageux.

La Société est confrontée au défi que constitue l'intégration de plus en plus complexe des différentes fonctionnalités lui permettant de répondre aux demandes de ses clients PLM. Il en résulte un allongement et une complexité accrue du développement des nouvelles versions de produits ou des nouvelles solutions. De plus, si la Société ne parvient pas à anticiper les bonds technologiques et à développer de nouvelles solutions et de nouveaux services qui répondent aux attentes de plus en plus sophistiquées de ses clients, la demande pour ses produits pourrait diminuer et affecter significativement son résultat opérationnel et sa situation financière.

Pour limiter ce risque et anticiper les développements technologiques pouvant affecter ses produits, la Société consacre d'importantes ressources au développement de nouvelles offres, en développant des échanges permanents avec ses principaux clients pour identifier et comprendre leurs besoins émergents. De plus, la Société met en place des plans de formation aux nouvelles technologies à l'attention de son personnel de R&D.

### Défis liés à la protection de la propriété intellectuelle

Le succès de la Société est fortement tributaire de la technologie logicielle dont elle est propriétaire. La Société s'appuie sur le droit des brevets et des marques, les droits d'auteur et le secret commercial ainsi que sur des restrictions contractuelles pour protéger la propriété de sa technologie. Ces protections juridiques n'ont qu'une efficacité limitée. Par ailleurs, il n'existe pas dans certains pays de protection efficace du droit d'auteur, des margues, du secret commercial ou des brevets ou celles-ci peuvent n'y avoir qu'un effet limité, en comparaison de ce qui existe en Europe occidentale et aux États-Unis, ou parce qu'une priorité est accordée aux droits de tiers.

Si la politique de protection de la propriété intellectuelle de la Société ne protégeait pas de façon adéquate sa technologie, des tiers pourraient développer des technologies similaires, ce qui entraînerait une réduction de son chiffre d'affaires logiciels. De plus, bien que la Société ait conclu des contrats de confidentialité et de licence avec ses salariés, distributeurs, clients et prospects et qu'elle limite l'accès et contrôle de manière attentive la distribution des logiciels, documentations et autres informations dont elle détient la propriété exclusive, ces mesures peuvent se révéler inappropriées pour éviter le détournement de sa technologie ou empêcher son développement de façon indépendante par des tiers.

En outre, tout comme la plupart de ses concurrents, la Société est confrontée à un accroissement du phénomène de piratage de ses produits phares, tant par des individus que par des groupes opérant dans le monde entier, ce qui pourrait affecter sa croissance sur certains marchés.

La Société pourrait être contrainte de recourir à des procédures contentieuses afin de faire valoir ses droits de propriété intellectuelle et de déterminer la validité et la portée de droits de tiers. Tout contentieux est susceptible d'entraîner des dépenses importantes pour la Société, de mobiliser ses ressources et de peser de façon importante sur son résultat opérationnel. Il est possible que le résultat de ces procédures ne lui soit pas favorable et que ses droits de propriété intellectuelle soient jugés nuls ou non exécutoires.

Afin de protéger sa propriété intellectuelle, la Société dépose régulièrement des brevets pour ses innovations marquantes et a instauré une politique de dépôt systématique de « copyrights ». La société a également lancé une initiative anti-piratage qui s'avère efficace.

### Erreurs ou défauts dans les produits

Les logiciels sophistiqués présentent souvent des erreurs, défauts ou autres problèmes de performance lors de leur première introduction ou lors de la sortie de nouvelles versions et mises à jour. Si des erreurs ou défauts sont découverts dans les produits actuels ou futurs de la Société, il se peut que celle-ci ne soit pas en mesure de les corriger à temps ou de procurer une réponse satisfaisante à ses clients. La Société pourrait, pour cette raison, être contrainte d'affecter des ressources financières, techniques et managériales importantes, voire de réaffecter certaines ressources dédiées au développement pour pallier ou éliminer ces défauts. La Société pourrait également pâtir d'une augmentation de ses coûts liés à la maintenance et aux garanties.

Les erreurs, défauts ou autres problèmes de performance des produits de la Société pourraient mettre à mal ou retarder leur acceptation par le marché, ou entraîner des retards dans les déploiements chez ses clients. De telles difficultés pourraient également entraîner la perte de clients et, dans le cas de clients importants, la perte potentiellement significative de chiffre d'affaires qui aurait dû être généré par la vente aux sous-traitants de ces mêmes clients. Les problèmes techniques ou la perte d'un client de renommée mondiale, pourraient aussi entacher la réputation de la Société et provoquer la perte d'opportunités commerciales.

S'il advenait que les erreurs, défauts et autres problèmes de performance sur des logiciels de la Société entraînaient des dommages financiers ou de toute autre nature pour ses clients, ces derniers pourraient être amenés à intenter des actions en justice contre la Société. Toute action contentieuse intentée à son encontre en matière de responsabilité des produits, même si elle n'aboutissait pas, pourrait se révéler longue, coûteuse et avoir un impact négatif sur ses efforts commerciaux.

La Société gère ce risque en procédant à des vérifications et à des tests poussés (parfois en collaboration avec certains clients et partenaires soigneusement sélectionnés) avant de lancer de nouveaux produits, de nouvelles mises à jour et versions sur le marché.

La Société a souscrit également une assurance contre le risque responsabilité produits (« Erreurs et Omissions ») couvrant d'éventuels défauts dans ses produits. Néanmoins, les polices d'assurance auxquelles la Société adhère peuvent ne couvrir que de façon partielle le coût de rectification d'erreurs importantes (voir le paragraphe 4.3 « Assurances »).

#### Sécurité des installations et des systèmes internes

Les installations de recherche et de développement sont informatisées et par conséquent reposent totalement sur le bon fonctionnement de logiciels complexes et de matériels informatiques intégrés. Il n'est pas possible de garantir le fonctionnement ininterrompu ou la sécurité totale de ces systèmes. Par exemple, l'intrusion de pirates informatiques ou industriels pourrait interférer avec le bon fonctionnement des systèmes de la Société et causer des dommages importants, des pertes de données, voire des retards dans le déroulement de ses activités de recherche et de développement. Les virus informatiques, transmis volontairement ou accidentellement, peuvent également entraîner des dommages, des pertes ou des retards similaires. Étant donné que les systèmes de la Société intègrent des fonctionnalités avancées ou de pointe, des « bugs » informatiques ou erreurs de conception peuvent également causer des défaillances.

De plus, les principales installations de la société étant implantées dans un nombre de sites limité, dont le Japon, qui peuvent être exposés à des tremblements de terre, les dommages physiques substantiels subis par l'un des sites de la Société, qu'ils soient provoqués par des causes naturelles ou des attaques ou violences locales, peuvent réduire de façon significative la capacité de la Société à poursuivre normalement ses activités professionnelles.

Si l'un des événements ainsi décrits venait à se produire, les dommages, pertes ou retards qui en résulteraient pourraient avoir un impact négatif significatif sur l'activité de la Société, son résultat opérationnel et sa situation financière.

Dans ce but, la Société s'est dotée de dispositifs de sécurité, notamment de protections anti-intrusion et d'un accès limité aux informations critiques et sensibles. Elle a par ailleurs souscrit des polices d'assurance pour atténuer l'impact de ces risques (voir le paragraphe 4.3 « Assurances »).

### Management et personnel clé

Le succès de la Société dépend, dans une large mesure, de la valeur de ses principaux cadres et de son personnel hautement qualifié dans les domaines de la recherche et développement, du support technique, des ventes et autres. Il repose également sur sa capacité à attirer, retenir et motiver un personnel qualifié. Plus particulièrement, le déploiement de l'organisation commerciale et la croissance du chiffre d'affaires de DS pourraient être ralentis si la Société ne parvenait pas à recruter et/ou à fidéliser des forces de vente hautement expérimentées. La concurrence pour de tels salariés est intense et si la Société venait à perdre sa capacité à engager et retenir les salariés et cadres clés présentant la diversité de talents et le haut niveau de compétences requis pour ses différentes activités (telles que la recherche et développement ou les ventes), ses activités et son résultat opérationnel pourraient en être affectés négativement. La Société n'a pas d'assurance en cas de perte de membres clés de son personnel.

La Société a mis en place une politique en matière de formation, développement de carrière et d'incitations pour ses salariés et dirigeants clés et elle diversifie également ses ressources en matière de recherche et de développement dans les différentes parties du monde afin de limiter ces risques.

### Difficultés dans les relations avec les partenaires de l'entreprise étendue

La stratégie PLM de la Société s'appuie sur des solutions totalement intégrées de conception, de simulation et de fabrication assistées par ordinateur et de gestion de données, qui deviennent de plus en plus complexes. La Société a choisi de mettre en œuvre sa stratégie PLM en partenariat avec d'autres entreprises dans les domaines :

- du matériel et de la technologie informatiques afin d'optimiser les bénéfices de la Société pouvant être tirés de la technologie disponible ;
- du développement de produits pour permettre aux éditeurs de logiciels de créer et de distribuer leurs propres applications logicielles en utilisant l'architecture produits de la Société :
- du conseil et des services, pour apporter aux clients le support nécessaire pour adapter et déployer les solutions PLM.

La Société estime que sa stratégie de partenariat lui permet de réduire ses coûts tout en assurant une couverture de marché plus large.

Cette stratégie crée un degré de dépendance vis-à-vis de ses partenaires. Des difficultés sérieuses dans ses relations avec ses partenaires ou un changement de contrôle défavorable de ses partenaires pourraient affecter négativement le développement des produits et des activités de la Société, et pourraient lui faire perdre le bénéfice des contributions des employés ou prestataires des partenaires de la Société, particulièrement dans le domaine de la recherche et développement. De plus, la moindre défaillance de la part de ses partenaires quant à la qualité ou à la disponibilité des produits livrés pourrait entraîner des retards ou des défauts dans les livraisons des produits de la Société.

Il s'agit d'un risque difficile à gérer compte tenu de l'évolution rapide du secteur de l'édition et de la distribution de logiciels et services y afférents. DS reste toutefois attentive lors de la mise en place d'un nouveau partenariat, à la solidité financière et technique de ses partenaires.

### Litiges et poursuites judiciaires

Dans le cadre de ses activités, la Société est impliquée dans différents litiges et actions contentieuses. La croissance de la Société et son développement dans de nouveaux types d'activité tels que la distribution « online » augmentent le risque de litiges. Ceux-ci peuvent être longs, coûteux, perturbateurs et leurs résultats restent incertains. Si certains, ou la totalité des litiges en cours, se dénouaient de façon négative, la charge financière et les injonctions à l'encontre de la Société qui en résulteraient pourraient restreindre la façon dont celle-ci conduit ses opérations. Même si la direction de la Société, compte tenu des informations dont elle dispose actuellement, ne pense pas que les litiges en cours, considérés dans leur totalité ou pris séparément, puissent avoir un impact significatif sur la situation financière et les résultats opérationnels, les litiges sont par nature sujets à incertitudes. Le résultat de ces litiges peut différer des attentes de la direction, ce qui impacterait de façon négative la situation financière de la Société et ses résultats opérationnels.

Un suivi régulier de tous les litiges en cours est effectué par la direction juridique de la Société assistée par les experts nécessaires à chaque dossier. Certains des litiges en cours peuvent être couverts par les assurances de la Société (voir paragraphe 20.8 « Procédures judiciaires et arbitrages »).

### Environnement réglementaire complexe

Compte tenu de l'implantation mondiale des activités de la Société et de sa cotation sur le marché français, la Société est soumise à un ensemble de lois et réglementations complexes, qui évoluent rapidement. Ces réglementations complexes sont notamment relatives à l'établissement des états financiers, à la gouvernance d'entreprise, au contrôle interne ou à la législation sur les exportations de biens de hautes technologies. La mise aux normes a un coût et est consommatrice de temps pour la direction de la Société. Le non-respect, avéré ou suspecté, de ces réglementations pourrait conduire à un contrôle accru des différentes autorités concernées par le biais de demandes de compléments d'information ou d'enquêtes, une attention négative portée à la Société par les médias et éventuellement des amendes ou sanctions disciplinaires, ainsi qu'à une augmentation du risque de contentieux ou à des restrictions sur les activités de la Société. Certains de ces effets négatifs pourraient apparaître, alors même qu'il serait finalement conclu que le non-respect de ces réglementations n'est pas avéré. Il se peut également que des réglementations nouvelles dans l'une des juridictions où la Société a, ou aura à l'avenir des activités, viennent augmenter de manière significative le coût du respect de l'environnement réglementaire.

Les équipes financières et juridiques de la Société participent régulièrement à des formations pour se tenir informées de l'évolution de la législation. De plus, la Société fait appel à des experts extérieurs pour vérifier la conformité de certaines de ses pratiques avec les règles en vigueur.

### Fluctuations du résultat opérationnel trimestriel de la Société

Le résultat opérationnel trimestriel de la Société a varié de façon significative et il est susceptible de continuer à varier de façon significative à l'avenir, en raison de facteurs tels que :

• le calendrier et le caractère cyclique du chiffre d'affaires perçu au titre de nouvelles commandes importantes passées par les clients de la Société, l'achèvement de contrats de services importants ou de déploiements chez des clients ;

- le calendrier des acquisitions ou des cessions importantes ;
- les fluctuations des taux de change ;
- la capacité de la Société à développer, introduire et commercialiser des versions nouvelles ou améliorées de ses produits, ainsi que les reports de commandes par les clients dans l'attente de ces nouveaux produits ou améliorations ;
- le nombre, le calendrier et l'importance des améliorations de produits ou les introductions de produits nouveaux développés par la Société ou ses concurrents ;
- les conditions générales du marché du logiciel, des applications logicielles en général, du secteur informatique et la situation des grandes régions économiques.

Une part importante des commandes et des livraisons de produits de la Société a généralement lieu au cours du dernier mois de chaque trimestre et le résultat opérationnel de la Société peut donc subir des fluctuations trimestrielles importantes si des retards apparaissent dans la passation des commandes. En outre, comme on l'observe généralement dans le secteur des applications logicielles, la Société a traditionnellement enregistré au cours du quatrième trimestre ses plus fortes ventes de licences de l'année, et des retards dans le traitement des commandes comme dans les envois de produits (notamment en cas de situation économique difficile) peuvent également affecter son chiffre d'affaires et ses résultats.

Le cours des actions de Dassault Systèmes est susceptible de connaître des fluctuations importantes en réaction à l'évolution trimestrielle du résultat opérationnel de la Société et des résultats d'autres éditeurs de logiciels sur ses marchés.

#### Émergence de nouveaux concurrents dans le domaine du PLM

Au cours de ces dernières années, le nombre d'intervenants sur le marché dans lequel la Société opère s'est consolidé. Ce mouvement de concentration pourrait conduire les concurrents à adopter des modèles de développement complètement différents de celui de la Société, causant ainsi une diminution substantielle des prix et obligeant la Société à s'adapter à un environnement de marché sensiblement différent. Cette pression sur les prix pourrait affecter de façon négative le chiffre d'affaires de la Société, sa performance financière et sa position concurrentielle.

### Défis organisationnels liés à l'évolution de la Société

La Société a poursuivi son expansion tant par acquisitions que par croissance interne. La croissance significative du chiffre d'affaires, des effectifs, des activités et des clients requiert une adaptation constante des politiques de gestion et des systèmes internes qui doivent s'intégrer pour satisfaire les besoins d'une structure plus large et plus complexe. La Société doit continuer à se réorganiser pour maintenir son efficacité et rester focalisée sur sa stratégie, tout en parvenant à fidéliser ses clients. Si la Société ne parvenait pas à résoudre ces difficultés de manière efficace et en temps voulu, le développement de ses produits, ses systèmes internes, la gestion de ses coûts et ses activités commerciales pourraient devenir inefficaces ou ne pas répondre de manière appropriée aux attentes du marché et de ses clients, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur ses performances opérationnelles ou financières.

De plus, afin de réaliser de nouvelles acquisitions ou de nouveaux investissements, la Société pourrait être amenée à engager des ressources financières importantes, procéder à des émissions de titres à effet potentiellement dilutif, ou à s'endetter. Ces opérations pourraient également générer des charges d'amortissement d'immobilisations incorporelles autres que des écarts d'acquisition. Ces écarts d'acquisition font par ailleurs l'objet de tests annuels (ou plus fréquemment si nécessaire) pouvant conduire à des dépréciations. Les participations minoritaires de la Société ou d'autres investissements pourraient également donner lieu à des dépréciations dans ses comptes. Les sociétés nouvellement acquises peuvent également générer des risques liés à des engagements hors bilan inattendus ou aléatoires, y compris des risques de litiges liés à des événements antérieurs à l'acquisition, tels que le risque lié aux composants de tiers pouvant violer les droits à propriété intellectuelle d'autres tiers décrit plus haut dans ces facteurs de risque. Ces différents événements sont susceptibles de réduire la marge opérationnelle ou le résultat net de la Société. En outre, étant donné les contraintes réglementaires locales, un projet d'acquisition peut ne pas être réalisé ou à tout le moins pas dans les conditions prévues.

La Société s'efforce d'adapter de manière régulière son organisation et ses méthodes de gestion à son rythme de croissance actuel.

### Opérations internationales

En tant qu'intervenant sur le marché mondial du logiciel, l'activité de la Société est exposée à certains risques inhérents aux opérations internationales, qui échappent à son contrôle. Ces risques comprennent notamment les droits de douane, les contrôles des exportations et autres barrières commerciales, les changements inattendus des règlementations applicables et l'instabilité politique et économique de certains pays. Chacun de ces facteurs est susceptible d'affecter le résultat opérationnel de la Société. Rien ne permet d'assurer que ses activités et ventes à l'étranger ne subiront pas d'effets négatifs importants.

### Volatilité des valeurs technologiques

Le cours de l'action de la Société peut être volatil. En effet, le marché des valeurs technologiques a connu historiquement une volatilité supérieure à celle des marchés boursiers en général.

#### **Actionnariat**

Groupe Industriel Marcel Dassault SAS (« GIMD »), qui représente les intérêts de certains des actionnaires fondateurs de la Société, détenait au 31 décembre 2009, 43,84 % des actions en circulation et 49,57 % des droits de vote. Comme indiqué en détail au Chapitre 18 (« Principaux actionnaires »), GIMD est susceptible de jouer un rôle décisif pour toute question soumise à l'approbation des actionnaires de la Société, comprenant notamment la nomination et la révocation de ses administrateurs ainsi que l'approbation de toute fusion, de tout regroupement ou vente de la totalité ou d'une partie des actifs de la Société.

# 4.2 Risques de marché

La Société articule sa politique de gestion des risques autour d'une gestion prudente de ses risques de marchés, principalement le risque de change et le risque de taux d'intérêt. Les grandes lignes en sont exposées ci-dessous, notamment en ce qui concerne l'utilisation des instruments de couverture. L'exposition à ces risques peut évoluer dans le temps et la Société ne peut savoir avec certitude si les bénéfices de ses politiques de couverture en dépasseront les coûts. De telles évolutions pourraient avoir un impact négatif important sur ses résultats financiers.

### 4.2.1 Risque de taux et risque sur actions

À l'exception de leurs effets sur le contexte économique global dont l'évaluation est très difficile à quantifier, la Société estime que son activité et ses résultats avant résultat financier n'ont pas été affectés de manière significative par les évolutions des taux d'intérêts en 2009. La Société estime qu'il devrait en être de même de son activité et de ses résultats futurs avant produits et charges financiers. L'exposition de la Société au risque de taux est donc essentiellement un risque de réduction du résultat financier.

La Société génère un flux positif de trésorerie lié aux opérations d'exploitation. La Société a des dettes financières (ligne de crédit, participation des salariés, etc.), mais présente une position financière nette positive à tout moment de l'année. La Société peut parfois être en découvert bancaire du fait de décalages par rapport aux anticipations des dates de valeur à l'encaissement ou au décaissement, mais cette situation reste tout à fait marginale. Le taux du découvert pratiqué par les banquiers de la Société est indexé sur les taux variables à court terme.

En outre, en décembre 2005, la Société a contracté une ligne de crédit syndiqué auprès de ses banques pour un montant de 200 millions d'euros sur 5 ans, prolongeable de deux fois un an, la première prolongation ayant été octroyée en 2006 et la deuxième en 2007. La Société a contracté des « swaps » de taux payeurs du taux fixe et receveurs du taux variable pour couvrir une partie du risque engendré par cette ligne de crédit. Ces swaps ont pour effet de modifier économiquement les obligations d'intérêts de cette ligne de crédit jusqu'en 2012, de telle manière que le taux d'intérêt à payer devient un taux fixe à 3,36 %, jusqu'en 2010 et ensuite un taux fixe à 3,08 % de 2010 à 2012. Dans le cadre de cette ligne de crédit, DS est limité dans sa capacité à octroyer des sûretés ou à vendre des actifs de la société mère ou de ses principales filiales, et à procéder à des restructurations impliquant la société mère. Un changement de contrôle de DS pourrait entraîner un remboursement anticipé des sommes dues dans le cadre de la ligne de crédit. Le 15 mars 2006, la ligne de crédit a été entièrement tirée pour financer l'acquisition de MatrixOne, Inc. (renommée Dassault Systèmes Enovia Corp.).

Les produits financiers de la Société provenant entre autres des produits de placements de la trésorerie sont sensibles aux évolutions des taux d'intérêts. Au 31 décembre 2009, les liquidités disponibles représentaient 1 058 millions d'euros, dont 861,5 millions d'euros sont sensibles aux évolutions des taux d'intérêts principalement en euros et en dollars américains. Ainsi, l'impact d'une évolution des taux court terme de 100 points de base, à la hausse, aurait été de 8,6 millions d'euros en 2009 sur les produits financiers liés à ces placements, et de 4,2 millions d'euros à la baisse si les taux d'intérêts baissaient de 100 points de base. Au 31 décembre 2008, les liquidités disponibles représentaient 840,4 millions d'euros, dont 552,1 millions d'euros sont sensibles aux évolutions de taux d'intérêts principalement en euros et en dollars américains. Si nous supposons que ces placements sont directement corrélés à l'évolution des taux court terme, une hausse des taux court terme de 100 points de base en 2008 aurait augmenté de 5,1 millions d'euros les produits financiers liés à ces placements, tandis qu'une baisse de 100 points de base les aurait diminués de 4,7 millions d'euros.

Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, la Société ne détient aucune action en direct et n'investit pas de façon significative dans des OPCVM à dominante actions ou à indice de référence actions. Le résultat financier de la Société n'est donc pas directement et significativement affecté par la variation d'une quelconque action ou d'un indice boursier.

Le tableau ci-dessous présente le montant notionnel et la valeur de marché des instruments financiers liés aux opérations de taux de la Société au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008 :

	Exercices clos les 31 décembre				
	2009 —	<b>→</b> <	2008 —		
(en milliers d'euros)	Montant notionnel	Valeur de marché	Montant notionnel	Valeur de marché	
Swap de taux euros (de 2006 à 2010)	200 000	(3 416)	200 000	(2 368)	
Swap de taux euros (de 2010 à 2012)	200 000	(2 034)	_	_	

La Société adopte, dans le cadre de la gestion de ses excédents de trésorerie, une politique prudente de placement à court terme. Les règles d'investissement sont fixées et contrôlées par le service Trésorerie de la société mère Dassault Systèmes SA.

# 4.2.2 Effets des variations des taux de change

Le résultat des opérations de la Société peut être affecté par les variations des taux de change, en particulier entre l'euro et le dollar américain ou le yen japonais. Le chiffre d'affaires de la Société est principalement facturé en euros, en dollars américains et en yens japonais.

Aux termes de l'accord conclu avec IBM en vigueur jusqu'à la réalisation de l'acquisition d'IBM PLM intervenue le 31 mars 2010 (voir le paragraphe 5.1.5 « Historique de la Société – 2009 »), les redevances perçues par la Société pour les produits distribués par IBM sont payées en dollars américains. Les prix des produits distribués par IBM sont fixés dans la monnaie locale de l'utilisateur final, le montant des redevances à verser par IBM à la Société étant converti en dollars américains selon des taux retraités mensuellement. La Société ne prévoit pas d'impact significatif sur son exposition en devises suite à la réalisation de cette acquisition. De plus, la Société facture dans les principales devises et plus particulièrement en euros, dollars américains et yens japonais. Par ailleurs, la Société supporte des dépenses dans différentes monnaies, en fonction de la localisation géographique de ses fournisseurs et salariés. Enfin, la Société effectue des opérations de fusion et d'acquisition notamment hors de la zone euro, et est susceptible d'accorder des prêts dans différentes monnaies à des filiales ou à des sociétés dans lesquelles elle détient des participations. Ainsi, les opérations de la Société peuvent être affectées par les variations des taux de change, en particulier entre l'euro et le dollar américain ou le yen japonais.

Le chiffre d'affaires en dollars américains de la Société n'étant que légèrement supérieur à ses charges dans cette devise, la Société bénéficie partiellement d'une couverture naturelle. L'exposition nette aux variations du yen japonais est plus importante, comme décrit ci-après.

Le chiffre d'affaires en dollars américains s'est élevé à 37 % du chiffre d'affaires total de la Société en 2009, après prise en compte des ajustements mensuels réalisés par IBM sur les redevances payées par l'utilisateur final dans une autre monnaie que le dollar américain, et à 39 % du chiffre d'affaires total en 2008. Les charges opérationnelles en dollars américains ont représenté 40 % du montant total des charges opérationnelles de la Société en 2009, au même niveau qu'en 2008, en incluant les amortissements des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions.

Ainsi, l'exposition nette d'exploitation au dollar américain a été limitée à 59,8 millions d'euros en 2009, soit 4,8 % du chiffre d'affaires total de la Société. La valeur moyenne du dollar américain s'est appréciée d'environ 5 % par rapport à l'euro en 2009, après une baisse d'environ 7 % en 2008. L'impact sur le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel lié à la variation du dollar a donc été favorable en 2009 après un effet négatif en 2008.

L'exposition nette d'exploitation au yen japonais s'est élevée à 124 millions d'euros en 2009, soit 10 % du chiffre d'affaires total de la Société. Cette exposition a été couverte par des instruments financiers à hauteur de 56,8 millions d'euros, tels que décrits ci-après. La valeur moyenne du yen japonais s'est appréciée par rapport à l'euro d'environ 17 % en 2009, après une appréciation de 6 % en 2008.

Outre un impact sur le chiffre d'affaires et les dépenses opérationnelles, les variations des taux de change peuvent également avoir un impact sur le résultat financier. Les principaux éléments du résultat financier susceptibles d'être affectés par les variations des taux de change sont:

- la différence entre le taux de change de comptabilisation des factures libellées en devises étrangères, et le taux de change lors du paiement ou de l'encaissement de ces factures ;
- la réévaluation des actifs et passifs libellés en devises étrangères.

Concernant l'impact des variations des taux de change sur les résultats de la Société, voir le Chapitre 9 « Examen de la situation financière et du résultat ».

La Société couvre généralement les risques de change liés aux produits et charges générés par son activité courante et prévisible. La Société peut également couvrir des risques de change ponctuels liés à des opérations réalisées, par exemple, dans le cadre des acquisitions en devises. La Société utilise, pour se couvrir, uniquement des contrats de vente à terme ou des instruments financiers pour lesquels les pertes maximales sont connues, dès la mise en place des instruments. Toutes les activités de couverture de la Société sont effectuées et gérées par la société mère Dassault Systèmes SA. Toutes les opérations de couverture et l'exposition en résultant sont transmises mensuellement au Directeur financier.

Le tableau ci-dessous présente le chiffre d'affaires, les dépenses d'exploitation et la position nette de la Société, avant et après couverture, en dollars américains, en yens japonais et en autres devises (principalement en euros), au 31 décembre 2009.

(en milliers d'euros)	USD	JPY	EUR et autres devises
Chiffre d'affaires	463 612	175 914	611 818
Dépenses d'exploitation	403 786	51 889	564 638
Position nette	59 826	124 025	47 180
Couverture	_	56 750	_
Position nette après couverture	59 826	67 275	47 180

En conséquence, la Société estime la sensibilité du résultat opérationnel face à une variation de +10 % et -10 % de la parité de change de l'euro face au dollar américain de (5,4) et 6,6 millions d'euros respectivement.

La Société estime la sensibilité du résultat opérationnel face à une variation de +10 % et -10 % de la parité de change de l'euro face au yen japonais de (11,3) et 13,8 millions d'euros respectivement.

Le tableau ci-dessous présente le montant notionnel et la juste valeur de marché des instruments financiers liés aux opérations de change de la Société au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008 :

	Exercices clos les 31 décembre			
	2009 —	→ <	2008	-
(en milliers d'euros)	Montant notionnel	Juste valeur	Montant notionnel	Juste valeur
Tunnels optionnels JPY / EUR	125 591	14 899	170 134	2 569
Achats à terme USD / JPY	133 972	6 600	_	
Achats à terme USD / EUR	104 817	3 740	_	
Achats à terme USD / GBP	22 907	583	_	_
Ventes à terme JPY / EUR	5 632	36	38 748	(5 618)
Ventes à terme GBP / EUR	574	24	_	
Swap à démarrage décalé GBP / EUR	22 263	16	_	_
Swap à démarrage décalé JPY / EUR	105 136	(136)	_	

Les transactions libellées dans des devises autres que la devise fonctionnelle de la société ayant réalisé ces transactions sont converties dans cette devise fonctionnelle en utilisant les taux conformément aux règles comptables applicables. Par exemple et selon les pratiques comptables, la plupart des transactions en devises autres que l'euro générées en France sont converties en euro en utilisant le taux de change moyen du mois précédant la transaction.

La consolidation des résultats des sociétés utilisant des devises autres que l'euro est effectuée au taux de change moyen de la période au cours de laquelle la consolidation est réalisée. Les opérations bilancielles libellées dans des devises fonctionnelles autres que l'euro sont converties dans cette devise fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date du bilan. Dans le cadre d'acquisitions, le taux de change utilisé est le taux à la date d'acquisition ou à la date à laquelle la devise étrangère utilisée dans la transaction a été achetée.

### 4.2.3 Risque de liquidité

La Société génère un flux positif de trésorerie lié aux opérations d'exploitation. La Société a des dettes financières (ligne de crédit, participation des salariés, etc.), mais présente une position financière nette positive à tout moment de l'année.

La Société présente donc un risque de liquidité faible, voire marginal, ainsi que le démontre les tableaux suivants.

Tableau des actifs financiers au 31 décembre 2009.

(en millions d'euros)

Trésorerie et équivalents de Trésorerie	939,1
Placements à court terme	118,9
Total	1 058,0

Tableau des engagements contractuels :

La Société a analysé le montant des versements à effectuer conformément aux engagements contractuels qui sont les siens au 31 décembre 2009. La Société estime qu'elle sera en mesure d'honorer ses engagements.

Le tableau suivant résume les principaux engagements de la Société à effectuer des paiements futurs du fait de contrats existants au 31 décembre 2009 :

		Paiements dus par période			<b>&gt;</b>	
(en milliers d'euros)	Total	À moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 3 à 5 ans	A plus de 5 ans	
Obligations en matière de contrats de						
location simple <sup>(1)</sup>	266 851	38 084	62 182	48 857	117 728	
Ligne de crédit <sup>(2)</sup>	205 033	1 720	203 313	_		
Participation des salariés aux bénéfices	44 280	37 928	6 352	_	_	
Total	516 164	77 732	271 847	48 857	117 728	

- (1) Comprenant 189,9 millions d'euros de paiements de loyer futur minimum pour le nouveau siège de la Société à Vélizy.
- (2) Comprenant les intérêts calculés sur la base de l'Euribor plus 0,18 % au 31 décembre 2009 soit un taux de 0,86 % l'an.

En octobre 2009, la Société et IBM ont signé un accord définitif portant sur l'acquisition par la Société des activités de ventes et de support client d'IBM dédiées au portefeuille d'applications PLM de la Société, ainsi que les contrats clients et actifs associés (« IBM PLM »). La Société a finalisé cette acquisition le 31 mars 2010 pour un montant de 600 millions de dollars US diminué des passifs repris et payé en numéraire au moyen de la trésorerie disponible. Toutefois, Dassault Systèmes se réserve la possibilité de refinancer tout ou partie de cette acquisition par des financements locaux en fonction des conditions de crédit locales qui pourraient être attractives pour la Société (voir le paragraphe 5.1.5 « Historique de la Société – 2009 »).

### 4.2.4 Risque de crédit ou de contrepartie

Les instruments financiers pouvant exposer la Société au risque de crédit comprennent principalement les équivalents de trésorerie, les placements à court terme, les comptes clients et les instruments dérivés. Les équivalents de trésorerie et les placements à court terme sont investis auprès d'institutions financières de premier plan.

La Société a mis en place des politiques en termes de notation financière et de diversification des échéances qui ont pour objectif de garantir la sécurité et la liquidité de ses instruments financiers. La direction de la Société surveille la solvabilité de ses contreparties et considère que son exposition au risque de défaillance de l'une d'entre elles est minime. A ce titre la Société suit particulièrement la notation financière de chacune de ses contreparties et à ce jour toutes ses contreparties sont notées par les agences de notation dans la catégorie investissement

La Société considère que son exposition au risque de crédit ou de contrepartie est très faible, voire marginale.

La Société n'a pas de dépendance significative à l'égard de ses clients principaux. Voir également le paragraphe 6.2.2 « Clients et secteurs industriels ».

### 4.3 Assurances

La Société est assurée auprès de plusieurs compagnies d'assurances pour l'ensemble des risques significatifs encourus. La plupart de ces risques sont couverts soit par des polices d'assurance souscrites en France, soit par un programme nord-américain qui couvre toutes les filiales nord-américaines ainsi que leurs propres filiales ou établissements à travers le monde. DS souscrit en outre des couvertures spécifiques et/ou locales pour respecter la réglementation locale en vigueur ou pour répondre aux exigences particulières de certaines activités ou de certains projets.

Les programmes d'assurance du Groupe sont revus régulièrement, et éventuellement ajustés afin de tenir compte de l'évolution du chiffre d'affaires, des activités exercées et des risques encourus par les différentes sociétés du Groupe.

Par ailleurs, la Société a mis en place des mécanismes internes de prévention visant à maintenir l'exploitation et limiter l'impact de perte significative en cas de sinistre majeur. Ainsi, il existe plusieurs systèmes de sauvegarde informatique sécurisés des codes source et de l'ensemble des données électroniques conservées sur les serveurs, les stations de travail et les ordinateurs portables dans les différentes entités du Groupe. Ces sauvegardes sont réalisées sur deux sites distincts.

L'ensemble des sociétés du Groupe bénéficie d'une police couvrant la responsabilité civile professionnelle et produits (« Erreurs et Omissions ») pour un montant total de garantie de 20 millions d'euros. Une police d'assurance couvre également la responsabilité civile dite d'exploitation de Dassault Systèmes SA et ses filiales françaises et étrangères (à l'exception des filiales couvertes par le programme nord-américain) pour un montant total de garantie de 15,3 millions d'euros. Le Groupe a également souscrit une police couvrant les risques liés à l'engagement de la responsabilité des mandataires sociaux et dirigeants de Dassault Systèmes SA et de ses filiales pour un montant total de garantie de 25 millions d'euros.

En 2009, l'assurance dommages aux biens souscrite par Dassault Systèmes SA et qui bénéficiait à ses filiales françaises et établissements situés sur le campus de Vélizy, a été étendue à l'ensemble des filiales françaises du Groupe, ainsi qu'à trois autres sites européens.

Dassault Systèmes SA bénéficie également d'une assurance contre les risques informatiques à hauteur de la valeur du parc informatique de Dassault Systèmes SA pour les matériels informatiques fixes situés en France métropolitaine, Belgique et Suisse, et pour les matériels informatiques portables dans le monde entier.

Les sociétés nord-américaines ainsi que la plupart de leurs filiales, en fonction des nécessités légales propres à chacun des pays concernés, bénéficient d'un programme d'assurance spécifique. Ce programme comprend en particulier une assurance dommages aux biens, risques informatiques, perte d'exploitation et responsabilité civile d'exploitation. La Société s'assure également dans le cadre de ce programme contre les risques liés aux accidents du travail et à la responsabilité civile automobile. En complément des différentes assurances contenues dans ce programme couvrant les sociétés nord-américaines ainsi que leurs filiales, DS a souscrit une police « parapluie » avec un plafond de garantie de 10 millions de dollars.

La Société n'a pas mis en place de captive d'assurance.

# CHAPITRE 5 – INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

### 5.1. Histoire et évolution de la Société

### 5.1.1 Raison sociale et nom commercial

Dassault Systèmes.

### 5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement

Dassault Systèmes est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro 322 306 440. Le code APE de Dassault Systèmes est 5829 C.

### 5.1.3 Date de constitution et durée de vie de Dassault Systèmes SA

Dassault Systèmes SA a été constituée, sous forme de société à responsabilité limitée, le 9 juin 1981 pour une durée de guatrevingt-dix-neuf années à compter de son immatriculation, soit jusqu'au 4 août 2080. Elle a été transformée en société anonyme le 8 avril 1993.

# 5.1.4 Forme juridique et législation applicable, siège social et numéro de téléphone du siège

Dassault Systèmes est une société anonyme de droit français à Conseil d'administration soumise aux dispositions du Code de commerce. Son siège social est 10, rue Marcel Dassault - 78140 Vélizy-Villacoublay - Téléphone : + 33 (0)1 61 62 61 62.

### 5.1.5 Historique de la Société

### De 1981 à 2008

Dassault Systèmes, fruit de l'essaimage d'une équipe d'ingénieurs de Dassault Aviation travaillant au développement de logiciels destinés à la conception de produits en trois dimensions (« 3D »), a été constituée en 1981. La Société a introduit sa première marque, CATIA, à l'attention des secteurs automobile et aéronautique. Lors de sa formation, la Société a conclu un accord de distribution avec IBM. En travaillant avec de grandes entreprises industrielles, la Société a compris que ses solutions logicielles pouvaient contribuer de façon déterminante au processus de développement de produits de ses clients. Elle a donc enrichi ses solutions logicielles pour permettre la conception de « maquettes numériques » (« DMU »), grâce auxquelles ses clients peuvent réduire significativement le nombre de prototypes physiques et la durée du cycle de développement de leurs produits. La Société a également élargi ses secteurs industriels cibles pour inclure les équipements industriels, les biens de consommation courante, les hautes technologies, la construction navale ainsi que l'énergie.

### Informations concernant l'émetteur

La Société a été introduite en bourse à Paris le 28 juin 1996. Elle a également été cotée sur le Nasdaq à New-York jusqu'au 16 octobre 2008.

En 1997, la Société a décidé d'organiser son activité en deux segments d'activité : le segment « PLM » (Product Lifecycle Management), également appelé le segment « axé sur les processus » dont l'objectif est d'optimiser les processus de développement de produits de ses clients d'un bout à l'autre de la chaîne de production ; et le segment « Mainstream 3D » (également appelé le segment « axé sur la conception » ou « Conception mécanique 3D »), centré sur les besoins des clients en matière de conception de produits en 3D. Pour accélérer cette stratégie, la Société a acquis SolidWorks (une architecture native sous Windows) afin de bénéficier de l'opportunité de croissance que représentent les sociétés qui conçoivent leurs produits en deux dimensions (« 2D ») et souhaitent profiter de la puissance de la conception en 3D.

Afin d'offrir une réelle solution PLM intégrée de gestion du cycle de vie des produits, la Société a réalisé, parallèlement à son développement interne, une série d'acquisitions ciblées. En 1998, elle a acquis auprès d'IBM le logiciel Product Manager et le laboratoire de développement s'y rattachant, qu'elle a fusionnés avec sa propre application de gestion de données produit virtuelles (« PDM ») pour créer la gamme de produits ENOVIA. La Société a alors développé un portefeuille d'applications à partir d'ENOVIA permettant de gérer les configurations des données produit, d'intégrer toutes les informations créées au cours du cycle de vie du produit et de collaborer. En 1999, la Société a également lancé la Version 5 (« V5 »), une plate-forme logicielle destinée au marché « axé sur les processus » à l'attention des environnements Windows NT et UNIX. En 2000, DELMIA a été créée afin de répondre à la demande en solutions de fabrication numérique. Cette solution a été constituée à partir de trois acquisitions : (i) Deneb, société américaine spécialisée dans la simulation robotique ; (ii) Safework, société canadienne spécialisée dans la technologie de modélisation humaine, et (iii) Delta, société allemande spécialiste des logiciels de gestion des procédés de fabrication. En 2000, la Société a acquis Spatial Technology, société américaine dont l'activité consiste à développer et vendre des composants logiciels, dont ACIS.

En 2005, la Société a continué à étendre son marché potentiel en lançant une nouvelle marque PLM, SIMULIA, dédiée à la simulation réaliste. SIMULIA regroupe les produits d'Abaqus, Inc., que la Société a acquise en octobre 2005 pour former le cœur de son offre de simulation réaliste (Abaqus a été renommée Dassault Systèmes Simulia Corp.), et les solutions de simulation de Dassault Systèmes. Dans le cadre de l'initiative « 3D Pour Tous » dont l'objectif est de démocratiser la technologie 3D au bénéfice de plusieurs catégories d'utilisateurs, depuis les créateurs de contenus jusqu'aux consommateurs, la Société a également acquis Virtools, une entreprise disposant d'une importante expertise dans le domaine des applications Web interactives qui donnent vie aux contenus 3D.

En 2006, la Société a étendu son offre de produits collaboratifs et élargi sa cible industrielle de sept à onze industries avec l'acquisition de MatrixOne, Inc., fournisseur mondial de logiciels et de services PLM collaboratifs destinés aux moyennes et grandes entreprises, notamment dans les secteurs des hautes technologies, des produits grand public et des équipements médicaux. Depuis la finalisation de cette acquisition, MatrixOne, Inc. a été renommée « Dassault Systèmes Enovia Corp. » et fait partie de la marque ENOVIA. La Société a également procédé à l'acquisition de la société suédoise Dynasim AB, spécialisée dans les solutions de modélisation et de simulation de systèmes embarqués dans le cadre de la stratégie de développement de CATIA dans le domaine des systèmes. Toujours en 2006, la Société a procédé à l'acquisition de la société suédoise GCS Scandinavia AB, dont la solution de gestion des données produit (PDM) est désormais distribuée sous la marque SolidWorks Enterprise PDM.

En 2007, la Société s'est appuyée sur ses activités de R&D pour poursuivre le déploiement de son initiative « 3D Pour Tous » avec le lancement de 3DVIA, sa nouvelle marque dédiée aux expériences 3D réalistes et faciles d'accès pour les utilisateurs. En étendant la 3D à de nouveaux utilisateurs, entreprises et particuliers, 3DVIA permet de créer des communautés qui utilisent la 3D comme langage commun. Avec son architecture fondée sur des services Web ouverts, 3DVIA facilite un accès de qualité à des contenus 3D. La Société a acquis la société française Seemage SA pour étendre son offre de documentation technique dans le cadre de la marque 3DVIA. Complétant son offre de produits pour CATIA, la Société a également acquis en 2007 ICEM Ltd, société britannique réputée dans l'industrie automobile pour ses solutions de conception de style, de modélisation de surface et de rendu.

En 2008, la Société a acquis Engineous Software Inc., une société américaine spécialisée dans les solutions d'automatisation, d'intégration et d'optimisation des processus. Cette acquisition va permettre d'étendre l'offre SIMULIA de gestion du cycle de vie pour

Pendant l'année 2008, la Société a introduit la Version 6 (« V6 »), sa nouvelle plate-forme applicative PLM 2.0. Cette plate-forme de sixième génération a été conçue en étroite collaboration avec des clients industriels en tirant parti du succès des marques de la Société et de la plate-forme PLM V5. PLM 2.0 constitue une redéfinition majeure des marchés du PLM, destinée à mettre en commun l'intelligence collective des communautés en ligne et de permettre à l'utilisateur final d'imaginer, partager et utiliser les produits dans le langage universel de la 3D.

#### 2009

Dassault Systèmes et blueKiwi Software, pionnier des logiciels de réseaux sociaux d'entreprise, ont conclu un accord le 22 juin 2009. La Société a également pris une participation minoritaire dans blueKiwi Software. Dans le cadre de cet accord, blueKiwi va bénéficier de la technologie de Dassault Systèmes et de sa présence à l'international. La solution logicielle de blueKiwi, qui pemet d'administrer des

réseaux sociaux sécurisés avec partenaires, clients et collaborateurs viendra quant à elle compléter la plate-forme V6 et la vision « Social Innovation » de Dassault Systèmes.

En octobre 2009, la Société et IBM ont signé un accord définitif aux termes duquel Dassault Systèmes acquiert les activités de vente et support client d'IBM dédiées au portefeuille d'applications PLM de DS. La transaction a été réalisée le 31 mars 2010 pour un montant de 600 millions de dollars US, diminué des passifs repris et payé en numéraire au moyen de la trésorerie disponible. Toutefois, Dassault Systèmes se réserve la possibilité de refinancer tout ou partie de cette acquisition par des financements locaux en fonction des conditions de crédit locales qui pourraient être attractives pour la Société. Dans le cadre de cet accord, Dassault Systèmes acquiert les activités de vente, marketing, services et support client d'IBM PLM, ainsi que les contrats clients et les actifs qui s'y rapportent.

IBM PLM est une organisation de vente et de support d'environ 700 personnes, établie dans 27 pays, dans les Amériques, en Asie et en Europe et exclusivement dédiée à la commercialisation des solutions logicielles PLM de la Société. Grâce à cette acquisition, la Société bénéficiera du transfert des contrats avec environ 1 000 clients dans les industries de l'aéronautique, de l'automobile, des équipements industriels, de l'énergie et de la construction navale, avec lesquelles IBM jouait auparavant le rôle d'interface, ainsi que du transfert des équipes de vente et de support. Avec la réalisation de cette acquisition, la Société considère qu'elle dispose maintenant de la plus importante force de vente du marché du PLM. La Société s'attache à créer et délivrer une valeur plus élevée pour le client grâce à la Version 6 PLM. Cette solution logicielle propose en effet des applications bien intégrées sur lesquelles s'appuient les processus des clients de la Société, contribuant à l'innovation dans le développement durable de leurs produits. La Société considère que les grandes entreprises notamment, bénéficieront de ce modèle de commercialisation unifié et que la Société continuera à leur offrir son expertise dans les industries ciblées et les marques.

La Société et IBM ont également défini les prochaines étapes de leur relation, établie de longue date, et ont attribué à Dassault Systèmes le statut d' « IBM Global Alliance Partner », renforçant ainsi leur coopération dans les domaines clés suivants : services professionnels, « cloud computing » (distribution online), middleware (logiciel intermédiaire), financement, matériel informatique, ainsi que vente et distribution. Les clients continueront donc à bénéficier des capacités d'IBM en matière de déploiement international des solutions logicielles de Dassault Systèmes.

### 5.2 Investissements

Les acquisitions ou les prises de participation dans des sociétés, ainsi que les acquisitions d'actifs incorporels permettant d'accéder à des technologies stratégiques, constituent généralement les principaux investissements de la Société. A la suite de l'accord définitif conclu en octobre 2009, la Société a procédé à l'acquisition d'IBM PLM le 31 mars 2010 pour un montant de 600 millions de dollars US diminué des passifs repris et pavé en numéraire au moven de la trésorerie disponible. Toutefois. Dassault Systèmes se réserve la possibilité de refinancer tout ou partie de cette acquisition par des financements locaux en fonction des conditions de crédit locales qui pourraient être attractives pour la Société (voir également le paragraphe 5.1.5 « Historique de la Société – 2009 »).

Les principales acquisitions de la Société au cours des trois dernières années sont les suivantes :

Société	Exercice	Montant de l'acquisition
Engineous Software Inc	2008	26 millions d'euros (y compris les frais directement liés à la transaction)
ICEM Ltd	2007	54 millions d'euros (y compris les frais directement liés à la transaction)

# CHAPITRE 6 – APERÇU DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

# 6.1 Principales activités

### 6.1.1 Résumé

L'ambition de Dassault Systèmes est de permettre à tous les intervenants, des concepteurs aux consommateurs et à leurs communautés, de créer, de partager et d'expérimenter en 3D.

La Société est le leader mondial sur le marché du PLM. Les logiciels de Dassault Systèmes permettent aux entreprises de définir et de simuler numériquement leurs produits, ainsi que les processus et les ressources nécessaires à leur fabrication, leur maintenance et leur recyclage, tout en minimisant l'impact sur l'environnement. Au rythme actuel des changements technologiques, les sociétés doivent compter plus que jamais sur leur capital intellectuel. Des concepteurs de produits jusqu'au consommateur final, chacun peut jouer un rôle important dans la commercialisation du bon produit au bon moment. La réponse optimale à cette évolution vers une commercialisation personnalisée implique que les produits soient conçus, testés, fabriqués, partagés et utilisés virtuellement en temps réel. Dans le même temps, l'internet a évolué vers un environnement procurant un accès à toute l'information, à des communautés en ligne, ainsi gu'une interaction en temps réel permettant aux utilisateurs et consommateurs de contribuer de manière importante à la définition du produit.

La Société a développé un vaste portefeuille d'applications regroupé en marques solidement implantées dans leurs domaines respectifs, afin de fournir des solutions complètes répondant aux nombreux besoins de développement de produits :

- Conception
- · Simulation réaliste
- · Gestion virtuelle de la production
- · Innovation collaborative
- Expériences réalistes (comme dans la vie réelle).

Les solutions logicielles de la Société et ses services de conseil ont été conçus pour permettre à ses clients :

- d'innover dans la conception et la qualité des produits et services ;
- de réduire leur cycle de conception pour accélérer la mise sur le marché ;
- de collaborer avec ses partenaires et fournisseurs au cours du développement produit ;
- · de réduire les coûts de développement, de fabrication et de maintenance des produits ; et
- de simuler l'utilisation de nouveaux produits par leurs clients finaux.

Les applications logicielles de la Société sont utilisées pour la réalisation de très nombreux produits, de l'habillement et des biens de consommation jusqu'aux équipements industriels et aux semi-conducteurs en passant par les véhicules automobiles, les avions, les bateaux ou les usines. Ses clients appartiennent essentiellement aux onze secteurs industriels suivants : automobile, aéronautique, équipements industriels, biens de consommation courante, produits grand public, énergie, hautes technologies, construction navale, sciences de la vie, construction et secteur tertiaire (voir le paragraphe 6.2.2 « Clients et secteurs industriels »).

Au-delà des ventes d'applications logicielles, qui ont représenté 88 % du chiffre d'affaires total en 2009, la Société fournit également des prestations de services spécifiques, principalement à ses grands clients. Ces prestations de services incluent principalement des activités de conseil en méthodologie pour la conception, le déploiement et le support, ainsi que des services de formation et d'ingénierie.

La Société organise essentiellement ses activités et commercialise ses produits et services selon deux types d'applications : le marché PLM pour le développement, la fabrication, la maintenance et la gestion du cycle de vie des produits, et le marché de la Conception mécanique 3D, principalement dédié à la conception de produits.

Le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel par segments d'activité sont les suivants :

#### PLM

### Chiffre d'affaires

	Exercice clos le 31 décembre			
(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)	2009	% du chiffre d'affaires total	2008	% du chiffre d'affaires total
Chiffre d'affaires (hors ventes inter-segments)				
PLM	990,2	79,1 %	1 058,3	79,3 %
Information financière complémentaire non-IFRS(1)				
PLM – chiffre d'affaires non-IFRS	991,7	79,2 %	1 061,7	79,3 %

<sup>(1)</sup> Les données financières complémentaires non-IFRS tiennent compte des ajustements effectués aux données financières auditées de la Société en excluant le traitement comptable des produits constatés d'avance liés aux acquisitions. Afin de rapprocher ces informations financières non-IFRS des informations extraites des comptes consolidés et de leurs annexes, se reporter au paragraphe 9.1.2 « Information financière complémentaire non-IFRS ».

### Résultat opérationnel

	Exercice clos le 31 décembre			-
(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)	2009	% du résultat opérationnel total	2008	% du résultat opérationnel total
Résultat opérationnel PLM	132.3	57.3 %	170.3	62.2 %
Information financière complémentaire non-IFRS <sup>(1)</sup>	102,0	37,0 70	170,0	02,2 /0
PLM – résultat opérationnel non-IFRS	214,4	68,3 %	237,8	69,5 %

<sup>(1)</sup> L'information financière complémentaire non-IFRS reflète l'ajustement des données financières auditées de la Société en excluant les éléments suivants : (i) le traitement comptable des produits constatés d'avance liés aux acquisitions, (ii) l'amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions, (iii) la charge liée à l'attribution d'actions gratuites et de stock-options et (iv) les autres produits et charges opérationnels, nets. Afin de rapprocher ces informations financières non-IFRS des informations extraites des comptes consolidés et de leurs annexes, se reporter au paragraphe 9.1.2 « Information financière complémentaire non-IFRS ».

### Conception mécanique 3D

### Chiffre d'affaires

	Exercice clos le 31 décembre			
(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)	2009	% du chiffre d'affaires total	2008	% du chiffre d'affaires total
Chiffre d'affaires (hors ventes inter-segments)				
Conception mécanique 3D	261,1	20,9 %	276,5	20,7 %
Information financière complémentaire non-IFRS <sup>(1)</sup>				
Conception mécanique 3D – chiffre d'affaires non-IFRS	261,1	20,8 %	276,5	20,7 %

<sup>(1)</sup> Les données financières complémentaires non-IFRS tiennent compte des ajustements effectués aux données financières auditées de la Société en excluant le traitement comptable des produits constatés d'avance liés aux acquisitions. Afin de rapprocher ces informations financières non-IFRS des informations extraites des comptes consolidés et de leurs annexes, se reporter au paragraphe 9.1.2 « Information financière complémentaire non-IFRS ».



Résultat opérationnel

	Exercice clos le 31 décembre			
(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)	2009	% du résultat opérationnel total	2008	% du résultat opérationnel total
Résultat opérationnel				
Conception mécanique 3D	98,7	42,7 %	103,6	37,8 %
Information financière complémentaire non-IFRS(1)				
Conception mécanique 3D – résultat opérationnel non-IFRS	99,3	31,7 %	104,2	30,5 %

<sup>(1)</sup> L'information financière complémentaire reflète l'ajustement des données financières auditées de la Société en excluant les éléments suivants : (i) le traitement comptable des produits constatés d'avance liés aux acquisitions, (ii) les amortissements des actifs incorporels liés aux acquisitions, (iii) la charge liée à l'attribution d'actions gratuites et de stockoptions et (iv) les autres produits et charges opérationnels, nets. Afin de rapprocher ces informations financières non-IFRS des informations extraites des comptes consolidés et de leurs annexes, se reporter au paragraphe 9.1.2 « Information financière complémentaire non-IFRS ».

Voir également le paragraphe 9.3 « Chiffre d'affaires et résultat opérationnel par segment d'activité ».

Voir également le paragraphe 4.1 « Risques liés à l'activité ».

### 6.1.2 Principaux points forts de la Société

La Société estime que ses principaux points forts lui ont permis d'accéder à une position de leader mondial sur le marché du PLM.

- · La Société développe des partenariats à long terme avec ses clients dans des secteurs industriels ciblés. Dassault Systèmes travaille en étroite collaboration avec ses clients pour les impliquer dans les différentes phases de développement de ses produits et identifier au mieux l'évolution de leurs besoins. Ces relations étroites et à long terme lui ont permis d'acquérir une profonde connaissance des processus de conception et des besoins de ses clients. La Société estime que ces relations lui permettent de développer des solutions logicielles en adéquation avec les besoins de ses clients et bien adaptées aux particularités des secteurs sur lesquels elle se concentre.
- La Société s'engage fortement dans l'innovation technologique. La Société consacre chaque année des ressources importantes à la recherche et au développement. Les investissements effectués en 2009 représentent 24 % de son chiffre d'affaires total. L'objectif de ses activités de Recherche et Développement est double : enrichir le portefeuille d'applications logicielles actuel et, dans le même temps, développer les technologies et les applications que la Société souhaite mettre sur le marché à moyen et long terme.
- La stratégie de marque de la Société, qui donne à chacune de ses marques une identité claire fondée sur la valeur aioutée qu'elle apporte aux clients, est bien établie. La stratégie de marques permet de développer des applications logicielles adaptées à chaque phase du processus industriel (conception, simulation, production ou collaboration) avec pour objectif de promouvoir chaque marque au rang de leader sur son marché. Les stratégies de Recherche et Développement et de commercialisation de DS visent les mêmes objectifs. Enfin, sa stratégie multimarques permet aux clients de choisir le point d'entrée spécifique répondant à leurs besoins particuliers.
- La Société s'est pourvue d'un modèle d'entreprise étendue pour le développement de produits et pour la distribution. La Société a constitué un réseau de partenaires pour le développement de produits, la distribution et l'amélioration de ses relations clients, qu'elle a baptisé « modèle d'entreprise étendue », et dont elle entend poursuivre le développement (voir paragraphe 6.2.3 « Partenariats de la Société pour l'entreprise étendue »). Ainsi, pour la distribution de ses produits, la Société a développé en plus de sa force de vente directe, des relations importantes avec IBM, avec un réseau de revendeurs indépendants et avec d'autres partenaires de vente et marketing. Dans le domaine du PLM, la Société a mis en place un programme de développement de produits permettant aux éditeurs de logiciels indépendants de développer et de concevoir des applications complémentaires reposant sur la plate-forme PLM. De manière similaire, sur le marché de la Conception mécanique 3D, SolidWorks a constitué un vaste réseau de partenaires proposant des produits complémentaires.
- La Société génère un niveau élevé de chiffre d'affaires récurrent. Le chiffre d'affaires récurrent de la Société dans le domaine des logiciels, composé de maintenance et de licences périodiques, a représenté respectivement 73 % et 64 % des ventes de logiciels en 2009 et 2008. Pour leur part, les ventes totales de logiciels ont représenté 88 % et 86 % du chiffre d'affaires total de 2009 et 2008. L'importance des ventes récurrentes de logiciels a permis à la Société de continuer à investir dans des ressources critiques de R&D et support client, malgré un environnement macroéconomique difficile.

### 6.1.3 Stratégie de croissance

La stratégie de croissance de la Société vise l'élargissement de son marché potentiel à de nouveaux marchés, à de nouvelles industries et à de nouvelles catégories d'utilisateurs. Les stratégies d'acquisition, de développement de nouveaux produits et de distribution ont permis l'élargissement de son marché potentiel. Dans le cadre de cette stratégie de croissance, la Société se concentre sur les axes de développement suivants :

- Elargir la présence dans les onze industries ciblées : développer la présence de la Société dans les onze secteurs industriels ciblés en proposant des applications logicielles répondant aux besoins de conception, de gestion virtuelle de la production, de collaboration et de simulation de ces industries, et adaptées à leurs besoins spécifiques.
- Étendre l'utilisation de la 3D à de nouveaux utilisateurs : développer la présence de la 3D au sein de la communauté des utilisateurs de 2D en utilisant la marque SolidWorks comme vecteur majeur de la migration vers la 3D.
- Offrir des solutions « online » de premier ordre : proposer des solutions « online » selon le modèle « Software as a Service » (SaaS) qui tirent le meilleur parti de la plate-forme V6, pour offrir aux clients actuels et futurs une utilisation du produit, une disponibilité et des services améliorés.
- Proposer des solutions PLM intégrées : offrir aux clients des solutions PLM intégrées adaptées à un nombre élargi d'utilisateurs au sein des entreprises et chez leurs sous-traitants, couvrant la conception, la simulation, la collaboration et la gestion virtuelle de la production. L'intégration des applications dans une plate-forme unique permet en effet aux clients de la Société d'accroître leurs gains de productivité au-delà de ce qu'ils auraient obtenu en utilisant une seule application.
- Mettre l'accent sur le leadership des marques : tirer parti de l'excellence des différentes marques pour gagner de nouveaux clients. Chaque marque peut permettre à la Société de gagner de nouveaux clients et constitue ainsi un point d'entrée pour ses autres marques.

Les défis que la Société doit relever pour préserver sa croissance sont présentés au paragraphe 4.1 « Risques liés à l'activité ».

### 6.1.4 Technologie

### **PLM**

Depuis 1981, la Société a introduit six nouvelles versions de ses plate-formes logicielles PLM, chaque version étant suivie pendant une dizaine d'années à compter de la date de production initiale. Compte tenu de l'ampleur des travaux requis, le déploiement des nouvelles versions de plate-forme PLM s'est généralement déroulé sur plusieurs années, la publication des nouvelles applications étant alignée sur les priorités stratégiques de la Société. La Société propose deux nouvelles mises à jour d'une version chaque année.

La Société a lancé la dernière version de sa plate-forme PLM V6 en 2008. Depuis, trois mises à jour ont été réalisées.

La plate-forme V6 a été conçue pour offrir six avantages à ses utilisateurs :

- 1. L'innovation collaborative globale L'innovation collaborative globale implique une expansion des utilisateurs du PLM pour inclure les consommateurs aux côtés des bureaux d'études et de tous les autres utilisateurs professionnels, en utilisant le langage universel de la 3D et la puissance des communautés en ligne.
- 2. Vivre des expériences comme dans la vie réelle L'innovation produit avancée nécessite à la fois une expérience en 3D du produit, tel qu'il se présente et se comporte dans la réalité, ainsi qu'une interface intuitive qui simule cette réalité.
- 3. Une plate-forme PLM unique pour la gestion de la propriété intellectuelle Mettre en commun toute l'intelligence collective d'une entreprise nécessite une plate-forme unique qui puisse fédérer toute la connaissance liée au produit, quel que soit son emplacement, non seulement dans le monde de l'ingéniérie et de la production, mais également dans toute la chaîne, allant de l'idée à l'utilisation du produit.
- 4. Création et collaboration en ligne La création de produits en collaboration implique de travailler simultanément dans différents sites éloignés via une simple liaison Web. Le développement de produits nécessite également des définitions fonctionnelles, logiques et physiques (« RFLP ») du produit. Ces capacités représentent une avancée majeure pour toute entreprise qui met en œuvre une stratégie globale d'ingénierie et de fabrication.

- 5. Des processus métier PLM prêts à l'emploi Fondés sur des processus d'entreprises spécifiques pour chaque industrie, les processus PLM prêts à l'emploi permettent un déploiement et un retour sur investissement rapides.
- 6. Un coût total de possession plus faible La V6 utilise une base de données unique, disponible via un serveur ou installée sur site pour l'ensemble des applications et comporte un standard SOA (« Service Oriented Architecture »), qui réduit considérablement le coût total de possession, facilite l'intégration à l'entreprise, assure un déploiement rapide et contribue à renforcer l'efficacité du travail collaboratif.

### Conception mécanique 3D

Conçue spécifiquement pour Windows, la technologie SolidWorks pour le marché de la Conception mécanique 3D a pour objectif de permettre aux concepteurs et aux ingénieurs de passer facilement de la conception en 2D à un environnement 3D. Très intuitive, son interface-utilisateur Windows permet aux utilisateurs de mettre en œuvre efficacement le logiciel SolidWorks avec une formation minimale. Avec les applications SolidWorks, les utilisateurs peuvent réaliser leurs travaux de conception dans un environnement 3D, dans le cadre d'un modèle robuste et très détaillé, utilisé pour produire rapidement des dessins et exécuter les tâches de conception en aval. Chaque année, une nouvelle version de SolidWorks est lancée sur le marché, enrichie d'innovations conçues pour répondre aux besoins non encore satisfaits par les solutions industrielles. Elle apporte aux fonctions existantes de nouvelles améliorations plus productives et plus simples d'emploi pour les clients et fournit des améliorations spécifiques demandées par les utilisateurs grâce aux contacts étroits noués par SolidWorks avec son réseau de vente et ses clients.

La mise à jour actuelle, SolidWorks 2010, intègre SolidWorks Premium 2010 qui permet d'optimiser les fonctions essentielles du produit et procure ainsi l'effet le plus important pour le succès d'une équipe de design. Le produit met en lumière les principales fonctionnalités du logiciel, qui comprennent la conception des pièces complexes et la modélisation de leur assemblage, la production de plans, la documentation, la gestion de données, l'évaluation de l'impact environnemental, la validation de la conception ainsi que la simulation du mouvement, des flux et de la résistance structurelle.

# 6.2 Principaux marchés

### 6.2.1 Les marques

La stratégie de marque de la Société est bien établie, avec pour chacune d'elles, une identité et une valeur claires pour les clients. Son portefeuille diversifié est composé d'applications logicielles conçues pour répondre aux opportunités de différents marchés de la 3D. Chacune des principales marques de la Société, SolidWorks pour le marché de la conception mécanique 3D, CATIA, SIMULIA, DELMIA et ENOVIA pour le segment PLM est l'un des acteurs majeurs dans son domaine.

### SolidWorks – Pour les professionnels de la 3D

Conçus spécifiquement pour les professionnels de la 3D, les logiciels de SolidWorks ont été développés avec une interface intuitive Windows permettant aux utilisateurs d'atteindre leurs objectifs individuels et collectifs avec un minimum de formation. Les applications SolidWorks comprennent de puissants outils de conception de produits en 3D, de simulation, de documentation, de gestion de données et d'évaluation de l'impact environnemental. Chaque année, SolidWorks introduit une nouvelle version de sa famille de logiciels, qui comprend de nombreuses innovations, des perfectionnements demandés par les clients et des améliorations des fonctionnalités existantes. SolidWorks s'appuie sur l'expérience collective de ses clients, de ses revendeurs et sur ses capacités techniques pour réaliser ces avancées.

### CATIA – Pour la conception de produits intégrée

CATIA est la marque historique de la Société et sa solution PLM de conception collaborative en 3D. CATIA couvre tout le processus de développement des produits, de la phase des spécifications préliminaires jusqu'à leur mise en service. Des grands fabricants et leurs sous-traitants aux PME, CATIA est utilisé par des milliers de sociétés de toutes tailles dans les onze industries ciblées. Du style à la conception mécanique, en passant par l'ingénierie des systèmes et des équipements, CATIA comprend un portefeuille étendu qui facilite la conception collaborative et le travail des ingénieurs de toutes les disciplines. CATIA est un système entièrement intégré qui permet aux utilisateurs d'adapter les fonctionnalités de développement de produits à leurs besoins spécifiques et industriels. La Société estime que CATIA est l'un des systèmes de conception virtuel de produits les plus avancés du marché.

### SIMULIA - Pour la simulation réaliste

SIMULIA permet d'effectuer des simulations réalistes pour aider les entreprises à améliorer les performances de leurs produits, à réduire le nombre de prototypes physiques et à innover. SIMULIA permet aux ingénieurs de créer et tester de manière virtuelle des prototypes de produits et des processus complexes et offre des solutions de simulation multi-physiques. SIMULIA fournit également une technologie d'optimisation de la conception qui permet aux designers et aux ingénieurs de procéder rapidement à des études basées sur le comportement réel et d'accélérer le développement des produits. SIMULIA a par ailleurs introduit la solution de gestion du cycle de vie pour la simulation fondée sur l'architecture ENOVIA de la Société, proposant une plate-forme collaborative et ouverte pour la gestion des données, des processus et du savoir-faire dans le domaine de la simulation.

### DELMIA – Pour la gestion virtuelle de la fabrication et de la production

DELMIA est la marque de la Société qui regroupe les solutions virtuelles de simulation de la production. DELMIA permet aux industriels de définir, planifier, créer, contrôler et mettre en œuvre de manière virtuelle les processus de fabrication avant de lancer la production. De la planification des processus (planification du schéma de production, calcul des délais des processus et séquences, analyse des coûts et équilibrage des lignes de production) à leur organisation détaillée (analyse des séquences d'assemblage, schémas d'usines/d'unités de production et opérations d'usinage), en passant par la modélisation et la simulation des ressources (simulation des robots et analyse de l'ergonomie des opérations) ainsi que la définition complète des installations et des équipements de production, DELMIA aide les entreprises à maximiser l'efficacité de leurs processus de production, à abaisser leurs coûts, à améliorer la qualité et à réduire les délais de mise sur le marché des produits.

### ENOVIA - Pour l'innovation collaborative globale

ENOVIA permet aux entreprises de rapprocher les utilisateurs, les processus, les contenus et les systèmes qui prennent part au processus de création, de développement et d'introduction de produits, ainsi qu'à leur maintenance. En unifiant et en rationalisant les processus de développement de produits d'un bout à l'autre de leur cycle de vie, ENOVIA aide les entreprises à travailler facilement et au meilleur coût à des projets développés au sein de leur organisation et à l'extérieur.

ENOVIA répond aux besoins des processus métier pour un large éventail d'industries, en gérant des produits simples ou complexes à fort contenu technologique. Les déploiements concernent les petites équipes de développement comme les entreprises plus vastes, comptant des milliers d'utilisateurs, dont des fournisseurs et des partenaires.

Les produits ENOVIA V6 sont organisés en quatre domaines : la gouvernance, l'approvisionnement, la gestion du cycle de vie de la propriété intellectuelle et la collaboration par l'accès de tous aux mêmes informations produit en temps réel.

### 3DVIA - Pour des expériences réalistes comme dans la vie réelle

La marque 3DVIA a été créée en 2007. Sa mission est de mettre la technologie 3D à la portée de nouveaux utilisateurs, entreprises et particuliers. Le portefeuille 3DVIA comprend les produits suivants, entre autres solutions : 3DLive, un portefeuille de produits conçus pour permettre à chaque personne au sein des entreprises de rechercher, naviguer et collaborer en 3D et en temps réel sur Internet ; 3DVIA Composer, un produit qui permet aux utilisateurs de créer des procédures d'assemblage, des illustrations techniques et des supports de marketing à l'aide d'images et d'autres données 3D qui restent à tout moment cohérentes avec les données produit ; et 3DVIA Virtools et 3DVIA MP, un environnement de développement interactif en 3D qui permet aux entreprises de créer et d'offrir à leurs clients une expérience interactive de leurs produits comme dans la vie réelle. La Société a également lancé 3DVIA.com, un site Internet dédié aux inconditionnels de 3D et aux créateurs de contenus numériques et qui permet de partager des expériences 3D interactives.

### 6.2.2 Clients et secteurs industriels

Les marchés ciblés par la Société couvrent onze industries : automobile, équipements industriels, aéronautique, biens de consommation courante, produits grand public, énergie, hautes technologies, construction navale, sciences de la vie, construction et secteur tertiaire.

Les trois principaux secteurs industriels dans lesquels la Société intervient sont l'automobile, les équipements industriels et l'aéronautique ; ils représentent environ 80 % des ventes de logiciels de la Société, contre 85 % environ en 2008. Les nouveaux secteurs industriels (haute technologie, sciences de la vie, biens de consommation et biens de consommation emballés) représentent 20 % environ des ventes de logiciels de la Société contre 15 % environ en 2008.



La clientèle de la Société est très diversifiée par la taille, son premier client représentant environ 3 % du chiffre d'affaires total 2009 (5 % en 2008). De plus, ses cinq, dix et vingt principaux clients représentent respectivement 13 %, 19 % et 23 % environ du chiffre d'affaires total 2009 contre respectivement 14 %, 20 % et 23 % du chiffre d'affaires total 2008.

La Société est présente de longue date sur les marchés de l'automobile, de l'aéronautique, des équipements industriels et de la construction navale. Dans ces secteurs, les clients de la Société comprennent :

AVIC	Ford Motor Company	Mitsubishi Motors
BAE Systems	General Dynamics Bath Iron Works	Nikon
Bénéteau	General Motors	Nissan
BMW	Goodyear	Northrop Grumman
Bobst	Gulfstream	Porsche
Boeing	Honda	PSA Peugeot Citroën
Bombardier	Honeywell	Renault
Chrysler	Hyundai Kia Motor Corp	Sikorsky
Claas	Kobelco	Spirit
Daimler	Lockheed Martin	Tata Motors
Dassault Aviation	Metso	Toyota Motor
EADS	MeyerWerft	Volkswagen
Embraer	Michelin	Volvo

Les secteurs industriels où la Société a pour objectif d'augmenter sa part de marché sont les suivants : hautes technologies, sciences de la vie, produits grand public, énergie et biens de consommation courante (denrées alimentaires emballées, par exemple). Dans certains de ces secteurs industriels, la Société a sensiblement renforcé sa présence par le biais d'acquisitions réalisées au cours de ces dernières années. Dans ces secteurs industriels, les clients de la Société incluent :

3M	Gehry Partners	Nokia
Abbott Laboratories	General Electric	NXP
Adidas	Guess	Phillips
Agere	Hitachi	Pioneer
Areva	Hydro-Quebec	Procter & Gamble
Barilla	Kodak	Samsonite
Boston Apparel	LG Electronics	Samsung Heavy Industries
Celestica	Luxottica	Shell
Clarion	Matsushita Panasonic	Sony Ericsson
Coca-Cola	Medrad	STMicroelectronics
Eldo	Monoprix	Trent
Electronic Arts	New Balance	VF
Gap	Nikon	Zimmer

### 6.2.3 Partenariats de la Société pour l'entreprise étendue

Le concept d'entreprise étendue est l'un des aspects clés de la stratégie de la Société. Ce réseau, dont les clients sont au centre, comprend des partenaires appartenant aux secteurs de la technologie, du développement de produits, de l'édition de logiciels, de la distribution, ainsi que du conseil, du marketing et de l'éducation.

Relations avec IBM. Le partenariat établi de longue date avec IBM pour la distribution des produits est décrit au paragraphe 6.2.4 « Vente et distribution ». De plus, dans les domaines du matériel, des logiciels d'infrastructure informatique et des services de conseil, IBM s'est avéré être un allié important. Dans le contexte de l'acquisition d'IBM PLM (voir le paragraphe 5.1.5 « Historique de la Société – 2009 »), la Société et IBM ont défini les prochaines étapes de leur relation et ont attribué à Dassault Systèmes le statut d'« IBM Global

Alliance Partner », étendant ainsi leur coopération dans les domaines clés suivants : services professionnels, « cloud computing » (distribution online), middleware (logiciel intermédiaire), financement, matériel informatique, ainsi que vente et distribution. La Société collabore également avec IBM dans le cadre de projets de R&D.

Partenariats avec les clients. La Société entretient un dialogue permanent entre ses équipes de Recherche et Développement et ses clients pour que les produits développés répondent aux besoins du marché. La Société consacre une partie importante de ses activités de R&D à la connaissance approfondie des domaines d'activité de ses clients ainsi qu'à l'adaptation de ses produits aux besoins de ces secteurs industriels.

Partenariats dans les domaines de la technologie. La Société collabore depuis de nombreuses années avec des partenaires-clés sur le plan technique afin de maximiser les avantages des technologies existantes et de créer de la valeur au profit de leurs clients. Ces alliances technologiques répondent à un triple objectif : assurer la compatibilité entre les infrastructures informatiques et les solutions de la Société ; développer un réseau mondial de partenaires partageant les mêmes intérêts que la Société ; et intégrer à ses solutions les évolutions les plus récentes de ces technologies.

Partenariats logiciel. Les solutions PLM et de Conception mécanique 3D de la Société font l'objet de nombreux partenariats de développement.

- · Le principal programme de partenariat de Dassault Systèmes est celui de la communauté logicielle qui permet à des éditeurs de logiciels de créer et de commercialiser des applications complémentaires, s'intégrant pleinement aux solutions PLM de la Société. En février 2010, plus de 500 produits basés sur la plate-forme CAA V5 étaient mis sur le marché PLM avec la V5 R20, par 165 partenaires du programme. En 2009, le programme a été étendu au support du développement des applications V6, de concert avec la plate-forme PLM 2.0 de la Société.
- SolidWorks gère également un programme de partenariat de développement qui rassemble des entreprises dont les produits complémentaires sont soit compatibles, soit étroitement intégrés à SolidWorks. Grâce à ce programme, plus de 220 produits compatibles sont à la disposition des clients dans de nombreux domaines, tels que la fabrication, la construction rapide de prototypes et la conception de moules.

Partenariats pour la mise en œuvre de solutions industrielles. Par le biais d'alliances stratégiques nouées avec des intégrateurs de systèmes informatiques, des prestataires de services et des cabinets de conseil de premier plan experts des processus industriels, les partenariats pour la mise en œuvre de solutions industrielles « ISP » (« Industry Solutions Partners ») fournissent des solutions et des services PLM novateurs pour permettre aux clients de relever leurs défis industriels. Grâce aux produits et solutions de Dassault Systèmes et à leurs solides connaissances des domaines industriels et des champs d'utilisation des logiciels, les partenaires ISP participent à l'installation de solutions PLM novatrices dont les clients ont besoin pour s'imposer dans leur secteur d'activité (voir également le paragraphe 6.2.4 « Vente et distribution » ci-dessous).

Partenariats académiques. Depuis de nombreuses années, la Société entretient des relations avec des instituts de recherche, des universités et des écoles du monde entier. Pour tout complément d'information, se reporter au paragraphe 17.1 « Rapport social ».

### 6.2.4 Vente et distribution

La Société a apporté d'importantes modifications à son modèle de distribution et considérablement investi afin de mieux aligner sa structure commerciale sur ses stratégies de croissance, avec une volonté d'élargir l'adoption du PLM dans les différents secteurs industriels, zones géographiques et entreprises de toutes tailles.

La Société a développé trois réseaux de vente : pour le marché PLM, la Société s'adresse essentiellement aux grands comptes avec son réseau « PLM Business Transformation » ; s'agissant des petites et moyennes entreprises, la Société s'appuie sur son réseau « PLM Value Selling ». En ce qui concerne le marché des solutions de Conception mécanique 3D, le marketing et les ventes sont réalisés par le réseau « Professional ».

La Société entretient une relation stratégique de long terme avec IBM. Dans le cadre de leur accord de marketing et de distribution et dans les conditions en vigueur jusqu'au 31 mars 2010, la société vendait des produits sous licence à IBM, qui les cédait aux utilisateurs finaux. IBM payait une redevance à la Société qui était en général égale à 50 % du total des redevances facturées par IBM. Cependant, ce montant pouvait varier selon les clients ou les marques. Le chiffre d'affaires généré dans le cadre de l'accord avec IBM a représenté respectivement environ 23 %, 27 % et 35 % du chiffre d'affaires total réalisé par la Société au titre des exercices 2009, 2008 et 2007.

En 2009, la Société et IBM ont entrepris une modification importante de la nature de leurs relations, avec la redéfinition et le renforcement de leur partenariat stratégique, Dassault Systèmes prenant le contrôle total du réseau de ventes directes PLM avec l'acquisition



d'IBM PLM. IBM et la Société ont attribué à Dassault Systèmes le statut d'« IBM Global Alliance Partner », étendant ainsi leurs domaines de coopération pour inclure les services professionnels, le « cloud computing » (distribution online), le « middleware » (logiciel intermédiaire), le financement, le matériel informatique ainsi que les ventes et la distribution. L'acquisition d'IBM PLM a été réalisée le 31 mars 2010. Dans ce cadre, Dassault Systèmes a acquis les activités de vente, marketing, services et support client d'IBM PLM, ainsi que les contrats clients et les actifs qui y sont associés. Voir paragraphe 5.1.5 « Historique de la Société – 2009 ».

#### Réseaux de vente de la Société

- Réseau « PLM Business Transformation »: représentant environ 55 % et 54 % respectivement du chiffre d'affaires 2009 et 2008 de la Société, ce réseau est dédié à la distribution et à la vente des solutions PLM aux grands comptes. Jusqu'au 31 mars 2010, le réseau PLM Business Transformation recouvrait les activités commerciales d'IBM PLM et les forces de vente directes de la Société. Dassault Systèmes a considérablement développé son réseau de vente directe PLM à partir de 2005, essentiellement avec les acquisitions d'Abaqus Inc. (renommé depuis Dassault Systèmes Simulia Corp.) en 2005 et MatrixOne Inc. (renommé depuis Dassault Systèmes Enovia Corp.) en 2006, et finalement l'acquisition d'IBM PLM le 31 mars 2010.
- Réseau « PLM Value Selling »: représentant environ 24 % et 25 % respectivement du chiffre d'affaires 2009 et 2008, ce réseau est dédié à la distribution et à la vente des solutions PLM aux petites et moyennes entreprises via un réseau comptant plus de 360 revendeurs indépendants (VAR). Historiquement, IBM PLM gérait un réseau de partenaires commerciaux (IBM Business Partners) chargés de commercialiser les produits de la Société. À partir de 2005, la Société a assumé des responsabilités de plus en plus importantes au sein du réseau PLM Value Selling et depuis la mi-2008, a pris la responsabilité directe de la gestion de l'ensemble
- Réseau « Professional » : représentant environ 21 % du chiffre d'affaires en 2009 et 2008, le réseau 3D Professional de la Société englobe plus de 410 distributeurs et revendeurs indépendants à travers le monde. Le réseau « Professional » soutient les activités commerciales de ses revendeurs indépendants par des salons professionnels, des séminaires, des activités pédagogiques en ligne, des campagnes publicitaires et des supports marketing.

Après la conclusion de l'acquisition d'IBM PLM (voir paragraphe 5.1.5 « Historique de la Société - 2009 »), aucun distributeur ne représentera plus de 5 % du chiffre d'affaires de la Société.

### 6.2.5 La concurrence

Les marchés auxquels sont destinés les produits de la Société se caractérisent par une vive concurrence et des mutations rapides de la technologie et des normes. Les principaux concurrents de la Société sur le marché PLM sont Siemens PLM Software, une division de Siemens Industry Sector et Parametric Technology Corporation (PTC). Sur le segment de la Conception mécanique 3D, les principaux concurrents de la Société sont Autodesk, Inc. et PTC. La Société est également en concurrence avec plusieurs éditeurs d'applications spécifiques tels qu'ANSYS, Inc. et MSC Software Corporation dans le domaine de la simulation, ainsi qu'avec Oracle Corporation et SAP AG dans les domaines de la collaboration et de la gestion des données (PDM). En outre, de nombreux éditeurs de logiciels spécialisés sont des concurrents sur des applications ou des secteurs industriels spécifiques. D'une manière générale, les principaux concurrents de la Société sont actifs au niveau mondial.

Sur ses différentes gammes de produits, la Société se positionne vis-à-vis de ses concurrents en s'appuyant sur les avantages que ses solutions apportent à ses clients : caractéristiques techniques, couverture produit et gains de productivité, simplicité d'emploi, performances, architecture ouverte, capture du savoir-faire, adaptation des produits à des processus et des besoins industriels spécifiques, prix, services et support technique.

# CHAPITRE 7 – ORGANIGRAMME

# 7.1 Place de Dassault Systèmes SA au sein du Groupe

Dassault Systèmes SA, société mère, qui détient directement ou indirectement toutes les sociétés composant le Groupe, a deux fonctions principales : d'une part, elle est la principale société opérationnelle du Groupe et son centre principal de recherche et développement, responsable du développement d'un certain nombre de ses solutions logicielles dont principalement CATIA et la plate-forme CAA, mais aussi d'une partie des solutions ENOVIA, DELMIA, SIMULIA et 3DVIA ; d'autre part, elle agit de manière analogue à une société holding et fournit des services centralisés à l'ensemble des sociétés du Groupe.

Dassault Systèmes SA définit la stratégie du Groupe et les moyens nécessaires à sa mise en œuvre. L'équipe de direction est basée au siège social de la société mère, qui se trouve sur son nouveau campus à Vélizy-Villacoublay (Yvelines). La politique de R&D est fixée par la société mère. Les activités de R&D sont réalisées dans les laboratoires situés en France, aux Etats-Unis, en Inde, au Canada, en Allemagne et au Royaume-Uni. Une mission précise est assignée à chacun de ces laboratoires dans le cadre de la stratégie R&D globale de Dassault Systèmes déclinée par marque. Concernant la politique commerciale, la totalité des gammes de produits est principalement commercialisée à travers trois canaux de vente (décrits au paragraphe 6.2.4 du présent Document de référence) dont la responsabilité est partagée entre les filiales et Dassault Systèmes SA. Enfin, concernant le financement des filiales, la société mère a mis en place une convention de gestion centralisée de trésorerie avec une grande partie de ses filiales, permettant de mutualiser les ressources.

Dassault Systèmes SA fournit un support au Groupe pour un certain nombre d'activités incluant : finance, communication, affaires juridiques, ressources humaines et informatique. Ces services font l'objet d'une facturation aux filiales qui en bénéficient sur une base de coûts réels. En 2009, le montant total facturé par Dassault Systèmes SA aux filiales s'est élevé à 34,9 millions d'euros (29,9 millions d'euros en 2008). Ce montant comprend la facturation de prestations de services administratifs et techniques (« management fees ») aux filiales à hauteur de 12,1 millions d'euros (8,8 millions d'euros en 2008). En ce qui concerne les actifs du Groupe, ils sont pour la plupart détenus par la filiale qui les utilise pour le développement de logiciels et de services.

Les activités des filiales de Dassault Systèmes SA et des sociétés contrôlées par celles-ci, sont similaires à celles de la société mère dans leur grande majorité, dans la mesure où elles consistent dans le développement de logiciels pour les besoins des deux segments d'activité PLM et Conception mécanique 3D et où elles s'inscrivent dans la stratégie globale du Groupe dans le domaine des logiciels basés sur une technologie 3D.

Notamment, les filiales américaines importantes de Dassault Systèmes développent et distribuent principalement des produits sous les marques qui leur sont associées : DS Simulia Corp. développe principalement ses produits sous la marque SIMULIA, DS Delmia Corp. sous la marque DELMIA, DS Americas Corp. et DS Enovia Corp. sous la marque ENOVIA et, enfin, DS SolidWorks Corp. sous la marque SolidWorks. Les principales fonctionnalités des produits développés sous chaque marque sont détaillées au paragraphe 6.2.1 « Les marques ».

Voir également le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées figurant au paragraphe 20.4.3 du présent Document de référence.

# 7.2 Principales filiales du Groupe

Au 31 décembre 2009, le Groupe est constitué de Dassault Systèmes SA et de ses 74 filiales opérationnelles, et est présent dans 28 pays. Le Groupe est présent mondialement et notamment, outre les pays mentionnés dans la liste ci-dessous, dans différents pays d'Europe ainsi qu'en Chine, en Inde et en Amérique Latine.

Les principales filiales du Groupe figurent dans la liste ci-dessous. Le pourcentage de détention directe ou indirecte par Dassault Systèmes SA dans ces sociétés est indiqué dans cette liste et reflète le pourcentage détenu en capital et en droits de vote.

Dassault Data Services SAS (France) – 95 %	Dassault Systèmes Services LLC (US) – 100 %
Dassault Systèmes SAS (France) – 100 %	Dassault Systèmes SolidWorks Corp. (US) – 100 %
Dassault Systèmes Provence SAS (France) – 100 %	Dassault Systèmes Enovia Corp. (US) – 100 %
Dassault Systèmes Deutschland GmbH (Allemagne) - 100 %	Dassault Systèmes Delmia Corp. (US) - 100 %
Dassault Systèmes K.K. (Japon) – 100 %	Spatial Corp. (US) – 100 %
Dassault Systèmes Americas Corp. (US) – 100 %	Dassault Systèmes Simulia Corp. (US) – 100 %
	Dassault Systèmes Holding Canada Inc. – 100 %

Voir également la Note 26 aux comptes consolidés ainsi que le tableau des filiales et participations figurant à la Note 23 des comptes annuels.

En dehors de Dassault Systèmes SA qui a contribué à hauteur de 23 % du chiffre d'affaires du Groupe, la seule filiale qui a contribué en 2009 pour plus de 10 % au chiffre d'affaires consolidé est Dassault Systèmes SolidWorks Corp. qui a généré 18 % du chiffre d'affaires du Groupe.

# CHAPITRE 8 - PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

# 8.1 Locaux occupés par la Société et autres immobilisations importantes existantes ou planifiées

La Société met en œuvre une politique de gestion de son parc immobilier selon plusieurs axes.

Le premier axe consiste en une démarche de regroupement sur un nombre minimum de sites, de filiales et d'établissements disséminés dans une même région ou un même pays, dite démarche de « co-localisation ».

Ainsi, à la fin de l'année 2008 et au premier trimestre 2009, DS a regroupé sur le site de Vélizy-Villacoublay (Yvelines) d'une surface de 60 000 mètres carrés environ (dénommé « DS Campus » ou le « Campus »), non seulement l'ancien siège social et principal établissement de la Société jusqu'alors situés à Suresnes (Hauts de Seine), mais également ses autres établissements ainsi que les sièges et établissements des filiales du Groupe qui étaient basés ailleurs en Ile-de France.

Cette démarche, initiée en 2008 pour l'Île de France, s'est poursuivie en 2009 en Europe avec le regroupement de plusieurs établissements et/ou filiales à Barcelone en Espagne et à Milan en Italie, ainsi qu'en Asie et aux Etats-Unis. D'autres opérations de regroupement initiées en 2009 seront effectives en 2010.

A ce premier axe constitué par la « co-localisation », s'ajoute un second axe constitué par une démarche « qualité » se caractérisant par la recherche de sites présentant des critères de performance en termes de modernité des équipements, de connectique, d'empreinte environnementale, d'accessibilité et d'image de DS. Soucieux de limiter les impacts de son activité sur l'environnement, DS s'efforce de louer des bâtiments dits à « Haute Qualité Environnementale », à l'instar de DS Campus, chaque fois que cela est possible, ou répondant aux exigences de la norme thermique « RT 2005 » (voir également le rapport environnemental au paragraphe 8.3 ci-dessous).

Cette politique immobilière a ainsi pour objectif de favoriser les synergies au sein du Groupe et les économies d'échelle, de créer les conditions d'un meilleur contrôle des coûts et d'une diminution de l'empreinte environnementale du Groupe, tout en harmonisant et améliorant l'environnement de travail offert aux collaborateurs de DS dans le monde.

Enfin, lors d'opérations de croissance, il est procédé à un audit des locaux et des conditions d'utilisation de ceux-ci, en particulier à l'aune des normes de DS en la matière, en vue de déterminer les actions à prendre les concernant (conservation du bail, réhabilitation des locaux, regroupement...).

Tous les locaux administratifs, de R&D et de distribution du Groupe, situés notamment en France, aux États-Unis, en Allemagne, en Inde. au Japon, au Canada, en Suède, au Royaume-Uni et en Chine, sont loués.

Certaines caractéristiques des plus importants baux signés par les sociétés du Groupe sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

Localisation	Surface m <sup>2</sup>	Activités sur le site	Montant du loyer annuel(*)
Vélizy-Villacoublay, France	60 000	Siège – R&D – Activité commerciale	16 087 301 euros
Concord, Massachussetts, Etats-Unis	16 000	Activité commerciale – R&D	6 516 000 dollars américains
Charlotte, Caroline du Nord, Etats-Unis	8 500	Activité commerciale	2 282 000 dollars américains
Lowell, Massachussetts, Etats-Unis	7 000	Activité commerciale – R&D	1 644 000 dollars américains
Tokyo, Japon	5 800	Activité commerciale	3 425 424 dollars américains

<sup>(\*)</sup> Pour d'autres informations concernant les loyers, voir également la note 23 des comptes consolidés

La Société estime que son parc immobilier existant et l'espace dont elle dispose depuis son déménagement suffiront aux besoins qu'elle prévoit, et qu'il est possible d'obtenir des espaces supplémentaires ou de substitution à l'avenir, en fonction des besoins, à des conditions raisonnables.

# 8.2 Risques industriels et liés à l'environnement

La Société ne considère pas être exposée à des risques environnementaux importants liés à la nature de son activité.

Elle estime que ses produits contribuent à la protection de l'environnement puisqu'ils sont conçus pour se substituer à la construction de prototypes, aider à optimiser le poids et les matières premières utilisées pour la réalisation de produits et en réduire la consommation. Dassault Systèmes contribue donc à la réduction des problèmes environnementaux rencontrés par toutes les industries.

D'une manière générale, la Société s'efforce de réduire son empreinte environnementale. Les questions environnementales pouvant influencer l'utilisation faite par DS de ses installations immobillières sont décrites au paragraphe 8.1 ci-dessus et dans le rapport environnemental figurant au paragraphe 8.3 ci-dessous.

# 8.3 Rapport environnemental

Le développement durable est au cœur de la mission de Dassault Systèmes, avec une stratégie fondée sur l'innovation durable. Chacune des marques de Dassault Systèmes intègre une promesse environnementale. Les solutions PLM de gestion du cycle de vie du produit, considèrent désormais le « Produit dans la vie » c'est-à-dire non seulement le produit en lui-même, mais également l'intégration de ce produit dans son environnement

2009 a été marquée par l'innovation de la marque SolidWorks avec son produit « SolidWorks Sustainability » permettant aux clients de comprendre et visualiser l'impact environnemental de leur produit dès la conception. De plus, les autres solutions PLM de DS avec les marques CATIA, SIMULIA, DELMIA et ENOVIA permettent également aux clients de DS de réduire les impacts environnementaux de leur produit dès la phase de conception, en permettant de réduire la consommation des matières premières grâce à la maquette numérique, d'optimiser la consommation d'énergie et de gérer la conformité des produits aux normes environnementales. Enfin. 3DVIA et la visualisation en 3D permettent une communication efficace sur les problématiques environnementales.

DS Campus en France est l'établissement principal de DS, avec environ 60 000 m² de surface et plus de 2 300 collaborateurs. Dans le reste du monde, Dassault Systèmes est implanté dans 80 sites dont les principaux sont :

- pour les Etats-Unis, les sites de Concord, Massachussetts (16 000 m²), Charlotte, Caroline du Nord (8 500 m²) et Lowell, Massachussetts (7 000 m<sup>2</sup>);
- pour l'Asie, le site de Tokyo au Japon (5 800 m²).

Les autres sites de DS sont des bureaux ou des laboratoires R&D qui pour la plupart n'excèdent pas 1 000 m² de surface au sol.

Bien que ses impacts directs sur l'environnement soient très limités en raison de son secteur d'activité, DS s'inscrit dans une démarche permanente de réduction de son empreinte écologique.

#### DS Campus

Après 12 mois d'études et 20 mois de construction, DS Campus, le nouveau siège mondial de Dassault Systèmes a ouvert ses portes en novembre 2008 et accueille près d'un tiers des collaborateurs du Groupe. DS Campus a obtenu la certification « NF bâtiment tertiaires Démarche HQE » (Haute Qualité Environnementale). DS Campus a obtenu le score « très performant » dans cinq domaines environnementaux (l'eau, l'énergie, le bâtiment et son environnement immédiat, le chantier et la maintenance), au lieu de trois domaines requis pour la certification HQE.

DS Campus n'ayant ouvert ses portes que fin 2008, la comparaison 2009 avec l'année 2008 se fera avec le site de Suresnes, ancienne localisation du siège mondial de DS.



### 8.3.1 Consommations du groupe

#### 8.3.1.1 Consommation en eau

#### DS Campus

La consommation d'eau à DS Campus pour l'année 2009 s'est élevée à un peu plus de 27 239 m³ contre une consommation d'environ 13 670 m³ en 2008 dans les anciens locaux (consommation relevée sur les dix premiers mois de l'année et extrapolée sur l'ensemble

En 2009, la consommation d'eau moyenne par salarié s'élève donc à 11,45 m³/salarié. L'augmentation de la consommation d'eau entre 2008 et 2009 s'explique par (i) l'augmentation de la surface occupée par DS Campus (60 000 m² contre 30 000 m² pour les anciens locaux) et du nombre d'employés présents sur le site (2 400 collaborateurs sur le nouveau site contre 1 600 dans les anciens locaux) (ii) à laquelle s'ajoute la présence de 16 500 m² d'espaces verts sur DS Campus (alors que les anciens locaux n'avaient pas d'espaces verts). La gestion de l'eau sur DS Campus a été optimisée au travers notamment des équipements sanitaires installés sur le site qui limitent les gaspillages d'eau (par exemple, les robinetteries des sanitaires sont munies de système de détection automatique). Par ailleurs, la sélection d'essences d'arbres et de plantes ayant un faible besoin en eau ainsi que l'arrosage automatique au goutte à goutte, permettent une bonne gestion de l'eau pour les espaces verts.

Enfin, un puits de filtration d'une surface de 500 m² a été installé sur DS Campus. Ce puits permet de réguler l'infiltration des eaux de pluie évitant ainsi la perturbation des réseaux d'eau souterrains et la saturation des réseaux d'assainissement.

#### b. Dans le monde

Sur de nombreux sites de DS dans le monde, la consommation d'eau n'a pas pu être établie car elle est incluse dans les charges locatives.

#### 8.3.1.2. Consommation d'électricité

La consommation totale d'électricité de 38 sites représentatifs de DS dans le monde (incluant DS Campus, dont la consommation est détaillée ci-après) s'est élevée à 26 345 534 kWh. Par extrapolation sur l'ensemble des 80 sites de DS dans le monde, la consommation totale de DS s'élève à environ 38 500 000 kWh en 2009.

### a. DS Campus

La consommation d'énergie de DS Campus s'est élevée à 14 601 500 kWh en 2009 contre un peu plus de 10 500 000 kWh en 2008 dans les anciens locaux (consommation relevée sur les dix premiers mois de l'année et extrapolée sur l'ensemble de l'exercice). L'augmentation de la consommation d'électricité est directement liée à un accroissement de la surface entre le nouveau et l'ancien siège de DS.

La consommation d'électricité rapportée à la surface occupée démontre une diminution significative de la consommation d'électricité en 2009 par rapport à 2008.

Exercice	2007	2008	2009
Consommation d'électricité en kWh/m²	351	350	243

L'optimisation de la consommation énergétique sur DS Campus repose sur différentes technologies, telles que :

- Pour les serveurs informatiques : en tant que société de R&D dans le domaine de l'édition de logiciels, Dassault Systèmes SA utilise un grand nombre de serveurs informatiques : la chaleur qu'ils dégagent est utilisée pour chauffer une grande partie de l'air sanitaire du site
- En matière d'éclairage : Dassault Systèmes SA économise l'énergie en associant des détecteurs de déplacements et de lumière naturelle, ainsi que des composants d'éclairage à haut rendement sur le site de DS Campus. A titre d'exemple, les lampes choisies sont 30 % plus efficaces que les éclairages fluorescents et cinq fois plus efficaces que les lampes à incandescence, pour une durée de vie 12 à 15 fois supérieure.
- En matière de maintenance : la régie qui supervise la consommation énergétique de DS Campus est informatisée et centralisée permettant ainsi la localisation de toute fuite ou panne et l'accélération des réparations pour éviter des déperditions énergétiques.

Par ailleurs, lors de la construction de DS Campus, des panneaux solaires ont été installés sur les toits des bâtiments. Le raccordement de ces panneaux solaires sur le réseau d'électricité est prévu en 2010.

#### b. Centre de données.

Une partie des serveurs de Dassault Systèmes est localisée dans un « centre de données » à l'extérieur de DS Campus. Sa consommation d'électricité en 2008 s'est élevée à 8 446 231 kWh, incluant la climatisation et l'alimentation des serveurs. Pour le premier semestre 2009, la consommation était de 4 419 830 kWh, ce qui, extrapolé sur l'ensemble de l'exercice, représente une consommation annuelle comparable à celle de 2008.

Afin de réduire l'impact sur l'environnement de ses centres de données dans le monde, DS inclut dans ses nouveaux appels d'offres un volet environnemental pour favoriser les fournisseurs qui proposent des solutions plus respectueuses de l'environnement, comme le « free cooling » (une nouvelle technologie consistant à récupérer l'air froid extérieur pour climatiser les serveurs).

#### c. Dans le monde

Certains sites dans le monde consomment de l'énergie provenant des énergies renouvelables. Ainsi, chez Dassault Systèmes Austria à Vienne, 80 % de l'énergie consommée est issue d'une énergie verte (solaire et éolien). Les sites SolidWorks en Allemagne à Hannovre, Braunschweig et Herrenberg bénéficient d'une électricité produite à hauteur d'environ 20 % à partir des énergies renouvelables.

#### 8.3.1.3. Consommation de matières premières

#### Consommation de papier

La consommation de papier de DS Campus (représentant environ un tiers des collaborateurs de DS) s'est élevée à 28 tonnes en 2009 contre 32 tonnes en 2008, ce qui représente une diminution de 13 % en valeur absolue et ce malgré l'augmentation significative du nombre d'employés présents sur le site (2 400 collaborateurs sur le nouveau site contre 1 600 dans les anciens locaux). Rapportée au nombre de salariés, la consommation de papier représente 11,67 kg par salarié en 2009 contre 20 kg en 2008.

Cette diminution de la consommation de papier s'explique notamment par le remplacement des imprimantes individuelles par des imprimantes collectives et par la nécessité pour les utilisateurs de confirmer manuellement l'impression de chaque document. Ces mesures ont eu pour effet d'inciter les collaborateurs à imprimer en moins grande quantité et à réduire le nombre des impressions non utilisées et, en conséquence, ont permis d'optimiser la consommation de papier. Le papier utilisé sur DS Campus est 100 % certifié FSC (écolabel, qui assure que la production d'un produit à base de bois a respecté des procédures garantissant la gestion durable des forêts). Après usage, 100 % du papier est trié et recyclé. L'utilisation de papier recyclé et de papier certifié FSC se généralise progressivement dans les filiales du Groupe.

#### **Emballages**

Les emballages de DS correspondent principalement au packaging des logiciels. Le fournisseur responsable du packaging de DS s'est conformé en 2007 à la réglementation Reach, cadre légal pour la protection de l'environnement en Europe, et a obtenu le label Imprim'Vert pour son imprimerie (qui certifie entre autres, la non utilisation de produits toxiques et le tri des déchets) et propose un produit 100 % recyclable et biodégradable.

## 8.3.2 Transports

#### Politique générale

En 2009, Dassault Systèmes a élaboré une nouvelle politique d'optimisation des transports qui s'inscrit dans la politique globale de réduction des coûts (décrite au paragraphe 9.1.1 « Résumé de l'exercice 2009 » du présent Document de référence). Cette politique est valable pour Dassault Systèmes SA et l'ensemble de ses filiales à l'international. Pour réduire les voyages dans leur ensemble, les réunions en visioconférence ont été privilégiées. Par ailleurs, pour réduire l'impact environnemental des déplacements, le train a été préféré à l'avion dès que possible ; pour les voyages en avion, la classe économique a été privilégiée par rapport à la classe affaires, l'empreinte carbone de la première étant largement inférieure à celle de la seconde.

#### **Voitures**

En Europe, la flotte totale est de 279 véhicules de fonction. La consommation de carburant pour ces véhicules s'est élevée à 626 627 litres en 2009. La plupart des sites en dehors de l'Europe louent des voitures pour leurs déplacements ; la consommation de carburant n'a ainsi pas pu être estimée.

#### Répartition de la consommation par type de carburant en Europe pour 2009

Diesel	612 759 L
Sans-plomb	13 868 L

Une nouvelle politique d'achat des véhicules de fonction en Europe est en cours d'élaboration. Cette politique vise à imposer l'achat de voitures plus respectueuses de l'environnement qui rejetteront moins de CO2 dans l'air.

#### Voyages d'affaires

L'activité du Groupe étant tertiaire, le transport est la principale source émettrice de gaz à effet de serre pour les différents sites de DS. En effet, les collaborateurs se déplacent fréquemment sur les différents sites dans le monde. En 2009, DS a mis en place une nouvelle politique de transport privilégiant le train à l'avion pour les voyages de moins de 3 heures.

#### Voyages effectués depuis DS Campus (environ un tiers des collaborateurs) pour 2009

Nombre de kilomètres parcourus en avion	13 080 181
Nombre de kilomètres parcourus en train	639 309

## 8.3.3 Gestion de l'écosystème

#### 8.3.3.1. Traitement des déchets

#### Déchets courants

DS Campus, et près de trois quarts des filiales en Europe, aux Etats-Unis et au Japon utilisent le système de tri sélectif notamment pour le carton et le plastique.

Sur DS Campus, l'entreprise prestataire qui assure la collecte des déchets est certifiée ISO 9001 dans ses agences, et ISO 14001 sur tous ses lieux de traitement des déchets. Elle effectue le tri sélectif et la collecte des papiers et des cartons, s'occupe une fois par trimestre du ramassage des objets encombrants et a mis à disposition une collecte de piles.

#### Déchets spécifiques

En ce qui concerne ses propres déchets, DS sous-traite en France, auprès de sociétés spécialisées, le recyclage du papier et des cartouches d'encre des fax, ampoules néon, bandes magnétiques, CD-Rom, etc... Ce service peut être inclus dans les contrats de prestation de services des fournisseurs de DS, comme par exemple le recyclage des cartouches d'encre des imprimantes.

Plus d'un tiers des filiales du Groupe en Europe réalise une collecte des déchets spécifiques pour les recycler. Les autres filiales en Europe, qui sont de petits locaux ou des laboratoires, génèrent peu de déchets spécifiques et en sous-traitent le recyclage.

#### Parc informatique

Depuis 2008, Dassault Systèmes SA a adopté une nouvelle politique concernant la gestion de son parc informatique (qui concerne aussi bien les postes fixes, les ordinateurs portables, les serveurs que le centre de données) qu'elle achète au lieu de louer. Plus de 7 960 ordinateurs sont en circulation en Europe et, en 2009, 2,5 tonnes de matériels informatiques ont été recyclées par des prestataires extérieurs selon la directive européenne relative aux déchets spécifiques DEEE (« Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques »).

#### Substances dangereuses

De par son secteur d'activité, DS ne génère pas de déchets dangereux. Toutefois, l'existence d'un transformateur au pyralène/PCB a été identifiée aux Etats-Unis. Il est équipé d'un bac de rétention et son retrait a été planifié pour 2013.

#### 8.3.3.2. Nuisances et rejets

De par son secteur d'activité, DS ne génère pas de rejet ayant un impact environnemental sur le sol, dans l'air ou dans l'eau. Les activités de DS ne génèrent pas de bruit ou d'odeur susceptible de gêner le voisinage.

Dassault Systèmes a initié en 2009 un bilan carbone de DS Campus, dont les résultats ne sont pas connus à la date de publication du présent Document de référence.

Néanmoins sur DS Campus et en Inde, des réserves de fioul sont stockées pour alimenter les groupes électrogènes en cas de coupure électrique. A DS Campus, les citernes de fioul d'un volume total de stockage de 20 000 litres sont entreposées en sous-sol; elles sont équipées d'un bac de rétention, possèdent un système coupe-feu et sont pourvues d'un système de détection de fuite et de fumée. En Inde les réserves sont entretenues et contrôlées par le système de maintenance.

## 8.3.4 Prestataires

Dans le cadre des mesures prises en matière de prévention des risques environnementaux, Dassault Systèmes SA a mis en place un suivi en temps réel de clôtures d'incidents d'exploitation et de maintenance des bâtiments avec l'aide d'entreprises certifiées ISO 9001.

Dassault Systèmes SA a veillé à inclure des spécifications en matière de développement durable dans les cahiers des charges pour les appels d'offres destinés aux fournisseurs de DS Campus.

La majorité des entreprises intervenant sur le site sont certifiées ou sont en voie de certifications 9001 et 14001. Ainsi, le groupe prestataire de restauration passe l'audit de certification en 2010 pour ces deux normes (DS Campus étant un site pilote pour cette première certification de l'entreprise). De plus, une démarche environnementale réalisée par le groupe de restauration a été adoptée au sein du personnel prestataire, pour répondre à la norme ISO 14001 et pour réduire les gaz à effet de serre (tri sélectif, collecte des huiles usagées, optimisation de l'énergie, etc.).

De même la société en charge de l'entretien des espaces verts et du nettoyage de DS Campus utilise des produits non toxiques pour l'entretien et le désherbage se fait à la main.

## 8.3.5 Organisation et sensibilisation du personnel

Une conférence a été réalisée en 2009 par les responsables de DS Campus pour sensibiliser les collaborateurs aux enjeux environnementaux. L'ensemble des mesures mises en œuvre par DS dans sa démarche environnementale leur a été présentée, tout en rappelant par exemple les éco-gestes et la méthode du tri sélectif dans les bureaux avec les poubelles compartimentées.

De plus, une campagne de prévention et de sensibilisation a été lancée par le Comité d'Entreprise de Dassault Systèmes SA à travers un « Carnet de Vie » mis à disposition des collaborateurs. Ce carnet est la synthèse de la gestion de l'environnement réalisée sur DS Campus. Il répertorie dans les domaines de l'énergie, de l'eau et des déchets, les équipements utilisés pour leur gestion, les prestataires « verts », tout en sensibilisant les collaborateurs aux éco-gestes.

## 8.3.6 Risques et évaluation des impacts environnementaux

La nature des activités de DS est largement tertiaire (aucun site du Groupe n'est classé SEVESO ou ICPE) et une grande partie des actifs est de nature incorporelle, ce qui limite largement les risques du Groupe sur les plans industriel et environnemental.

DS n'a pas connaissance de situations ou d'éléments environnementaux susceptibles d'avoir un impact significatif sur son patrimoine ou sur ses résultats. Le Groupe n'a par ailleurs connaissance d'aucune question environnementale pouvant influencer l'utilisation qu'il fait de ses immobilisations corporelles.

Compte tenu du caractère limité des risques industriels et environnementaux du Groupe, les coûts liés à l'évaluation, à la prévention et au traitement des risques industriels et environnementaux sont intégrés dans les différents postes d'investissements et de charges et leur ordre de grandeur n'a pas justifié une identification séparée.

En 2009, aucune provision ou garantie pour risques en matière d'environnement n'a été enregistrée dans les comptes consolidés du Groupe.

En 2009, aucune charge n'a été intégrée dans ces mêmes comptes au titre d'une décision judiciaire en matière d'environnement ou d'actions menées en réparation de dommages causés à celui-ci.

# CHAPITRE 9 – EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

## 9.1 Présentation générale

Le résumé du résultat des opérations dans le paragraphe 9.1.1 ci-dessous présente certains éléments des résultats financiers de la Société pour 2009 en normes IFRS. Ce résumé, l'information financière complémentaire non-IFRS et les explications plus détaillées qui les accompagnent, doivent être lus conjointement avec les comptes consolidés de la Société et leurs annexes présentés aux chapitres qui suivent de ce Document de référence.

Dans le cadre de l'analyse du résultat de ses opérations, la Société prend en compte une information financière complémentaire non-IFRS qui exclut (i) le traitement comptable des produits constatés d'avance liés aux acquisitions, (ii) les amortissements des actifs incorporels liés aux acquisitions, (iii) la charge liée à l'attribution d'actions gratuites et de stock-options, (iv) les autres produits et charges opérationnels, nets et (v) certains effets fiscaux non récurrents. Un rapprochement entre l'information financière complémentaire non-IFRS et les informations extraites des comptes consolidés et de leurs annexes est présenté ci-dessous au paragraphe 9.1.2 « Information financière complémentaire non-IFRS ».

Lorsque la Société estime que cela est utile à la compréhension de l'évolution de son activité, le pourcentage de croissance ou de diminution de certaines données financières est retraité afin d'éliminer l'impact des variations de taux de change, notamment ceux du dollar américain et du yen japonais par rapport à l'euro. Lorsque des éléments d'information sont exprimés ci-après « à taux de change constants », les résultats de l'exercice le plus récent sont tout d'abord recalculés sur la base des taux de change moyens de l'exercice précédent puis comparés aux résultats de l'exercice précédent. Tous les éléments d'information à taux de change constants sont fournis sur une base estimée. Sauf indication contraire, l'impact des variations de taux de change est similaire entre les données financières IFRS et non-IFRS.

## 9.1.1 Résumé de l'exercice 2009

Les résultats enregistrés par la Société au titre de l'exercice 2009 reflètent trois facteurs-clés : (i) la profonde récession mondiale et son impact sur les investissements consacrés par les clients aux logiciels et aux services proposés par la Société, (ii) les mesures importantes prises par la Société pour minimiser l'impact de la récession sur les bénéfices et la marge opérationnelle par le biais d'un programme de réduction des dépenses mis en œuvre à tous les niveaux de l'entreprise et d'un programme d'amélioration de l'efficacité à plus long terme ; et (iii) la décision prise par la Société de maintenir ses ressources et ses moyens dans le domaine de la recherche et du développement (« R&D »), et dans le domaine des ventes et du support client. Les effets de la récession mondiale ont commencé à avoir un impact sensible sur les résultats financiers de la Société à partir du quatrième trimestre 2008 et se sont accrus en 2009.

Les difficultés économiques ont amené de nombreux clients à réduire les achats de nouvelles licences, ce qui a provoqué une baisse du chiffre d'affaires de celles-ci (baisse de 31 % à taux de change constants) ainsi que du chiffre d'affaires des services (baisse de 19 % à taux de change constants). Le chiffre d'affaires récurrent de la Société a augmenté de 5 % à taux de change constants, limitant la baisse du chiffre d'affaires logiciels et total à 8 % et 9 %, respectivement, à taux de change constants. Début 2009, la Société a mis en place un programme de réduction des dépenses, tout en maintenant ses capacités en recherche et développement et support client. Les effectifs sont demeurés stables, la Société ayant mis en place un gel des embauches, allant de pair avec un recrutement sélectif et des réorganisations. De plus, la Société a réalisé des économies, notamment dans les domaines suivants : (i) les voyages ; (ii) les activités marketing; (iii) les coûts externes comprenant la sous-traitance et les honoraires, et (iv) en réduisant les besoins et en conduisant des actions spécifiques dans le domaine des achats. Ainsi la Société a pu réduire ses dépenses opérationnelles et compenser l'effet de la récession mondiale sur ses résultats financiers. En conséquence, les dépenses d'exploitation ont diminué de 3,8 % en 2009 et d'approximativement 6 % à taux de change constants (8 % à taux de change constants et sur une base non-IFRS).

S'agissant de ses activités de R&D, la Société a lancé une nouvelle version de sa plate-forme logicielle PLM V6 en 2008 et a poursuivi en 2009 l'introduction de nouvelles applications et produits sur celle-ci, avec deux mises à jour majeures prévues chaque année. D'importantes ressources de R&D ont été – et sont – consacrées à ces mises à jour, en plus du support apporté aux versions existantes, à l'amélioration des offres de Conception mécanique 3D, au lancement sur le marché de nouveaux produits et à l'investissement dans des stratégies produits à plus long terme. La Société investit également dans l'élargissement de solutions logicielles adaptées aux besoins des industries qu'elle cible et à leurs processus spécifiques. Si elle continue à accroître ses effectifs de R&D, la Société met également tout en œuvre pour améliorer la productivité de ses investissements, ce qui s'est traduit par le regroupement d'effectifs de R&D sur des sites clés, afin de tirer le meilleur parti des infrastructures et des ressources en informatique et télécommunications (voir Chapitre 11 « Recherche et Développement, Brevets et Licences »).

Dans le domaine du marketing et des ventes, la Société a réalisé des investissements significatifs dans ses trois réseaux de vente au cours des dernières années. L'objectif est d'aligner plus étroitement sa stratégie de commercialisation avec l'élargissement de l'adoption du PLM dans les principaux secteurs industriels, sur des marchés et zones géographiques nouveaux. De ce point de vue, après la signature d'un accord définitif en octobre 2009, la Société a finalisé l'acquisition d'IBM PLM le 31 mars 2010 et a par conséquent pris l'entière responsabilité et le contrôle de son réseau de vente PLM « Business Transformation » (voir paragraphe 5.1.5 « Historique de la Société – 2009 »).

Le tableau ci-dessous présente le chiffre d'affaires par activité, par zone géographique et par segment pour les exercices clos les 31 décembre 2009 et 2008, ainsi que les taux de croissance en données publiées et à taux de change constants.

	◀	Exercice clos le 31 décembre				
		,	Évolution en %, à taux de change			
(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)	2009	Evolution en %	constants	2008		
Chiffre d'affaires total	1 251,3	(6,3 %)	(9 %)	1 334,8		
Chiffre d'affaires total par activité						
Ventes de logiciels	1 099,8	(4,7 %)	(8 %)	1 154,4		
Prestations de services et autres	151,5	(16,0 %)	(19 %)	180,4		
Chiffre d'affaires total par zone géographique						
Amériques	386,3	(5,8 %)	(11 %)	410,1		
Europe	577,5	(6,9 %)	(6 %)	620,2		
Asie	287,5	(5,6 %)	(14 %)	304,5		
Chiffre d'affaires total par segment						
PLM	990,2	(6,4 %)	(9 %)	1 058,3		
Conception mécanique 3D	261,1	(5,6 %)	(9 %)	276,5		

- En 2009, le chiffre d'affaires total a diminué de 6,3 % en données publiées et d'approximativement 9 % à taux de change constants, reflétant l'impact de la récession économique mondiale. Le chiffre d'affaires en données publiées a bénéficié de l'appréciation du dollar américain et du yen japonais en 2009 par rapport à 2008.
- La répartition du chiffre d'affaires 2009 par région demeure similaire à celle de l'exercice 2008. En pourcentage du chiffre d'affaires total, l'Europe représente 46 %, la région Amériques 31 % et l'Asie 23 %.
- Le chiffre d'affaires logiciel a baissé de 4,7 % et d'environ 8 % à taux de change constants. L'évolution du chiffre d'affaires logiciel reflète une baisse des ventes de nouvelles licences de 31 %, partiellement compensée par une augmentation de 5 % des ventes de licences périodiques, de la maintenance et du développement de produits (tous les chiffres sont à taux de change constants). Les segments PLM et Conception mécanique 3D ont connu une évolution similaire de leur chiffre d'affaires logiciel.
- Le chiffre d'affaires logiciel récurrent, constitué du chiffre d'affaires issu de la maintenance et des licences périodiques a augmenté de 8,6 % et de 5 % à taux de change constants. Le chiffre d'affaires logiciel récurrent a représenté 73 % du chiffre d'affaires logiciel total en 2009, à comparer à 64 % en 2008.
- Le résultat net dilué par action pour 2009 est en baisse de 14,9 % reflétant la baisse du chiffre d'affaires par rapport à la même période de l'année précédente. Le résultat net dilué par action non-IFRS a diminué de 7,9 % principalement en raison de la baisse du chiffre d'affaires.

Les flux de trésorerie de la Société provenant des opérations d'exploitation se sont élevés en 2009 à 297,9 millions d'euros contre 309,1 millions d'euros en 2008, grâce à une forte amélioration du besoin en fonds de roulement qui a pour l'essentiel compensé l'impact de la baisse du chiffre d'affaires due à la récession mondiale.

La situation financière de la Société demeure solide. Les disponibilités et les placements à court terme s'élevaient à 1,06 milliard d'euros au 31 décembre 2009, contre 840,4 millions d'euros au 31 décembre 2008. La trésorerie nette de la Société s'élevait pour sa part à 858 millions d'euros au 31 décembre 2009, après déduction de la dette financière long terme, constituée de 200 millions d'euros de ligne de crédit à long terme. En 2009, la Société a maintenu le niveau de ses dividendes par action à 0,46 euro et versé des dividendes s'élevant à 54 millions d'euros. La Société a réalisé des investissements par un montant de 16,3 millions d'euros dont 14,9 millions d'euros au titre des immobilisations corporelles.



#### Fluctuation des taux de change

La fluctuation des taux de change en 2009 par rapport à 2008 a atténué la baisse du chiffre d'affaires et des résultats de l'exercice 2009, la Société présentant ses comptes en euros alors qu'une partie de son chiffre d'affaires et de ses charges est libellée dans trois principales monnaies: l'euro (EUR), le dollar américain (USD) et le ven japonais (JPY) (voir paragraphe 9.2 « Données consolidées: comparaison 2009-2008 » ci-dessous et paragraphe 4.2.2 « Effet des variations des taux de change »).

- Le taux de change moyen EUR/USD a baissé de 5,4 % en 2009, à 1,39 dollar par euro contre 1,47 dollar par euro en 2008, et le taux de change moyen EUR/JPY a diminué de 14,4 % en 2009, à 130,3 yens par euro contre 152,3 yens par euro en 2008.
- En 2009, la Société a généré environ 37 % de son chiffre d'affaires en dollars américains alors que cette monnaie représentait environ 39 % de ses charges. La Société a généré approximativement 14 % de son chiffre d'affaires en yens japonais et environ 5 % de ses charges étaient libellées en yens japonais.
- L'évolution du cours des devises étrangères par rapport à la monnaie fonctionnelle de chaque entité de la Société a eu un impact négatif net de 7,8 millions d'euros sur les actifs à court terme de la Société en monnaies étrangères, qui sont convertis en euros aux cours en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Cet impact est pris en compte dans la ligne « (Charges) Produits financiers et autres nets » (voir la Note 9 aux comptes consolidés de la Société).

#### Acquisitions et cessions

Le 26 octobre 2009, la Société et IBM ont signé un accord définitif portant sur l'acquisition par Dassault Systèmes des activités de ventes et de support client d'IBM dédiées au portefeuille d'applications PLM de Dassault Systèmes, ainsi que des contrats clients et actifs associés (« IBM PLM »). La transaction s'élève à environ 600 millions de dollars américains en numéraire, moins les passifs repris. Cette acquisition a été finalisée le 31 mars 2010 (voir paragraphe 5.1.5 « Historique de la Société – 2009 » et paragraphe 6.2.4 « Vente et Distribution »).

En 2008, la Société a réalisé l'acquisition d'Engineous Software, Inc., société américaine spécialisée en automatisation, intégration et optimisation des processus, pour un coût total, y compris les frais de transaction, d'environ 40 millions de dollars (environ 26 millions d'euros).

En 2008, la Société a par ailleurs cédé Dassault Systèmes Solutions France (« DSF »), sa division de ventes PLM dédiée principalement aux petites et moyennes entreprises en France, en Belgique et au Luxembourg.

De plus amples informations sur les acquisitions et cessions sont présentées en Note 16 aux comptes consolidés de la Société.

## 9.1.2 Information financière complémentaire non-IFRS

Les données complémentaires présentées ci-après comportent des limites inhérentes à leur nature. Ces données ne sont basées sur aucun ensemble de normes ou de principes comptables et ne doivent pas être considérées comme un substitut aux éléments comptables en normes IFRS. Les données financières complémentaires non-IFRS ne doivent pas être lues indépendamment, mais toujours associées aux éléments de comptes consolidés préparés selon les normes IFRS. En outre, les données financières complémentaires non-IFRS de la Société peuvent ne pas être comparables à d'autres données également intitulées « non-IFRS » et utilisées par d'autres sociétés. Un certain nombre de limitations spécifiques relatives à ces mesures sont détaillées ci-dessous.

Pour l'évaluation et la communication de ses résultats opérationnels, la Société ajoute à ses résultats financiers en normes IFRS des données financières complémentaires non-IFRS. Comme expliqué plus en détail ci-après, les données financières complémentaires non-IFRS excluent : le traitement comptable des produits constatés d'avance liés aux acquisitions, les coûts liés à l'amortissement des actifs incorporels acquis, les charges relatives à l'attribution d'actions gratuites et de stock-options, les autres produits et charges opérationnels, nets et certain effets fiscaux non récurrents. Pour cette raison, et en tenant compte des limites d'utilisation décrites ci-dessus et ci-dessous, la Société estime que ces données complémentaires non-IFRS fournissent une base pertinente utile à la comparaison entre périodes, et permettent une meilleure compréhension de sa performance financière par les investisseurs.

La direction de la Société utilise des données financières complémentaires non-IFRS, associées à son information financière IFRS, pour évaluer sa performance opérationnelle, prendre des décisions opérationnelles, planifier, et fixer ses objectifs pour les périodes à venir. En particulier, la rémunération des cadres dirigeants de la Société est en partie assise sur la performance de son activité mesurée en fonction des données financières complémentaires. La Société estime que les données complémentaires non-IFRS fournissent également aux investisseurs et aux analystes financiers une information pertinente qu'ils utilisent pour comparer la performance opérationnelle de la Société à ses performances historiques et aux autres sociétés de son secteur, ainsi que pour valoriser la Société.

Les données financières en normes IFRS sont retraitées pour obtenir les données financières complémentaires non-IFRS. Sont exclus de ces dernières :

- le traitement comptable des produits constatés d'avance liés aux acquisitions : selon les normes IFRS, les produits constatés d'avance d'une société acquise doivent être ajustés au moment de l'intégration dans les comptes par l'acquéreur afin de refléter la valeur de marché des obligations de support client liées aux contrats acquis à cette occasion. Par conséquent, dans le cas d'un contrat annuel classique, le chiffre d'affaires en normes IFRS de la Société pour la période annuelle suivant l'acquisition ne reprend pas la totalité du chiffre d'affaires généré par le contrat précité, tel qu'il aurait été enregistré par la société acquise si elle était restée indépendante.

Dans les données financières complémentaires non-IFRS, la Société exclut l'ajustement relatif aux produits constatés d'avance liés aux acquisitions afin de refléter le montant total du chiffre d'affaires généré. La Société estime que la mesure non-IFRS du chiffre d'affaires est utile pour les investisseurs et la direction de la Société car elle reflète un niveau de chiffre d'affaires et de résultat opérationnel qui correspond aux activités conjuguées de la Société et de la société acquise. Par ailleurs, les données financières non-IFRS fournissent une base de comparaison cohérente entre la performance opérationnelle future de la Société pour laquelle ce traitement comptable des produits constatés d'avance ne sera plus requis, et ses derniers résultats.

Néanmoins, en excluant le traitement comptable des produits constatés d'avance, les données financières complémentaires non-IFRS reflètent le chiffre d'affaires total qu'aurait enregistré la société acquise sans nécessairement refléter la totalité des coûts associés à la génération de ce chiffre d'affaires.

- l'amortissement des actifs incorporels acquis, y compris l'amortissement des logiciels acquis : selon les normes IFRS, le coût des actifs incorporels acquis dans le cadre de l'acquisition de sociétés, de technologies ou encore de tous actifs incorporels, doit être comptabilisé en fonction de la valeur de marché des actifs et amorti sur la totalité de leur durée de vie utile.

Les données financières complémentaires non-IFRS de la Société excluent l'amortissement des dépenses liées à l'acquisition d'actifs incorporels de façon à fournir une base de comparaison cohérente avec ses performances historiques. La Société impute le coût de la technologie et des autres actifs incorporels développés en interne sur la période pendant laquelle ils ont été générés. Par exemple, étant donné que la Société engage généralement la plupart de ses coûts de recherche et développement avant d'atteindre la faisabilité technique, ces coûts sont habituellement enregistrés en charges sur la période pendant laquelle ils sont engagés. En excluant les coûts liés à l'amortissement des actifs incorporels acquis, l'information financière complémentaire non-IFRS fournit une approche uniforme pour évaluer les coûts de développement de toutes les technologies de la Société, qu'elles soient développées en interne ou qu'elles résultent d'acquisitions. Par conséquent, la Société estime que les données financières complémentaires non-IFRS offrent aux investisseurs une base utile à la comparaison de ses résultats historiques.

Néanmoins, les actifs incorporels acquis contribuent au chiffre d'affaires réalisé pendant la période, alors qu'il n'aurait peut-être pas été possible de réaliser un tel chiffre d'affaires sans ces actifs. Par ailleurs, les coûts d'amortissement des actifs incorporels acquis sont une dépense récurrente jusqu'à ce que leur coût total ait été amorti.

- la charge liée à l'attribution d'actions gratuites et de stock-options : selon les normes comptables IFRS, la Société est tenue d'enregistrer dans son compte de résultat une charge liée à l'attribution aux salariés d'actions gratuites et de stock-options. Cette charge correspond à la juste valeur de ces instruments, amortie sur la durée d'emploi du salarié en échange de cette attribution.

La Société exclut la charge liée à l'attribution d'actions gratuites et de stock-options de ses données financières complémentaires non-IFRS car les investisseurs et les analystes financiers utilisent des modèles de valorisation qui ne prennent pas en compte la charge liée à l'attribution d'actions gratuites et de stock-options. Par conséquent, en excluant cette charge de ses données financières complémentaires non-IFRS, la Société aide les investisseurs et les analystes financiers à assurer une cohérence dans leurs outils de valorisation. La direction de la Société tient également compte de cette information complémentaire non-IFRS excluant la charge liée à l'attribution d'actions gratuites et de stock-options lors de l'analyse de la performance opérationnelle de la Société, puisque la charge liée à l'attribution d'action gratuites et de stock-options peut varier en fonction d'autres facteurs que le niveau d'activité ou les performances opérationnelles de la Société.

Néanmoins, l'attribution d'actions gratuites et de stock-options est l'une des composantes de la rémunération des salariés de la Société. En excluant la charge liée à l'attribution d'actions gratuites et de stock-options, les données financières complémentaires non-IFRS ne reflètent pas le coût total que représentent l'embauche, la motivation et la fidélisation du personnel de la Société. La charge liée à l'attribution d'actions gratuites et de stock-options constitue une charge récurrente.

- les autres produits et charges opérationnels, nets : selon les normes comptables IFRS, la Société a constaté d'autres produits et charges opérationnels, comprenant les coûts de restructuration, les coûts d'acquisition et les produits et charges liés au déménagement du siège de la Société en France et de certains établissements à l'étranger.

Dans ses données financières complémentaires non-IFRS, la Société exclut l'effet des autres produits et charges opérationnels, nets en raison de leur nature inhabituelle, non fréquente ou de manière générale non récurrente. Par conséquent, la Société estime que ses

données financières complémentaires non-IFRS permettent aux investisseurs de mieux comprendre les tendances opérationnelles actuelles de la Société.

Néanmoins, les autres produits et charges opérationnels, nets sont une composante des produits et charges de la Société et, en les excluant, l'information financière complémentaire non-IFRS en exclut l'impact sur le résultat net part du groupe de la Société. Les autres produits et charges opérationnels, nets sont généralement non récurrents et la Société ne prévoit pas d'avoir d'autres produits et charges opérationnels, nets régulièrement dans le cadre de son activité normale.

- certains effets fiscaux non récurrents (pour l'exercice clos le 31 décembre 2009) : en 2009, la Société a procédé à la restructuration de certaines activités de recherche et développement qui ont conduit à l'utilisation de déficits reportables entièrement provisionnés en 2008. Les états financiers IFRS de la Société reflètent l'impact de ces effets fiscaux non récurrents.

Dans son information supplémentaire non-IFRS, la Société a exclu l'impact fiscal non récurrent de la restructuration de certaines de ses activités compte tenu de leur nature inhabituelle, tant en termes qualitatifs que quantitatifs. En effet, la Société ne prévoit pas que de tels effets fiscaux puissent survenir régulièrement dans le cadre de ses activités normales. Par conséquent, la Société considère que l'exclusion de cet effet fiscal non-récurrent de l'information financière non-IFRS permet aux investisseurs de mieux comprendre les tendances de sa performance opérationnelle. La Société considère également que l'exclusion de certains effets fiscaux non récurrents facilite la comparaison de son taux d'imposition effectif entre différentes périodes.

Cependant, ces effets fiscaux non récurrents sont une composante de la charge d'impôts en 2009 de la Société. En excluant leurs effets, l'information supplémentaire non-IFRS surévalue la charge d'impôts sur le résultat de 2009. Ces effets fiscaux non récurrents ne constituent pas un bénéfice permanent.

Le tableau ci-après détaille l'information financière complémentaire non-IFRS. Ce tableau détaille également les informations financières en normes IFRS correspondantes ainsi qu'un rapprochement entre les données en normes IFRS et les données non-IFRS.

	◀	Exe	ercice clos le	31 décer	nbre		- Var	iation
(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages et des données par action)	2009 IFRS	Retraitements <sup>(1)</sup>	2009 non-IFRS	2008 IFRS	Retraitements <sup>(1)</sup>	2008 non-IFRS	IFRS	Non-IFRS <sup>(2)</sup>
Chiffre d'affaires total	1 251,3	1,5	1 252,8	1 334,8	3,4	1 338,2	(6,3 %)	(6,4 %)
Chiffre d'affaires total par activité								
Ventes de logiciels	1 099,8	1,5	1 101,3	1 154,4	3,4	1 157,8	(4,7 %)	(4,9 %)
Prestations de services et autres	151,5	_	151,5	180,4		180,4	(16,0 %)	(16,0 %)
Chiffre d'affaires total par zone géographique								
Amériques	386,3	0,6	386,9	410,1	1,8	411,9	(5,8 %)	(6,1 %)
Europe	577,5	0,2	577,7	620,2	0,8	621,0	(6,9 %)	(7,0 %)
Asie	287,5	0,7	288,2	304,5	0,8	305,3	(5,6 %)	(5,6 %)
Chiffre d'affaires total par segment								
PLM	990,2	1,5	991,7	1 058,3	3,4	1 061,7	(6,4 %)	(6,6 %)
Conception mécanique 3D	261,1		261,1	276,5		276,5	(5,6 %)	(5,6 %)
Charges opérationnelles	1 020,3	(81,2)	939,1	1 060,9	(64,7)	996,2	(3,8 %)	(5,7 %)
Charge d'attribution d'actions gratuites e de stock-options	t 24,5	(24,5)	_	22,0	(22,0)	_	11,4 %	
Amortissement des actifs incorporels acquis	41,6	(41,6)		42,9	(42,9)	_	(3,0 %)	_
Autres produits et charges opérationnels nets	15,1	(15,1)	_	(0,2)	0,2			
Résultat opérationnel	231,0	82,7	313,7	273,9	68,1	342,0	(15,7 %)	(8,3 %)
PLM	132,3	82,1	214,4	170,3	67,5	237,8	(22,3 %)	(9,8 %)
Conception mécanique 3D	98,7	0,6	99,3	103,6	0,6	104,2	(4,7 %)	(4,7 %)
Marge opérationnelle	18,5 %		25,0 %	20,5 %		25,6 %		
PLM	13,4 %		21,6 %	16,1 %		22,4 %		
Conception mécanique 3D	37,8 %		38,0 %	37,5 %		37,7 %		
Résultat avant impôt	226,9	82,7	309,6	282,8	68,1	350,9	(19,8 %)	(11,8 %)
Charge d'impôt sur le résultat	(56,9)	(31,4)	(88,3)	(81,9)	(27,9)	(109,8)	(30,5 %)	(19,6 %)
(dont effets fiscaux non récurrents liés à certaines restructurations)	8,1	(8,1)	_	_	_	_		
Intérêts minoritaires	(0,3)	_	(0,3)	(0,4)	_	(0,4)		
Résultat net part du groupe	169,7	51,3	221,0	200,5	40,2	240,7	(15,4 %)	(8,2 %)
Résultat net dilué par action <sup>(3)</sup>	1,43	0,43	1,86	1,68	0,34	2,02	(14,9 %)	(7,9 %)

(1) Dans le tableau de rapprochement ci-dessus, (i) tous les retraitements des données de chiffre d'affaires IFRS correspondent à l'exclusion du traitement comptable des produits constatés d'avance liés aux acquisitions, (ii) tous les retraitements des données de charges opérationnelles IFRS correspondent à l'exclusion de l'amortissement des incorporels acquis, des coûts d'attribution d'actions gratuites et de stock-options (tels que détaillés ci-dessous) et des autres produits et charges opérationnels, nets, et (iii) tous les retraitements des données de résultat net IFRS correspondent à l'impact combiné de ces différents ajustements, plus, en ce qui concerne le résultat net et le résultat net par action, l'impact fiscal des retraitements ci-dessus et l'exclusion des effets d'impôts non récurrents liés à certaines restructurations en 2009.

	◀		Exercice clos I	e 31 décembre —		<b>&gt;</b>
(en millions d'euros)	2009 IFRS	Retraitements	2009 non-IFRS	2008 IFRS	Retraitements	2008 non-IFRS
Coût des prestations de services et autres	139,4	(0,6)	138,8	155,2	(0,6)	154,6
Recherche et développement	302,5	(14,1)	288,4	309,6	(12,0)	297,6
Frais commerciaux	356,7	(4,7)	352,0	387,3	(4,2)	383,1
Frais généraux et administratifs	108,4	(5,1)	103,3	109,3	(5,2)	104,1
Charge d'attribution d'actions gratuites et de stock-options		(24,5)			(22,0)	

<sup>(2)</sup> Le pourcentage d'augmentation / diminution non-IFRS compare les données non-IFRS pour les deux exercices. Dans le cas où les retraitements relatifs à une donnée ne concernent qu'un des deux exercices, l'augmentation / diminution non-IFRS compare la donnée non-IFRS à la donnée IFRS

<sup>(3)</sup> Sur la base d'une moyenne pondérée de 118,5 millions d'actions diluées en 2009 et de 119,3 millions d'actions diluées en 2008.



## 9.1.3 Principes comptables essentiels

Les comptes consolidés de la Société ont été préparés conformément aux principes comptables IFRS. La préparation de ces comptes exige que la Société adopte certaines hypothèses et décisions. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes. La Société estime que les principes comptables essentiels suivants, entre autres, affectent les décisions et estimations les plus significatives utilisées dans la préparation des comptes consolidés : constatation du chiffre d'affaires, coût des ventes de logiciels, frais de recherche et développement, allocation du prix d'achat pour les regroupements d'entreprises, goodwill et autres actifs incorporels, et impôts. Voir la Note 2 aux comptes consolidés de la Société pour une description de ces principes comptables.

## 9.2 Données consolidées : comparaison 2009-2008

#### CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires total réalisé par la Société provient (i) des redevances de licences de ses logiciels, principale source de chiffre d'affaires, ainsi que (ii) des prestations de services et autres. Le chiffre d'affaires prestations de services et autres est principalement généré par le segment PLM. Le tableau ci-dessous montre la répartition du chiffre d'affaires de la Société par activité, par zone géographique et par segment pour les exercices clos les 31 décembre 2009 et 2008, et indique l'évolution calculée en données publiées et à taux de change constants.

			Évolution en %, à taux de	
(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)	Exercice 2009	Evolution en %	change constants	Exercice 2008
Chiffre d'affaires total	1 251,3	(6,3 %)	(9 %)	1 334,8
Chiffre d'affaires total par activité				
Ventes de logiciels	1 099,8	(4,7 %)	(8 %)	1 154,4
Prestations de services et autres	151,5	(16,0 %)	(19 %)	180,4
Chiffre d'affaires total par zone géographique(1)				
Amériques <sup>(2)</sup>	386,3	(5,8 %)	(11 %)	410,1
Europe <sup>(2)</sup>	577,5	(6,9 %)	(6 %)	620,2
Asie <sup>(2)</sup>	287,5	(5,6 %)	(14 %)	304,5
Chiffre d'affaires total par segment				
PLM	990,2	(6,4 %)	(9 %)	1 058,3
Conception mécanique 3D	261,1	(5,6 %)	(9 %)	276,5

- (1) Dans ses comptes consolidés, la Société présente son chiffre d'affaires logiciel par zone géographique de deux façons : (i) en fonction de la zone géographique du client utilisateur final et (ii) en fonction de la zone géographique dans laquelle est située l'unité opérationnelle de la Société qui enregistre la transaction (voir la Note 3 aux comptes consolidés). Dans le tableau ci-dessus, le chiffre d'affaires logiciel est toujours présenté en fonction de la zone géographique du client utilisateur final, tandis que le chiffre d'affaires prestations de services et autres est toujours présenté en fonction du lieu
- (2) Les ventes réalisées en France et en Allemagne représentent l'essentiel des ventes réalisées en Europe. La majorité du chiffre d'affaires réalisé sur le continent américain provient des États-Unis, et la majorité du chiffre d'affaires réalisé en Asie, du Japon (voir la Note 3 aux comptes consolidés).

Le chiffre d'affaires total a baissé de 6,3 % pour atteindre 1,25 milliard d'euros en 2009 contre 1,33 milliard d'euros en 2008. À taux de change constants, le chiffre d'affaires total a diminué d'environ 9 %, ce qui reflète pour l'essentiel une contraction des ventes de logiciels et des prestations de services et autres de, respectivement, 8 % et 19 %, comme expliqué plus en détail ci-après. À taux de change constants, le chiffre d'affaires a baissé de 6 % en Europe, de 11 % dans la zone Amériques et de 14 % en Asie. En données non-IFRS, le chiffre d'affaires s'est établi à 1,25 milliard d'euros en 2009, en baisse de 6,4 % par rapport au chiffre d'affaires de 1,34 milliard d'euros enregistré en 2008, et d'environ 9 % à taux de change constants.

#### Chiffre d'affaires logiciel

Le chiffre d'affaires logiciel se compose du chiffre d'affaires issu des nouvelles licences et du chiffre d'affaires récurrent lié aux licences existantes (licences périodiques), des revenus de la maintenance et du chiffre de développement de produits. Les licences périodiques et la maintenance constituent le « chiffre d'affaires récurrent ».

Les logiciels PLM de la Société font essentiellement l'objet de contrats de licence selon deux modalités distinctes de paiement : (i) les nouvelles licences pour lesquelles le client paie une redevance initiale au titre d'une licence perpétuelle, puis s'acquitte d'une redevance au titre de la maintenance et des mises à jour, en général sur une base annuelle ou (ii) les licences (locations) périodiques où, pour maintenir sa licence active, le client paie une redevance périodique. Les nouvelles licences imposent aux clients le paiement de redevances pour bénéficier d'un service de maintenance et de mises à jour des produits. Les licences (locations) périodiques autorisent le client à bénéficier d'une maintenance corrective et de mises à jour de produits existants, sans redevance supplémentaire. Les mises à jour de produits incluent les améliorations apportées au produit existant, mais n'englobent pas la fourniture de nouveaux produits. Le chiffre d'affaires logiciel généré par de nouveaux clients ou lié à de nouveaux contrats passés avec des clients existants, est comptabilisé dans les « licences périodiques » si le client choisit cette modalité de paiement. Le chiffre d'affaires de développement produit porte sur le développement de nouvelles fonctionnalités de produits standards demandées par des clients.

Les licences des logiciels de SolidWorks sont concédées moyennant le paiement d'une redevance unique, comptabilisée en « nouvelles licences ». L'accès aux évolutions et à la maintenance est subordonné au paiement d'une redevance annuelle, enregistrée en « maintenance ».

	Exercice cl	Exercice clos le 31 décembre		
(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)	2009	2008		
Chiffre d'affaires logiciel				
Nouvelles licences	289,7	407,6		
Licences périodiques, maintenance et développement produits	810,1	746,8		
Total chiffre d'affaires logiciel	1 099,8	1 154,4		
% du chiffre d'affaires total	87,9 %	86,5 %		

Le chiffre d'affaires logiciel a baissé de 4,7 % et d'environ 8 % à taux de change constants. Le chiffre d'affaires logiciel en données non-IFRS est en repli de 4,9 %, et d'environ 8 % à taux de change constants, avec une diminution de 28,9 % (environ 31 % à taux de change constants) du chiffre d'affaires lié aux nouvelles licences et une augmentation de 8,3 % (5 % à taux de change constants) du chiffre d'affaires lié aux licences périodiques et à la maintenance.

La baisse significative du chiffre d'affaires lié aux nouvelles licences en 2009 résulte des conditions économiques et commerciales mondiales difficiles, amenant les clients à réduire leurs achats de nouvelles licences.

Le chiffre d'affaires logiciel récurrent (composé du chiffre d'affaires issu des licences périodiques et de la maintenance) a augmenté de 8,6 % (environ 5 % à taux de change constants) pour atteindre 805,2 millions d'euros en 2009 contre 741,3 millions d'euros en 2008. Le chiffre d'affaires logiciel récurrent a représenté respectivement 73 % et 64 % du chiffre d'affaires logiciel en 2009 et 2008. La croissance du chiffre d'affaires logiciel récurrent reflète l'accroissement des licences périodiques, ainsi que de la maintenance, bien que la Société ait été confrontée à des taux de renouvellement de la maintenance plus faibles.

Le chiffre d'affaires de développement produits a représenté 4,9 millions d'euros en 2009 contre 5,5 millions en 2008.

#### Chiffre d'affaires prestations de services et autres

Le chiffre d'affaires des prestations de services et autres comprend le chiffre d'affaires issu (i) des activités de conseil en méthodologie pour la conception, le déploiement et le support, ainsi que des services de formation et d'ingénierie et (ii) des commissions de distribution liées à l'activité commerciale de la Société en tant que revendeur (anciennement en tant que Business Partner d'IBM). En 2008 et pendant les années précédentes, la Société générait du chiffre d'affaires issu des commissions versées par IBM à la Société au titre de la gestion du réseau de ventes indirect PLM d'IBM (en tant que « Channel Management Provider » ou CMP). Du fait de la finalisation du transfert de la supervision directe de son réseau de vente PLM « Value Selling », la Société ne perçoit plus de commissions CMP d'IBM. Par ailleurs, la Société revend marginalement du matériel informatique et, dans ce cas, seule la marge commerciale brute sur ces ventes est comptabilisée en chiffre d'affaires. En 2009 et 2008, la quasi-totalité du chiffre d'affaires des prestations de services et autres activités de la Société était générée par l'activité PLM.

	Exercice clo	s au 31 décembre —
(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)	2009	2008
Chiffre d'affaires prestations de services et autres	151,5	180,4
% du chiffre d'affaires total	12,1 %	13,5 %

Le chiffre d'affaires des prestations de services et autres, qui représentait 12,1 % du chiffre d'affaires total en 2009, a accusé une baisse de 16 % par rapport à 2008 (19 % à taux de change constants). La baisse du chiffre d'affaires des prestations de services et autres s'explique principalement par l'impact de la récession mondiale qui a entraîné une baisse du chiffre d'affaires généré par les activités de conseil et



des commissions perçues par la Société en tant que revendeur. De plus, cette baisse reflète l'impact de la cession de la division DSF de la Société le 1er juillet 2008.

#### CHARGES OPÉRATIONNELLES

Les charges opérationnelles de la Société ont baissé de 3,8 % et d'environ 6 % à taux de change constant, à 1,02 milliard d'euros en 2009 par rapport à 1,06 milliard d'euros en 2008, reflétant principalement la baisse des rémunérations variables liée à la diminution des ventes et les effets du programme de maîtrise des coûts destiné à réduire (i) les charges liées aux voyages, (ii) les frais marketing, (iii) les services externalisés incluant les honoraires et la sous-traitance et (iv) les achats. Ces réductions des charges d'exploitation ont été partiellement compensées par l'augmentation des autres charges liées aux restructurations.

	Exercice clo	s le 31 décembre
(en millions d'euros)	2009	2008
Charges opérationnelles	1 020,3	1 060,9
Retraitement <sup>(1)</sup>	(81,2)	(64,7)
Charges opérationnelles non-IFRS <sup>(1)</sup>	939,1	996,2

(1) Les retraitements et les données de charges opérationnelles non-IFRS qui apparaissent sur le tableau ci-dessus correspondent au retraitement des données financières de la Société préparées conformément aux normes IFRS à l'exclusion (i) de l'amortissement des incorporels acquis, (ii) des coûts nets d'attribution d'actions gratuites et de stock-options et (iii) des autres produits et charges opérationnels, nets. Afin de rapprocher ces informations financières non-IFRS des informations extraites des comptes consolidés et de leurs annexes, se reporter au paragraphe 9.1.2 « Information financière complémentaire non-IFRS ».

#### Coût des ventes de produits et de services

Le coût des ventes de produits et de services comprend le coût des ventes de logiciels et le coût des prestations de services et autres.

- · Le coût des ventes de logiciels comprend principalement les redevances de licences logicielles payées pour les composants de tiers intégrés dans les propres produits de la Société, les coûts de maintenance, les coûts de reproduction des CD, les coûts associés à la préparation des manuels utilisateurs et les frais de livraison.
- · Le coût des prestations de services et autres concerne principalement les frais de personnel et autres coûts liés à l'organisation et aux prestations de conseil ainsi que les frais de personnel et autres coûts liés aux activités de ventes en tant que revendeur.

	Exercice clos le 31 décembre —	
(en millions d'euros)	2009	2008
Coût des ventes de logiciels (hors amortissement des actifs incorporels acquis)	56,6	56,8
Coût des prestations de services et autres	139,4	155,2
Coût des ventes de produits et de services	196,0	212,0

Le coût des ventes de logiciels (hors amortissement des actifs incorporels acquis) a connu une baisse de 0,4 % et environ 3 % à taux de change constants, traduisant pour l'essentiel des frais de personnel plus faibles. Les coûts des ventes de logiciels (excluant l'amortissement des intangibles acquis) se sont élevés à 4,5 % et 4,3 % du chiffre d'affaires total en 2009 et 2008, respectivement.

Le coût des prestations de services et autres a diminué de 15,8 millions d'euros ou 10,2 % par rapport à 2008, traduisant pour l'essentiel une baisse dans l'effectif des consultants ainsi que l'impact en année pleine de la cession de DSF. Les coûts des prestations de services et autres ont diminué d'environ 12 % à taux de change constants. A 8,0 % contre 14,0 % en 2008, la marge brute dégagée par les prestations de services et autres est en repli, essentiellement en raison de la concurrence sur les prix et du recours plus limité aux services de conseil en raison de la mauvaise conjoncture dans ces activités. Le coût des prestations de services et autres s'est élevé à 11,1 % et 11,6 % du chiffre d'affaires total en 2009 et 2008, respectivement.

#### Frais de recherche et développement

La Société estime que la recherche et développement est l'un des principaux facteurs de son succès. Elle dispose de cinq principaux laboratoires de recherche à Vélizy et Aix-en-Provence (France), Boston et Détroit (États-Unis) et en Inde, ainsi que de laboratoires de recherche au Canada, en Allemagne et au Royaume-Uni. En 2009, la Société a regroupé certaines activités de recherche dans ses principaux laboratoires, avec comme conséquences la fermeture d'un centre en Israël et de deux centres aux États-Unis. Les charges de restructuration liées à ces fermetures sont intégrées dans le poste « Autres produits et charges opérationnels, nets » analysé ci-après.

Les frais de recherche et développement comprennent essentiellement les frais en personnel des spécialistes en infrastructure de logiciels et différents domaines applicatifs tels que la conception mécanique, la fabrication, l'ingénierie mécanique, l'analyse des éléments finis, les applications 3D interactives, l'infographie, ainsi que des spécialistes disposant d'expérience et de savoir-faire dans les secteurs industriels

ciblés par la Société. Les frais de recherche et développement comprennent également les coûts de location informatique, les amortissements, les frais de maintenance du matériel informatique utilisé pour l'activité de recherche et développement, ainsi que le coût des outils de développement des logiciels et les frais liés aux réseaux informatiques et aux moyens de communication.

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés si, après analyse de critères techniques, ils n'entrent pas dans la catégorie des immobilisations. Depuis la création de la Société en 1981, en application de cette politique comptable, ces coûts ont toujours été comptabilisés en charges sur la période au cours de laquelle ils ont été engagés. Une petite partie du personnel de recherche et développement fournit aux clients des services de maintenance de logiciels et leur coût est inclus dans le coût des ventes de logiciels.

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés nets des subventions reçues de divers organismes publics visant à financer certaines activités de recherche et développement (y compris les crédits d'impôt recherche en France qui seraient versés par l'administration fiscale française si la charge d'impôt sur le résultat due par la Société n'était pas suffisante pour permettre la déduction de tels crédits).

	Exercice clos le 31 décembre		
(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)	2009	2008	
Frais de recherche et développement	302,5	309,6	
% du chiffre d'affaires total <sup>(1)</sup>	24,2 %	23,2 %	

(1) Compte tenu de la relation commerciale entretenue par la Société avec IBM, le pourcentage de ses différents postes de charges, y compris les frais de recherche et développement, par rapport au chiffre d'affaires, peut ne pas être comparable aux pourcentages publiés par les concurrents de la Société.

Les frais de recherche et développement ont baissé de 7,1 millions d'euros, soit 2,3 %, en 2009 par rapport à 2008. Les tendances en matière de frais de recherche et développement reflètent plusieurs facteurs : (i) des charges de personnel plus faibles liées à la consolidation de certaines activités de recherche, (ii) une hausse de 1,2 million d'euros des subventions reçues des organismes publics (26,5 millions d'euros en 2009 contre 25,3 millions d'euros en 2008), (iii) une utilisation plus faible de personnels de service et (iv) moins de frais de voyages. La fluctuation des taux de change a eu un impact négatif en limitant la réduction des frais de recherche et développement d'environ trois points de pourcentage.

#### Frais commerciaux

Les frais commerciaux de la Société comprennent principalement les frais de personnel, qui incluent les commissions sur ventes et le personnel d'administration des ventes, les dépenses de marketing et de communication, les frais de déplacement et les coûts d'infrastructure marketing, tels que les ressources informatiques utilisées par les équipes commerciales. Une partie des effectifs commerciaux fournit des activités de conseil et d'assistance au déploiement de produits, dont les coûts sont comptabilisés en conséquence en coûts des prestations de services et autres.

	Exercice clos le 31 décembre —		
(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)	2009	2008	
Frais commerciaux	356,7	387,3	
% du chiffre d'affaires total	28,5 %	29,0 %	

Les frais commerciaux ont baissé de 30,6 millions d'euros en 2009, soit 7,9 %, par rapport à 2008. La baisse des frais commerciaux résulte essentiellement (i) de la diminution des dépenses de voyages, d'événements et d'autres activités de support des canaux de distribution, (ii) d'une baisse des rémunérations variables liée à la diminution du chiffre d'affaires et (iii) de la réduction des effectifs moyens de ventes et marketing. La fluctuation des taux de change a eu une incidence défavorable sur les frais commerciaux d'environ deux points de pourcentage.

#### Frais généraux et administratifs

	Exercice clos le 31 décembre	
(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)	2009	2008
Frais généraux et administratifs	108,4	109,3
% du chiffre d'affaires total	8,7 %	8,2 %

Les frais généraux et administratifs ont baissé de 0,9 million d'euros, soit 0,8 % en 2009 par rapport à 2008. Cette baisse des frais généraux et administratifs est essentiellement le résultat de coûts plus faibles de services externes, comprenant des honoraires et de la



sous-traitance ainsi qu'une diminution des dépenses de voyages. La fluctuation des taux de change a également eu une incidence défavorable sur l'évolution des frais généraux et administratifs de deux points de pourcentage.

#### Amortissement des actifs incorporels acquis

Les amortissements d'actifs incorporels acquis comprennent l'amortissement des logiciels acquis, l'amortissement des technologies acquises, ainsi que l'amortissement d'autres actifs incorporels acquis (principalement les relations clients contractuelles) comptabilisés dans le cadre d'opérations de croissance externe (voir l'explication au paragraphe 9.1.2 « Information financière complémentaire non-IFRS » ci-dessus).

	Exercice clos I	e 31 décembre —
(en millions d'euros)	2009	2008
Amortissement des actifs incorporels acquis	41,6	42,9

Les amortissements d'actifs incorporels acquis ont baissé de 3,0 %, soit 1,3 million d'euros, en 2009 par rapport à 2008, compte tenu principalement de l'effet en 2008 de l'amortissement de certains actifs incorporels liés à la réalisation de créances d'impôt en conjonction avec certaines acquisitions.

#### Autres produits et charges opérationnels, nets

Les autres produits et charges opérationnels, nets comprennent l'impact d'événements de nature inhabituelle, non fréquente ou de manière générale non récurrente.

	Exercice clos	le 31 décembre — >
(en millions d'euros)	2009	2008
Autres (produits) et charges opérationnels, nets	15,1	(0,2)

Les autres produits et charges opérationnels, nets, comprenaient en 2009 10,2 millions d'euros de charges de restructuration principalement liées à la rationalisation de certains sites de R&D aux États-Unis et en Israël, 2,3 millions d'euros relatifs au transfert du siège social et aux locaux vacants ainsi que 2,6 millions d'euros de frais d'acquisition (principalement liés à l'acquisition d'IBM PLM). En 2008, les autres produits et charges, net incluaient principalement la plus-value de 17,5 millions d'euros nette sur la vente d'une partie de l'ancien siège de la Société, compensée par des charges de 12,1 millions d'euros liées au déménagement de la Société dans son nouveau siège social et de 4,3 millions d'euros au titre des mesures de restructuration correspondant essentiellement à la réorganisation des centres de R&D situés en Allemagne et aux Etats-Unis (voir la Note 8 aux comptes consolidés de la Société).

#### RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

	Exercice clos	le 31 décembre — >
(en millions d'euros)	2009	2008
Résultat opérationnel	231.0	273.9

En 2009, le résultat opérationnel a baissé de 15,7 %, soit 42,9 millions d'euros, reflétant essentiellement une diminution des ventes de 6,3 % due à la crise économique, partiellement compensée par une réduction des charges opérationnelles de 3,8 %, avec pour conséquence la diminution de la marge opérationnelle, qui s'est repliée à 18,5 % en 2009 contre 20,5 % en 2008. Les fluctuations des devises ont eu un impact favorable, limitant la baisse du résultat opérationnel et de la marge opérationnelle d'environ cinq points de pourcentage et de 60 points de base, respectivement.

En données non-IFRS, le résultat opérationnel a baissé de 8,3 % s'établissant à 313,7 millions d'euros contre 342,0 millions d'euros en 2008 ; la marge opérationnelle a diminué de 60 points de base, à 25 %, à comparer à 25,6 % en 2008, reflétant pour l'essentiel une réduction de 6,4 % du chiffre d'affaires total, partiellement compensée par une baisse de 5,7 % des charges opérationnelles. Les fluctuations des devises ont eu un effet favorable d'environ cinq points de pourcentage et 50 points de base, respectivement, sur l'évolution du résultat opérationnel et de la marge opérationnelle non-IFRS.

#### (CHARGES) PRODUITS FINANCIERS ET AUTRES, NETS

	Exercice clos	le 31 décembre —
(en millions d'euros)	2009	2008
(Charges) produits financiers et autres, nets	(5,6)	6,9

En 2009, la charge financière nette était principalement composée d'intérêts nets pour 2,7 millions d'euros et de pertes de change pour (7,8) millions d'euros. La baisse du poste (charges) produits financiers et autres, nets s'explique principalement par une réduction des produits d'intérêts nets pour un montant de 11,2 millions d'euros en raison d'une baisse des taux d'intérêt sur les investissements détenus en euros ou en dollars américains. Les pertes de change sur les comptes clients, essentiellement libellés en yens japonais et en dollars américains ainsi que sur des instruments financiers, ont légèrement augmenté de 0,9 million d'euros (voir la Note 9 aux comptes consolidés de la Société).

#### IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

	Exercice clos I	e 31 décembre —
(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)	2009	2008
Charge d'impôt sur le résultat	56,9	81,9
Taux effectif d'impôt consolidé	25,1 %	29,0 %

En 2009, la charge d'impôt sur le résultat a diminué de 25,0 millions d'euros, soit 30,5 %, reflétant principalement une baisse du résultat avant impôt. De plus, la diminution de la charge d'impôt sur le résultat s'explique par une baisse du taux effectif d'imposition de la Société, qui s'établit à 25.1 % en 2009, à comparer à 29.0 % en 2008. En 2009 la Société a réalisé des fusions d'entités consolidées en Allemagne et a procédé à des restructurations de certaines activités en Israël. Ces opérations lui ont permis d'utiliser des déficits fiscaux reportables qui étaient entièrement provisionnés en 2008. En données non-IFRS, le taux effectif d'imposition consolidé s'est élevé à 28,5 % en 2009 contre 31.3 % en 2008 (voir la Note 10 aux comptes consolidés de la Société pour une explication des différences entre le taux effectif d'impôt et le taux d'imposition en vigueur en France (34,43 %)).

#### RÉSULTAT NET PART DU GROUPE ET RÉSULTAT NET DILUÉ PAR ACTION

	Exercice clos le 31 décembre —		
(en millions d'euros, à l'exception des données par action et du nombre d'actions)	2009	2008	
Résultat net part du groupe	169,7	200,5	
Résultat net dilué par action	1,43 €	1,68 €	
Nombre moyen pondéré d'actions diluées en circulation	118,5	119,3	

Le résultat net part du groupe et le résultat net dilué par action ont tous deux baissé de respectivement 15,4 % et 14,9 %, reflétant principalement une diminution du résultat avant impôts de 19,8 %, partiellement compensée par une réduction du taux effectif d'imposition pour 2009 par rapport à 2008. En données non-IFRS, le résultat net part du groupe a baissé de 8,2 % à 221 millions d'euros, reflétant essentiellement une réduction du résultat non-IFRS avant impôts de 11,8 %, compensée en partie par une réduction du taux effectif d'imposition non-IFRS en 2009 par rapport à 2008. Le résultat net dilué par action a baissé de 7,9 % à 1,86 euro contre 2,02 euros en 2008.

# 9.3 Chiffre d'affaires et résultat opérationnel par segment d'activité

Les tendances de croissance pour les ventes de logiciels ont été impactées de façon similaire par la récession économique mondiale dans les deux segments d'activité de la Société avec une baisse significative des ventes de nouvelles licences, compensée partiellement par l'augmentation du chiffre d'affaires récurrent.



#### PI M

#### Chiffre d'affaires

	Exercice clos le 31 décembre			<b></b>
(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)	2009	% du chiffre d'affaires total	2008	% du chiffre d'affaires total
Chiffre d'affaires (hors ventes inter-segments)				
PLM	990,2	79,1 %	1 058,3	79,3 %
Information financière complémentaire non-IFRS(1)				
PLM – chiffre d'affaires non-IFRS	991,7	79,2 %	1 061,7	79,3 %

(1) Les données financières complémentaires non-IFRS tiennent compte des ajustements effectués aux données financières auditées de la Société en excluant le traitement comptable des produits constatés d'avance liés aux acquisitions. Afin de rapprocher ces informations financières non-IFRS des informations extraites des comptes consolidés et de leurs annexes, se reporter au paragraphe 9.1.2 « Information financière complémentaire non-IFRS ».

Le chiffre d'affaires PLM s'est établi à 990,2 millions d'euros; il comprend le chiffre d'affaires logiciels CATIA pour 487,5 millions d'euros, d'autres chiffres d'affaires logiciels PLM (SIMULIA, DELMIA, et 3DVIA) pour 198,4 millions d'euros et le chiffre d'affaires logiciels d'ENOVIA pour 152,8 millions d'euros, ainsi que des prestations de services et autres pour 151,5 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires réalisé par le segment PLM a baissé de 6,4 % et, en données non-IFRS, de 6,6 % entre 2009 et 2008. À taux de change constants, les ventes de logiciels PLM ont baissé de 7 % (environ 8 % en données non-IFRS). Le chiffre d'affaires logiciels CATIA a baissé de 6,6 % et d'environ 9 % à taux de change constants. Le chiffre d'affaires logiciels ENOVIA a baissé de 14,5 % et d'environ 18 % à taux de change constants, reflétant dans chaque cas les effets de la récession sur l'activité en 2009. Le chiffre d'affaires logiciels des autres marques a progressé en 2009 de 12,1 % et d'environ 9 % à taux de change constants, en particulier grâce à la croissance de SIMULIA, pour laquelle le chiffre d'affaires récurrent a été un important contributeur ainsi que l'effet en année pleine de l'acquisition d'Engineous (comparé à six mois en 2008). Le chiffre d'affaires services et autres a baissé de 16 % (environ 19 % à taux de change constant), compte tenu de la plus faible demande de services résultant de la réduction des achats de nouvelles licences ainsi que de la cession de DSF en juillet 2008 (voir au paragraphe 9.2 la note sur le chiffre d'affaires prestations de services et autres).

#### Résultat opérationnel

	Exercice clos le 31 décembre			-
(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)	2009	% du résultat opérationnel total	2008	% du résultat opérationnel total
Résultat opérationnel				
PLM	132,3	57,3 %	170,3	62,2 %
Information financière complémentaire non-IFRS(1)				
PLM – résultat opérationnel non-IFRS	214,4	68,3 %	237,8	69,5 %

(1) L'information financière complémentaire non-IFRS reflète l'ajustement des données financières auditées de la Société en excluant les éléments suivants: (i) le traitement comptable des produits constatés d'avance liés aux acquisitions, (ii) l'amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions, (iii) la charge liée à l'attribution d'actions gratuites et de stock-options et (iv) les autres produits et charges opérationnels, nets. Afin de rapprocher ces informations financières non-IFRS des informations extraites des comptes consolidés et de leurs annexes, se reporter au paragraphe 9.1.2 « Information financière complémentaire non-IFRS ».

Le résultat opérationnel généré par le segment PLM a diminué de 22,3 %, reflétant essentiellement la baisse du chiffre d'affaires de 6,4 %, partiellement compensée par une réduction de 3,4 % des dépenses. En données non-IFRS, le résultat opérationnel PLM a diminué de 9,8 % qui s'explique par une baisse de 6,6 % du chiffre d'affaires compensée pour partie par une diminution de 5,7 % des charges d'exploitation. La marge opérationnelle PLM a baissé, passant de 16,1 % en 2008 à 13,4 % en 2009, et de 80 points de base en données non-IFRS passant de 22,4 % en 2008 à 21,6 % en 2009, reflétant essentiellement la diminution du chiffre d'affaires, compensée en partie par l'impact positif de la fluctuation des taux de change.

#### Conception mécanique 3D

Chiffre d'affaires

	Exercice clos le 31 décembre			<b></b>
(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)	2009	% du chiffre d'affaires total	2008	% du chiffre d'affaires total
Chiffre d'affaires (hors ventes inter-segments)				
Conception mécanique 3D	261,1	20,9 %	276,5	20,7 %
Information financière complémentaire non-IFRS <sup>(1)</sup>				
Conception mécanique 3D – chiffre d'affaires non-IFRS	261,1	20,8 %	276,5	20,7 %

(1) Les données financières complémentaires non-IFRS tiennent compte des ajustements effectués aux données financières auditées de la Société en excluant le traitement comptable des produits constatés d'avance liés aux acquisitions. Afin de rapprocher ces informations financières non-IFRS des informations extraites des comptes consolidés et de leurs annexes, se reporter au paragraphe 9.1.2 « Information financière complémentaire non-IFRS ».

Le chiffre d'affaires réalisé par le segment Conception mécanique 3D a baissé de 5,6 % en 2009, et d'environ 9 % à taux de change constants, du fait de la récession mondiale. Les évolutions ont été identiques en IFRS et non-IFRS.

#### Résultat opérationnel

	Exercice clos le 31 décembre			-
(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)  Résultat opérationnel	2009	% du résultat opérationnel total	2008	% du résultat opérationnel total
Conception mécanique 3D	00.7	42.7 %	103.6	07.0.0/
	98,7	42,7 %	103,6	37,8 %
Information financière complémentaire non-IFRS <sup>(1)</sup>				
Conception mécanique 3D – résultat opérationnel non-IFRS	99,3	31,7 %	104,2	30,5 %

(1) L'information financière complémentaire reflète l'ajustement des données financières auditées de la Société en excluant les éléments suivants : (i) le traitement comptable des produits constatés d'avance liés aux acquisitions, (ii) les amortissements des actifs incorporels liés aux acquisitions, (iii) la charge liée à l'attribution d'actions gratuites et de stock-options et (iv) les autres produits et charges opérationnels, nets. Afin de rapprocher ces informations financières non-IFRS des informations extraites des comptes consolidés et de leurs annexes, se reporter au paragraphe 9.1.2 « Information financière complémentaire non-IFRS ».

Le résultat opérationnel du segment Conception mécanique 3D a baissé de 4,9 millions d'euros, soit 4,7 %, en 2009 par rapport à 2008, reflétant principalement la baisse de 5,6 % du chiffre d'affaires, compensée partiellement par une baisse de 6,1 % des charges opérationnelles. La marge opérationnelle a cependant légèrement progressé, passant de 37,5 % en 2008 à 37,8 % en 2009, bénéficiant de la baisse des charges opérationnelles entre 2008 et 2009. En données non-IFRS, le résultat opérationnel du segment Conception mécanique 3D a diminué également de 4,9 millions d'euros, soit 4,7 %, en 2009 par rapport à 2008, tandis que la marge opérationnelle s'établissait à 38 % en 2009 contre 37,7 % en 2008.

## 9.4 Évolution des résultats trimestriels

Le chiffre d'affaires trimestriel de la Société a varié de façon significative et continuera vraisemblablement de le faire à l'avenir. Le résultat net part du groupe de la Société a également varié de façon significative chaque trimestre, reflétant les évolutions du chiffre d'affaires, dans un contexte de maîtrise des dépenses de la Société. Une part significative des ventes de la Société est généralement réalisée au cours du dernier mois de chaque trimestre et, ainsi qu'il est généralement observé dans l'industrie du logiciel, l'activité de vente de licences de la Société atteint son maximum au cours du mois de décembre. Le chiffre d'affaires des ventes de logiciels, le chiffre d'affaires total, le résultat opérationnel, la marge opérationnelle et le résultat net part du groupe sont généralement plus élevés au quatrième trimestre de chaque exercice.

Parmi les principaux facteurs qui entraînent des variations significatives du chiffre d'affaires trimestriel de la Société figurent, sans que cette liste soit exhaustive : l'évolution de l'environnement macroéconomique, la taille des transactions de vente de logiciels, le modèle de concession des licences de logiciels, le calendrier et la taille des prestations de services, le calendrier et la taille des missions de développement de produits, ainsi que le calendrier et le niveau des activités de fusions et acquisitions, ainsi que des cessions. Par ailleurs,

le chiffre d'affaires trimestriel peut varier considérablement en raison de la durée variable nécessaire à la négociation et à la finalisation des contrats commerciaux ou au calendrier de comptabilisation des activités de conseil.

En 2009, le chiffre d'affaires de la Société pour les quatrième, troisième, deuxième et premier trimestres a représenté respectivement 27,1 %, 23,3 %, 24,8 % et 24,8 % du chiffre d'affaires total. En 2008, le chiffre d'affaires de la Société pour les quatrième, troisième, deuxième et premier trimestres a représenté respectivement 28,7 %, 23,9 %, 24,4 % et 23 % du chiffre d'affaires total.

# 9.5 Engagements hors-bilan

Voir la Note 23 aux comptes consolidés de la Société.

# 9.6 Tableau des engagements contractuels

Voir paragraphe 4.2.3 « Risque de liquidité ».

# CHAPITRE 10 – TRÉSORERIE ET CAPITAUX

Les principales sources de liquidités de la Société proviennent de la trésorerie dégagée par les opérations d'exploitation. En 2009, les flux de trésorerie dégagés par les opérations d'exploitation ont été utilisés principalement pour les placements à court terme, le paiement de dividendes et les investissements en immobilisations.

La variation du besoin en fonds de roulement a eu un effet positif de 28,4 millions d'euros en 2009 ; en 2008, l'effet positif était de 6,1 millions d'euros. Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation des dettes d'impôts et des autres passifs ainsi que par la diminution des autres actifs courants.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les placements à court terme ont augmenté pour atteindre 1,06 milliard d'euros au 31 décembre 2009 contre 840.4 millions d'euros au 31 décembre 2008. Au cours de l'exercice 2009, les flux de trésorerie nette générés par les opérations d'exploitation ont diminué de 11,2 millions d'euros à 297,9 millions d'euros contre 309,1 millions d'euros en 2008. Cette baisse s'explique principalement par un résultat net plus faible de 30,9 millions d'euros, pour partie compensé pour 22,3 millions d'euros par l'amélioration du besoin en fonds de roulement.

La trésorerie nette utilisée pour les opérations d'investissement a augmenté de 32,8 millions d'euros à 95,6 millions d'euros, par rapport à 62,8 millions d'euros en 2008, reflétant principalement une augmentation des placements à court terme, nets, compensée en partie par une diminution du montant des acquisitions d'actifs immobilisés nets des ventes par rapport à 2008. Les dépenses d'investissement de la Société en 2009 se sont élevées à 16,3 millions d'euros. En 2009, la trésorerie nette utilisée pour les opérations de financement a diminué de 35,8 millions d'euros, passant de 75,2 millions d'euros à 39,4 millions d'euros, reflétant essentiellement la volonté de la Société d'améliorer sa trésorerie en vue de l'acquisition d'IBM PLM décrite ci-dessous. La Société n'a pas racheté d'actions en 2009 (en 2008, les rachats d'actions s'élevaient à 79 millions d'euros) et a reçu 42 millions d'euros de moins qu'en 2008 au titre de l'exercice de stock-options. L'évolution des taux de change a eu une incidence négative de 17,9 millions d'euros sur le solde de trésorerie de la Société au 31 décembre 2009, à comparer avec l'effet positif de 25,8 millions d'euros enregistré par la Société au 31 décembre 2008.

La Société a utilisé l'intégralité des 200 millions d'euros de sa ligne de crédit à cinq ans, qui viendra à échéance fin 2012 compte tenu des deux extensions d'un an exercées par la Société (voir la Note 22 aux comptes consolidés de la Société). Dans le cadre de cette ligne de crédit, la Société doit respecter certaines clauses visant à limiter les possibilités d'octroi de sûretés sur ses actifs ou ceux de ses principales filiales, de cession de ses actifs ou de ceux de ses principales filiales et de restructuration impliquant la Société. En cas de changement de contrôle de la Société, cette ligne de crédit pourrait faire l'objet d'un remboursement anticipé à la demande des créanciers.

Au 31 décembre 2009, la trésorerie nette de la Société, comprenant les disponibilités et les placements à court terme, nets de l'endettement à long terme de 200 millions d'euros, s'établissait à 857,9 millions d'euros contre 639,7 millions d'euros au 31 décembre 2008. Le 31 mars 2010, la Société a acquis IBM PLM pour un montant de 600 millions de dollars américains diminué des passifs repris et payé en numéraire au moyen de la trésorerie disponible. Toutefois, Dassault Systèmes se réserve la possibilité de refinancer tout ou partie de cette acquisition par des financements locaux en fonction des conditions de crédit locales qui pourraient être attractives pour la Société (voir paragraphe 5.1.5 « Historique de la Société – 2009 »).

# CHAPITRE 11 – RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

## 11.1 Présentation générale

D'importantes ressources sont allouées à la Recherche & Développement chaque année, pour des investissements de 302,5 millions d'euros en 2009, soit environ 24 % du chiffre d'affaires au lieu de 309,6 millions d'euros en 2008 représentant 23 % du chiffre d'affaires. Au 31 décembre 2009, les équipes de R&D de la Société comptaient 3 596 ingénieurs (contre 3 450 environ à la fin 2008), travaillant dans ses laboratoires de recherche en France, aux États-Unis et en Inde (y compris les 956 employés de la joint-venture 3D PLM décrite au Chapitre 19), ainsi qu'au Canada, en Allemagne et au Royaume-Uni.

La Société travaille en étroite collaboration avec ses principaux clients dans chacun des 11 secteurs ciblés en vue de comprendre au mieux les processus métiers spécifiques à ces différents secteurs, ainsi que les futures exigences de ses clients en termes d'innovation et de gestion du cycle de vie des produits.

Les activités de R&D de la Société poursuivent un double objectif : enrichir son portefeuille actuel d'applications logicielles et, dans le même temps, développer les technologies et les applications que la Société souhaite mettre sur le marché à moyen et long terme. Sur le marché du PLM, la Société s'engage à publier deux mises à jour par an pour accompagner et enrichir la version courante de sa plate-forme logicielle, ainsi que de nouvelles versions de son offre de simulation. Sur le marché de la Conception mécanique 3D (Mainstream 3D), la Société publie chaque année une nouvelle version de son offre logicielle. Les activités R&D permettent à la Société d'introduire de nouveaux produits pour chacune de ses marques afin de répondre aux nouvelles exigences du marché ou à son évolution.

Parmi les grandes tendances qui sous-tendent les orientations actuelles de la Société en matière de R&D figurent 1) l'importance croissante de la conception et des tests virtuels, 2) le rôle croissant des communautés dans les processus de création et de gestion du cycle de vie des produits, 3) la globalisation, ce qui contribue au développement de nouveaux modèles métier et à l'innovation collaborative à travers le monde, 4) la propriété intellectuelle et les nouveaux moyens de la générer, de l'échanger et de la recapturer en vue de sa réutilisation ; 5) l'importance croissante de l'utilisateur final dans le processus de création de produits par le biais d'expériences réalistes avec des produits virtuels et la personnalisation des produits fabriqués en masse ; et enfin 6) l'importance croissante des considérations environnementales au plan mondial dans la création, la fabrication, la maintenance et la mise au rebut des produits.

## 11.2 Propriété intellectuelle

La Société assure la protection de sa technologie grâce à une combinaison de droits de propriété intellectuelle, principalement via les droits d'auteur, les brevets et les secrets industriels. Les logiciels de la Société sont distribués sous des contrats de licence en vertu desquels la Société accorde à ses clients un droit d'utilisation des logiciels et non pas un droit de propriété. Ces contrats contiennent de nombreuses clauses ayant pour objet la protection des droits de propriété intellectuelle dont la Société dispose sur sa technologie ainsi que la confidentialité y afférente.

Le code source des produits de la Société bénéficie d'une double protection, d'une part au titre du secret industriel et, d'autre part, via le droit d'auteur. En outre, certaines des fonctionnalités essentielles des logiciels de la Société sont protégées, dans la mesure du possible, par des brevets.

Il est cependant impossible de garantir que les produits ou la technologie de la Société ne seront pas copiés et/ou obtenus et utilisés sans autorisation. Ceci est d'autant plus vrai que la protection ou l'application effective des législations en matière de droit d'auteur, de secret industriel ou de brevet peuvent être limitées voire inexistantes dans certains pays.

Toutefois, la Société est engagée dans une politique active de lutte contre le piratage et prend des mesures systématiques contre l'utilisation et la diffusion illégales de ses produits, allant de la régularisation d'utilisations illégales au déclenchement d'actions en justice.

En ce qui concerne les marques, la politique de la Société consiste à déposer à titre de marques les noms de ses principaux produits dans les pays où elle exerce ses activités. Le dépôt d'une marque peut combiner les dépôts de marques internationales, de marques communautaires et de marques nationales. Lors de l'acquisition d'une nouvelle entité, la Société réalise un audit des principales marques, et si nécessaire, effectue des dépôts complémentaires afin que la protection des marques acquises soit conforme à la politique de la Société en la matière.

Afin de protéger ses technologies essentielles ainsi que les fonctionnalités clés de ses produits, la Société dépose généralement des brevets dans les zones où se trouvent ses principaux clients et concurrents. À la fin de l'année 2009, la Société disposait d'un portefeuille

de plus de 130 inventions protégées par brevets, lequel représente dans le monde environ 200 brevets délivrés, dont plus de 80 aux Etats-Unis, et plus de 280 demandes de brevets en cours d'examen. En outre, selon l'intérêt de la Société, certaines innovations sont conservées secrètes, des moyens de preuve de création étant constitués le cas échéant. La Société met également en œuvre une politique de licences croisées en matière de brevets avec des acteurs majeurs de son environnement.

En ce qui concerne les risques liés à la propriété intellectuelle, voir le paragraphe 4.1 « Risques liés à l'activité » et plus particulièrement les risques « Violation de la propriété intellectuelle de tiers » pour les risques associés à des présomptions par des tiers d'une utilisation non autorisée de leurs droits de propriété intellectuelle et « Protection de la propriété intellectuelle », pour les difficultés liées à la garantie d'une protection efficace des droits de propriété intellectuelle de la Société.

# CHAPITRE 12 – INFORMATION SUR LES TENDANCES

#### **ÉVOLUTIONS RÉCENTES**

Le 31 mars 2010, la Société a réalisé l'acquisition d'IBM PLM. Voir le paragraphe 5.1.5 « Historique de la Société – 2009 ».

#### GRANDES TENDANCES DE L'ÉCONOMIE ET DE L'ACTIVITÉ

Pour une explication sur l'incidence des conditions économiques mondiales actuelles sur l'activité et les résultats de la Société, voir le pagraphe 4.1 « Risques liés à l'activité » et plus particulièrement les risques liés à « Un environnement économique mondial difficile ».

# CHAPITRE 13 – PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

Les objectifs financiers préliminaires de la Société pour 2010 en données non-IFRS, tels que communiqués le 11 février 2010 au moment de la publication des résultats annuels 2009 sont indiqués ci-après. Les objectifs financiers de la Société sont préparés sur une base non-IFRS et font l'objet des précautions détaillées ci-après.

La Société estime pour l'heure que la reprise faisant suite à la récession économique mondiale sera progressive. La visibilité de la Société sur le chiffre d'affaires logiciel et tout particulièrement sur l'activité « nouvelles licences », qui s'améliore, reste cependant inférieure à ce qu'elle était avant la crise économique mondiale en raison de l'incertitude concernant les décisions d'achat des clients.

Les objectifs ci-dessous prennent pour hypothèse que l'acquisition d'IBM PLM soit réalisée et consolidée dans les résultats de la Société pour une période de neuf mois débutant le 1er avril 2010.

Ces objectifs sont sujets à révision en fonction de l'évolution des conditions de marché au cours de l'année 2010 ou en cas d'évolution quant aux hypothèses relatives à l'acquisition et l'intégration d'IBM PLM.

Les objectifs non-IFRS décrits ci-dessous ne tiennent pas compte des éléments comptables suivants ni de l'impact que l'acquisition d'IBM PLM peut avoir sur ces éléments (cet impact étant actuellement en cours d'analyse) : le traitement comptable des produits constatés d'avance estimés actuellement à approximativement 0 euro pour 2010, la charge liée à l'attribution d'actions gratuites et de stock-options estimée actuellement à environ 15 millions d'euros pour 2010 et l'amortissement des actifs incorporels acquis estimé actuellement à environ 38 millions d'euros pour 2010. Ces objectifs ne prennent pas en compte les autres produits et charges nets (qui comprennent principalement des coûts d'acquisition, d'intégration et de restructuration) ou l'impact des attributions éventuelles de stock-options ou d'actions gratuites, ainsi que les nouvelles acquisitions ou restructurations éventuelles pouvant être réalisées durant l'exercice 2010.

- Objectif de croissance du chiffre d'affaires en données non-IFRS pour 2010 d'environ 15 % à 17 % à taux de change constants (de 1,41 à 1,44 milliard d'euros sur la base des hypothèses de taux de change pour 2010 indiquées ci-après);
- Marge opérationnelle 2010 non-IFRS d'environ 26 % ; et
- Résultat net par action 2010 non-IFRS compris dans une fourchette d'environ 2,09 à 2,19 euros.

Les données figurant ci-dessus comprennent des déclarations sur les objectifs de performances financières à venir de la Société. Ces déclarations de nature prospective se fondent sur les opinions et hypothèses actuelles des dirigeants de la Société et impliquent des risques et des incertitudes connus et inconnus. En conséquence, les résultats réels peuvent être très différents de ceux présentés dans ces déclarations, compte tenu d'un certain nombre de facteurs, et notamment des facteurs de risques indiqués au paragraphe 4.1 « Risques liés à l'activité » et « Intégration d'IBM PLM et évolution de la relation avec IBM ».

En préparant ces déclarations prospectives, la Société a également pris en compte l'impact potentiel de la crise économique globale sur ses objectifs 2010. Toutefois, les conditions pourraient ne pas s'améliorer comme l'a anticipé la Société ou pourraient se dégrader. De plus, la Société a pris en compte ses responsabilités accrues dans les ventes directes, en particulier celles résultant de l'intégration de l'acquisition d'IBM PLM, et a pris l'hypothèse que les défis commerciaux et de gestion qui en résultent ne causeront pas des inefficacités innattendues. La Société a également pris comme hypothèse pour 2010 un taux moyen de change EUR/USD de 1,45 USD pour 1 euro et un taux moyen de change EUR/JPY de 140 JPY pour 1 euro en 2010 ; toutefois, les monnaies fluctuent et les résultats de la Société peuvent être sensiblement affectés par la variation des taux de change (voir « Risques sur les fluctuations du taux de change » au paragraphe 4.1).

Les résultats et performances réels de la Société peuvent eux aussi être substantiellement affectés de façon négative par des difficultés ou des changements défavorables qui pourraient affecter ses partenaires ou ses relations avec ses partenaires, y compris IBM, son partenaire stratégique de longue date, par le développement de nouveaux produits et les évolutions technologiques, par des erreurs ou des défauts en ce qui concerne ses produits, par la croissance des parts de marché de ses concurrents et par l'occurrence de tous risques liés à l'intégration d'IBM PLM ou de toute société nouvellement acquise et à toutes restructurations internes.

Pour des informations complémentaires concernant les risques pesant sur la Société, voir le Chapitre 4 « Facteurs de risques ».

# CHAPITRE 14 – ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE

# 14.1 Information concernant les membres des organes d'administration et de direction

#### Conseil d'administration

En 2009 et à la date du présent Document de référence, le Conseil d'administration de DS est composé de 9 membres, nommés pour une durée de 6 ans, dont cinq sont indépendants (la durée du mandat des administrateurs a été fixée à 4 ans par l'Assemblée générale du 9 juin 2009 sans impacter la durée des mandats en cours). Les critères d'indépendance retenus par le Conseil d'administration tiennent compte des recommandations de place en France, et en particulier de celles de l'AFEP et du MEDEF. Ces critères s'inspirent de la règle générale selon laquelle un administrateur indépendant ne doit pas se trouver dans une situation susceptible d'altérer son indépendance de jugement ou de le placer dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel. Les administrateurs indépendants de DS sont Messieurs Paul R. Brown, Bernard Dufau, André Kudelski, Jean-Pierre Chahid-Nouraï et Arnoud De Meyer.

Il n'y a pas d'administrateur désigné par les salariés de Dassault Systèmes. Les administrateurs étrangers sont au nombre de trois et sont de nationalité américaine, suisse et belge. L'âge moyen des administrateurs est de 60 ans à la date du présent Document de référence.

Les mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux de Dassault Systèmes durant l'exercice écoulé sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Noms	Fonction principale exercée dans la Société Adresse professionnelle	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société (*)	Autres mandats en dehors du Groupe expirés au cours des 5 dernières années	Nombre d'actions DS au 31 décembre 2009
Charles Edelstenne Age: 72 ans Date de première nomination: 08/04/1993 Date d'échéance du mandat: Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2011 (renouvellement proposé lors de l'Assemblée Générale du 27 mai 2010)	Président du Conseil d'administration Dassault Aviation 78 Quai Marcel Dassault 92 210 Saint Cloud	Président-Directeur Général de Dassault Aviation (société cotée) Sociétés françaises — Membre du Conseil de surveillance de Groupe Industriel Marcel Dassault SAS — Administrateur de Sogitec Industries SA — Administrateur de Thalès (depuis mai 2009) et Carrefour (sociétés cotées) — Gérant des sociétés civiles Arie et Arie 2, Nili et Nili 2 Sociétés étrangères — Administrateur de SABCA (Belgique) — Chairman de Dassault Falcon Jet Corporation (Etats-Unis) — President de Dassault International, Inc. (Etats-Unis)	Administrateur de Dassault Réassurance (Luxembourg) et Thalès Systèmes Aéroportés	7 684 189
Paul R. Brown Age: 59 ans Date de première nomination: 25/09/2000 Date d'échéance du mandat: Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2011	Administrateur  College of Business and Economics Lehigh University – 621 Taylor Street, Rauch Business Center Bethlehem, Pennsylvania 18015 – USA	Directeur ( <i>Dean</i> ) du College of Business and Economics à Lehigh University, Pennsylvanie	Administrateur et membre du Comité d'audit de Dictaphone, Inc.	2

Noms	Fonction principale exercée dans la Société Adresse professionnelle	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société (*)	Autres mandats en dehors du Groupe expirés au cours des 5 dernières années	Nombre d'actions DS au 31 décembre 2009
Bernard Charlès Age: 53 ans Date de première nomination: 08/04/1993 Date d'échéance du mandat: Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2011 (renouvellement proposé lors de l'Assemblée générale du 27 mai 2010)	Directeur Général  10 rue Marcel Dassault 78140 Vélizy- Villacoublay	Filiales étrangères de DS  – Director et Chairman de Dassault Systèmes SolidWorks Corp., de Dassault Systèmes Simulia Corp., de Dassault Systèmes Delmia Corp. et de Dassault Systèmes Corp.  – President de Dassault Systèmes Holding Canada Inc.	Administrateur de Business Objects	719 718
Laurent Dassault Age: 56 ans Date de première nomination: 08/04/1993 Date d'échéance du mandat: Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2011	Administrateur  9 Rond-point des Champs Elysées 75008 Paris	Vice-Président et membre du Conseil de surveillance de Groupe Industriel Marcel Dassault SAS Sociétés françaises  — Président du Conseil de surveillance d'Immobilière Dassault SA  — Président de Château Dassault SAS et Château La Fleur Mérissac  — Administrateur et membre du comité des comptes de Generali France SA  — Administrateur de Sogitec Industries SA, Société financière Louis Potel & Chabot et de Génération Entreprise  — Co-gérant d'Artcurial Développement  — Membre du Conseil de surveillance de ARQANA SAS et 21 Central Partners SA  — Membre du Comité de suivi de Pechel Industries SAS et du Comité consultatif de Sagard Private Equity Partners SAS  — Président du Comité de développement du Groupe Artcurial  — Associé gérant de LDRP SCI  — Administrateur de l'Association des Amis du Centre Georges Pompidou et de l'Organisation pour la Prévention de la Cécité Sociétés étrangères  — Président-Directeur Général de Dassault Belgique Aviation  — Chairman of the Advisory Board de CATALYST INVESTMENTS II L.P.  — Administrateur de Power Corporation du Canada, Kudelski SA (société cotée), Banque Privée Edmond de Rothschild Luxembourg SA, Lepercq, de Neuflize and Co. Inc. et SITA SA	- Gérant de Dassault Investissements - President de Dassault Falcon Jet do Brazil, Midway Aircraft Corp., Dassault Investment Fund Inc., Vina Dassault San Pedro - Administrateur de Fingen SA, Compagnie Nationale à Portefeuille, BSS Investment SA, Chenfeng Machinery, Aero Precision Repair and Overhaul Company « A-pro », NAFCO National Aerospace Stener Co., Generali Assicurazioni SpA, Industrial Procurement Services, Société de Véhicules Electriques SAS, Fauchier Partners Management Ltd. et Terramaris SA - Membre du Conseil de surveillance d'Eurazeo et du Comité consultatif de Power Private Equity Fund et de Syntek Capital SA	
Bernard Dufau Age: 68 ans Date de première nomination: 31/05/2001 Date d'échéance du mandat: Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2013	Administrateur 165 avenue de Wagram 75017 Paris	- Administrateur et Président du Comité d'audit de France Telecom SA (société cotée) - Administrateur et membre du Comité d'audit de Kesa Electricals plc - Administrateur de Neo Sécurité	Gérant de B. Dufau Conseil	1 000

Noms	Fonction principale exercée dans la Société Adresse professionnelle	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société (*)	Autres mandats en dehors du Groupe expirés au cours des 5 dernières années	Nombre d'actions DS au 31 décembre 2009
André Kudelski Age : 49 ans Date de première nomination : 31/05/2001 Date d'échéance du mandat : Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2013	Administrateur  Case Postale 134 1033 Cheseaux- sur-Lausanne Suisse	Président et administrateur délégué de Kudelski SA (société cotée) Président-Directeur Général de Nagra+ SA Chairman of the Board de Open TV (Etats-Unis) (société cotée) Administrateur de HSBC Private Bank Holding (Suisse), de Nestlé et d'Edipresse Vice-Président de la Swiss American Chamber of Commerce	Membre du <i>Advisory</i> <i>Board</i> du Crédit Suisse	10
Thibault de Tersant Age: 52 ans Date de première nomination: 08/04/1993 Date d'échéance du mandat: Assemblée générale à tenir en 2011 (renouvellement proposé lors de l'Assemblée générale du 27 mai 2010)	Directeur Général Adjoint, Affaires Financières 10 rue Marcel Dassault 78140 Vélizy- Villacoublay	Filiales françaises de DS Président de Dassault Systèmes Europe SAS et Dassault Systèmes HoldCo SAS Filiales étrangères de DS Director et Chairman de Spatial Corp. Administrateur de Dassault Systèmes SolidWorks Corp., Dassault Systèmes Delmia Corp., Dassault Systèmes Corp., Dassault Systèmes Simulia Corp. et de Icem Ltd	_	9 815
Jean-Pierre Chahid-Nouraï Age: 71 ans Date de première nomination: 15/04/2005 Date d'échéance du mandat: Assemblée générale à tenir en 2011	Administrateur 56 rue de Boulainvilliers 75016 Paris	_	<ul> <li>Administrateur de Stanislas SA et de la Fondation Notre-Dame de Garaison</li> <li>Administrateur Délégué de Finanval Conseil</li> </ul>	1 010
Arnoud De Meyer Age: 55 ans Date de première nomination: 15/04/2005 Date d'échéance du mandat: Assemblée générale à tenir en 2011	Administrateur  Judge Business School, University of Cambridge, Trumpington Street, Cambridge CB2 1AG – UK	Professeur et Directeur de la Judge Business School à l'Université de Cambridge, Royaume-Uni Administrateur d'Option International NV et de Kylian Technology Management Pte. Ltd	Administrateur de SR&DM, INSEAD (Singapore) et de INSEAD EAC Pte. Ltd	570

- (\*) La fonction principale exercée apparaît en premier pour les administrateurs dont la fonction principale n'est pas chez Dassault Systèmes.
- · Charles Edelstenne a été le fondateur de Dassault Systèmes en 1981 et son gérant jusqu'à ce que la société soit transformée en société anonyme en 1993. De 1993 à 2002, M. Edelstenne a été Président-Directeur Général de Dassault Systèmes et, depuis 2002, il en est le Président du Conseil d'administration. M. Edelstenne dédie la majeure partie de son temps à ses fonctions au sein de Dassault Aviation, comme indiqué ci-dessus.
- · Bernard Charlès est Directeur Général de Dassault Systèmes depuis 2002, M. Edelstenne occupant depuis lors la seule fonction de Président du Conseil d'administration. M. Charlès occupait déjà des fonctions similaires de direction générale depuis 1995, qu'il partageait avec M. Edelstenne. Préalablement, il a été Directeur de la recherche et de la stratégie de DS de 1985 à 1988, puis Directeur de la recherche et du développement de 1988 à 1995.
- Thibault de Tersant est Directeur Général Adjoint, Affaires Financières de Dassault Systèmes depuis 2003. Il est entré chez DS en 1988 en qualité de Directeur financier. Auparavant, il occupait des fonctions à la direction financière de Dassault International. M. de Tersant est également administrateur de la DFCG (Association Nationale des Directeurs Financiers et de Contrôle de Gestion).
- Paul R. Brown est titulaire du Certified Public Accountant de Pennsylvanie depuis 1974. M. Brown est à l'heure actuelle Directeur (Dean) du College of Business and Economics de l'université Lehigh University à Bethlehem, Pennsylvanie. Il était auparavant professeur et

directeur du département Comptabilité, Fiscalité et Droit des affaires de l'école de commerce Leonard N. Stern de l'Université de New York. Il a été également Directeur universitaire du programme TRIUM Executive MBA. Il a occupé des fonctions à la Yale School of Management, à l'INSEAD et à l'Université internationale du Japon, et a travaillé chez Arthur Andersen & Co. et pour le Financial Accounting Standards Boards (FASB). Il est consultant auprès de plusieurs entreprises financières.

- Laurent Dassault occupe, depuis 1991, des postes à responsabilité au sein du Groupe Dassault. Il est notamment Vice-Président du Groupe Industriel Marcel Dassault, Président du Conseil de surveillance d'Immobilière Dassault et Président de Château Dassault ainsi que de Château La Fleur Mérissac. M. Dassault bénéficie d'une expérience bancaire antérieure de 14 ans à la Banque Vernes, à la Banque Parisienne Internationale et à la Banque Industrielle et Commerciale du Marais.
- Bernard Dufau a débuté en tant qu'ingénieur commercial dans le groupe IBM et y a par la suite occupé différentes fonctions de direction. M. Dufau a ainsi été Président du Conseil d'administration d'IBM France de 1996 à 2001, Président du Directoire d'IBM France de 1995 à 1996, Directeur Général du secteur distribution d'IBM Europe en 1994, Directeur Général des opérations d'IBM France de 1992 à 1994 et Directeur des ventes d'IBM France de 1989 à 1992.
- André Kudelski est Président et administrateur délégué de Kudelski SA depuis 1991, ainsi que de Nagra Plus SA, filiale commune de Kudelski SA et de Canal+ depuis 1992. M. Kudelski est entré chez Kudelski SA en 1984 comme ingénieur recherche & développement; il a ensuite été responsable de produit pour la télévision à péage de Kudelski SA de 1989 à 1990, puis directeur de Nagravision, la division pay-TV du groupe, pour ensuite succéder à son père au poste de Président Directeur Général de Kudelski SA. Il a été nommé en 2007 Président du Conseil d'administration d'Open TV, société américaine cotée au NASDAQ et contrôlée par le groupe Kudelski.
- Jean-Pierre Chahid-Nouraï est consultant indépendant. Il a été administrateur délégué de Finanval Conseil de 1992 à 2007. Ancien membre de la gérance de Michelin et directeur financier du groupe Michelin, M. Chahid-Nouraï a aussi été banquier d'affaires chez MM. Lazard Frères et Cie., à la Banque Vve Morin-Pons, à la Financière Indosuez et chez S.G. Warburg, ainsi que consultant chez McKinsey & Co. En parallèle à ses activités professionnelles, M. Chahid-Nouraï a enseigné la finance à l'Essec, au Centre de Formation à l'Analyse Financière, à l'INSEAD et au CEDEP (Centre Européen d'Education Permanente).
- · Arnoud De Meyer est Professeur de gestion et Directeur de la Judge Business School (Université de Cambridge, Royaume-Uni). M. De Meyer est un spécialiste de gestion de l'innovation, un sujet sur lequel il a publié un grand nombre d'articles et de livres. Auparavant Arnoud De Meyer était Professeur de Gestion de Technologie et vice-doyen responsable de l'administration et des relations extérieures à l'INSEAD en France. Il a également enseigné à la Waseda University et à la Keio Business School au Japon et a créé le campus de l'INSEAD à Singapour. Il est administrateur d'Option International NV (Belgique).

#### Fonctionnement du Conseil et comités

Le fonctionnement du Conseil d'administration ainsi que les principales dispositions de son règlement intérieur sont décrits dans le rapport du Président du Conseil d'administration reproduit au paragraphe 16.1 « Rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne » ci-après. La composition, la mission et le fonctionnement des comités créés par le Conseil d'administration sont également décrits dans ce rapport.

#### **Cadres dirigeants**

Les cadres dirigeants de la Société en 2009 ont été :

Nom	Position
Charles Edelstenne	Président du Conseil d'administration
Bernard Charlès	Directeur Général
Dominique Florack	Directeur Général Adjoint, Produits, Recherche & Développement
Thibault de Tersant	Directeur Général Adjoint, Affaires Financières
Laurence Dors	Directeur Général Adjoint, Développement Global jusqu'au 30 septembre 2009, puis Directeur Général Adjoint, Conseiller auprès du Directeur Général depuis le 1 <sup>er</sup> octobre 2009 et jusqu'au 28 février 2010
Laurence Barthès	Directeur Général Adjoint, en charge des ressources humaines et des systèmes d'information depuis le 1er octobre 2009
Pascal Daloz	Directeur Général Adjoint, en charge de la Stratégie et du Marketing
Étienne Droit	Directeur Général Adjoint, en charge des Ventes et Distribution Partenaires PLM
Philippe Forestier	Directeur Général Adjoint, en charge des Relations Extérieures et Affaires Internationales
Bruno Latchague	Directeur Général Adjoint, en charge des Ventes et Distribution Solutions PLM
Michel Tellier*	Directeur Général d'ENOVIA
Jeff Ray*	Directeur Général de SolidWorks et Directeur Professional Channel

- cadre dirigeant basé aux Etats-Unis
- Dominique Florack est Directeur Général Adjoint, Produits, Recherche et Développement depuis 2007. Au sein de Dassault Systèmes, M. Florack a été Directeur Général Adjoint en charge de la Stratégie, de la Recherche et du Développement entre 2004 et 2006, Directeur de la stratégie, des applicatifs, de la recherche et du développement de 1995 à 1999, Directeur des solutions mécaniques CAO de 1994 à 1995, Directeur de la stratégie et de la recherche de 1990 à 1993, et en charge des produits bases de données de 1986 à 1989.
- Pascal Daloz est Directeur Général Adjoint, en charge de la Stratégie et du Marketing depuis janvier 2007. Après avoir rejoint Dassault Systèmes en 2001 en qualité de Directeur Recherche et Développement, M. Daloz a été nommé, en 2003, Directeur de la Stratégie et du Développement. Auparavant, M. Daloz a travaillé pendant cinq ans, au sein du cabinet de conseil en stratégie Arthur D. Little comme consultant et membre de l'équipe « Arthur D. Little's Technology Innovation Management », puis pendant quatre ans comme analyste financier au Credit Suisse First Boston Technology Group.
- Étienne Droit est Directeur Général Adjoint, en charge des Ventes et Distribution Partenaires PLM depuis 2007. M. Droit est entré chez Dassault Systèmes en 1985 en tant que membre de l'équipe de développement CATIA ; il a ensuite occupé différents postes de direction dans le domaine de la stratégie et du développement des applications de 1987 à 1995, et a été nommé en particulier Directeur des Applications CATIA en 1991. En 1995, il a pris la responsabilité des ventes et services aux grands comptes, responsabilité élargie aux ventes et à la distribution de manière générale en 1997. Dans le contexte global de la prise en charge directe par DS de la distribution de ses produits, M. Droit a la responsabilité des ventes PLM de Dassault Systèmes effectuées à travers un réseau de partenaires (réseau « PLM Value Selling »).
- Philippe Forestier est Directeur Général Adjoint, en charge des Relations Extérieures et Affaires Internationales depuis 2009. M. Forestier est entré chez DS en 1981 en qualité d'ingénieur responsable du développement du modeleur géométrique CATIA. Il a par la suite assumé des responsabilités dans le domaine du marketing et de l'assistance technique jusqu'en 1995, puis la direction des ventes et du marketing sur le continent américain jusqu'en 2001. Il a ensuite été Directeur mondial ventes et marketing pour les PME jusqu'en 2002, Directeur Général Adjoint en charge des Alliances, du Marketing et de la Communication jusqu'en 2006 et Directeur Général Adjoint en charge du Développement de l'Ecosystème jusqu'en 2008.
- Bruno Latchague est Directeur Général Adjoint, en charge des Ventes et Distribution Solutions PLM, depuis 2007. A ce titre, il a la responsabilité des ventes PLM de DS auprès des grands comptes ainsi que des solutions et du service. M. Latchague est entré chez Dassault Systèmes en 1987 en prenant la responsabilité de l'infrastructure des logiciels CATIA. Il a ensuite évolué dans différentes fonctions de direction dans le domaine de la recherche et développement, et plus particulièrement dans celui du développement et du support des solutions PLM de DS. Avant de débuter sa carrière chez DS, M. Latchague a été responsable du support produits CFAO (Conception et Fabrication Assistée par Ordinateur) à la Régie nationale des usines Renault.
- Michel Tellier est Directeur Général d'ENOVIA depuis octobre 2008 et est aujourd'hui responsable de l'ensemble du pilotage de cette marque à travers le monde. Il a rejoint Dassault Systèmes en 1997 en tant que Directeur des solutions VPM. Depuis lors, il a assumé différentes responsabilités au sein du groupe y compris le développement d'ENOVIA et le développement de l'organisation des Services

et Consulting sur l'ensemble du continent américain. En 2008, M.Tellier a pris la responsabilité mondiale de l'organisation des solutions BT. Auparavant, M.Tellier a travaillé chez Bombardier Aérospatiale à Dorval (Canada) où en tant que directeur d'ingénierie il était responsable de la transformation interne vers un processus de conception d'avion numérique 3D. M.Tellier est diplômé de l'Université Dalhousie à Halifax au Canada en ingénierie mécanique.

- · Jeff Ray a été nommé en juillet 2007 Directeur Général de SolidWorks en remplacement de John McEleney et depuis début 2008, également Directeur du Professional Channel. M. Ray avait rejoint SolidWorks en 2003 en qualité de Directeur des opérations (Chief Operating Officer), poste qu'il occupait depuis. Il a commencé sa carrière chez IBM où il a exercé plusieurs fonctions de direction pendant 17 ans. Il a ensuite occupé des fonctions de direction dans deux autres sociétés américaines dans le domaine des logiciels : il a ainsi été Vice-Président Global Solutions chez Compuware Corp. et Vice-Président Worldwide field operations chez Progress Software Corp. Jeff Ray est diplômé de l'Université de Texas A&M.
- Laurence Dors a été Directeur Général Adjoint, Développement Global du 1er avril 2008 jusqu'au 30 septembre 2009, puis Directeur Général Adjoint, Conseiller auprès du Directeur Général depuis le 1er octobre 2009 et jusqu'au 28 février 2010. Avant de rejoindre DS, Mme Dors a exercé des fonctions internationales dans diverses entreprises et administrations. Elle était Secrétaire Général du groupe EADS depuis 2003 et d'EADS International de 2000 à 2003, Secrétaire Général de la Direction des Affaires internationales du groupe Lagardère puis de la Direction Internationale d'Aérospatiale-Matra de 1998 à 2000. Auparavant, Mme Dors a été Conseiller Technique pour les affaires économiques internationales auprès du Premier Ministre et du Ministre de l'Economie, et a occupé divers postes de direction dans le domaine international au sein du Ministère de l'Economie et des Finances.
- · Laurence Barthès a été nommée Directeur Général Adjoint, en charge des Ressources Humaines et des Systèmes d'Information le 1er octobre 2009. Elle a commencé sa carrière chez Dassault Systèmes en 1987. Elle a occupé différentes fonctions de direction dans les domaines de la qualité, des process et de l'industrialisation. En 2002, elle a été nommée Vice-Président, Customer Support & Satisfaction et en 2008, Directeur des Systèmes d'Information.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de lien familial entre les administrateurs ni entre l'un des administrateurs de la Société et l'un des cadres dirigeants.

Au cours des cinq dernières années, à la connaissance de la Société, aucun administrateur et cadre dirigeant n'a été condamné pour fraude, ni n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, ni n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou règlementaire.

En outre, à la connaissance de la Société, au cours des 5 dernières années, aucun administrateur ou cadre dirigeant n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une quelconque société ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'une quelconque société.

# 14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale

À la connaissance de Dassault Systèmes SA, il n'existe pas de conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs des administrateurs à l'égard de la Société et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs et aucun administrateur ou dirigeant n'a été sélectionné en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de la direction générale en vertu d'un accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres.

À la date du dépôt du présent Document de référence, aucun administrateur ou cadre dirigeant n'est partie à un contrat de service conclu avec Dassault Systèmes ou l'une de ses filiales lui conférant un bénéfice personnel.

À la connaissance de Dassault Systèmes SA, il n'existe pas de prêts ou garanties accordés ou constitués en faveur des administrateurs ou des cadres dirigeants et il n'existe pas d'actifs utilisés par la Société qui appartiennent directement ou indirectement aux administrateurs, aux cadres dirigeants ou à des membres de leur famille.

Bernard Charlès et Charles Edelstenne ont accepté les restrictions de cession de leur participation dans le capital de Dassault Systèmes SA, décrites à la fin du paragraphe 15.1 « Engagements de conservation des titres ».

# CHAPITRE 15 – RÉMUNÉRATION ET **AVANTAGES**

## 15.1 Rémunération des mandataires sociaux

Les principes et les règles arrêtés par le Conseil d'administration de Dassault Systèmes SA pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux sont exposés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne établi par le Président du Conseil d'administration conformément à l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, ledit rapport étant reproduit au paragraphe 16.1 du présent Document de référence.

Les rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux de Dassault Systèmes SA s'établissent comme indiqué ci-après, selon la présentation définie par le Code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP et du MEDEF de décembre 2008 (le « Code AFEP-MEDEF »), précisée par la recommandation AMF du 22 décembre 2008 (voir également le paragraphe 17.2 du présent Document de référence « Participations et stock options des mandataires sociaux et dirigeants »).

#### Tableau 1 : synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Le tableau ci-dessous résume les rémunérations dues au titre des exercices 2008 et 2009, ainsi que la valorisation des actions gratuites et des options de souscription d'action attribuées durant ces exercices.

	Exercice 2008	Exercice 2009
Charles Edelstenne, Président du Conseil d'administration		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (cf. tableau 2)	870 500 €	871 500 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (cf. tableau 4)	_	_
Valorisation des actions attribuées au cours de l'exercice (cf. tableau 6)	_	_
Bernard Charlès, Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (cf. tableau 2)	1 786 227 €	1 877 227 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (cf. tableau 4)(1)	545 000 €	528 000 €
Valorisation des actions attribuées au cours de l'exercice (cf. tableau 6)(2)	5 712 000 €	5 553 000 €

<sup>(1)</sup> Soit une valeur unitaire des options attribuées de 10,90 € en 2008 et de 10,56 € en 2009, selon la méthode IFRS 2 retenue pour les comptes consolidés, avant étalement de la charge (voir également Note 6 des comptes consolidés).

La rémunération brute globale versée en 2009 par la Société à la direction générale, composée des 12 cadres dirigeants indiqués au paragraphe 14.1 du présent Document de référence, s'est élevée à 7 210 533 euros, y compris l'intéressement et la participation.

<sup>(2)</sup> Soit une valeur unitaire des actions attribuées gratuitement de 38,08 € en 2008 et de 37,02 € en 2009, selon la méthode IFRS 2 retenue pour les comptes consolidés, avant étalement de la charge (voir également Note 6 des comptes consolidés).

#### Tableau 2 : Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Les rémunérations brutes avant impôt des dirigeants mandataires sociaux sont indiquées ci-dessous conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF et de l'AMF.

	Exerci	ce 2008	Exercice	2009
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés en 2008	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés en 2009
Charles Edelstenne Président du Conseil d'administration				
Rémunération fixe	836 000 €	836 000 €	836 000 €	836 000 €
Rémunération variable	_	_	_	_
Rémunération exceptionnelle	_	_	_	_
Jetons de présence	34 500 €	33 000 €	35 500 €	34 500 €
Avantages en nature	_	_	_	_
Total	870 500 €	869 000 €	871 500 €	870 500 €
Bernard Charlès, Directeur Général				
Rémunération fixe	900 000 €	900 000 €	900 000 €	900 000 €
Rémunération variable <sup>(1)</sup>	855 000 €	850 000 € <sup>(2)</sup>	945 000 €(3)	855 000 €(4)
Rémunération exceptionnelle	_	47 575 € <sup>(5)</sup>	_	_
Jetons de présence	19 500 €	18 000 €	20 500 €	19 500 €
Avantages en nature <sup>(6)</sup>	11 727 €	11 727 €	11 727 €	11 727 €
Total	1 786 227 €	1 827 302 €	1 877 227 €	1 786 227 €

<sup>(1)</sup> Les règles d'attribution de la partie variable de la rémunération du dirigeant mandataire social sont exposées au paragraphe 16.1 « Rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne ».

<sup>(2)</sup> Part variable due au titre de l'exercice 2007. En 2008, Bernard Charlès a également reçu 30 217 euros en intéressement et participation.

<sup>(3)</sup> Part variable due au titre de l'exercice 2009 et versée en 2010.

<sup>(4)</sup> Part variable due au titre de l'exercice 2008 et versée en 2009.

<sup>(5)</sup> Somme versée en paiement du solde des congés payés suite à la suspension du contrat de travail de Bernard Charlès au 1er janvier 2008.

<sup>(6)</sup> Ces avantages en nature sont liés à l'utilisation d'un véhicule mis à disposition par la Société.

#### Tableau 3 : Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les administrateurs

Les administrateurs ne perçoivent pas d'autres rémunérations que celles indiquées dans le tableau ci-dessous, à l'exception de Charles Edelstenne et Bernard Charlès, dont les rémunérations sont détaillées dans le tableau 2 ci-avant, ainsi que de Thibault de Tersant, administrateur et Directeur Général Ajdoint - Affaires Financières, dont l'ensemble des rémunérations est détaillé sous la note 2 du tableau ci-dessous.

	Jetons versés en 2008 au titre de l'exercice 2007	Jetons versés en 2009 au titre de l'exercice 2008
Paul Brown	26 000 €	25 000 €
Jean-Pierre Chahid-Nouraï	26 000 €	27 500 €
Laurent Dassault	18 000 €	18 500 €
Bernard Dufau	32 000 €	33 500 €
André Kudelski	28 000 €	25 500 €
Arnoud De Meyer	22 000 €	22 000 €
Charles Edelstenne <sup>(1)</sup>	33 000 €	34 500 €
Bernard Charlès	18 000 €	19 500 €
Thibault de Tersant <sup>(2)</sup>	18 000 €	19 500 €
TOTAL	221 000 €	225 500 €

<sup>(1)</sup> Groupe Industriel Marcel Dassault SAS ("GIMD") a versé à Charles Edelstenne 20 000 euros de jetons de présence en 2008 et en 2009 au titre de son mandat de membre du Conseil de surveillance de GIMD.

L'ensemble des rémunérations perçues par Thibault de Tersant en 2008 et 2009 s'établissent comme suit :

	Rémunérations versées en 2008	Rémunérations versées en 2009
Thibault de Tersant, administrateur		
Rémunération fixe	301 000 €	301 000 €
Rémunération variable	137 000 € <sup>(a)</sup>	149 000 € <sup>(b)</sup>
Rémunération exceptionnelle	-	_
Jetons de présence	18 000 €	19 500 €
Avantages en nature <sup>(c)</sup>	7 173 €	7 173 €
Total	463 173 €	476 673 €

<sup>(</sup>a) Part variable due au titre de l'exercice 2007. En 2008, Thibault de Tersant a également reçu 30 217 euros en intéressement et participation.

Par ailleurs, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009, le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs de Dassault Systèmes SA ressort à 241 500 euros, dont 154 000 euros au titre de leurs fonctions et 87 500 euros au titre de leur présence aux réunions du Conseil d'administration et de ses comités.

La répartition des jetons entre administrateurs pour 2009 est basée sur les principes suivants : 15 000 euros par administrateur, 15 000 euros supplémentaires pour le Président du Conseil d'administration et 4 000 euros supplémentaires pour l'administrateur Président du Comité d'audit ; 1 000 euros par administrateur au titre de sa participation à une réunion du Conseil ; 2 000 euros par membre du Comité d'audit au titre de sa participation à une réunion de ce comité ; 1 000 euros par membre du Comité des rémunérations ou du Comité scientifique (seulement pour les membres administrateurs indépendants) pour chaque participation à une réunion de ces comités ; et 500 euros pour chaque participation par conférence téléphonique ou visioconférence à une réunion du Conseil d'administration ou de l'un des comités.

Il sera proposé à l'Assemblée générale du 27 mai 2010 de modifier l'enveloppe annuelle des jetons de présence, fixée aujourd'hui à 250 000 euros, pour la porter à 275 000 euros pour l'exercice 2010 et les exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision des actionnaires.

<sup>(</sup>b) Part variable due au titre de l'exercice 2008. En 2009, Thibault de Tersant a également reçu 29 490 euros en intéressement et participation.

<sup>(</sup>c) Ces avantages en nature sont liés à l'utilisation d'un véhicule mis à disposition par la Société.

Tableau 4 : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées pendant l'exercice 2009 à chaque dirigeant mandataire social

	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options	Nombre d'options attribuées en 2009	Prix d'exercice	Période d'exercice
Charles Edelstenne	2008-02 27/11/2009	Option de souscription		néant		
Total	2771172000	Sousonphon	_	_		
Bernard Charlès	2008-02 27/11/2009	Option de souscription	528 000 €	50 000	39 €(1)	A compter du 27/11/2013
Total		·	528 000 €	50 000		

<sup>(1)</sup> Ce prix d'exercice n'a fait l'objet d'aucune décote.

La valorisation unitaire retenue par option de souscription est de 10,56 euros selon la méthode IFRS 2 retenue pour les comptes consolidés, avant étalement de la charge (voir également Note 6 des comptes consolidés).

Les Options 2008-02 attribuées par le Conseil d'administration du 27 novembre 2009 pourront être exercées, en tout ou partie, à compter du quatrième anniversaire de leur date d'attribution.

Les options de souscription d'actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux en novembre 2009 ont représenté 2,7 % du nombre total des options attribuées par le Conseil du 27 novembre 2009 et 0,47 % de l'enveloppe décidée par l'Assemblée générale des actionnaires.

Conformément au Code AFEP-MEDEF et sur la base des recommandations du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration a subordonné l'exercice des Options 2008-02 attribuées à Bernard Charlès, à une condition de performance liée à sa rémunération variable effectivement versée sur trois exercices, dont le montant est lui-même fonction de l'atteinte de critères de performance préalablement définis par le Conseil. Les règles d'attribution de la partie variable de la rémunération du dirigeant mandataire social sont exposées au paragraphe 16.1 « Rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne ».

Ainsi le nombre définitif des Options 2008-02 qui pourra effectivement être exercé par Bernard Charlès à l'issue de la période de guatre années à compter de l'attribution, résultera du produit du nombre d'Options 2008-02 attribué par le Conseil d'administration du 27 novembre 2009 par la moyenne, calculée sur trois exercices et exprimée en pourcentage, des rapports entre la rémunération variable effectivement versée au Directeur Général et la rémunération variable cible correspondante. Ce nombre définitif ne pourra pas en tout état de cause excéder le nombre d'options attribuées par le Conseil.

Le droit d'exercice des Options 2008-02 cesse d'exister à la date de cessation du mandat social sauf dans certains cas tels que départ ou mise à la retraite, départ pour cause d'invalidité, ou affectation au sein d'une autre société du Groupe.

L'ensemble des options attribuées aux mandataires sociaux font l'objet d'une information au paragraphe 17.2 du présent Document de référence.

Le Directeur Général est soumis à un engagement de conservation de ses actions acquises à la suite de l'exercice de ces Options 2008-02 dans les conditions précisées au paragraphe « Engagements de conservation des titres » ci-dessous.

Tableau 5 : Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice 2009 par chaque dirigeant mandataire social

	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice 2009	Prix d'exercice
Charles Edelstenne		néant	
Total		_	
Bernard Charlès		néant	
Total			

Tableau 6 : Actions gratuites attribuées durant l'exercice 2009 à chaque mandataire social

N-		Nombre d'actions gratuites attribuées durant l'exercice 2009	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Bernard Charlès	27/11/2009	150 000	5 553 000 €	27/11/2011	27/11/2013
Total		150 000	5 553 000 €		

La valorisation retenue par action attribuée gratuitement s'élève à 37,02 euros selon la méthode IFRS 2 retenue pour les comptes consolidés, avant étalement de la charge (Voir également Note 6 des comptes consolidés).

Dans le cadre de l'autorisation conférée par l'Assemblée générale des actionnaires de DS le 6 juin 2007, le Conseil d'administration a décidé lors de sa réunion du 27 novembre 2009 d'attribuer gratuitement 150 000 actions Dassault Systèmes au Directeur Général de la Société, Bernard Charlès, conformément aux recommandations du Comité des rémunérations. Le Comité des rémunérations et le Conseil d'administration ont estimé que l'attribution gratuite d'actions permettait d'associer de manière complémentaire le Directeur Général de DS au développement et à la performance du Groupe. Ces actions sont attribuées au Directeur Général en raison de sa contribution entrepreneuriale essentielle à ce développement et cette performance. Les actions gratuites ainsi attribuées au Directeur Général en novembre 2009 ont représenté 12,85 % de l'enveloppe globale décidée par l'Assemblée Générale du 6 juin 2007.

Ces actions ne seront effectivement acquises qu'à l'expiration d'une période de deux années à compter de la date du Conseil les ayant attribuées, soit en novembre 2011, et à condition que le Directeur Général soit mandataire social à cette date.

Conformément au Code AFEP-MEDEF et sur la base des recommandations du Comité des rémunérations, le Conseil a également subordonné l'acquisition des actions gratuites attribuées à Bernard Charlès à une condition de performance liée à sa rémunération variable effectivement versée sur deux exercices, dont le montant est lui-même fonction de l'atteinte de critères de performance préalablement définis par le Conseil. Le nombre d'actions ainsi acquises ne pourra pas en tout état de cause excéder le nombre d'actions attribuées gratuitement par le Conseil. Les règles d'attribution de la partie variable de la rémunération du dirigeant mandataire social sont exposées au paragraphe 16.1 « Rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne ».

Ainsi le nombre définitif des actions qui seront effectivement acquises par Bernard Charlès à l'issue de la période d'acquisition de deux années, résultera du produit du nombre d'actions attribué par le Conseil d'administration du 27 novembre 2009 par la moyenne, calculée sur deux exercices et exprimée en pourcentage, des rapports entre la rémunération variable effectivement versée au Directeur Général et la rémunération variable cible correspondante.

A l'issue de cette période d'acquisition, le Directeur Général devra conserver les actions qui lui ont été attribuées gratuitement pendant une période de deux ans.

Le Directeur Général est en outre soumis, jusqu'à la cessation de ses fonctions, à un engagement de conservation de ses actions acquises à la suite d'une attribution gratuite dans les conditions précisées au paragraphe « Engagements de conservation des titres » ci-dessous.

Aucune société du Groupe autre que Dassault Systèmes SA n'a attribué gratuitement d'actions aux mandataires sociaux.

Tableau 7: Actions gratuites devenues disponibles pour chaque mandataire social au cours de l'exercice 2009

	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Condition d'acquisition
Paul Brown		néant	
Jean-Pierre Chahid-Nouraï		néant	
Laurent Dassault		néant	
Bernard Dufau		néant	
André Kudelski		néant	
Arnoud De Meyer		néant	
Charles Edelstenne		néant	
Bernard Charlès		néant	
Thibault de Tersant		néant	

Aucune action attribuée gratuitement n'est devenue disponible au cours de l'exercice 2009. En effet, les 300 000 actions acquises en 2008 par Bernard Charlès à la suite d'attributions gratuites antérieures ne deviendront disponibles qu'en juin 2010. En outre, les 150 000 actions acquises par Bernard Charlès en 2009 à la suite d'une attribution gratuite antérieure sont soumises à un délai de conservation de 2 ans.

Il convient de souligner que Bernard Charlès a pris un engagement de conservation complémentaire, jusqu'à la cessation de ses fonctions, des actions ainsi acquises dans les conditions précisées au paragraphe « Engagements de conservation des titres » ci-dessous. Enfin, 150 000 actions, soumises aux mêmes engagements de conservation devraient être acquises en septembre 2010 et devenir disponibles en septembre 2012, sous réserve de la qualité de mandataire social de Bernard Charlès à la date d'acquisition.

L'autorisation donnée par l'Assemblée générale au Conseil d'administration de DS en juin 2007 aux fins d'attribuer gratuitement des actions au profit des dirigeants et membres du personnel de la Société ou de certaines catégories d'entre eux dans la limite de 1 % du capital est toujours en vigueur en 2009, dans la mesure où elle a été donnée pour une durée de 38 mois. Compte tenu des attributions effectuées en juin 2007, en septembre 2008 et novembre 2009, 717 503 actions pourraient encore être attribuées gratuitement.

#### Tableau 8 : Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Voir le paragraphe 17.2 du présent Document de référence.

## Tableau 9 : Options de souscription d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

Voir le paragraphe 17.2 du présent Document de référence.

Tableau 10: Suivi des recommandations AFEP MEDEF

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat (	de travail	Régime d supplé	e retraite mentaire	avantage susceptibl dus à rais cessati change	es d'être	Indemnités à une claus con	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Charles Edelstenne Président du Conseil d'Administration Début de mandat (1ère nomination): 08/04/1993 Renouvellement du mandat d'administrateur proposé lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 27 mai 2010		Х		Х		х		х
Bernard Charlès Directeur Général Début de mandat : 08/04/1993 (1ère nomination) Renouvellement proposé du mandat d'administrateur lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 27 mai 2010		Х		Х	Х			Х

Le Conseil d'administration du 26 mars 2010 a pris acte de la démission de Monsieur Bernard Charlès au titre de son contrat de travail en tant que Directeur de l'innovation, lequel était déjà suspendu depuis début 2008.

Monsieur Bernard Charlès a droit à des indemnités en cas de révocation de son mandat de Directeur Général, dans les conditions indiquées ci-après.

En 2003, le Conseil d'administration de la Société avait décidé d'indemnités de départ à verser à Bernard Charlès en cas de révocation de son mandat de Directeur Général. Conformément aux dispositions de la loi dite TEPA du 21 août 2007, le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 28 mars 2008, a déterminé les conditions du versement le cas échéant de cette indemnité. En outre, conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, le Conseil d'administration du 27 mars 2009 a précisé que la décision de verser une indemnité s'appliquerait en cas de « départ contraint » de la Société et que le versement d'indemnités devait être soumis à quelques conditions

Le montant de l'indemnité serait calculé sur la base du total des rémunérations brutes dues au titre de son mandat pour les deux exercices clos avant la date de révocation, auquel serait appliqué le rapport entre les rémunérations variables effectivement versées durant les trois derniers exercices clos avant la date de révocation et les rémunérations variables cibles correspondantes fixées au titre des mêmes exercices par le Conseil. L'indemnité est ainsi soumise à des conditions de performance liées à la réalisation des objectifs fixés au titre de la rémunération variable (voir paragraphe 16.1 « Rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne »).

L'indemnité ne pourra être versée qu'en cas de changement de contrôle ou de stratégie dûment constaté par le Conseil d'administration, ayant pour conséquence un départ contraint dans les douze mois suivants. Elle pourra également être versée dans l'hypothèse d'un départ contraint qui ne serait pas lié à des mauvais résultats de la Société ou à une faute de gestion du dirigeant, le Conseil d'administration pouvant alors décider d'octroyer tout ou partie de l'indemnité de départ.

L'indemnité ne sera pas due dans l'hypothèse où le dirigeant quitte à son initiative la Société pour exercer de nouvelles fonctions, ou change de fonctions à l'intérieur du groupe, ou encore, s'il a la possibilité de faire valoir à brève échéance ses droits à la retraite. En outre, en cas d'événements exceptionnels portant gravement atteinte à l'image ou aux résultats de la Société et impactant de manière significative à la baisse, selon l'appréciation du Conseil, le cours de bourse de l'action ou en cas de faute séparable de ses fonctions et incompatible avec l'exercice normal de son mandat, le Conseil pourra constater que l'indemnité n'est pas due.

Il n'a pas été mis en place, pour les mandataires sociaux, de régimes complémentaires de retraite spécifiques. Les sociétés contrôlées par Dassault Systèmes n'ont pas versé d'autres rémunérations ni accordé d'avantages en nature à ces mandataires sociaux.

#### Engagements de conservation des titres

Conformément à la loi, le Conseil d'administration de DS a décidé en 2007, 2008 et en 2009, après avoir pris connaissance des recommandations du Comité des rémunérations, de prévoir des engagements de conservation des actions pouvant être détenues par le Président du Conseil d'administration ou par le Directeur Général à la suite de l'exercice d'options ou de l'acquisition effective d'actions attribuées gratuitement. Ainsi, compte tenu des attributions effectuées, cette obligation s'applique au Directeur Général qui est tenu de conserver sous forme nominative au moins 15 % des actions qu'il souscrirait ou acquerrait en conséquence des attributions d'options ou d'actions effectuées à son bénéfice depuis 2007, et ce jusqu'à la cessation de ses fonctions.

# 15.2 Opérations sur titres opérées par les dirigeants de DS

Conformément à l'article 223-26 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, sont portées à la connaissance des actionnaires les opérations d'acquisition, de cession, de souscription ou d'échange de titres Dassault Systèmes effectuées par les administrateurs et cadres dirigeants de DS ou par une personne qui leur est liée au sens de l'article R. 621-43-1 du Code monétaire et financier. Les informations relatives à ces opérations, parfois résumées, figurent dans le tableau ci-dessous, telles qu'elles ont été publiées par l'AMF en 2009.

Date et lieu	Administrateurs et dirigeants	Nature de l'opération	Prix unitaire	Montant brut
06/11/2009 Euronext Paris	Philippe Forestier	Souscription Cession	23,00 € 38,22 €	460 000 € 764 456 €
10/11/2009 Euronext Paris	Philippe Forestier	Souscription Cession	23,00 € 38,38 €	460 000 € 767 694 €
16/11/2009 Euronext Paris	Etienne Droit	Souscription Cession	23,00 € 39,01 €	230 000 € 390 100 €
16/11/2009 Euronext Paris	Thibault de Tersant	Souscription Cession	23,00 € 38,67 €	460 000 € 773 354 €
17/11/2009 Euronext Paris	Etienne Droit	Souscription Cession	23,00 € 39,50 €	230 000 € 395 000 €

# CHAPITRE 16 - FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

# 16.1 Rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne

#### Rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale Mixte du 27 mai 2010 sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne

Mesdames et Messieurs les Actionnaires.

Le présent rapport a pour objet de rendre compte de la composition du Conseil d'administration de Dassault Systèmes (« DS ») et des conditions de préparation et d'organisation de ses travaux, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par DS et ses filiales (la « Société » ou le « Groupe ») au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009. Il vous est présenté en complément du rapport de gestion contenu dans le Document de référence de DS pour 2009.

Ce rapport est établi conformément à l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce et aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») contenues notamment dans son rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne du 8 décembre 2009. Le Président du Conseil d'administration a chargé la direction financière, la direction juridique et la direction de l'audit interne des diligences préparatoires au présent rapport, qui a ensuite été revu par le Comité d'audit et approuvé par le Conseil d'administration de DS lors de sa réunion du 26 mars 2010.

Il convient tout d'abord de rappeler que DS est une société française cotée sur Euronext Paris - Compartiment A depuis 1996. Jusqu'en octobre 2008, DS était également cotée au Nasdaq aux Etats-Unis ; la Société a en effet décidé le retrait volontaire de la cote du Nasdaq de ses American Depository Shares (ADS), retrait qui est devenu effectif le 16 octobre 2008, son désenregistrement auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC) étant devenu effectif le 15 janvier 2009.

En matière de gouvernement d'entreprise, DS suit les recommandations françaises, et en particulier se réfère aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'AFEP (Association Française des Entreprises Privées) et du MEDEF (Mouvement des Entreprises de France) de Décembre 2008, disponible sur le site internet du MEDEF (www.medef.fr). Les dispositions de ce Code (« Code AFEP-MEDEF ») que DS n'applique pas directement font l'objet d'une mention spécifique dans le présent rapport.

Dans la mesure où DS était cotée aux Etats-Unis jusqu'à la fin 2008, la Société a continué de suivre le référentiel COSO (« Committee of Sponsoring Organization of the Treadway Commission ») pour élaborer, mettre en œuvre et décrire son système de contrôle interne, et s'est également inspiré du cadre de référence en matière de contrôle interne proposé par l'AMF en 2007.

#### 1. Composition et fonctionnement du Conseil d'administration

#### a. Composition du Conseil d'administration

En 2009, le Conseil d'administration de DS était composé de 9 membres : Charles Edelstenne, Bernard Charlès, Thibault de Tersant, Laurent Dassault, Bernard Dufau, André Kudelski, Paul Brown, Jean-Pierre Chahid-Nouraï et Arnoud De Meyer. Plus de la moitié des membres du Conseil sont des administrateurs indépendants, au sens des critères d'indépendance précisés par le Code AFEP-MEDEF. Aux termes du règlement intérieur de DS, un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Les cinq administrateurs indépendants sont Messieurs Dufau, Kudelski, Brown, Chahid-Nouraï et De Meyer. L'indépendance des administrateurs fait l'objet chaque année d'une revue lors de la réunion du Conseil arrêtant les comptes de l'exercice écoulé.

Conformément à la modification des statuts adoptée par l'Assemblée générale du 9 juin 2009, les administrateurs de DS sont nommés pour une durée de 4 ans pour les nouveaux mandats et les mandats à renouveler, les mandats en cours restant d'une durée inchangée de

Afin de mettre en œuvre l'échelonnement des mandats préconisé par le Code AFEP-MEDEF, Messieurs Charles Edestenne, Bernard Charlès et Thibault de Tersant ont mis fin par anticipation à leurs mandats en démissionnant avec effet lors de l'Assemblée générale du 27 mai 2010. Il est proposé à l'Assemblée générale du 27 mai 2010 de les renouveler dans leurs fonctions pour une durée de 4 ans.

L'ensemble des informations relatives à la composition du Conseil d'administration est fourni au Chapitre 14 du présent Document de référence.

#### b. Fonctionnement du Conseil d'administration

Outre les délibérations et décisions mises à l'ordre du jour de ses réunions conformément à la réglementation française (notamment convocation de l'Assemblée générale des actionnaires ou établissement du rapport annuel de gestion), le Conseil d'administration a été appelé à intervenir principalement dans les domaines suivants :

- la stratégie de la Société (définition et revue des orientations stratégiques, revue des opérations de partenariat et d'acquisition),
- · les comptes et le budget (arrêté des comptes annuels et consolidés 2008, des comptes consolidés du premier semestre 2009, des comptes prévisionnels 2009, revue des résultats trimestriels) ; le Conseil est tenu informé de la situation financière de la Société par les comptes-rendus du Comité d'audit et les présentations faites à chaque réunion par le Directeur Général Adjoint, Affaires Financières,
- · la rémunération des mandataires sociaux,
- le contrôle interne (revue de l'évaluation du système de contrôle interne),
- la mise en conformité de DS avec les nouvelles règles et recommandations françaises et européennes en matière de communication financière et de gouvernement d'entreprise.

Ce Conseil s'est réuni à 8 reprises en 2009 avec un taux de présence des administrateurs de 92 %.

Dans un souci de bonne gouvernance, les fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général sont dissociées. Le Président du Conseil de DS, Monsieur Charles Edelstenne, organise et dirige ses travaux, dont il rend compte à l'Assemblée générale des actionnaires. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Le Directeur Général, Monsieur Bernard Charlès, est investi, vis-à-vis des tiers, et de par la loi, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, sous réserve des limitations de pouvoirs indiquées ci-dessous. Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Des comités spécialisés ont été mis en place pour aider le Conseil d'administration dans l'accomplissement de ses missions : le Comité d'audit dès 1996, puis en 2005 un Comité des rémunérations et de sélection et un Comité scientifique. Les Comités rendent comptent réqulièrement au Conseil d'administration de l'exercice de leurs missions.

En 2005, le Conseil d'administration a adopté un règlement intérieur qui définit les règles de composition et de fonctionnement du Conseil et des comités, et d'interaction entre le Conseil et les comités, ainsi que les missions dévolues aux différents comités. En 2009, ce règlement intérieur a été révisé par le Conseil d'administration, afin de tenir compte d'une part, des recommandations du Code AFEP-MEDEF, et, d'autre part, du fait que la Société n'est plus soumise à la réglementation américaine sur les sujets de gouvernement d'entreprise.

Ce règlement intérieur prévoit la fréquence des réunions et les moyens de participation à ces réunions, les règles relatives à l'information permanente des membres du Conseil, ainsi qu'en cas d'événements pouvant avoir un impact significatif sur les perspectives, les prévisions ou la mise en œuvre de la stratégie de DS telles que présentées au Conseil, et les principes de limitations des pouvoirs du Directeur Général et de revue de l'indépendance des administrateurs sur une base annuelle.

Le règlement intérieur prévoit que le Conseil devra faire un point chaque année sur son fonctionnement et que des évaluations formalisées devront être réalisées tous les 3 ans. En 2009, le fonctionnement du Conseil a fait l'objet d'un point à l'ordre du jour de l'une de ses réunions. Les administrateurs ont été invités à formaliser leur évaluation du Conseil d'administration en remplissant un questionnaire. Ils ont identifié des pistes d'amélioration, telle que la féminisation de la composition du Conseil.

Le règlement intérieur réaffirme l'obligation de confidentialité incombant aux administrateurs. Ceux-ci doivent également respecter les règles relatives aux délits d'initiés établies par DS qui leur recommandent de ne pas effectuer d'opérations sur les titres DS quand ils ont connaissance d'une information privilégiée et en tout état de cause d'avoir reçu un avis préalable du Comité Initiés de DS.

Enfin, le règlement intérieur indique que les administrateurs extérieurs à l'entreprise (c'est-à-dire ni dirigeants mandataires sociaux, ni salariés) doivent se réunir au moins une fois par an hors la présence des autres administrateurs afin de faire un point général sur le fonctionnement de DS et de son Conseil d'administration.

#### c. Comité d'audit

Le Comité d'audit du Conseil d'administration de DS est composé de quatre administrateurs indépendants : Bernard Dufau, Président du Comité, André Kudelski, Paul Brown, et Jean-Pierre Chahid-Nouraï. Messieurs Bernard Dufau et André Kudelski ont été ou sont dirigeants d'entreprises. Messieurs Paul Brown, professeur d'université en comptabilité, et Jean-Pierre Chahid-Nouraï, qui a occupé des postes à responsabilité dans le domaine financier en entreprises et en banques d'affaires, présentent des compétences particulières en matière financière ou comptable.

En 2009, ce Comité s'est réuni physiquement à trois reprises. Le Directeur Général Adjoint, Affaires Financières, le directeur financier Groupe, le directeur de la consolidation, le directeur de l'audit interne, le directeur juridique ainsi que les commissaires aux comptes ont assisté à ces réunions. En outre, afin de revoir les annonces de résultats trimestriels et d'autres sujets ponctuels, les membres du Comité d'audit ont participé à des conférences téléphoniques à six reprises avec le Directeur Général Adjoint, Affaires Financières, le directeur financier Groupe et le directeur de la consolidation. Le taux de participation aux réunions et aux conférences téléphoniques au cours de l'année a été de 94 %.

Les attributions de ce Comité, telles que définies dans sa Charte, ont été élargies en 2003 pour tenir compte à la fois des recommandations françaises issues du rapport Bouton et des règles américaines issues du Sarbanes-Oxley Act qui étaient jusqu'à la fin de l'année 2008 applicables à la Société. La Charte du Comité d'audit a été révisée par le Conseil d'administration de DS du 27 mars 2009 pour tenir compte du retrait du Nasdag de la Société, de l'ordonnance du 8 décembre 2008 transposant la directive européenne sur le contrôle légal des comptes et des recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Le comité d'audit agit sous la responsabilité exclusive et collective des membres du Conseil d'administration. Sa mission est d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. Sans préjudice des compétences du Conseil d'administration, ce comité est notamment chargé d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes et de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Il est chargé d'examiner ces différents sujets et de transmettre ses recommandations ou de fournir ses conseils au Conseil d'administration

Le Comité d'audit assure le suivi de la relation de la Société avec ses commissaires aux comptes et intervient notamment à l'occasion de la nomination ou du renouvellement du mandat de ceux-ci.

Il approuve le plan annuel des missions d'audit interne. Le directeur de l'audit interne rend compte à ce Comité des conclusions résultant de ses travaux.

En 2009, en dehors des activités liées à ses missions traditionnelles, ont été présentées au Comité d'audit les modalités de l'opération d'acquisition d'IBM PLM présentée au paragraphe 5.1.5 du présent Document de référence « Historique de la Société – 2009 ».

#### d. Comité des rémunérations et de sélection

Depuis sa création en 2005, ce Comité est composé uniquement d'administrateurs indépendants, au nombre de deux : Messieurs Bernard Dufau et André Kudelski. Les attributions et modalités de fonctionnement du Comité sont précisées dans le Règlement intérieur du Conseil d'administration et ne font pas l'objet d'un règlement séparé.

Ses principaux objectifs sont de :

- (i) proposer au Conseil d'administration les montants des rémunérations et avantages des dirigeants mandataires sociaux,
- (ii) proposer les bases de calcul et les règles de fixation de la part variable de la rémunération de ces mandataires sociaux et contrôler l'application des règles de fixation de cette rémunération variable,
- (iii) apprécier le montant des jetons de présence et le mode de répartition de ces jetons entre les administrateurs,
- (iv) examiner la politique de sélection et être informé de la politique de rémunération des cadres dirigeants non mandataires sociaux du Groupe,
- (v) revoir l'indépendance des administrateurs identifiés comme tels,
- (vi) débattre de la politique d'attribution de stock-options, ou de mise en place d'autres formes d'intéressement basées sur les actions de la Société, et faire des propositions à ce sujet,
- (vii) effectuer toute proposition au Conseil d'administration concernant la nomination ou le renouvellement d'administrateurs,
- (viii) proposer au Conseil d'administration des solutions de succession en cas de vacance des postes de Président du Conseil ou de Directeur Général.

En 2009, le Comité des rémunérations s'est réuni deux fois physiquement et une fois par conférence téléphonique avec un taux de présence de 100 %. Il a confirmé le caractère indépendant des membres du Conseil de DS identifiés comme tels, sur la base des réponses au questionnaire adressé à chaque administrateur concerné. Il a formulé des recommandations à l'attention du Conseil d'administration en ce qui concerne la répartition des jetons de présence alloués aux administrateurs, l'attribution gratuite d'actions au Directeur Général et l'attribution d'options de souscription d'actions au profit de certains dirigeants ou salariés du Groupe. Il a notamment examiné la structure de rémunération 2009 des cadres dirigeants non mandataires sociaux et revu le processus général d'attribution de stock-options.

Ce Comité s'est prononcé sur la part variable de la rémunération du Directeur Général au titre de l'exercice 2008 et a proposé au Conseil un montant de rémunération, en partie fixe et en partie variable, au titre de l'exercice 2009 pour le Directeur Général ainsi qu'un montant de rémunération fixe pour le Président du Conseil d'administration.

Ce Comité a également proposé les conditions de performance relatives aux options de souscription d'actions et aux actions gratuites attribuées au Directeur Général et a examiné les critères de la rémunération variable qui pouvaient être révélés publiquement sans nuire aux intérêts concurrentiels de la Société.

Le Comité a été consulté sur la nomination de Laurence Barthès le 1er octobre 2009 au poste de Directeur Général Adjoint, en charge des Ressources Humaines et des Systèmes d'information. Le Président du Conseil d'administration n'a pas été associé aux travaux du Comité en matière de sélection.

D'une manière générale, le Comité des rémunérations et de sélection a examiné la conformité de la Société avec les recommandations du Code AFEP-MEDEF en la matière.

#### e. Principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration de DS pour déterminer les rémunérations des mandataires sociaux

La politique de rémunération de DS est définie de manière à attirer, motiver et retenir des collaborateurs hautement qualifiés, et ce, afin de favoriser le succès de la Société lié à la réalisation de ses objectifs, notamment stratégiques, commerciaux et financiers. C'est ainsi que dans la fixation des critères de détermination des rémunérations, l'équilibre des objectifs financiers court terme et long terme est recherché, la création de valeur actionnariale prise en compte et la performance individuelle de chacun récompensée.

#### Rémunération fixe et variable

En ligne avec ces critères, la rémunération annuelle de chacun des cadres dirigeants se compose de deux parties – une partie fixe et une partie variable - sauf pour le Président du Conseil d'administration dont la rémunération est fixe uniquement. La part variable de cette rémunération peut représenter une part significative de la rémunération totale si les objectifs fixés annuellement sont atteints, voire dépassés. Les objectifs sont revus tous les ans pour être alignés sur les orientations stratégiques de la Société et incluent les objectifs managériaux spécifiques de chacun.

Outre ces composantes fixe et variable, les cadres dirigeants français, à l'exception du Président du Conseil d'administration et, depuis début 2008, du Directeur Général, bénéficient, au même titre que l'ensemble des salariés de la société Dassault Systèmes, de l'intéressement et de la participation résultant des accords d'entreprise. Plus de 90 % des salariés des filiales françaises détenues directement par Dassault Systèmes SA bénéficient également d'accords d'intéressement ou de participation.

La rémunération annuelle cible à objectifs atteints du Directeur Général se compose d'une partie fixe à hauteur de 50 %, versée mensuellement, et d'une partie variable à hauteur de 50 %, versée annuellement en fonction de l'atteinte de critères de performance fixés préalablement par le Conseil d'Administration. Le niveau d'atteinte des objectifs conditionne le montant effectivement versé au titre de la rémunération variable qui peut conduire à un versement inférieur au niveau cible, ou supérieur dans la limite de 140 %.

Le Directeur Général bénéficie également d'avantages en nature comme indiqué au Chapitre 15 du Document de référence de DS pour 2009, qui contient par ailleurs toutes les informations chiffrées sur les rémunérations des dirigeants.

Concernant la part variable de la rémunération du Directeur Général au titre de 2009, versée en 2010, elle a été fixée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 26 mars 2010 à 945 000 euros, après examen de l'atteinte des critères de performance fixés en 2009 qui comprenaient le résultat net par action non IFRS tel que publié dans les objectifs de la Société, la progression de la part de marché de DS, l'évaluation des processus d'efficacité de la Société (en particulier le plan de réduction des coûts), la composition du portefeuille de produits et la mise en œuvre de la stratégie de la Société.

Lors de sa réunion du 26 mars 2010, le Conseil d'administration a également fixé les critères de performance conditionnant le versement de la rémunération variable du Directeur Général au titre de l'année 2010 qui incluent la conformité du résultat net par action non IFRS pour l'année 2010 avec les objectifs communiqués par la Société le 11 février 2010, l'évolution de la croissance du chiffre d'affaires de Dassault Systèmes relative comparée à ses concurrents et l'évolution de la part de marché de la Société, l'évaluation des processus d'efficacité de la Société mesurée par son taux de marge opérationnelle et l'évolution de l'organisation et des mutualisations d'infrastructures, la composition du portefeuille de produits ainsi que la mise en œuvre de la stratégie de la Société validée par le Conseil d'administration.

La rémunération fixe du Président du Conseil et les rémunérations fixe et variable cible du Directeur Général pour 2009 ont été maintenues au même niveau qu'en 2008. Lors de sa réunion du 26 mars 2010, le Conseil d'administration a décidé de fixer la rémunération fixe du Président du Conseil d'administration à 866 000 euros au titre de l'année 2010 et la rémunération annuelle cible à objectifs atteints du Directeur Général, également au titre de l'année 2010, à 1 864 000 euros, soit 932 000 euros au titre de la rémunération fixe et 932 000 euros au titre de la rémunération variable cible.

Le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général percevront en outre des jetons de présence, comme les années passées (voir chapitre 15 du présent Document de référence).

• Indemnités en cas de départ contraint du Directeur Général

Afin de se conformer aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, les cas dans lesquels une indemnité de départ pourrait être due au Directeur Général de la Société ont été revus et modifiés par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 27 mars 2009.

Ainsi, une indemnité de départ, d'un montant équivalent au maximum à deux ans de rémunération fixe et variable, ne pourra être versée qu'en cas de changement de contrôle ou de stratégie de la Société, dûment constaté par le Conseil d'administration, ayant pour conséquence un départ contraint dans les 12 mois suivants. Elle pourra également être versée dans l'hypothèse d'un départ contraint qui ne serait pas lié à de mauvais résultats de la Société ou à une faute de gestion du dirigeant, le Conseil pouvant alors décider d'octroyer tout ou partie de l'indemnité de départ. Le Conseil a décidé de prévoir ce cas supplémentaire de droit éventuel à indemnité de départ par rapport aux recommandations du Code AFEP-MEDEF compte tenu de l'actionnariat de la Société et de l'ancienneté de Monsieur Charlès dans le Groupe DS.

L'indemnité ne sera pas due dans l'hypothèse où Monsieur Charlès guitterait à son initiative la Société pour exercer de nouvelles fonctions, changerait de fonctions à l'intérieur du Groupe DS ou aurait la possibilité de faire valoir à brève échéance ses droits à la retraite. En outre, en cas d'événements exceptionnels portant gravement atteinte à l'image ou aux résultats de la Société et impactant de manière significative à la baisse, selon l'appréciation du Conseil, le cours de bourse de l'action ou en cas de faute séparable de ses fonctions et incompatible avec l'exercice normal de son mandat, le Conseil pourra constater que l'indemnité n'est pas due.

Le montant de l'indemnité serait calculé sur la base du total des rémunérations brutes dues au titre de son mandat pour les deux exercices clos avant la date de cessation des fonctions, auquel serait appliqué le rapport, exprimé en pourcentage, entre les rémunérations variables effectivement versées durant les trois derniers exercices clos avant la date de cessation des fonctions et les rémunérations variables cibles correspondantes fixées au titre des mêmes exercices par le Conseil. L'indemnité est ainsi soumise à des conditions de performance liées à la réalisation des objectifs fixés au titre de la rémunération variable et décrits ci-dessus.

Il convient de noter que le Code AFEP-MEDEF recommande que le dirigeant devenant mandataire social mette fin au contrat de travail qui le lie à la société ou à une société de son groupe. Le Conseil d'administration du 26 mars 2010 a pris acte de la démission de Monsieur Bernard Charlès au titre de son contrat de travail. Il convient de rappeler que le Conseil d'administration du 28 mars 2008 avait autorisé la suspension de son contrat de travail avec effet au 1er janvier 2008.

· Actions gratuites et options de souscription d'actions

Les cadres dirigeants bénéficient d'une incitation à long terme sous forme de stock options Dassault Systèmes, notamment pour encourager la création de valeur dans l'intérêt des actionnaires. De manière générale, les collaborateurs clefs de l'entreprise, incluant les cadres dirigeants, peuvent bénéficier d'attribution de stock options, et l'allocation faite à chacun dépend de sa performance individuelle et de son niveau de responsabilité.

Il convient de noter que le Directeur Général de DS s'est vu attribuer des options de souscription sans décote et des actions gratuites en 2009. Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, l'exercice de l'intégralité des options de souscription est soumis à une condition de présence et à une condition de performance liée à la rémunération variable effectivement versée à Monsieur Bernard Charlès sur 3 exercices (calculée selon les critères de détermination décrits ci-dessus). De même, l'acquisition définitive des actions gratuites est soumise à une condition de présence et à une condition de performance liée à la rémunération variable effectivement versée à Monsieur Bernard Charlès sur 2 exercices (également calculée selon les critères de détermination décrits ci-dessus).

Le Conseil d'administration a décidé à cette occasion, sur les recommandations du Comité des rémunérations, d'imposer un engagement de conservation, jusqu'à la cessation de ses fonctions, des actions pouvant être acquises en vertu de ces attributions de stock options et d'actions gratuites à hauteur de 15 %. Les opérations de couverture permettant de garantir la plus-value dans le cadre de l'exercice de stock options ou de la vente des actions gratuites acquises sont interdites. Dans la mesure où la fixation des rémunérations des dirigeants n'intervient pas à la même date que l'attribution des options de souscription ou des actions gratuites, le Conseil d'administration n'a pas été en mesure de statuer sur les parts maximales représentées par ces options et actions dans les rémunérations globales des dirigeants.

Les options de souscription d'actions attribuées au Directeur Général le 27 novembre 2009 représentent 2,7 % du nombre total des options attribuées et 0,47 % de l'enveloppe globale décidée par l'Assemblée générale des actionnaires. Les actions gratuites sont attribuées au Directeur Général en raison de sa contribution entrepreneuriale essentielle au développement et à la performance de la Société. Les actions gratuites attribuées au Directeur Général le 27 novembre 2009 représentent 12,85 % de l'enveloppe globale décidée par l'Assemblée générale des actionnaires.

La Société s'efforce d'attribuer des options de souscription d'actions aux mêmes périodes calendaires, sous réserve de compatibilité avec les règles restrictives liées à la détention par la Société d'une information privilégiée.

Il est rappelé que DS dispose d'un accord de participation et d'un accord d'intéressement. Les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2009, soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 27 mai 2010, devraient permettre de distribuer un intéressement égal à 7 208 546 euros et de dégager une réserve spéciale de participation de 8 212 521 euros. Le Conseil d'administration de DS SA réuni le 26 mars 2010 a décidé de verser un supplément de participation aux salariés d'un montant de 2 600 000 euros, portant ainsi le montant global de la participation relative à l'exercice 2009 à 10 812 521 euros.

D'autres informations concernant les options de souscription et les actions gratuites sont données aux Chapitres 15 et 17.2 du présent Document de référence.

#### f. Comité scientifique

Le Comité scientifique est composé de deux administrateurs, Bernard Charlès et Arnoud De Meyer, ce dernier étant indépendant, et d'un cadre dirigeant, Dominique Florack, Directeur Général Adjoint, Produits, Recherche et Développement, et se réunit au moins une fois par an. Ses membres ont été nommés lors de sa création. Le Comité revoit les axes de recherche et de développement, examine les avancées technologiques du Groupe et formule des recommandations sur ces sujets. Les salariés de DS disposant de l'expertise appropriée dans le domaine de la recherche et développement ou sur les questions abordées par le Comité sont conviés à ces réunions.

Le Comité scientifique s'est réuni 3 fois en 2009 avec un taux de présence de 67 %. Dans le cadre de la stratégie ENOVIA, des offres intrinsèquement communautaires (de type Web 2.0) ont fait l'objet d'une démonstration, ainsi que le concept de LifeLike Experience (nouvelles formes d'intermédiations avec le virtuel, en immersion en réalité augmentée ou bien via des dispositifs de type MultiTouch). Concernant l'axe de développement « Nature », une approche de modélisation et de simulation des végétaux et des environnements a été discutée. Enfin, la stratégie de DS en terme de diversification vers les industries des biens de consommation et du commerce de détail, ainsi que l'audience des « Consomm'Acteurs », ont été présentées.

#### g. Pouvoirs du Directeur Général

Conformément à la loi, la gestion courante de DS est de la compétence du Directeur Général. Toutefois les pouvoirs de celui-ci sont limités par l'objet social de DS et par les attributions réservées aux assemblées d'actionnaires ou au Conseil d'administration.

C'est ainsi que la modification des statuts, l'approbation des comptes et l'affectation des résultats, la nomination ou la révocation des administrateurs ainsi que la fixation globale de leur rémunération, la nomination des commissaires aux comptes et l'approbation des conventions réglementées sont de la compétence unique et exclusive de l'assemblée des actionnaires.

De même, le Conseil d'administration a compétence pour la convocation des assemblées générales d'actionnaires, l'établissement des comptes annuels et consolidés et du rapport annuel de gestion, l'établissement des documents de gestion prévisionnelle et des rapports correspondants, l'autorisation préalable des conventions réglementées, la cooptation d'administrateurs, la nomination et la révocation du Président du Conseil d'administration ou du Directeur Général et la fixation de leur rémunération respective, la création des Comités et la nomination de leurs membres ainsi que la répartition des jetons de présence.

Par ailleurs, en application du règlement intérieur du Conseil d'administration, certaines décisions du Directeur Général doivent être soumises à l'approbation préalable du Conseil.

Ainsi, la réalisation d'une opération significative se situant en dehors de la stratégie de la Société présentée au Conseil d'administration requiert une approbation préalable du Conseil. Une telle approbation est également requise en cas d'acquisition ou de cession d'entités ou de participations, d'investissement de croissance organique, d'opération de restructuration interne et de recours à un financement externe (par endettement bancaire ou par appel aux marchés de capitaux), dans l'hypothèse où ces opérations portent sur un montant excédant un seuil qui est déterminé en début d'année par le Conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice précédent et qui est valable jusqu'au prochain Conseil arrêtant les comptes annuels. Ainsi le Conseil d'administration réuni le 26 mars 2010 a fixé à 400 millions d'euros le seuil au-delà duquel l'approbation préalable du Conseil est requise au titre des opérations mentionnées ci-dessus. Il convient de noter que ce seuil était le même en 2009.

Le Conseil, lors de sa réunion du 26 mars 2010, a autorisé le Directeur Général, pour une durée d'un an, jusqu'au prochain Conseil arrêtant les comptes de l'exercice 2010, à consentir des cautions, avals ou garanties au nom de DS dans la limite d'un montant global de 300 millions d'euros.

Il convient de noter que le Directeur Général de DS est assisté dans sa mission d'exécution de la stratégie et de gestion courante par les directeurs généraux adjoints basés au siège de la Société en France, qui sont cités dans le Document de référence de DS et qui se réunissent de manière hebdomadaire en Comité exécutif

#### h. Application du Code AFEP-MEDEF

En matière de gouvernement d'entreprise, DS suit les recommandations françaises et se réfère en particulier aux recommandations du Code AFEP-MEDEF. La Société s'efforce d'améliorer chaque année ses pratiques de bonne gouvernance. Toutefois certaines dispositions de ce Code ont dû être aménagées ou interprétées compte tenu de la situation particulière de la Société ou du respect d'autres dispositions du Code AFEP-MEDEF:

- Cas de versement de l'indemnité de départ du Directeur Général

La Société respecte les exclusions du Code AFEP-MEDEF en la matière et ne versera pas l'indemnité en cas de mauvais résultats de la Société ou de faute de gestion du dirigeant. Elle a toutefois conservé trois cas de versement dont un n'est pas explicitement prévu par le Code AFEP-MEDEF compte tenu de l'actionnariat de la Société et de l'ancienneté de Monsieur Charlès dans le Groupe DS. Il s'agit de l'hypothèse d'un départ contraint qui ne serait pas lié à de mauvais résultats de la Société ou à une faute de gestion du dirigeant, le Conseil pouvant alors décider d'octroyer tout ou partie de l'indemnité de départ.

- Périodes calendaires d'attribution des options de souscription d'actions et d'actions gratuites

La Société s'efforce d'attribuer des options de souscription d'actions aux mêmes périodes calendaires, sous réserve de compatibilité avec les règles restrictives liées à la détention par la Société d'une information privilégiée, ce qui conduit alors la Société à décaler la période d'attribution.

- Part des options de souscription d'actions et des actions gratuites dans la rémunération des dirigeants

Dans la mesure où la fixation des rémunérations des dirigeants n'intervient pas à la même date que l'attribution des options de souscription ou des actions gratuites, le Conseil d'administration n'a pas été en mesure de statuer sur les parts maximales représentées par ces options et actions dans les rémunérations globales des dirigeants.

Pourcentage des actions gratuites attribuées aux dirigeants mandataires sociaux

Les actions gratuites sont attribuées au Directeur Général en raison de sa contribution entrepreneuriale essentielle au développement et à la performance de la Société. Il convient de noter que les options de souscription d'actions attribuées au Directeur Général le 27 novembre 2009 représentent 2,7 % du nombre total des options attribuées.

Acquisition d'actions par les dirigeants mandataires sociaux bénéficiaires d'actions gratuites

DS considère que l'engagement de conservation par le Directeur Général, jusqu'à la cessation de ses fonctions, des actions pouvant être acquises en vertu de ces attributions à hauteur de 15 % des actions issues de l'exercice des stock options et de l'attribution des actions gratuites constitue un mécanisme d'effet équivalent à la recommandation du Code AFEP-MEDEF de conditionner les actions de performance attribuées aux dirigeants mandataires sociaux à l'achat d'une quantité définie d'actions lors de la disponibilité des actions attribuées.

#### 2. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Dassault Systèmes a défini et mis en œuvre un cadre de contrôle interne qui s'appuie pour une large part sur le référentiel défini dans le rapport COSO (Committee of Sponsoring Organization of the Treadway Commission), ainsi que sur le cadre de référence de l'AMF en matière de contrôle interne de 2007.

Selon le référentiel COSO, le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil d'administration, les dirigeants et le personnel, qui vise à fournir une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs suivants : la réalisation et l'optimisation des opérations, la fiabilité de l'information financière et comptable, la conformité aux lois et aux règlements en vigueur.

Le rapport du Président sur le contrôle interne porte sur la maison mère Dassault Systèmes SA, ainsi que sur les filiales intégrées dans ses comptes consolidés.

#### a. Les objectifs du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne dans la Société, tant au sein de la société mère qu'au sein des filiales, visent à :

- · améliorer la performance et l'efficacité des opérations grâce à une utilisation optimisée des ressources disponibles (objectif inspiré du référentiel COSO),
- sécuriser la fiabilité, la qualité et la disponibilité des informations financières (objectif inspiré du référentiel COSO et du cadre de référence de l'AMF),

- · assurer la conformité des opérations avec les législations en vigueur et les procédures internes de la Société (objectif inspiré du référentiel COSO et du cadre de référence de l'AMF),
- garantir la sécurité des actifs et en particulier la propriété intellectuelle, les ressources humaines et financières et l'image de la Société (objectif inspiré du cadre de référence de l'AMF),
- prévenir les risques d'erreurs ou de fraudes.

#### b. Les acteurs et l'organisation du contrôle interne

Toutes les instances impliquées dans la gouvernance d'entreprise participent à la mise en œuvre des processus de contrôle interne.

Le Conseil d'administration, sensibilisé aux problématiques de contrôle interne, s'est doté, dès 1996, d'un Comité d'audit, dont la mission a été décrite précédemment.

La Direction générale de la Société a, de son côté, mis en place :

- un Comité Initiés, chargé de fixer et communiquer aux salariés, administrateurs et consultants, les dates des périodes pendant lesquelles il leur est recommandé de ne pas acheter ou vendre des actions DS, et ce afin de prévenir les délits d'initié. Ce Comité demande également à être informé des opérations sur titres DS effectuées par les membres de la direction de la Société. Il convient de noter que la Société applique les règles édictées par l'AMF relatives à la prévention des délits d'initiés.
- un service d'audit interne rattaché au Directeur Général Adjoint, Affaires Financières et au Comité d'audit et dont la mission est d'évaluer la pertinence du contrôle interne de DS, d'alerter la direction et le Comité d'audit sur des déficiences ou des risques éventuels, et de proposer des mesures permettant de limiter ces risques et d'améliorer l'efficacité des opérations. En 2009, le service d'audit interne a également eu la responsabilité de l'évaluation pour le compte de la direction des mécanismes de contrôle interne liés au reporting financier.
- un service de « Compliance » rattaché au Directeur Général et dont la mission est d'assurer la mise en œuvre du code de conduite des affaires (« Code of Business Conduct ») qui définit les règles de comportement éthique au sein du Groupe.

L'organisation du contrôle interne repose également sur le principe de responsabilisation de chacun des départements et filiales de la Société dans leurs domaines de compétence respectifs, et sur une délégation de pouvoirs à certains membres du Comité exécutif de

Par ailleurs, les directeurs généraux et financiers locaux sont responsables de l'élaboration des comptes destinés à être intégrés dans les comptes consolidés de la Société, des comptes annuels et des rapports d'activité de chacune de leurs filiales respectives, que ces comptes soient préparés par leurs propres équipes financières ou par l'intermédiaire de Services partagés comptables et financiers internes mis en place en 2009 notamment aux Etats-Unis.

Le service du contrôle de gestion Groupe est en charge du pilotage des objectifs financiers de la Société dans le cadre des processus de suivi budgétaire et, à ce titre, procède aux contrôles et analyses spécifiques des comptes trimestriels. Il a également pour mission d'identifier, analyser et alerter sur les écarts par rapport à l'exercice antérieur, au trimestre précédent et aux objectifs budgétaires de la Société, ces derniers faisant l'objet d'une réactualisation trimestrielle.

#### c. Les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Les mécanismes de contrôle interne développés par la Société s'appuient sur la méthodologie COSO, ainsi que sur les recommandations du cadre de référence préconisé par l'AMF, et tendent à promouvoir le contrôle interne en matière :

- d'environnement de contrôle : l'éthique professionnelle de DS est formalisée au sein de procédures relevant de la gouvernance d'entreprise, en particulier à travers le code de conduite des affaires (« Code of Business Conduct ») qui décrit la façon dont Dassault Systèmes entend exercer ses activités et constitue un guide destiné à aider les collaborateurs à prendre les bonnes décisions dans leur cadre professionnel, à titre individuel ou collectif. Ce code, applicable à tous les collaborateurs de Dassault Systèmes et disponible sur les sites intranet et internet de DS, traite notamment (i) du respect des réglementations applicables aux activités de DS, (ii) des interactions de chacun au sein du Groupe et avec son écosystème ainsi que (iii) de la protection des actifs de la Société (en particulier de la propriété intellectuelle de DS et de ses clients et partenaires); il comporte par ailleurs des dispositions en matière de conflits d'intérêt, de délits d'initiés et de tenue des rapports financiers.
- · d'analyse des risques : les principaux risques pouvant impacter la performance de l'entreprise sont identifiés, évalués et régulièrement revus par la Direction générale de la Société. Ces risques sont décrits dans le Chapitre 4 du présent document de référence « Facteurs de risques » pour 2009. Sont indiquées dans ce chapitre les mesures prises par la Société pour gérer ou limiter ces risques lorsque cela

est possible. Le suivi des mesures permettant de limiter les principaux risques pouvant impacter la société fait l'objet d'une revue et de sessions de travail avec le Comité d'audit.

Les risques opérationnels sont gérés pour l'essentiel au niveau des filiales, les risques en matière de protection de la propriété intellectuelle sont suivis par la direction juridique du Groupe, les risques en matière d'éthique sont suivis par le service de « Compliance » du Groupe, en étroite collaboration avec le département d'audit interne. La gestion des risques financiers est assurée par la direction de la trésorerie et des financements du Groupe et par les autres départements de la direction financière.

- d'activités de protection et de contrôle :
  - 1) La protection de la propriété intellectuelle de la Société est une préoccupation constante de celle-ci. Elle est assurée par la mise en place et le suivi de processus d'entreprise permettant de vérifier les droits dont dispose la Société avant la mise sur le marché de ses produits logiciels.
    - La Société a par ailleurs développé au cours de ces dernières années la protection de ses inventions par un recours raisonnable et réfléchi au dépôt de brevets dans plusieurs juridictions. Enfin, les principales marques de la Société sont enregistrées dans de nombreux pays.
  - 2) La protection informatique, critique pour assurer la sécurité des codes sources des applications de la Société, est constamment évaluée, testée et renforcée tant dans les domaines des accès ou de la performance des réseaux, que dans ceux de la protection contre les virus, ou de la sécurité physique des serveurs et autres installations informatiques.
  - 3) La publication du rapport annuel fait l'objet de revues approfondies menées en étroite collaboration entre la direction financière, la direction juridique et le service des relations investisseurs.
  - 4) Les procédures de contrôle interne relatives aux principaux processus de l'entreprise (sécurité informatique, gestion commerciale, ressources humaines, protection de la propriété intellectuelle, clôture et publication des comptes, gestion de la trésorerie, gestion du risque crédit clients) sont formalisées et mises à jour tant par la maison mère que dans les principales filiales du Groupe ou les Services partagés associés.
  - 5) Les points de contrôles clés permettant de prévenir ou de détecter les risques impactant l'information financière dans les entités significatives du Groupe sont documentés.
  - 6) Des tests annuels sont réalisés sur ces points de contrôles clés afin d'en évaluer l'efficacité.
  - 7) Des plans d'actions correctives sont mis en place par les entités opérationnelles, dans une démarche d'amélioration continue.
- de communication :

La Société a mis en place des processus de revue et d'analyse régulière des performances de ses principales filiales (revues budgétaires, analyses des résultats trimestriels, conseils d'administration) et des forums bi-annuels de communication.

· de pilotage :

Le département d'audit interne a réalisé en 2009 différentes missions dans les filiales du Groupe afin de s'assurer de la conformité des procédures de contrôle interne avec les objectifs du Groupe. Ces missions, autorisées par le Comité d'audit, conduisent à l'élaboration de recommandations auprès des équipes de management locales et à la mise en œuvre de plans d'actions afin de renforcer le cas échéant les processus et organisations audités.

#### d. Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

Enfin, en matière de processus de contrôle interne liés à l'élaboration des informations financières et comptables, la Société s'est attachée à :

• mettre en place un système de pilotage trimestriel permettant de réactualiser les objectifs budgétaires et d'identifier et d'analyser tout écart par rapport aux objectifs fixés par la direction financière de la Société, ainsi que par rapport au trimestre et à l'exercice précédents.

Ainsi, chacune des filiales prépare une présentation détaillée et étayée de son activité commerciale au cours du trimestre et de l'année écoulée et procède à une analyse comparative de ses résultats financiers (produits et charges) par rapport à ses objectifs budgétaires et au même trimestre de l'exercice antérieur.

Les prévisions budgétaires sont revues, analysées et actualisées chaque trimestre afin de prendre en compte toutes les évolutions du marché du PLM (Product Lifecycle Management) et de l'environnement économique, notamment en matière de taux de change, et de présenter des objectifs réalistes aux actionnaires et aux marchés financiers.

- Fiabiliser ses processus et ses outils de consolidation afin d'établir et de publier chaque trimestre, dans les meilleurs délais, l'information financière requise. La procédure de consolidation, telle que définie par la Société, repose sur :
  - 1) la responsabilisation des directeurs financiers des filiales tenus de certifier les comptes trimestriels transmis à DS et de présenter des revues et des analyses d'activité détaillées avant que les comptes ne soient consolidés ;
  - 2) l'utilisation d'outils de reporting et de consolidation permettant de sécuriser la transmission et le traitement des données et l'élimination des transactions intra-groupe. En 2009, Dassault Systèmes a déployé un nouvel outil de consolidation et de reporting, améliorant la capacité d'analyse et de contrôle des équipes de consolidation et de contrôle de gestion du siège ;
  - la mise en place d'un processus de suivi annuel des engagements hors bilan et des conventions réglementées ou assimilées ;
  - 4) la revue approfondie par la direction financière de la Société des comptes trimestriels des filiales et de la société mère ;
  - 5) l'analyse détaillée par le département comptable Groupe de toutes les transactions de vente de logiciels ou de services impactant les comptes de façon significative afin d'en valider la comptabilisation.
- · Systématiser les processus de revue des informations financières par le Comité d'audit et par le Conseil d'administration lors des conférences téléphoniques trimestrielles préalables à la publication des comptes et lors des réunions du Comité d'audit préalables aux Conseils d'administration.
- · Structurer sa communication financière pour assurer la mise à disposition simultanée et de manière équivalente sur ses principaux marchés, des résultats financiers ou des informations relatives aux opérations pouvant avoir un impact sur le cours de ses actions.

#### e. Evaluation du contrôle interne

La Société n'est plus soumise aux dispositions de la loi américaine Sarbanes-Oxley en ce qui concerne l'évaluation de son contrôle interne, du fait de son retrait volontaire du Nasdag en octobre 2008.

Toutefois, en application de la réglementation européenne, la Société évalue ses mécanismes de contrôle interne portant sur ses principaux processus et ses principales filiales.

Ainsi en 2009, des travaux d'évaluation détaillés ont continué d'être menés, la direction de l'entreprise entendant maintenir un niveau élevé de contrôle interne au sein du Groupe. Ces travaux s'inscrivent dans un processus d'amélioration continue du contrôle interne et permettent l'élaboration de plans d'actions et d'audits spécifiques.

#### f. Limites du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la société en la matière seront atteints. Il existe en effet des limites inhérentes à tout système de contrôle interne et relatives notamment aux incertitudes du monde extérieur, à l'exercice de la faculté de jugement, ou à des dysfonctionnements pouvant survenir en raison d'une défaillance humaine ou d'une simple erreur.

#### 3. Autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce

#### a. Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale

La participation des actionnaires aux assemblées générales de la Société s'effectue dans les conditions prévues par la loi et par les articles 26 à 34 des statuts. Plus particulièrement, tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, dans les conditions précisées à l'article 28 des statuts de Dassault Systèmes.

#### b. Mention de la publication des informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce

Les informations visées à l'article L. 225-100-3 sont indiquées aux Chapitres 10 « Trésorerie et capitaux » (concernant l'exigibilité anticipée de la ligne de crédit de 200 millions d'euros), 18 « Principaux actionnaires » (concernant le contrôle de GIMD), au paragraphe 21.1.4 « Actions propres » (concernant le rachat par la Société de ses propres actions) et au paragraphe 15.1 « Rémunérations des mandataires sociaux » (concernant l'indemnité en cas de départ contraint du Directeur Général) du Document de référence de DS pour 2009, qui est également constitutif du rapport de gestion annuel du Conseil d'administration. Ce Document de

référence est disponible sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) et sur le site de Dassault Systèmes (www.3ds.com). Sa mise à disposition du public fait l'objet d'un communiqué en précisant les modalités.

> Charles Edelstenne Président du Conseil d'administration

# 16.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne

Exercice clos le 31 décembre 2009

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Dassault Systèmes SA

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Dassault Systèmes S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion de risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient:

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

#### Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

#### **Autres informations**

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 29 mars 2010

Les Commissaires aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Xavier Cauchois

ERNST & YOUNG AUDIT Jean-François Ginies

# CHAPITRE 17 – SALARIÉS

# 17.1 Rapport social

#### a) Effectif

#### 1. Panorama de l'effectif total du Groupe

Les effectifs du Groupe s'élèvent, au 31 décembre 2009, à 7 834 contre 7 875 au 31 décembre 2008, soit une diminution de 0,5 % s'expliquant par la politique de strict contrôle des embauches de l'entreprise mise en place compte tenu d'un environnement économique difficile. L'effectif total du Groupe pour les 3 derniers exercices est le suivant :

Au 31 décembre	effectif total
2009	7 834
2008	7 875
2007	7 459

Les données du présent paragraphe « Panorama de l'effectif total du Groupe » concernent les employés de la société Dassault Systèmes SA et de ses filiales ainsi que les prestataires extérieurs indépendants, ressources intervenant dans le Groupe pour une prestation définie et pour une période délimitée dans le temps (au nombre de 1 361 au 31 décembre 2009), et sont calculées en « Plein Temps Equivalent ». En outre, au 31 décembre 2009, 956 personnes étaient employées de 3D PLM Software Solutions Ltd, une jointventure de développement basée en Inde (pour une description plus détaillée des relations avec 3D PLM, voir Chapitre 19 « Opérations avec des apparentés »).

La répartition de l'effectif par type d'activité et par zone géographique est la suivante :

Au 31 décembre	2009	% du total	2008	% du total	2007	% du total
R&D et maintenance	3 595	45,89 %	3 468	44,04 %	3 349	44,90 %
Ventes, marketing et services	3 596	45,90 %	3 773	47,91 %	3 536	47,40 %
Administration et autres	643	8,21 %	634	8,05 %	574	7,70 %
Total	7 834	100 %	7 875	100 %	7 459	100 %
Europe	3 395	43,33 %	3 509	44,56 %	3 515	47,12 %
Amériques	2 599	33,18 %	2 665	33,84 %	2 541	34,07 %
Asie Pacifique	1 840	23,49 %	1 701	21,60 %	1 403	18,81 %
Total	7 834	100 %	7 875	100 %	7 459	100 %

Figurent ci-dessous différentes données relatives aux salariés du Groupe en « Contrat à durée indéterminée » uniquement, au 31 décembre 2009.

Répartition de l'effectif en contrat à durée indéterminée par	<b>≪</b> Ει	ırope	Asie Pacifique			
sexe et par zone géographique au 31 décembre 2009	Nombre	% du total	Nombre	% du total	Nombre	% du total
Femmes	726	21,86 %	554	23,54 %	144	16,84 %
Hommes	2 595	78,14 %	1 799	76,46 %	711	83,16 %
Total	3 321	100 %	2 353	100 %	855	100 %

Répartition des salariés en contrat à durée indéterminée par âge au 31 décembre 2009	Nombre	% du total
< 25 ans	53	0,82 %
25 à 30 ans	973	14,90 %
31 à 40 ans	2 471	37,85 %
41 à 50 ans	2 124	32,53 %
51 à 60 ans	802	12,28 %
> 60 ans	106	1,62 %
Total	6 529	100 %

Répartition des salariés en contrat à durée indéterminée au 31 décembre 2009 par sexe et par catégorie	<b>⋖</b> ──Fe	mmes	- Но	mmes	<b>⊸</b> Т	otal —
socioprofessionnelle	Nombre	% du total	Nombre	% du total	Nombre	% du total
"Manager"	278	19,52 %	1 238	24,25 %	1 516	23,22 %
"Non manager"	1 146	80,48 %	3 867	75,75 %	5 013	76,78 %
Total	1 424	100 %	5 105	100 %	6 529	100 %

#### Panorama de l'effectif en France

Au 31 décembre 2009, l'effectif en France s'élève à 2 360 salariés, dont 1 916 dans la société Dassault Systèmes SA. Cet effectif total se répartit de la façon suivante :

- 2 258 collaborateurs sous contrat à durée indéterminée (CDI), dont 1 829 chez Dassault Systèmes SA;
- 33 collaborateurs sous contrat à durée déterminée (CDD), dont 23 chez Dassault Systèmes SA;
- 69 collaborateurs sous contrat d'apprentissage, dont 64 chez Dassault Systèmes SA.

Au 31 décembre 2009, l'effectif en France est constitué à 22,75 % de femmes (537 personnes) et à 77,25 % d'hommes (1 823 personnes).

Les données du présent paragraphe 2 concernent la société Dassault Systèmes SA et ses filiales françaises, Dassault Systèmes Provence et Dassault Data Services, à l'exclusion de ses filiales indirectes, des succursales de ses filiales étrangères, et des prestataires extérieurs indépendants.

#### b) Recrutement : un recrutement limité et très ciblé

L'année 2009 a été marquée par un contrôle des embauches dans un contexte économique très difficile. Les postes ouverts en candidature externe ont principalement concerné les fonctions « Support » comme les Achats, la Finance, le Juridique et l'Informatique qui sont les acteurs principaux du processus de rationalisation du Groupe. Dassault Systèmes SA a été confrontée à un marché du travail défavorable et à une forte concurrence sur les profils confirmés. Les mesures prises par l'équipe recrutement pour satisfaire à ces embauches ont notamment été la contractualisation d'accords cadres avec des cabinets de recrutement généralistes et spécialisés, le développement d'actions de partenariat de long terme auprès des écoles et universités non scientifiques, le renforcement du programme de cooptation pour développer les réseaux et l'optimisation du processus de recrutement pour effectuer des propositions d'embauches rapides et ciblées aux meilleurs candidats.

Ces mesures ont permis de satisfaire aux objectifs d'embauches, des flux certes limités mais très qualitatifs. Au-delà des recrutements permanents ou temporaires, Dassault Systèmes SA poursuit sa politique d'investissement et de présence auprès des étudiants à travers l'accueil de stagiaires en fin d'études et d'apprentis.

La répartition des recrutements en 2009 s'établit comme suit : 53 % en Communication/Finance/Ressources Humaines, 39 % en R&D et 8 % en Vente & Marketing.

#### Nombre total d'embauches en France dont CDD et CDI

#### Recrutements en 2009

Type de contrats	Dassault Systèmes SA	Filiales françaises déténues directement par DS SA	Total
CDI	158	11	169
CDD	27	11	38
Contrats en alternance	47	3	50
Total	232	25	257

Les données du tableau ci-dessus concernent la société Dassault Systèmes SA et ses filiales françaises, Dassault Systèmes Provence et Dassault Data Services, à l'exclusion de ses filiales indirectes, des succursales de ses filiales étrangères, et des prestataires extérieurs indépendants.

#### Répartition des entrées de personnel en contrat à durée indéterminée dans le Groupe, par sexe et par zone géographique au 31 décembre 2009

	<b>⊸</b> Eι	ırope	Asie Pacifique>			
	Nombre	% du total	Nombre	% du total	Nombre	% du total
Femmes	52	28,42 %	53	40,46 %	21	38,18 %
Hommes	131	71,58 %	78	59,54 %	34	61,82 %
Total	183	100 %	131	100 %	55	100 %

#### c) Nombre de licenciements pour motif personnel

En 2009, DS en France, hors filiales indirectes, a rompu 12 contrats de travail, dont 11 au sein de la société Dassault Systèmes SA.

#### d) Plans de réduction des effectifs, plans de sauvegarde de l'emploi, efforts de reclassement, réembauches, mesures d'accompagnement

La société Dassault Systèmes SA n'a été concernée par aucune de ces mesures en 2009. Par ailleurs, aucune autre société française du Groupe n'a mis en place de tels plans.

#### e) Temps de travail au sein de la société Dassault Systèmes SA

#### Organisation du temps de travail, durée pour les salariés à temps plein

Au sein de la société Dassault Systèmes SA, la durée du temps de travail pour les cadres autonomes à temps plein en forfait jours est de 216 jours par période annuelle de référence hors journée de solidarité. La durée moyenne du travail des salariés cadres à temps plein en forfait horaire est de 37,80 heures par semaine, en tenant compte des jours de réduction du temps de travail (JRTT). Pour les salariés non cadres, la durée hebdomadaire moyenne est de 35 heures compte tenu des JRTT.

#### Durée pour les salariés à temps partiel

Au sein de la société Dassault Systèmes SA, le temps de travail moyen des salariés à temps partiel (représentant 4,17 % du personnel de Dassault Systèmes SA) est de 78,01 %. 59 collaborateurs travaillent sous un régime de forfait jours en temps incomplet et 21 collaborateurs travaillent en forfait horaire à temps partiel.

#### Heures supplémentaires

L'organisation du temps de travail des salariés au forfait horaire au sein de la société Dassault Systèmes SA a fait l'objet d'un système d'horaires variables.

#### Taux et motifs d'absentéisme

Le détail des jours d'absence dans la société Dassault Systèmes SA au titre de l'année 2009 est le suivant : maladie (5 129 jours), maternité (2 617 jours), congé paternité (372 jours), accident de travail et de trajet (108 jours). Le taux d'absentéisme 2009 au sein de Dassault Systèmes SA, tous motifs confondus, hors congés payés, est de 4,6 %. Le nombre de congés autorisés (congé parental, congés pour événements familiaux, etc.) au sein de Dassault Systèmes SA est de 6 640 jours.

#### Rémunérations

#### 1. Masse salariale annuelle brute

#### Pour le Groupe Dassault Systèmes

La masse salariale annuelle brute du Groupe s'élève à 439,6 millions d'euros en 2009, contre 437,3 millions d'euros en 2008.

#### Pour Dassault Systèmes SA

La masse salariale annuelle brute de la société Dassault Systèmes SA a progressé de 3,68 % en volume, pour 2009, par rapport à l'année précédente.

Elle s'élève à 106,4 millions d'euros en 2009, contre 102,6 millions d'euros en 2008.

#### Égalité professionnelle hommes/femmes au sein de Dassault Systèmes SA

En 2009, les écarts entre les rémunérations moyennes de base des femmes par rapport à celle des hommes ont été les suivants :

#### Position

Non cadres (3,8 % des effectifs)	+1,2 %
Cadres « coefficientés » (3,1 % des effectifs)	+5,4 %
Cadres et ingénieurs « positionnés » (93,1 % des effectifs)	- 13,3 %

Un Accord relatif à l'égalité et la mixité professionnelle au sein de la société Dassault Systèmes SA a été signé le 7 novembre 2007 par la CFDT, la CFE-CGC, la CGT et FO.

#### 2. Charges sociales

#### Pour le Groupe Dassault Systèmes

Le montant global des charges sociales en 2009 s'élève à 128,9 millions d'euros, contre 124,6 millions d'euros en 2008.

#### Pour Dassault Systèmes SA

Le montant global des charges sociales de la société Dassault Systèmes SA pour 2009 s'élève à 58,5 millions d'euros, contre 54,0 millions d'euros pour 2008.

#### 3. Plan d'épargne salariale

La société Dassault Systèmes SA s'est dotée, depuis 1993, d'un plan d'épargne d'entreprise permettant au personnel d'investir dans la souscription de parts et de fractions de parts de Fonds Communs de Placements, à l'exclusion de tout investissement exclusif dans des actions de Dassault Systèmes SA.

#### 4. Application des dispositions des Titres I et II du Livre III du nouveau Code du travail (intéressement & participation) par la société Dassault Systèmes SA

Le montant global de l'intéressement dégagé au titre de l'exercice 2008 versé en 2009 est de 8 140 149 euros. Le montant global de la dotation au titre de la participation sur l'année 2008 versé en 2009 est de 9 202 886 euros.

Les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2009, soumis à l'approbation des actionnaires le 27 mai 2010, devraient permettre de distribuer un intéressement égal à 7 208 546 euros et de dégager une réserve spéciale de participation de 8 212 521 euros.

Le Conseil d'administration de DS SA a décidé le 26 mars 2010 de verser un supplément de participation aux salariés d'un montant de 2 600 000 euros, portant ainsi le montant global de la participation relative à l'exercice 2009 à 10 812 521 euros.

Au titre de l'exercice 2009, l'intéressement dégagé et la dotation de la réserve spéciale de participation représentent respectivement l'équivalent de 6,8 % et l'équivalent de 7,7 % de la masse salariale annuelle brute 2009. Dans la mesure où il existe un plafonnement des bases de répartition, les taux bruts réellement versés aux salariés non plafonnés sont estimés, pour l'intéressement, à 7,2 % et, pour la participation, à 10,9 % de leur salaire brut annuel.

#### g) Relations professionnelles

En 2009, au sein de la société Dassault Systèmes SA, il y a eu 22 réunions avec le Comité d'entreprise, 2 réunions avec le Comité de Groupe, 12 avec les délégués du personnel et 20 réunions de négociation avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives au sein de la société Dassault Systèmes SA.

Dassault Systèmes SA a conclu en 2009 les accords suivants :

- avenant nº 3 au protocole préélectoral du 9 septembre 2008, signé le 14 ianvier 2009 par la CFDT, CFE-CGE, FO et la CGT:
- avenant nº 4 au protocole préélectoral du 9 septembre 2008, signé le 15 janvier 2009 par la CFDT, CFE-CGC, FO et la CGT;
- accord relatif à la participation pour les exercices 2008, 2009 et 2010, signé le 9 mars 2009 par la CFDT, la CFE-CGC et Ensemble
- accord relatif à l'harmonisation des statuts collectifs Athys/Dassault Systèmes, signé le 17 iuin 2009 par la CFDT, la CFE-CGC et Ensemble à DS;
- accord relatif à l'insertion et l'emploi des personnes handicapées au sein de Dassault Systèmes 2010-2012, signé le 11 décembre 2009 par la CFDT, la CFE-CGC et Ensemble à DS.

#### h) Hygiène et sécurité

La société Dassault Systèmes SA dispose d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) qui s'est réuni à 10 reprises au cours de l'année 2009.

#### i) Formation

Dassault Systèmes SA est engagée dans un nouveau cycle de transformation qui vise à créer, pour ses clients actuels et les nouvelles audiences des univers virtuels de travail on-line, le « life-like experience pour tous ».

Ces évolutions majeures sont sensibles pour l'ensemble des métiers. Ces évolutions s'inscrivent aussi dans une démarche durable pour les collaborateurs qui transforme à la fois le présent et prépare l'avenir.

La formation est un levier pour accélérer le développement de nouveaux savoirs et de nouvelles compétences, pour contribuer aux objectifs de performance nécessaires, pour préparer les évolutions et l'ouverture vers les nouvelles industries.

Chaque collaborateur est amené à construire son projet de formation avec son management lors des entretiens individuels d'objectifs et de développement, et ce en relation avec les transformations stratégiques de son organisation.

En 2009, les axes prioritaires de la formation au sein de la société Dassault Systèmes SA ont été la continuité du déploiement du plan « management » spécifique au Groupe, l'accompagnement des transformations liées à la V6 et au online pour les collaborateurs de R&D et le développement de nos organisations de ventes et de services auprès de nos clients et partenaires.

#### Œuvres sociales

La société Dassault Systèmes SA subventionne le Comité d'entreprise à hauteur de 5,2 % de la masse salariale brute de l'année en cours, répartis de la façon suivante : 5 % pour les activités sociales et culturelles et 0,2 % pour le budget de fonctionnement. Cette dotation est reconnue comme étant l'une des plus importantes sur le marché. En 2009, le Comité d'entreprise a ainsi reçu 5 475 526 euros. Il avait reçu 5 241 472 euros en 2008.

#### k) « Code de Conduite des Affaires », diversité et insertion

L'éthique professionnelle de DS est formalisée au sein de procédures relevant de la Gouvernance d'entreprise, en particulier à travers le « Code de Conduite des Affaires » (voir paragraphe 16.1 du présent Document de référence « Rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne »). Ce code rappelle notamment que la culture du Groupe DS se fonde sur le respect mutuel, l'équité et la diversité.

En 2004, après l'entrée en vigueur de la loi américaine Sarbanes-Oxley qui impose des règles strictes de transparence, d'alerte et de contrôle aux sociétés cotées sur le marché américain, DS, cotée alors au Nasdaq, avait introduit dans le Code de Conduite des Affaires un dispositif d'alerte professionnelle. Ce dispositif, dont l'utilisation n'est ni obligatoire, ni exclusive, prévoit la possibilité pour les salariés du Groupe d'adresser un e-mail pour faire part, en toute confidentialité, de craintes de dysfonctionnements en matière comptable, financière, ou de lutte contre la corruption, ainsi que lorsque l'intérêt vital de l'entreprise ou l'intégrité physique ou morale d'une personne sont en jeu. Soucieux de se conformer aux réglementations françaises et américaines, DS pensait avoir pris toutes les précautions en ayant reçu préalablement un confort de la CNIL, autorité administrative indépendante chargée de veiller en France au respect des libertés individuelles dans l'environnement numérique.

Le 8 décembre 2009, la Cour de Cassation a cependant estimé non-conforme et a annulé pour la France le dispositif d'alerte de Dassault Systèmes. Puisque DS n'est plus cotée sur le marché américain, le fait de ne plus avoir de procédure d'alerte en France, alors que d'autres moyens d'alerte sont prévus par la loi, ne perturbera en rien le fonctionnement de l'entreprise. La procédure est maintenue dans tous les autres pays.

DS SA a par ailleurs mis en place des Principes de Responsabilité Sociale de l'Entreprise pour formaliser son engagement en tant qu'entreprise citoyenne. Ces Principes de Responsabilité Sociale de l'Entreprise, disponibles sur le site internet du Groupe, ont pour fondements la reconnaissance et le respect de textes fondamentaux relatifs aux droits sociaux et à la protection de l'environnement, tels que la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, les Principes et Droits Fondamentaux au travail de l'Organisation Internationale du Travail, les Directives de l'OCDE pour les Entreprises Multinationales et la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant.

Le Groupe s'engage en faveur de la diversité et œuvre en faveur du brassage des cultures et des compétences. Ses collaborateurs peuvent ainsi continuer à acquérir des connaissances et compétences, tout en développant l'efficacité économique et la compétitivité du Groupe.

#### Insertion des travailleurs handicapés

En outre, la société Dassault Systèmes SA a conclu, le 18 décembre 2003, un accord en faveur de l'insertion des travailleurs handicapés. Cet accord, qui a pour finalité l'insertion professionnelle de personnes handicapées en créant des conditions favorables à leur intégration, a bénéficié d'un renouvellement de son agrément le 20 décembre 2004.

Cet accord a été renouvelé en 2007 pour 3 ans et a été signé par la CFE-CGC, la CFDT et FO. Il témoigne de la volonté de Dassault Systèmes SA de faire de l'embauche, de la formation et du maintien dans l'emploi des handicapés un axe important de la politique de Responsabilité Sociale de l'Entreprise.

Le bilan de ces accords reflète la mise en place d'une politique dynamique qui traduit la volonté réelle depuis plus de 6 ans de poursuivre les actions d'insertion sociale et professionnelle et de maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

Forts des résultats obtenus notamment en termes d'accueil de stagiaires et de formation et plus que jamais convaincus que l'emploi de personnes handicapées est une « course de fond », la Direction et les partenaires sociaux ont conclu le 11 décembre 2009 un troisième accord pour la période 2010-2012, accord qui a obtenu le renouvellement de l'agrément de DS.

#### Bilan de l'année 2009

L'année 2009 a particulièrement été marquée par :

des actions de formation :

Au cours de l'année 2009, DS SA a accueilli dans ses locaux 3 stagiaires handicapés dont 2 issus du lycée EREA Toulouse-Lautrec de Vaucresson. DS SA a également poursuivi le partenariat avec le Centre de Rééducation Professionnelle Jacques Arnaud et participé à la formation de 33 demandeurs d'emploi en situation de handicap dans le cadre de la formation à distance « Assistant 3D » ;

- des actions visant à favoriser le recrutement des travailleurs handicapés et le maintien dans l'emploi :
  - Dassault Systèmes SA compte aujourd'hui 18 collaborateurs en situation d'handicap (tous en CDI);
  - 4 personnes détachées du secteur protégé travaillent dans les organisations marketing, comptabilité, reprographie, notes de frais;
  - 4 collaborateurs en situation de handicap ont bénéficié d'actions en faveur du maintien dans l'emploi (interprétariat LSF Langue des Signes Française – 70 h en 2009, synthèse vocale, télé-agrandisseur, aménagement du temps de travail);

DS SA a poursuivi en 2009 son adhésion à l'association Tremplin (réseau de recrutement), sa participation au site « Hanploi.com », son partenariat avec l'association « Handimanagement » et avec la Conférence des Grandes Ecoles en accueillant les futurs managers de demain issus de l'ISEP, l'INSA, Centrale Lyon, l'école des Mines de Nantes, HEC et l'ESCP, pour les sensibiliser au handicap.

• des actions de communication interne et de sensibilisation à l'accueil des personnes handicapées au sein de l'entreprise :

Ont été réalisés des journées de sensibilisation, formations à la langue des signes française, formation spécifique pour les chargés de recrutement, Responsables Ressources Humaines et managers, ainsi qu'un accompagnement des tuteurs lors de l'insertion d'un collaborateur en situation de handicap.

En conclusion, la politique volontariste de DS SA sur l'insertion des travailleurs handicapés a permis de multiplier par trois le nombre de collaborateurs en situation de handicap depuis 2003.

#### Main-d'œuvre extérieure et sous-traitance

Les dépenses de sous-traitance du Groupe se sont élevées à 64,9 millions d'euros en 2009 et 71,1 millions d'euros en 2008. Les dépenses de sous-traitance de Dassault Systèmes SA se sont élevées à 12,9 millions d'euros en 2009.

Le montant des versements effectués en 2009 à des entreprises extérieures dans le cadre du recours par Dassault Systèmes SA à du personnel intérimaire s'est élevé à 237 742 euros.

De manière générale, le Groupe est attentif à n'établir de relations contractuelles qu'avec des sous-traitants qui respectent les dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail et relatives notamment à l'abolition du travail forcé, l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes, l'absence de discrimination (emploi et profession), l'élimination du travail des enfants, et à la liberté syndicale et la protection du droit syndical.

#### m) Impact territorial des activités sur l'emploi régional et sur le développement régional

DS contribue très largement au développement et à l'activité économique des régions où le Groupe est implanté à travers :

- l'emploi : les salariés de Dassault Systèmes sont généralement recrutés localement (notamment via une étroite collaboration avec les écoles, lycées et universités locales); ainsi, toute opération de croissance a un impact positif sur le développement des régions où sont implantées les filiales du Groupe;
- les impôts et taxes payés localement ;
- le partage et la promotion de l'innovation technologique, via des partenariats éducatifs et communautaires (cf. paragraphe n) ci-après).

Enfin, DS contribue de manière indirecte au développement et à l'activité économique des régions où sont implantés ses clients.

#### n) Relations avec l'environnement social

DS s'investit dans les actions communautaires, en mettant ses innovations technologiques au service des communautés locales et en développant des actions dans le domaine éducatif.

#### Établissements d'enseignement

Pour DS, le partage de l'innovation technologique - au travers de partenariats - est un moyen de construire une société basée sur la connaissance. DS crée des opportunités d'apprentissage et de formation au travers de l'utilisation de ses solutions, dans des établissements éducatifs très divers.

Pour faciliter l'innovation pédagogique par l'usage de ses technologies, DS collabore avec des écoles, des lycées, des universités et des grandes écoles à travers le monde. Le programme de partenariat académique de DS comprend diverses actions propres à chacune de ses marques, mises en œuvre via un site internet dédié à la mise à disposition participative de ressources éducatives, la délivrance de certifications, ainsi que par des partenariats divers. Chaque année, plus de 2 millions d'étudiants se familiarisent avec les technologies de Conception mécanique 3D et PLM de DS. Les technologies 3DVia permettent à l'entreprise d'étendre son action de formation à l'usage de ses technologies à la formation à tout sujet dont l'enseignement tire partie d'un environnement virtuel en 3D.

DS travaille en étroite collaboration avec des établissements d'enseignement et des partenaires industriels pour promouvoir l'innovation. Le Groupe est aussi présent dans les collèges, lycées et les établissements d'éducation supérieure, avec un objectif triple : développer l'intérêt pour des carrières scientifiques, préparer à la vie professionnelle et encourager le développement des compétences attendues par les employeurs. A titre d'exemple, en France, Dassault Systèmes SA et le Ministère de l'Education Nationale collaborent en vue de promouvoir les études scientifiques et technologiques via les programmes : « Course en Cours » et « Mobi3 ». Le programme « Course en Cours », en partenariat avec l'Université de Versailles/IUT de Mantes en Yvelines et le groupe Renault, réunit plus de 7 500 élèves et 450 tuteurs étudiants qui utilisent CATIA pour créer des mini-formules 1. « Mobi3 » est un partenariat public-privé multi-entreprises (SFR, IBM, DLA Piper, DS et l'association de l'Institut de mécénat social) qui permet à des élèves de zones défavorisées de découvrir les technologies et métiers liés au cycle de vie du téléphone portable en utilisant 3DVIA Shape.

Pour aider au développement des métiers technologiques, DS est membre des plus importantes organisations internationales de formation d'ingénieurs. Ainsi, DS est membre fondateur de la Fédération Internationale des Sociétés d'Education d'Ingénieurs. Les centres de compétences PLM en Inde, Chine, Brésil et Mexique, dans lesquels DS travaille en partenariat avec le Ministère de l'Education Nationale et, des universités locales, permettent le développement de compétences dans le domaine de la haute technologie.

#### Tissu associatif

Dassault Systèmes est impliqué dans la communauté associative, aux fins de soutien de l'économie numérique et de promotion de la responsabilité sociale d'entreprise.

Ainsi, pour favoriser le développement de l'économie numérique en France et en Europe, et particulièrement le développement des PME, Dassault Systèmes est membre de l'AFDEL (Association Française des Editeurs de Logiciels) en France, de l'ESA (European Software Association), de Digital Europe à Bruxelles et du Pacte PME en France.

Par ailleurs, en tant qu'acteur du développement durable. DS sponsorise le WBCSD (World Business Council for Sustainable Development), organisation internationale basée à Genève, le TERI (The Energy and Resource Institute) en Inde, l'IMS (Institut de mécénat social) en France et le « CSR Europe » à Bruxelles.

Dans le monde, les différentes marques de DS sont également impliquées dans le tissu associatif. A titre d'exemples :

- la société Dassault Systèmes Simulia Corp. aux Etats-Unis sponsorise le programme « First Lego League » pour promouvoir les sciences et la technologie parmi les élèves de 9 à 14 ans. Dans le cadre de leur engagement pour la protection de l'environnement, les employés de Dassault Systèmes Simulia Corp. se sont associés à des démarches de bénévolat auprès des autorités locales pour le nettoyage des bords de la rivière Woonasquatucket, longeant les bureaux de l'entreprise. Dassault Systèmes Simulia Corp. a encouragé les salariés à effectuer des demi-journées de bénévolat auprès d'associations locales, ce qui a permis de soutenir 16 associations. Enfin, les employés de Dassault Systèmes Simulia Corp. participent au « PanMassachussets Challenge » aux côtés des salariés de Dassault Systèmes SolidWorks Corp. (voir ci-dessous);
- la société Dassault Systèmes Delmia Corp. aux Etats-Unis collabore avec plusieurs associations locales en faisant des dons financiers et en nature, soit par le bénévolat des employés, soit par des dons de denrées alimentaires, à des banques alimentaires locales ;
- la société Dassault Systèmes SolidWorks Corp. aux Etats-Unis a participé pour la sixième fois au « PanMassachussetts Challenge », évènement destiné à collecter des fonds au profit d'un institut de soins et de recherche, le Dana Farber Cancer Institute. Au total, c'est plus de 2 millions de dollars qui ont été levés par les collaborateurs de DS SolidWorks en 8 ans. Enfin, les collaborateurs de DS SolidWorks ont participé à d'autres courses cyclistes pour lever des fonds au profit d'associations de recherche sur la sclérose en plaques, les cancers atteignant des enfants et le diabète.

DS tient à la disposition de tout actionnaire qui en ferait la demande le bilan social relatif à Dassault Systèmes SA prévu par les articles L. 2323-68 et suivants du nouveau Code du travail.

# 17.2 Participations et stock options des mandataires sociaux et dirigeants

### 17.2.1 Options de souscription d'actions Dassault Systèmes

Au 31 décembre 2009, quinze plans d'options de souscription d'actions existaient au profit de certains dirigeants ou salariés du Groupe, étant précisé que deux plans ont expiré au cours de l'exercice 2009.

Le prix d'exercice de ces options a été, pour l'ensemble des plans :

- fixé par référence à la valeur de marché de l'action Dassault Systèmes à la date d'attribution des options ;
- fixé sans décote par rapport à ce prix, à l'exception du plan 2008-01 pour lequel une légère décote de 3 % a été appliquée.

L'Assemblée générale du 22 mai 2008 a autorisé le Conseil d'administration à octroyer des options de souscription ou d'achat d'actions pour une période de 38 mois et à condition que les options existantes ne donnent à aucun moment droit à un nombre d'actions représentant plus de 20 % du capital de Dassault Systèmes.

Le Conseil d'administration a utilisé cette autorisation le 25 septembre 2008 pour attribuer 1 436 600 options de souscription d'actions au profit de 502 bénéficiaires et le 27 novembre 2009 pour attribuer 1 851 500 options au profit de 539 bénéficiaires, étant précisé qu'au titre de cette dernière attribution, conformément au Code AFEP-MEDEF, l'exercice des options attribuées aux dirigeants mandataires sociaux est subordonné à des conditions de performance.

Le tableau ci-dessous résume les caractéristiques des plans en vigueur au cours de l'exercice 2009.

#### Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

(Correspondant au Tableau 8 de la Recommandation émise par l'Autorité des Marchés Financiers sur la rémunération des mandataires sociaux le 22 décembre 2008)

Plan d'option	1998-04	1998-05	1998-08	1998-09	1998-10	1998-11	1998-12	2002-01	2002-02
Conseil d'administration	15/09/1999	15/09/1999	29/03/2001	29/03/2001	29/06/2001	05/10/2001	05/10/2001	28/05/2002	28/05/2002
Assemblée générale	26/01/1998	26/01/1998	26/01/1998	26/01/1998	26/01/1998	26/01/1998	26/01/1998	28/05/2002	28/05/2002
Options attribuées	3 297 000	320 000	2 909 600	553 300	138 000	1 387 400	328 650	1 363 563	355 300
- aux mandataires sociaux	1 841 750	_	1 672 250	_	_	655 000	-	651 433	_
Charles Edelstenne	791 170	_	569 540	_	_	_	-	_	_
Bernard Charlès	863 580	_	882 710	_	_	525 000	_	526 433	_
Thibault de Tersant	187 000	_	220 000	_	_	130 000	_	125 000	
<ul> <li>aux 10 premiers salariés attributaires non mandataires sociaux</li> </ul>	844 000	103 500	736 000	176 600	116 403	424 100	101 000	454 000	139 000
Nbre maximum d'actions	3 297 000	320 000	2 909 600	553 300	138 000	1 387 400	328 650	1 363 563	355 300
Nbre de bénéficiaires	556	290	531	513	44	400	434	378	401
Prix d'exercice (en euros)	37,00	37,00	52,00	52,00	49,00	35,00	35,00	45,50	45,50
Dates d'exercice	Du 15/09/01 Au 14/09/09	Du 15/09/99 Au 14/09/09	Du 29/03/03 Au 28/03/11	Du 29/03/01 Au 28/03/11	Du 29/06/01 Au 28/06/11	Du 05/10/02 Au 04/10/11	Du 05/10/02 Au 04/10/11	Du 28/05/03 Au 27/05/12	Du 28/05/03 Au 27/05/12
Options exercées en 2009	244 937	38 738	_	7 450	5 610	5 539	10 550	_	6 113
Options annulées en 2009	2 823 650	14 300	3 850	10 700	_	1 900	100	6 600	2 200
Options en circulation au 31/12/2009	-	-	2 777 510	158 930	37 105	1 244 673	46 756	1 277 392	98 866
Options exercées entre le 01/01 et le 28/02/10	_	-	-	4 800	15 610	4 339	475	-	988
Options annulées entre le 01/01 et le 28/02/10	_	-	3 150	-	-	500	-	1350	
Options en circulation au 28/02/10 <sup>(1)</sup>	_	_	2 774 360	154 130	21 495	1 239 834	46 281	1 276 042	97 878
Options exercées au 28/02/10	405 285	254 673	_	282 490	108 297	108 217	224 457	440	208 096
Options exerçables au 28/02/10			2 774 360	154 130	21 495	1 239 834	46 281	1 276 042	97 878

#### Suite du tableau

Plan d'option	2002-03	2002-04	2002-05	2002-06	2006-01	2006-02	2008-01	2008-02	Total
Conseil d'administration	20/01/2003	20/01/2003	29/03/2005	29/03/2005	09/10/2006	06/06/2007	25/09/2008	27/11/2009	
Assemblée générale	28/05/2002	28/05/2002	28/05/2002	28/05/2002	08/06/2005	08/06/2005	22/05/2008	22/05/2008	
Options attribuées	3 325 000	675 000	967 150	232 850	1 405 700	1 325 900	1 436 600	1 851 500	21 872 513
– aux mandataires sociaux	1 500 000	_	80 000	_	150 000	150 000	150 000	170 000	7 020 433
Charles Edelstenne	_	-	-	-	-	_	_	_	1 360 710
Bernard Charlès	1 200 000		_	_	50 000	50 000	50 000	50 000	4 197 723
Thibault de Tersant	300 000		80 000	_	100 000	100 000	100 000	120 000	1 462 000
<ul> <li>aux 10 premiers salariés attributaires non mandataires sociaux</li> </ul>	1 060 000	219 000	405 000	104 000	410 000	407 000	440 000	490 000	6 629 603
Nbre maximum d'actions	3 325 000	675 000	967 150	232 850	1 405 700	1 325 900	1 436 600	1 851 500	21 872 513
Nbre de bénéficiaires	803	533	264	88	447	462	502	539	
Prix d'exercice (en euros)	23,00	23,00	39,50	39,50	47,00	47,50	38,15	39,00	
Dates d'exercice	Du 20/01/04	Du 31/12/04	Du 30/03/07	Du 30/03/06	Du 10/10/09	Du 07/06/10	Du 25/09/09	Du 27/11/2013 Au	
	Au 19/01/13	Au 19/01/13	Au 28/03/12	Au 28/03/12	Au 08/10/13	Au 05/06/14	Au 24/09/15	26/11/2017	
Options exercées en 2009	158 798	11 930	950	14 700	_	_	_	_	505 315
Options annulées en 2009	100		22 600	12 150	42 800	36 300	27 600	5 200	3 010 050
Options en circulation au 31/12/2009	2 365 669	105 405	830 300	83 300	1 214 000	1 198 100	1 388 200	1 846 300	14 672 506
Options exercées entre le 01/01 et le 28/02/10	22 184	4 025	2 800	_	_	_	400		55 621
Options annulées entre le 01/01 et le 28/02/10	650	_	6 100	_	6 200	4 600	53 200	_	75 750
Options en circulation au 28/02/10 <sup>(1)</sup>	2 342 835	101 380	821 400	83 300	1 207 800	1 193 500	1 334 600	1 846 300	14 541 135
Options exercées au 28/02/10	963 140	526 220	12 250	110 100	_	_	400	_	3 204 065
Options exerçables au 28/02/10	2 342 835	101 380	821 400	83 300	1 207 800	_	444 600	_	10 611 335

<sup>(1)</sup> Pour une information sur la dilution du capital générée par l'exercice d'options, voir également le paragraphe 21.1.1 « Capital social au 28 février 2010 ».

Les règles internes à l'entreprise prévoient des périodes pendant lesquelles il est interdit d'exercer les stock-options, notamment en cas de détention d'une information privilégiée ou pendant les périodes précédant et suivant l'annonce des résultats annuels, semestriels ou trimestriels. Sont également prohibées les opérations de couverture permettant de garantir la plus-value dans le cadre de l'exercice de stock options.

Il est proposé à l'Assemblée générale des actionnaires devant se réunir le 27 mai 2010 de procéder au renouvellement par anticipation de l'autorisation d'octroyer des options de souscription ou d'achat d'actions qui expire en principe le 22 août 2011 (voir également le Chapitre 26 du Document de référence « Assemblée générale »).

Au 31 décembre 2009, les seuls mandataires sociaux détenant des options étaient Charles Edelstenne, Bernard Charlès et Thibault de Tersant

Par ailleurs, les options attribuées aux dirigeants mandataires sociaux en 2009 font également l'objet d'une information au paragraphe 15.1 ci-dessus « Rémunération des mandataires sociaux ».

La participation des mandataires sociaux dans le capital de la Société est décrite au paragraphe 14.1 « Information concernant les membres des organes d'administration et de direction » et dans le Chapitre 18 « Principaux actionnaires » du présent Document de référence.

Le tableau ci-dessous indique de manière globale, (i) le nombre total et le prix d'exercice moyen pondéré des options de souscription consenties aux dix salariés du Groupe ayant reçu le nombre le plus important d'options Dassault Systèmes en 2009 et qui ne sont pas administrateurs de Dassault Systèmes et (ii) le nombre total et le prix d'exercice moyen pondéré des actions souscrites par les dix salariés du Groupe ayant exercé le nombre le plus important d'options Dassault Systèmes en 2009 et qui ne sont pas administrateurs de Dassault Systèmes.

# Options de souscription ou d'achat d'actions consenties au dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers durant l'exercice 2009

(correspondant au Tableau 9 de la Recommandation émise par l'Autorité des Marchés Financiers sur la rémunération des mandataires sociaux le 22 décembre 2008)

	Nombre total d'options	Prix moyen pondéré	Plan nº 1998-4	Plan nº 1998-11	Plan nº 2002-03	Plan nº 2008-02
Options consenties durant l'exercice par DS SA aux dix salariés de DS SA dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	490 000	39.00 €	_	_	_	490 000
Options détenues sur DS SA levées durant l'exercice 2009, par les dix salariés de DS SA dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	144 610	28,62 €	57 400	760	86 450	<del></del>

### 17.2.2 Options de souscription d'actions SolidWorks

La filiale Dassault Systèmes SolidWorks Corporation a mis en place en 1998 un plan d'options de souscription d'actions SolidWorks au bénéfice des salariés de SolidWorks et de ses filiales. Dans le cadre de ce plan, 6 787 365 options ont été attribuées dont 2 800 000 options de souscription aux cadres dirigeants de la Société. Au 31 décembre 2009 et à l'exception de 20 000 options donnant droit à 0,08 % du capital social de Dassault Systèmes SolidWorks Corp. et détenues par un salarié qui n'est pas cadre dirigeant de DS, il n'existe plus d'options en circulation dans le cadre de ce plan.

# 17.3 Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur

Sans objet.

# CHAPITRE 18 - PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

### 18.1 Actionnariat de la Société

Le tableau ci-dessous donne certaines informations concernant l'actionnariat de la Société au cours des trois derniers exercices. Un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives entièrement libérées inscrites au nom d'un même titulaire depuis deux ans au moins.

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	Pourcentage du capital	Nombre de droits de vote	Pourcentage de droits de vote (4)
Au 31 décembre 2009				
Groupe Industriel Marcel Dassault	51 887 334	43,84 %	73 444 938	49,71 % <sup>(4)</sup>
Charles Edelstenne <sup>(1)</sup>	7 684 189	6,49 %	15 342 311	10,38 %
SW Securities LLC (auto-contrôle)(2)	251 807	0,21 %	_	
Auto-détention	150 000	0,13 %	_	
Administrateurs et dirigeants <sup>(3)</sup>	732 367	0,62 %	831 404	0,56 %
Public	57 661 944	48,71 %	58 134 400	39,35 %
Total	118 367 641	100 %	147 753 053 <sup>(4)</sup>	100 %
Au 31 décembre 2008				
Groupe Industriel Marcel Dassault	51 887 334	43,65 %	69 189 040	48,56 % <sup>(4)</sup>
Charles Edelstenne <sup>(1)</sup>	7 682 647	6,46 %	15 340 769	10,77 %
SW Securities LLC (auto-contrôle)(2)	251 807	0,21 %	_	
Auto-détention	1 300 000	1,09 %	_	
Administrateurs et dirigeants(3)	581 816	0,49 %	586 776	0,41 %
Public	57 158 722	48,09 %	57 355 275	40,26 %
Total	118 862 326	100 %	142 471 860 <sup>(4)</sup>	100 %
Au 31 décembre 2007				
Groupe Industriel Marcel Dassault	51 787 334	44,04 %	63 317 846	46,34 %(4)
Charles Edelstenne <sup>(1)</sup>	7 658 122	6,51 %	15 316 129	11,21 %
SW Securities LLC (auto-contrôle)(2)	255 204	0,22 %	_	
Administrateurs et dirigeants(3)	112 037	0,09 %	118 497	0,09 %
Public	57 791 856	49,14 %	57 893 906	42,36 %
Total	117 604 553	100 %	136 646 378 <sup>(4)</sup>	100 %

<sup>(1)</sup> Y compris les actions détenues par deux sociétés civiles familiales gérées par Charles Edelstenne.

Le nombre total de droits de vote publié sur le site internet de DS est différent du chiffre indiqué dans le tableau ci-dessus. Le nombre publié mensuellement par DS est un nombre de droits de vote bruts, tenant compte des droits de vote attachés aux actions privées de droits de vote, conformément à l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF. Ce nombre sert de dénominateur pour le calcul par les actionnaires de leurs pourcentages de détention en capital et en droits de vote aux fins de déclarations réglementaires. Le nombre total de droits de vote dans le tableau ci-dessus est un nombre de droits de vote nets (ne tenant pas compte des actions privées de droit de vote), ou droits de vote exerçables en Assemblée générale, répondant à un besoin de cohérence dans la présentation.

Il s'ensuit que le Groupe Industriel Marcel Dassault a déclaré à l'AMF un pourcentage de droits de vote bruts de 49,57 % au 31 décembre 2009, 48,04 % au 31 décembre 2008 et de 46,25 % au 31 décembre 2007.

Le nombre total des droits de vote s'élève, au 31 décembre 2009, à 148 154 860 (le nombre de droits de vote exerçables, c'est-à-dire ne tenant pas compte des actions privées de droit de vote, s'élevant à 147 753 053) et, au 28 février 2010, à 148 227 177 (le nombre de droits de vote exerçables s'élevant à 147 788 148). Ce nombre total de droits de vote est publié chaque mois par la Société conformément à la réglementation et sert d'indicateur aux investisseurs pour le calcul de la variation de leur participation pour les besoins des déclarations de franchissement de seuil.

<sup>(2)</sup> SW Securities LLC étant une société du Groupe, les actions détenues par cette société sont privées de droit de vote.

<sup>(3)</sup> À l'exclusion de M. Edelstenne. Les dirigeants concernés sont les « cadres dirigeants » identifiés dans le présent document.

<sup>(4)</sup> Voir explication dans le paragraphe suivant le tableau.

Les sociétés de gestion Orbis Investment Management Limited et Orbis Asset Management Limited (« Orbis ») ont informé DS qu'elles ont franchi en 2007 à la hausse le seuil de 2,5 % dans le capital de DS, et en mars 2008, le seuil de 2,5 % en droits de vote, au travers des fonds d'investissement qu'elles ont indiqués gérer.

À la connaissance de Dassault Systèmes, compte tenu des obligations de déclarations de franchissement de seuil incombant aux actionnaires, aucun autre actionnaire que ceux indiqués ci-dessus ne détenait, directement ou indirectement, seul ou de concert, 2,5 % (seuil statutaire) ou plus du capital ou des droits de vote au 31 décembre 2009.

Malgré son retrait volontaire de la cote du Nasdaq en octobre 2008, DS a maintenu son programme ADR (American Depositary Receipts) aux Etats-Unis, les ADS (American Depositary Shares) n'étant désormais plus cotés mais s'échangeant hors marché. Au 26 février 2010, il y avait 2 156 445 ADS en circulation et le nombre de détenteurs d'ADS sous forme nominative, soit pour leur propre compte, soit pour le compte de tiers, s'élevait à 65.

En janvier 2010, DS a commandé une étude sur la composition de son actionnariat auprès d'une société d'études spécialisée externe. Il en résulte que les investisseurs institutionnels, y inclus Orbis tel que mentionné ci-dessus, détenant plus de 2 000 actions seraient au nombre de 259 environ et détiendraient près de 43 % du capital social de DS au 31 décembre 2009.

DS détient à la date du présent Document de référence un nombre de 187 222 actions en auto-détention, 150.000 actions ayant été rachetées dans le cadre du programme de rachat adopté par l'Assemblée générale des actionnaires du 22 mai 2008 et 37 222 actions ayant été rachetées dans le cadre du programme de rachat adopté par l'Assemblée générale des actionnaires du 9 juin 2009, ce qui représente environ 0,16 % du dernier capital social constaté au 28 février 2010, aucun droit de vote ou droit à dividende n'étant attaché à ces actions.

Au 31 décembre 2009, 60 228 146 actions Dassault Systèmes (soit environ 50,88 % du capital) sont détenues sous la forme nominative ; elles donnent droit à 89 865 365 droits de vote exerçables (soit environ 60,82 % des droits de vote totaux).

Conformément à l'article L. 225-102 du Code de commerce, il est indiqué que le nombre d'actions Dassault Systèmes détenues par les salariés dans le cadre d'un PEE est de 23 653 actions au 31 décembre 2009, soit environ 0,02 % du nombre total d'actions à cette date.

### 18.2 Droits de vote

Les principaux actionnaires ne détiennent pas de droits de vote différents des autres actionnaires et bénéficient de droits de vote double dans les mêmes conditions que les autres actionnaires, c'est-à-dire au titre des actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même titulaire.

# 18.3 Contrôle

Groupe Industriel Marcel Dassault SAS (« GIMD ») est l'actionnaire principal de DS avec, au 31 décembre 2009, 43,84 % du capital et 49,57 % des droits de vote bruts, comme indiqué dans la déclaration faite par GIMD à l'AMF en date du 5 février 2010. Dans la mesure où GIMD détient plus de 40 % des droits de vote de la Société et qu'aucun autre actionnaire ne détient de participation en droits de vote supérieure, GIMD est présumé contrôler Dassault Systèmes. Les membres de la famille Dassault détiennent 100 % du capital de GIMD.

Afin de s'assurer que le contrôle présumé de GIMD n'est pas exercé de manière abusive, il est précisé que le Conseil d'administration de DS est composé en majorité d'administrateurs indépendants, et que le Comité d'audit et le Comité des rémunérations et de sélection ne comprennent que des administrateurs indépendants. En effet, GIMD n'est pas membre du Conseil d'administration de Dassault Systèmes. Deux administrateurs de DS, Laurent Dassault et Charles Edelstenne, sont respectivement Vice-Président et membre du Conseil de surveillance de GIMD, mais ne sont membres d'aucun des comités de DS.

Dès lors que GIMD détient plus d'un tiers et moins de la moitié des actions et droits de vote de DS, et compte tenu de la réglementation applicable, il ne peut pas augmenter sa participation en capital ou en droits de vote de plus de 2 % du nombre total des titres de capital ou des droits de vote, sur une période de 12 mois consécutifs, à moins de lancer une offre publique sur toutes les actions DS.

# 18.4 Accords entre actionnaires

À la connaissance de Dassault Systèmes, il n'existe pas de pacte ou autre convention entre les actionnaires de Dassault Systèmes. La Société n'est pas partie à un accord qui pourrait entraîner son changement de contrôle et n'a pas connaissance de l'existence d'un tel accord. Dassault Systèmes SA n'est partie à aucun accord d'actionnaires de société, cotée ou non, dont les clauses seraient susceptibles d'avoir un impact significatif sur le cours de bourse des titres DS.

# CHAPITRE 19 – OPÉRATIONS AVEC DES **APPARENTÉS**

Les apparentés du Groupe comprennent son principal actionnaire GIMD (ainsi que les sociétés sous son contrôle - telles que Dassault Aviation – ou associées), les entreprises associées, ainsi que ses principaux dirigeants et les membres proches de leur famille.

Les apparentés de DS SA comprennent également les filiales de cette dernière. Les transactions entre la société mère et ses filiales ainsi que celles entre les filiales sont éliminées dans les comptes consolidées.

Ainsi, Dassault Systèmes licencie ses produits à Dassault Aviation et à certaines de ses filiales, le Président Directeur Général de Dassault Aviation, Monsieur Charles Edelstenne, étant également Président du Conseil d'administration de Dassault Systèmes. Ces licences sont concédées selon des conditions similaires à celles accordées à des clients de taille comparable. Pour l'exercice 2009, le chiffre d'affaires résultant de ces licences s'est élevé à 8,2 millions d'euros (contre 11,4 millions d'euros en 2008 et 13,9 millions d'euros en 2007).

Dassault Systèmes fournit également à des conditions de marché des services et un support technique à Dassault Aviation et à certaines de ses filiales. Pour l'exercice 2009, le chiffre d'affaires généré par ces transactions s'est élevé à 15,1 millions d'euros (contre 14,3 millions d'euros en 2008 et 10,1 millions d'euros en 2007).

La plupart des centres de développement de Dassault Systèmes sous-traitent des travaux de développement de logiciels à 3D PLM Software Solutions Limited (3D PLM), une société constituée en 2002 entre Dassault Systèmes (30 %) et Geometric Software Solutions Co. Ltd (70 %), basée en Inde. Les comptes de 3D PLM sont mis en équivalence et la guote-part des résultats de 3D PLM, consolidée chez DS, figure au poste « quote-part dans les résultats des entreprises associées ». 3D PLM fournit des services seulement pour le Groupe Dassault Systèmes qui conserve la propriété intellectuelle relative aux travaux effectués. Pour l'exercice 2009, le montant des services facturés par 3D PLM à DS s'est élevé à 20,9 millions d'euros (contre 19,9 millions d'euros en 2008 et 16 millions d'euros en 2007).

Voir également la Note 25 aux comptes consolidés pour d'autres informations sur les transactions avec les apparentés.

Voir également le paragraphe 26.1 du présent Document de référence concernant les conventions réglementées ainsi que le Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, sous le paragraphe 20.4.3.

# CHAPITRE 20 – INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

Les comptes consolidés et annuels présentés ci-après seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de DS SA devant se tenir le 27 mai 2010.

# 20.1 Informations financières historiques

En application de l'article 28 du Règlement européen nº 809/2004 de la Commission européenne, les comptes consolidés 2007 et 2008 sont inclus par référence dans le présent Document de référence comme précisé en page 2 dudit Document.

# Comptes consolidés et annexes

### Compte de résultat consolidé

	<	— Exercices clos les 31 décembre  —			
(En milliers d'euros, à l'exception des montants par action)	Note	2009	2008		
Nouvelles licences		289 767	407 549		
Licences périodiques, maintenance et développement de produits		810 062	746 816		
Ventes de logiciels	4	1 099 829	1 154 365		
Prestations de services et autres		151 515	180 416		
Total chiffre d'affaires		1 251 344	1 334 781		
Coût des ventes de logiciels		(56 583)	(56 759)		
Coût des prestations de services et autres		(139 372)	(155 188)		
Frais de recherche et de développement		(302 504)	(309 627)		
Frais commerciaux		(356 702)	(387 261)		
Frais généraux et administratifs		(108 401)	(109 328)		
Amortissement des actifs incorporels acquis		(41 586)	(42 885)		
Autres produits et charges opérationnels, nets	8	(15 165)	198		
Résultat opérationnel		231 031	273 931		
(Charges) produits financiers et autres, nets	9	(5 627)	6 942		
Quote-part dans les résultats des entreprises associées		1 462	1 986		
Résultat avant impôt sur le résultat		226 866	282 859		
Charge d'impôt sur le résultat	10	(56 852)	(81 992)		
Résultat net		170 014	200 867		
Dont :					
Résultat net, part du Groupe		169 741	200 499		
Intérêts minoritaires		273	368		
Résultat par action					
Résultat net de base par action	11	1,44	1,71		
Résultat net dilué par action	11	1,43	1,68		

# Tableau des produits et charges comptabilisés

	Exercices clos le	es 31 décembre
(En milliers d'euros)	2009	2008
Résultat net	170 014	200 867
Actifs financiers disponibles à la vente	(20)	28
Gains (pertes) sur les couvertures de flux de trésorerie	21 281	(9 184)
Ecarts de conversion	(28 443)	43 878
(Charges) produits d'impôt comptabilisés en capitaux propres	(7 328)	3 162
(Charges) produits comptabilisés en capitaux propres, nets d'impôts	(14 510)	37 884
Total des produits et charges comptabilisés, nets d'impôts	155 504	238 751
Dont:		
Part revenant au Groupe	155 231	238 383
Part revenant aux minoritaires	273	368

# Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

# Bilan consolidé

	◄	Exercices clos les 31 décembre			
(En milliers d'euros)	Note	2009	2008		
Actif					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	939 057	794 145		
Placements à court terme	12	118 902	46 298		
Clients et comptes rattachés, nets	13	322 313	329 395		
Créances d'impôts sur les sociétés		38 934	58 603		
Autres actifs courants	13	82 536	69 786		
Total actif courant		1 501 742	1 298 227		
Immobilisations corporelles, nettes	14	59 559	69 262		
Investissements et autres actifs non courants	15	26 630	14 295		
Impôts différés actifs	10	50 997	38 302		
Immobilisations incorporelles, nettes	17	229 392	280 606		
Goodwill	18	431 388	441 353		
Total actif non courant		797 966	843 818		
Total Actif		2 299 708	2 142 045		
Passif					
Dettes fournisseurs		67 682	70 147		
Personnel et comptes rattachés		117 658	123 440		
Produits constatés d'avance		243 694	250 739		
Impôts sur le résultat à payer		11 096	8 665		
Autres passifs courants	19	45 592	70 043		
Total passif courant		485 722	523 034		
Impôts différés passifs	10	47 103	26 082		
Emprunts	22	200 000	200 000		
Autres passifs non courants	19	118 120	82 376		
Total passif non courant		365 223	308 458		
Capital		118 368	118 862		
Primes d'émission		125 439	141 980		
Actions propres		(5 629)	(43 933)		
Réserves consolidées et autres réserves		1 353 453	1 221 477		
Autres éléments		(143 981)	(129 471)		
Total capitaux propres, part du Groupe		1 447 650	1 308 915		
Intérêts minoritaires		1 113	1 638		
Total capitaux propres	21	1 448 763	1 310 553		
Total Passif et Capitaux Propres		2 299 708	2 142 045		

# Tableau consolidé des flux de trésorerie

	-	Exercices clos les 31 décembre			
(En milliers d'euros)	Note	2009	2008		
Résultat net, part du Groupe		169 741	200 499		
Intérêts minoritaires		273	368		
Résultat net		170 014	200 867		
Elimination des éléments sans incidence sur la trésorerie liée aux activités opérationnelles :					
Plus-value sur cession immobilière	8	_	(17 529)		
Amortissement des immobilisations corporelles	14	23 066	22 956		
Amortissement des immobilisations incorporelles	17	46 330	43 473		
Impôts différés	10	(773)	7 171		
Economie d'impôts liée à l'exercice des stock-options		1 478	7 206		
Paiements fondés sur des actions sans contrepartie de trésorerie	6	22 442	20 287		
Autres		6 994	18 510		
Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles avant variations des actifs et passifs d'exploitation		269 551	302 941		
Variation des actifs et passifs d'exploitation :					
Diminution des comptes clients et comptes rattachés		2 930	8 405		
Diminution (augmentation) des autres actifs courants		8 615	(10 160)		
(Diminution) augmentation des dettes fournisseurs, comptes de personnel et comptes rattachés		(10 364)	22 784		
Augmentation (diminution) de l'impôt sur le résultat à payer		20 102	(31 808)		
(Diminution) augmentation des produits constatés d'avance		(2 932)	31 569		
Augmentation (diminution) des autres passifs		10 030	(14 712)		
Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles		297 932	309 019		
Produit de cession immobilière	14	407	36 000		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(16 254)	(53 577)		
Acquisitions de placements à court terme		(198 400)	(87 265)		
Cessions de placements à court terme		124 471	70 470		
Acquisitions de filiales consolidées, nettes de la trésorerie acquise	16	_	(29 072)		
Acquisitions d'actifs financiers	15	(6 370)	_		
Autres		479	681		
Trésorerie nette absorbée par les activités d'investissement		(95 667)	(62 763)		
Exercice des stock-options		15 479	57 514		
Dividendes versés	21	(54 782)	(53 676)		
Rachat d'actions propres	21	_	(78 960)		
Autres		(168)	_		
Trésorerie nette absorbée par les activités de financement		(39 471)	(75 122)		
Incidence des variations de taux de change sur la trésorerie		(17 882)	25 765		
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		144 912	196 899		
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		794 145	597 246		
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		939 057	794 145		
Informations complémentaires					
Impôt payé		36 237	60 542		
Intérêts payés, nets		7 600	7 604		

# Tableau de variation de capitaux propres consolidés

(En milliers d'euros)	Capital	Primes d'émission	Actions propres	Réserves consolidées et autres réserves	Autres éléments	Part du Groupe	Minoritaires	Total
Situation au 1 <sup>er</sup> janvier 2008	117 604	112 249	_	1 056 982	(167 355)	1 119 480	1 270	1 120 750
Résultat de la période	_	_		200 499		200 499	368	200 867
Autres produits comptabilisés, nets d'impôts	_	_			37 884	37 884	_	37 884
Dividendes	_	_	_	(53 676)	_	(53 676)	_	(53 676)
Exercice des stock-options	1 920	52 862	_	_	_	54 782	_	54 782
Rachat d'actions propres	(662)	(23 131)	(43 933)	(11 234)	_	(78 960)	_	(78 960)
Paiements fondés sur des actions	_	_	_	20 287	_	20 287	_	20 287
Autres variations	_	_	_	8 619	_	8 619	_	8 619
Situation au 31 décembre 2008	118 862	141 980	(43 933)	1 221 477	(129 471)	1 308 915	1 638	1 310 553
Résultat de la période	_	_	_	169 741	_	169 741	273	170 014
Autres charges comptabilisées, nettes d'impôts	_	_	_	_	(14 510)	(14 510)	_	(14 510)
Dividendes	_	_	_	(54 032)	_	(54 032)	(750)	(54 782)
Exercice des stock-options	506	15 014	_	_	_	15 520	_	15 520
Rachat d'actions propres	(1 000)	(31 555)	38 304	(5 749)	_	_	_	_
Paiements fondés sur des actions	_	_	_	22 442	_	22 442	_	22 442
Autres variations	_	_	_	(426)	_	(426)	(48)	(474)
Situation au 31 décembre 2009	118 368	125 439	(5 629)	1 353 453	(143 981)	1 447 650	1 113	1 448 763

### Annexe aux comptes consolidés des exercices clos les 31 décembre 2009 et 2008

### Note 1. Description des activités de la Société

Dassault Systèmes SA et ses filiales (« la Société ») développent et vendent des logiciels destinés à gérer le cycle de vie des produits industriels (« Product Lifecycle Management » ou « PLM ») et à offrir la puissance de la représentation virtuelle en trois dimensions (« 3D ») au plus grand nombre d'utilisateurs possible. Les produits de la Société sont distribués principalement par des partenaires commerciaux indépendants. Les lignes de produits PLM sont aussi distribuées au niveau mondial par le groupe International Business Machines Corporation (« IBM ») dans le cadre d'un partenariat de longue durée.

Dassault Systèmes est une société anonyme dont le siège social est situé au 10, rue Marcel Dassault à Vélizy-Villacoublay, en France. Les titres de Dassault Systèmes SA sont cotés sur l'Euronext Paris. Ces comptes consolidés ont été arrêtés lors du Conseil d'administration, qui s'est réuni le 26 mars 2010.

### Note 2. Principes et méthodes comptables

### Principes comptables et base de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés conformément au référentiel International Financial Reporting Standards (« IFRS ») tel qu'adopté par l'Union Européenne. Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Les états financiers consolidés de la Société comprennent les comptes de Dassault Systèmes SA et de ses filiales. La méthode de l'intégration globale est appliquée aux états financiers des filiales pour lesquelles la Société a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles. Les entreprises associées, pour lesquelles la Société ne détient pas le contrôle mais sur lesquelles elle exerce une influence notable, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés de la Société, les opérations et comptes intragroupes sont intégralement éliminés.

### Impact des nouvelles normes comptables

L'interprétation et les amendements suivants, parus au Journal Officiel de l'Union européenne à la date de clôture des comptes consolidés, sont appliqués pour la première fois sur l'exercice 2009 :

- · Amendement à IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » sur les conditions d'acquisition et d'annulation, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009,
- · Amendement à IFRS 7 « Instruments financiers, information à fournir » sur les informations relatives à la juste valeur et au risque
- IAS 1 révisée « Présentation des états financiers », applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009,
- IAS 23 révisée « Coûts d'emprunt », applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009,
- IFRIC 13 « Programme de fidélisation de la clientèle », applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009,

### Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

- Amendements à IFRIC 9 / IAS 39 « Dérivés incorporés », applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009,
- · Amendements à IAS 32 « Instruments financiers » et IAS 1 « Présentation des états financiers » sur les instruments financiers remboursables par anticipation à la juste valeur et obligations liées à la liquidation, applicables aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

En 2007, la Société a appliqué par anticipation la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » (en remplacement de la norme IAS 14 « Information sectorielle ») applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009.

La Société n'a appliqué aucune autre norme ni interprétation par anticipation, en particulier, aucune des normes et interprétations, ni aucun des amendements suivants, parus au Journal Officiel de l'Union européenne au 31 décembre 2009 :

- IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises », applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009,
- IAS 27 révisée « Etats financiers consolidés et comptabilisation des participations dans les filiales », applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009,
- · Amendement à IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, éléments éligibles à la couverture », applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009,
- IFRIC 17 « Distributions en nature aux actionnaires », applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009.

La Société n'anticipe aucun effet significatif sur les comptes consolidés du fait de l'adoption de ces nouvelles normes et interprétations ou amendements.

### Reclassifications

La présentation de certains éléments des états financiers de l'exercice précédent a pu être modifiée, le cas échéant, afin de les rendre homogènes avec la présentation adoptée pour le dernier exercice présenté.

### Résumé des principales méthodes comptables

#### **ESTIMATIONS DE LA SOCIÉTÉ**

L'établissement des comptes consolidés annuels, préparés conformément aux IFRS, nécessite que la Direction de la Société fasse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur la valorisation des actifs et des passifs, sur l'information financière relative aux actifs et passifs éventuels à la date d'établissement des comptes consolidés annuels, ainsi que sur les montants enregistrés en produits et en charges au cours de l'exercice. L'estimation des provisions pour pertes, l'estimation de la durée de vie des produits, la définition des éléments inclus dans un contrat de vente de logiciel et notamment, la distinction entre nouveaux produits et améliorations, la détermination de l'atteinte de la faisabilité technique pour les produits de la Société, l'estimation de l'évaluation du goodwill et des pertes de valeur des investissements financiers, l'estimation de la juste valeur des options attribuées aux salariés et la valorisation des actifs et passifs acquis dans le cadre des regroupements d'entreprises, l'évaluation de la recouvrabilité des actifs d'impôts différés, constituent des exemples de domaines pour lesquels les hypothèses et estimations sont significatives au regard des états financiers. Les résultats réels peuvent être différents de ceux issus des estimations et hypothèses de la Direction de la Société.

#### MÉTHODE DE CONVERSION

La monnaie fonctionnelle des filiales étrangères de la Société est généralement la monnaie locale des pays dans lesquels elles sont implantées. La conversion en euros des états financiers des filiales libellés en monnaie locale est effectuée, pour les comptes de bilan, au taux de clôture. Le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie sont convertis, quant à eux, au taux moyen de l'exercice. Les ajustements liés à la conversion sont enregistrés sur une ligne distincte dans les capitaux propres en « Autres éléments ».

Les résultats de change qui proviennent du règlement ou de la conversion d'opérations libellées dans des devises étrangères autres que la monnaie fonctionnelle de la Société ou de ses filiales sont comptabilisés dans le résultat de l'exercice.

#### Informations financières concernant le patrimoine. la situation financière et les résultats de l'émetteur

#### **CONSTATATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES**

La Société réalise son chiffre d'affaires à partir de trois sources principales : (1) des licences d'utilisation de nouveaux logiciels et des prestations de maintenance associées qui comprennent des mises à jour et un support technique ainsi que des développements de fonctionnalités supplémentaires pour les produits standards effectués à la demande des clients, (2) un accord de distribution conclu avec IBM, et (3) des prestations de services et autres.

Nouvelles licences d'utilisation, maintenance et développement de produits - Le chiffre d'affaires issu des nouvelles licences d'utilisation représente la somme des redevances acquises au titre de l'octroi aux clients de licences d'utilisation de nos logiciels. Le chiffre d'affaires issu des licences d'utilisation de nouveaux logiciels comprend des ventes sous licences à durée indéterminée ou déterminée de produits logiciels et est comptabilisé lorsque : (i) la Société peut démontrer l'existence d'un accord, (ii) la livraison et la réception du logiciel ont eu lieu, (iii) le montant de la licence d'utilisation du logiciel est déterminé ou déterminable, et (iv) le recouvrement est probable. Si l'un des quatre critères n'est pas rempli, la comptabilisation du chiffre d'affaires issu de la licence d'utilisation du logiciel est différée jusqu'à ce que tous les critères soient remplis. Le chiffre d'affaires se rapportant à la vente sous licence de logiciels par le biais de distributeurs est généralement comptabilisé lorsque la Société reçoit la preuve de l'existence d'une vente à un client final, et à condition que tous les autres critères préalables à la comptabilisation du chiffre d'affaires aient été remplis.

Le chiffre d'affaires issu de la maintenance équivaut aux redevances associées à la vente de mises à jour périodiques de produits non spécifiées et au support technique. Les mises à jour de licences consistent en un droit à des mises à jour de produits non spécifiées, s'il y en a et lorsqu'elles sont disponibles. Elles sont conclues lors de l'acquisition de la licence d'utilisation de logiciel initiale. Le support maintenance peut être renouvelé à l'issue de chaque terme fixé. Le chiffre d'affaires de la maintenance est différé et comptabilisé selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de maintenance.

Le chiffre d'affaires issu du développement de produits correspond au développement de fonctionnalités additionnelles effectué à la demande des clients. Ce chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque les services sont rendus.

Le chiffre d'affaires issu de contrats à éléments multiples, c'est-à-dire incluant généralement des licences d'utilisation de nouveaux logiciels et des contrats de maintenance vendus ensemble, est ventilé entre chaque élément du contrat en utilisant principalement la méthode résiduelle s'appuyant sur la juste valeur des éléments non livrés. Les éventuelles remises sont appliquées aux éléments livrés, généralement des licences d'utilisation, selon la méthode résiduelle. La juste valeur de la maintenance est déterminée sur la base soit d'un taux de renouvellement spécifié dans chaque contrat, soit du prix pratiqué lorsqu'elle est vendue séparément.

Accord de distribution IBM - Conformément au contrat que la Société a conclu avec IBM, la Société vend sous licence ses produits à IBM qui les revend sous licence aux utilisateurs finaux. La Société fournit des prestations de maintenance à IBM mais ne conclut pas de contrats directement avec les clients d'IBM. Par ailleurs, la Société forme les employés d'IBM lors de la sortie de nouveaux produits et participe avec IBM à un contrat de marketing à échelle mondiale ainsi qu'à d'autres initiatives de développement concernant les produits de la Société et ceux d'IBM.

Dans le cadre de ce contrat, les redevances sont acquises lorsque le chiffre d'affaires est comptabilisé par IBM à partir de ses reventes sous licences de produits et services. En général cela conduit à prendre en compte le chiffre d'affaires au moment de la revente sous licence par IBM au client final pour les licences d'utilisation et sur la période durant laquelle IBM doit fournir le support au client final pour les prestations de maintenance. Le paiement des redevances est dû généralement à 30 jours après la fin du mois au cours duquel les redevances sont acquises. La Société comptabilise le chiffre d'affaires lorsque les redevances sont acquises.

Le contrat conclu entre la Société et IBM prévoit une augmentation de la part du chiffre d'affaires issu de la vente de licences revenant à IBM lorsque certains objectifs de ventes et de croissance sont atteints par IBM. Cette mesure incitative est également associée à une disposition prévoyant qu'IBM atteigne un certain niveau de ventes et de frais de marketing pour la distribution de CATIA et ENOVIA, cette mesure incitative venant en déduction du chiffre d'affaires enregistré par la Société.

Prestations de services et autres - Le chiffre d'affaires issu des prestations de services et autres comprend principalement des honoraires de conseil et de formation ainsi que des commissions de support à la vente. Les services ne requièrent généralement pas d'importantes modifications des logiciels, et sont comptabilisés séparément tant qu'ils ne sont pas essentiels au fonctionnement des logiciels. Le chiffre d'affaires services dérivé de contrats en régie est comptabilisé lorsque les services sont rendus.

Le chiffre d'affaires services dérivé de contrats à prix fixe est généralement comptabilisé en utilisant un pourcentage d'avancement. Pour les contrats de support aux clients, lorsqu'aucune tendance de performance n'est perceptible, le chiffre d'affaires est comptabilisé prorata temporis sur la durée de vie du contrat, de manière linéaire. Les commissions sont comptabilisées lorsqu'elles sont acquises. Le chiffre d'affaires dérivé de la revente de matériel informatique est comptabilisé à la livraison.

### Informations financières concernant le patrimoine. la situation financière et les résultats de l'émetteur

#### PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Les coûts au titre des paiements fondés sur des actions sont comptabilisés en charges sur la période de service nécessaire à l'acquisition des droits par les salariés. Le taux de rotation des salariés est estimé à la date d'attribution et révisé, si nécessaire, sur la période d'acquisition des droits si le taux constaté diffère de l'estimation initiale.

La juste valeur des options est déterminée sur la base d'un modèle mathématique couramment utilisé par les spécialistes de marchés d'options, et repose sur des hypothèses de volatilité attendue du cours de l'action, de durée de vie attendue des options et de distribution de dividendes futurs qui ont été déterminées par la Direction.

#### COÛT DES LOGICIELS / FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de développement comprennent essentiellement les frais relatifs au personnel participant au développement des produits de la Société. Ils incluent également les amortissements, les frais de location et les frais de maintenance du matériel informatique utilisé pour l'activité de développement, le coût des outils de développement des logiciels ainsi que les frais liés aux réseaux informatiques et autres moyens de communication.

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges quand ils sont encourus. Les frais encourus en interne dans le cadre d'un projet de développement donnent lieu à la comptabilisation d'une immobilisation incorporelle uniquement lorsque la Société est à même de démontrer que tous les critères suivants sont satisfaits :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement ;
- intention de la Société d'achever le projet ;
- capacité à utiliser ou à vendre le produit issu du projet de développement ;
- existence d'avantages économiques futurs probables et notamment existence d'un marché pour le produit issu du projet ;
- · disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et vendre le produit issu du projet de développement ; et
- capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables au projet de développement.

Compte tenu des spécificités de l'activité d'éditeur de logiciel, le critère déterminant pour la Société est celui de la faisabilité technique car c'est généralement le dernier à être satisfait. En effet, les risques et incertitudes inhérents au développement de logiciels ne permettent pas de démontrer la faisabilité technique d'un produit avant l'obtention d'un prototype. Le délai entre l'obtention d'un prototype et la mise sur le marché du produit est généralement très court. Par conséquent, les coûts encourus dans cette phase de développement, qui sont susceptibles d'être immobilisés, ne sont pas significatifs.

Les coûts de vente des logiciels sont constitués principalement des redevances de logiciels payées à des tiers pour des composants intégrés à nos produits, des coûts de maintenance, des coûts de reproduction des CD et des manuels, et des frais d'envoi.

#### SUBVENTIONS PUBLIQUES ET AUTRES SUBVENTIONS

La Société reçoit des subventions de plusieurs organismes publics pour financer certaines activités de recherche et développement (ces subventions incluent les crédits impôt-recherche reçus en France car ces derniers sont payés par l'administration fiscale si la Société n'a pas d'impôts exigibles suffisants pour les imputer). Ces subventions sont déduites des frais de recherche et développement ou des coûts de prestations de services et autres quand les activités de recherche et développement ont été réalisées et que leur recouvrement est raisonnablement assuré.

#### **AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS. NETS**

La Société distingue les produits et charges qui sont de nature inhabituelle, non fréquente ou de manière générale non récurrente. Ces produits et charges comprennent l'impact des activités de restructuration et autres activités généralement non récurrentes, tels que certaines transactions immobilières et les coûts générés par des fermetures ou déménagements de site.

#### IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporaires entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui, au moment de la

#### Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur



transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal. Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôts (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporaires, est probable.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporaires liées à des participations dans des filiales et des entreprises associées, sauf lorsque le calendrier de renversement de ces différences temporaires est contrôlé par la Société et qu'il est probable que ce renversement n'interviendra pas dans un avenir proche.

#### PROVISION POUR DÉPRÉCIATION DES COMPTES CLIENTS ET DES PRÊTS

La provision pour dépréciation des comptes clients et des prêts reflète la meilleure estimation de la Société du risque inhérent à l'actif concerné. La provision est déterminée en prenant en compte les difficultés financières du débiteur, les données historiques de défauts de paiement ainsi que l'ensemble des autres éléments probants disponibles.

#### **INSTRUMENTS FINANCIERS**

Juste valeur - La valeur comptable de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des placements à court terme, des créances clients et des dettes fournisseurs et comptes rattachés est proche de leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments. Les options de change et contrats de change à terme qui sont désignés comme instruments de couverture sont enregistrés à leur juste valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements à court terme – La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires, les placements dans des comptes rémunérés, les SICAV et fonds communs de placement monétaires qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et présentent un risque négligeable de changement de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêts. Les autres placements à court terme sensibles à l'évolution des taux d'intérêts sont comptabilisés à leur juste valeur et sont généralement classés comme détenus à des fins de transaction, dont les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat financier.

Investissements - Les investissements comprennent principalement, des participations en capital classées en disponibles à la vente et comptabilisées à leur juste valeur, des prêts comptabilisés à leur coût amorti et des investissements dans des entreprises associées qui sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Les variations de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente sont exclues du résultat et sont imputées en capitaux propres jusqu'à ce qu'elles soient réalisées. La juste valeur des actifs disponibles à la vente est généralement déterminée sur la base des cours de bourse. La Société évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation des actifs financiers. Pour les actifs financiers disponibles à la vente, la Société analyse les pertes de valeur afin de déterminer si ces dernières sont significatives ou durables, auquel cas, l'actif concerné est déprécié. Cette évaluation est faite en prenant en compte l'ensemble des éléments probants disponibles et notamment, les conditions de marché, les données spécifiques aux sociétés concernées et à leur secteur d'activité, l'importance de la perte de valeur et la durée pendant laquelle cette perte de valeur a été constatée, ainsi que l'intention et la capacité de la Société à détenir l'investissement.

Instruments dérivés - La Société utilise des instruments dérivés pour gérer son exposition aux variations de taux de change et de taux d'intérêt. Les instruments dérivés sont enregistrés à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat sauf si les critères requis pour qualifier ces instruments comme instruments de couverture sont remplis. Les variations de valeur des instruments dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie sont comptabilisées dans les capitaux propres et recyclées en résultat au cours des périodes durant lesquelles l'élément couvert affecte le résultat.

#### CONCENTRATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Les instruments financiers pouvant exposer la Société au risque de crédit comprennent principalement les équivalents de trésorerie, les placements à court terme, les comptes clients et les instruments dérivés. Les équivalents de trésorerie et les placements à court terme sont investis auprès d'institutions financières de grande qualité. La Société investit son excédent de trésorerie principalement dans des fonds communs de placement et des certificats de dépôt bancaires.

La Société a mis en place des politiques en termes de notation financière et de diversification des échéances qui ont pour objectif de garantir la sécurité et la liquidité de ses instruments financiers. La Direction de la Société surveille la solvabilité de ses contreparties et considère que son exposition au risque de défaillance de l'une d'entre elles est minime.

### Informations financières concernant le patrimoine. la situation financière et les résultats de l'émetteur

#### **IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon la méthode linéaire et sur les durées d'utilité suivantes : constructions, 30 ans ; matériel informatique, de 18 mois à 5 ans ; mobilier et matériel de bureau, de 5 à 10 ans. Les aménagements sont amortis sur la plus courte de la durée de vie de l'actif ou la durée restante du contrat de location, dans la limite de 10 ans. Les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés au compte de résultat au cours de la période durant laquelle ils sont encourus.

#### **IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des logiciels, des relations clients contractuelles et des marques. Les immobilisations incorporelles sont généralement amorties linéairement sur leurs durées d'utilisation estimées (généralement de 2 à 13 ans). Il n'existe pas d'immobilisations incorporelles pour lesquelles la durée de vie est considérée comme indéfinie.

#### REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET GOODWILL

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition est évalué à la juste valeur des actifs remis, des capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date d'acquisition, augmentés de tous les coûts directement attribuables à l'acquisition. Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, indépendamment des intérêts minoritaires. Le goodwill représente l'excédent du coût des acquisitions sur la juste valeur de la quote-part de la Société dans les actifs nets identifiables des filiales acquises, à la date d'acquisition. Le goodwill est soumis à un test annuel de dépréciation et est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur.

Le goodwill est affecté aux unités génératrices de trésorerie pour les besoins des tests de dépréciation. Le goodwill est affecté aux unités génératrices de trésorerie ou aux groupes d'unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises ayant donné naissance au goodwill.

Le goodwill fait l'objet de tests de perte de valeur dès lors qu'un indicateur de perte de valeur est identifié, et au minimum une fois par an. Pour les tests de dépréciation, la Société utilise des projections de profits qui prennent en compte les conditions de marché et le profil de croissance et de rentabilité des produits de la Société. L'évolution des conditions de marché peut avoir un impact matériel sur la juste valeur des actifs et passifs et peut conduire à la comptabilisation d'une dépréciation complémentaire.

#### **PROVISIONS**

Une provision est comptabilisée en tant que passif lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre les obligations actuelles (légales, contractuelles ou implicites) de la Société et que son montant peut être estimé de manière fiable. Si le montant ne peut être estimé de manière suffisamment fiable, l'obligation qui pourrait conduire à une sortie de ressources reste à confirmer, ou s'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation, le montant des passifs éventuels correspondants est présenté dans les notes annexes de la Société.

Le montant des provisions comptabilisées est la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à éteindre les obligations de la Société.

#### **ACTIONS PROPRES**

Les instruments de capitaux propres qui sont rachetés (actions propres) sont comptabilisés au coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les opérations d'achat, de vente, d'annulation ou d'émission d'actions propres sont enregistrées en capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de la période.

#### **EMPRUNTS**

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Toute différence entre le montant enregistré et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### **AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI**

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, la Société comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues.

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, la valeur actualisée de l'obligation est estimée en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service à venir.

La méthode dite du corridor est appliquée. Ainsi, seuls les écarts actuariels représentant plus de 10 % du montant des engagements ou de la valeur de marché des placements sont comptabilisés et amortis sur l'espérance de durée résiduelle moyenne de vie active des salariés du régime.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité et de présence. Ils sont ensuite ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêts des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie et d'une durée correspondant à la durée estimée du régime évalué.

La charge nette de l'exercice, correspondant à la somme du coût des services rendus, du coût lié à la désactualisation diminuée de la rentabilité attendue des actifs du régime et de l'étalement du coût des services passés, est constatée dans le résultat opérationnel.

# Note 3. Données financières analysées par segment d'activité et par zone géographique

Les secteurs opérationnels sont des composantes de la Société pour lesquelles des informations financières isolées sont disponibles, et dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par la Direction de la Société, en vue d'évaluer leurs performances et de décider de l'affectation des ressources. La Société opère sur deux segments : le PLM et la Conception mécanique 3D. Le marché du PLM (orienté vers les processus industriels) répond aux besoins des entreprises dont l'objectif est d'optimiser leurs processus industriels depuis la conception du produit jusqu'à sa fabrication et sa maintenance, en supprimant tout prototype physique. Le marché de la Conception mécanique 3D (orienté vers les outils de conception) répond aux besoins des entreprises dont le but est d'optimiser localement une tâche de conception. Les principes comptables appliqués pour chacun des segments sont identiques à ceux décrits dans la Note 2. Principes et méthodes comptables.

La répartition par segment d'activité des données financières de la Société se décompose comme suit :

	◀	Exercice clos le 31 décembre 2009			
(En milliers d'euros)	PLM	Conception mécanique 3D	Elim.	Total	
Chiffre d'affaires :					
Ventes de logiciels	839 112	260 829	(112)	1 099 829	
Prestations de services et autres	152 129	253	(867)	151 515	
Total chiffre d'affaires	991 241	261 082	(979)	1 251 344	
Résultat opérationnel	132 295	98 736	_	231 031	
	◀	Exercice clos le 31 déc	cembre 2008	-	
(En milliers d'euros)	₽LM	Exercice clos le 31 déc     Conception     mécanique     3D	cembre 2008 ——	Total	
(En milliers d'euros)  Chiffre d'affaires :	PLM	Conception mécanique		Total	
	PLM 878 385	Conception mécanique		Total 1 154 365	
Chiffre d'affaires :		Conception mécanique 3D	Elim.		
Chiffre d'affaires : Ventes de logiciels	878 385	Conception mécanique 3D	Elim. (241)	1 154 365	

La répartition par segment de certains éléments du compte de résultat qui n'ont pas d'effet sur la trésorerie de la Société et de certains éléments du bilan se décompose comme suit :

	◀	cembre 2009		
(En milliers d'euros)	PLM	Conception mécanique 3D	Elim.	Total
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	62 231	7 165	_	69 396
Paiements fondés sur des actions sans contrepartie de trésorerie	22 442	_	_	22 442
Total actif	1 916 447	383 261	_	2 299 708
Total passif	695 892	155 053	_	850 945
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	13 924	2 330	_	16 254
Goodwill	402 527	28 861	_	431 388

	◀	-		
(En milliers d'euros)	PLM	Conception mécanique 3D	Elim.	Total
Amortissement des immobilisations corporelles et				
incorporelles	59 423	7 006		66 429
Paiements fondés sur des actions sans contrepartie de				
trésorerie	20 287			20 287
Total actif	1 765 926	376 119	_	2 142 045
Total passif	660 650	170 842	_	831 492
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	45 201	8 376	_	53 577
Goodwill	411 479	29 874	_	441 353

La répartition géographique des données financières de la Société a été établie en fonction du lieu d'implantation géographique des sociétés consolidées et se décompose comme suit :

(En milliers d'euros)	France	Amériques	Autres	Total
2009				
Chiffre d'affaires	454 096	496 922	300 326	1 251 344
Total actif	747 038	1 229 388	323 282	2 299 708
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	9 234	6 365	655	16 254
2008				
Chiffre d'affaires	451 128	734 767	148 886	1 334 781
Total actif	579 498	1 309 309	253 238	2 142 045
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	37 307	13 639	2 631	53 577

La Société reçoit des informations d'IBM lui permettant de présenter le chiffre d'affaires par zone géographique en fonction du lieu d'implantation du client final. Sur la base de ces informations, la répartition géographique du chiffre d'affaires s'analyse comme suit :

	Exercices clos les 31 déc		
(En milliers d'euros)	2009	2008	
France	150 600	156 473	
Europe hors France	426 932	463 729	
Amériques	386 322	410 126	
Asie Pacifique	287 490	304 453	
Total chiffre d'affaires	1 251 344	1 334 781	

# Note 4. Ventes de logiciels et relations avec IBM

#### **VENTES DE LOGICIELS**

Les ventes de logiciels se décomposent de la façon suivante :

	Exercices clos le	es 31 décembre -
(En milliers d'euros)	2009	2008
Nouvelles licences	289 767	407 549
Licences périodiques et maintenance	805 190	741 280
Développement de produits	4 872	5 536
Ventes de logiciels	1 099 829	1 154 365

#### **RELATIONS AVEC IBM**

IBM commercialise et distribue les produits de la Société, principalement CATIA et ENOVIA, dans le monde entier, dans le cadre d'un contrat non exclusif. IBM et la Société n'ont pas d'obligation contractuelle de continuer à distribuer les produits de la Société selon les termes de l'accord existant à ce jour.

Le chiffre d'affaires généré dans le cadre de l'accord de distribution et marketing signé avec IBM a représenté respectivement, 23 % et 27 % du chiffre d'affaires consolidé de la Société en 2009 et 2008.

L'évolution des relations de la Société avec IBM est décrite dans la Note 23. Engagements et passifs éventuels.

## Note 5. Charges de personnel

#### **CHARGES DE PERSONNEL**

Les charges de personnel, à l'exclusion des paiements fondés sur des actions (voir Note 6. Paiements fondés sur des actions) sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Exercices clos les 31 décembre		
(En milliers d'euros)	2009	2008	
Charges de personnel	470 916	469 056	
Charges sociales	126 906	122 826	
Total charges de personnel	597 822	591 882	

#### DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION

La législation française alloue au titre du droit individuel à la formation pour les personnes en contrats à durée indéterminée au sein des entités françaises de la Société vingt heures de formation individuelle par an. Ce droit individuel à la formation peut être cumulé sur une période de six ans et les coûts sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les droits accumulés mais non consommés sont d'environ 186 000 heures au 31 décembre 2009.

### Note 6. Paiements fondés sur des actions

La charge comptabilisée au 31 décembre 2009 au titre des paiements fondés sur des actions est de 24,1 millions d'euros et est présentée au compte de résultat consolidé pour 0,6 million d'euros sur la ligne « Coût des prestations de services et autres », pour 13,3 millions d'euros sur la ligne « Frais de recherche et de développement », pour 4,9 millions d'euros sur la ligne « Frais commerciaux » et pour 5,3 millions d'euros sur la ligne « Frais généraux et administratifs ».

La charge comptabilisée au 31 décembre 2008 au titre des paiements fondés sur des actions est de 19,4 millions d'euros et est présentée au compte de résultat consolidé pour 0,5 million d'euros sur la ligne « Coût des prestations de services et autres », pour 11,3 millions d'euros sur la ligne « Frais de recherche et de développement », pour 3,7 millions d'euros sur la ligne « Frais commerciaux » et pour 3,9 millions d'euros sur la ligne « Frais généraux et administratifs ».

Les mouvements relatifs à l'acquisition d'options et d'actions au cours des exercices 2009 et 2008, pour lesquels IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » est applicable, sont les suivants :

	Nombre d'actions
En cours d'acquisition au 1 <sup>er</sup> janvier 2008	3 774 182
Attribuées	2 100 441
Acquises	(548 107)
Annulées	(306 879)
En cours d'acquisition au 31 décembre 2008	5 019 637
Attribuées	2 001 500
Acquises	(1 689 376)
Annulées	(153 338)
En cours d'acquisition au 31 décembre 2009	5 178 423

Au 31 décembre 2009, la charge non comptabilisée sur les options et actions en cours d'acquisition est de 32,9 millions d'euros et la Société anticipe de comptabiliser cette charge sur une période moyenne de 2,15 ans.

#### **PLANS DE STOCK-OPTIONS**

Depuis 1996, la Société a mis en place plusieurs plans de stock-options destinés aux employés et aux dirigeants. La période d'acquisition des droits est généralement comprise entre un et quatre ans, sous réserve que le bénéficiaire reste employé par la Société. Les options ont généralement une durée de vie de sept à dix ans à compter de leur date d'attribution. Jusqu'à présent, le prix d'exercice des options attribuées a toujours été supérieur ou égal à la valeur du titre de la Société au jour de l'attribution.

Les mouvements intervenus sur les plans d'options de souscription d'actions sont les suivants :

	◀	2009		2009		2008	<b></b>
		Nombre d'actions	Prix moyen d'exercice		Nombre d'actions	Prix moyen d'exercice	
Options en circulation en début d'exercice		16 336 371	€39,38		17 213 322	€38,33	
Options attribuées		1 851 500	39,00		1 436 600	38,15	
Options exercées		(505 315)	30,73		(1 919 759)	28,54	
Options annulées		(3 010 050)	37,28		(393 792)	44,07	
Options en circulation en fin d'exercice		14 672 506	€40,05		16 336 371	€39,38	
Nombre d'options exerçables		10 698 012	€39,56		12 428 671	€37,94	

L'information relative au prix d'exercice des plans d'options de souscription d'actions au 31 décembre 2009 est la suivante :

	◄	Options en circulation		Options exer	çables
Fourchettes de prix d'exercice	Nombre d'actions	Durée de vie moyenne résiduelle (en années)	Prix moyen d'exercice	Nombre d'actions	Prix moyen d'exercice
€17 à €30	2 554 935	3,01	€22,87	2 554 935	€22,87
€30 à €35	1 502 469	1,75	34,50	1 502 469	34,50
€35 à €40	4 148 100	5,93	38,77	1 371 706	38,87
€40 à €46	1 277 392	2,41	45,50	1 277 392	45,50
€46 à €52	5 189 610	2,57	49,79	3 991 510	50,48
€17 à €52	14 672 506	3,50	€40,05	10 698 012	€39,56

La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées en 2009 et en 2008 était de 10,56 euros et 10,90 euros, respectivement.

La juste valeur a été déterminée au moyen d'un modèle de type Black-Scholes prenant en compte les hypothèses suivantes pour les options attribuées en 2009 :

La Société a estimé une durée de vie moyenne prévue de 6 ans, un taux de volatilité attendu de 30 %, un taux de rendement du dividende de 1,2 % et un taux d'intérêt sans risque de 2,97 %.

La volatilité anticipée a été déterminée sur la base d'une combinaison de la volatilité historique des actions de la Société et d'une volatilité implicite des options de la Société ajustée d'autres facteurs, comme la volatilité attendue de valeurs de secteurs comparables.

#### PLANS D'INTÉRESSEMENTS À LONG-TERME

La Société a mis en place une série de plans d'intéressements à trois ans où les bénéficiaires reçoivent une prime individuelle calculée sur l'augmentation du cours de l'action de la Société et sur la réalisation d'objectifs internes de résultats opérationnels et de chiffres d'affaires.

La partie de la prime calculée sur le cours de l'action de la Société est évaluée à chaque date de clôture à la juste valeur à l'aide d'un modèle de type Black-Scholes. Pour les exercices clos les 31 décembre 2009 et 2008, la dette relative à la prime calculée sur l'augmentation du cours de l'action de la Société est respectivement de 1,3 et 1,6 million d'euros.

### Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

#### **PLANS D'ACTIONS GRATUITES**

Dans le cadre de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée générale des actionnaires de la Société du 6 juin 2007, le Conseil d'administration de la Société a attribué gratuitement 150 000 actions en 2009 et 150 000 actions en 2008 au Directeur Général. Ces actions ne seront effectivement acquises qu'à l'expiration d'une période de 2 ans et à condition que le Directeur Général soit encore mandataire social de la Société à cette date d'acquisition. A l'issue de cette période d'acquisition, le Directeur Général devra conserver les actions qui lui ont été attribuées gratuitement jusqu'à l'expiration d'une période de 2 ans.

La juste valeur de ces options a été déterminée par rapport au cours de l'action de la Société à la date d'attribution des actions gratuites.

### Note 7. Subventions

Les subventions reçues des organismes publics s'élevant à 26,5 et 25,3 millions d'euros ont été déduites des frais de recherche et développement en 2009 et 2008, respectivement. Les subventions reçues des organismes publics s'élevant à 1,3 et 1,6 million d'euros ont été déduites des coûts des prestations de services et autres en 2009 et 2008 respectivement.

# Note 8. Autres produits et charges opérationnels, nets

	Exercices clos	es 31 decembre -
(En milliers d'euros)	2009	2008
Plus-value sur cession immobilière <sup>(1)</sup>	_	17 529
Coûts liés au transfert du siège social <sup>(2)</sup>	(2 322)	(12 105)
Coûts de restructuration <sup>(3)</sup>	(10 194)	(4 296)
Coûts d'acquisition <sup>(4)</sup>	(2 649)	
Autres	_	(930)
Autres produits et charges opérationnels, net	(15 165)	198

- (1) Comprenait en 2008 le produit de cession sur la vente d'un des immeubles constituant le siège social de la Société à Suresnes. France, pour 36.0 millions d'euros diminué de la valeur nette comptable cédée égale à 18,5 millions d'euros. Voir Note 14. Immobilisations Corporelles
- (2) Inclut principalement des loyers et charges opérationnelles pour des locaux libérés à Suresnes en 2008 ainsi que des frais dans le cadre du déménagement du siège social de
- (3) Concerne principalement des coûts liés au licenciement de salariés suite à une décision de la Société de rationnaliser ses activités de recherche et de développement en Allemagne, aux Etats-Unis d'Amérique et en Israël.
- Coûts directs d'acquisition de l'activité ventes PLM d'IBM (voir Note 23. Engagements et passifs éventuels). Ces coûts ont été comptabilisés en charges, l'opération devant être finalisée après l'adoption par la Société de la norme IFRS 3 Révisée « Regroupements d'entreprises ».

# Note 9. (Charges) produits financiers et autres, nets

Le détail des charges et produits financiers et autres, nets pour les exercices clos les 31 décembre 2009 et 2008 est présenté ci-dessous :

	Exercices clos les 31 décemb		
(En milliers d'euros)	2009	2008	
Produits financiers <sup>(1)</sup>	10 668	21 560	
Charges d'intérêts <sup>(2)</sup>	(8 009)	(7 660)	
Charges nettes des opérations en devises <sup>(3)</sup>	(7 767)	(6 892)	
Autres, nets	(519)	(66)	
(Charges) Produits financiers et autres, nets	(5 627)	6 942	

<sup>(1)</sup> La baisse des produits financiers provient essentiellement de la baisse des taux de rémunération des placements de trésorerie.

# Note 10. Impôt sur le résultat

Les principaux actifs (passifs) d'impôts différés s'analysent comme suit :

	Exercices clos les 31 décembre		
(En milliers d'euros)	2009	2008	
Actifs d'impôts différés :			
Amortissements comptables accélérés	23 160	23 397	
Participation des salariés et engagements de retraite	5 139	7 071	
Provisions et autres charges	42 024	43 443	
Déficits reportables et crédits d'impôts	46 382	51 871	
Impôts différés non reconnus	(20 174)	(26 747)	
Total actifs d'impôts différés	96 531	99 035	
Passifs d'impôts différés :			
Amortissements fiscaux accélérés	(26 489)	(22 648)	
Amortissements des actifs incorporels acquis	(48 288)	(58 007)	
Autres	(17 860)	(6 160)	
Total passifs d'impôts différés	(92 637)	(86 815)	
Actifs d'impôts différés, nets	3 894	12 220	

Les actifs d'impôts différés diminuent compte tenu principalement de la diminution de la participation des salariés et des provisions et autres charges non déductibles.

En 2009 et 2008, les passifs d'impôts différés sont principalement liés aux regroupements d'entreprises. En 2009, l'augmentation des passifs d'impôts différés résulte principalement de l'augmentation de la juste valeur des instruments financiers de couverture.

<sup>(2)</sup> En 2006, la Société a procédé à un tirage de 200 millions d'euros sur la ligne de crédit contractée en décembre 2005 (voir Note 22. Emprunts) qui porte intérêts au taux Euribor plus 0,18 % par an et a conclu des swaps de taux d'intérêt pour fixer les intérêts à payer à un taux de 3,36 % (voir Note 20. Instruments dérivés). En 2009 et 2008, la Société a comptabilisé une charge d'intérêts financiers de 6,7 et 6,7 millions d'euros, respectivement, sur cet emprunt.

<sup>(3)</sup> La perte nette des opérations en devises provient essentiellement des pertes de changes réalisées ou latentes sur les créances libellées en dollars américains et en yens japonais.

### Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

L'échéancier des actifs et passifs d'impôts différés se présente au bilan de la façon suivante :

	Exercices clos les 31 décembre		
(En milliers d'euros)	2009	2008	
Dans les 12 mois	29 468	24 733	
Au-delà de 12 mois	21 529	13 569	
Actifs d'impôts différés	50 997	38 302	
Dans les 12 mois	(6 993)	(906)	
Au-delà de 12 mois	(40 110)	(25 176)	
Passifs d'impôts différés	(47 103)	(26 082)	
Actifs d'impôts différés, nets	3 894	12 220	

Les actifs d'impôts différés à moins d'un an sont principalement liés aux provisions pour la participation des salariés, aux provisions et aux autres charges non déductibles.

Les passifs d'impôts différés à plus d'un an incluent notamment les effets impôts nés des regroupements d'entreprises (principalement Dassault Systèmes Enovia Corp.).

Le résultat avant impôt sur le résultat se décompose comme suit :

	Exercices clos les 31 decembre		
(En milliers d'euros)	2009	2008	
France	109 692	144 981	
Etranger	117 174	137 878	
Résultat avant impôt sur le résultat	226 866	282 859	

Le détail de la charge d'impôt est le suivant :

	Exercices clos	les 31 décembre
(En milliers d'euros)	2009	2008
France	37 441	41 322
Etranger	20 184	33 499
Charge d'impôt courant	57 625	74 821
Variation de l'impôt différé	(773)	7 171
Charge d'impôt sur le résultat	56 852	81 992

Les différences entre le taux effectif de l'impôt sur le résultat de la Société et le taux de l'impôt sur les sociétés en vigueur en France proviennent des éléments suivants :

	Exercices clos les 31 décembre		
(En milliers d'euros)	2009	2008	
Impôt théorique calculé au taux en vigueur de 34,43 % en 2009 et en 2008	78 110	97 388	
Ecarts avec les taux d'impôt étrangers	2 765	3 575	
Crédits d'impôt-recherche et autres crédits d'impôts <sup>(1)</sup>	(11 619)	(10 919)	
Opérations imposées à taux réduits <sup>(2)</sup>	(10 432)	(9 830)	
Variation des dépréciations d'impôts différés actifs <sup>(3)</sup>	(7 928)	(9 491)	
Pertes fiscales n'ayant pas donné lieu à la comptabilisation d'un actif d'impôt différé	673	4 310	
Paiement en actions <sup>(4)</sup>	6 086	2 028	
Autres, nets	(803)	4 931	
Charge d'impôt sur le résultat	56 852	81 992	
Taux effectif d'impôt	25,1 %	29,0 %	

- (1) Crédits d'impôt-recherche et autres crédits d'impôts principalement nés en France en 2009 et en 2008 ;
- (2) Produits relatifs à des financements accordés par la Société à certaines de ses filiales, qui ont été taxés à taux réduit ;
- (3) En 2009, la Société a réalisé des fusions d'entités consolidées en Allemagne et a procédé à la restructuration de certaines activités en Israël. Ces opérations lui ont permis d'utiliser des déficits reportables qui étaient entièrement provisionnés en 2008. En 2008, la Société a réalisé des fusions d'entités consolidées en France et aux Etats-Unis d'Amérique lui permettant d'utiliser des déficits reportables qui étaient entièrement provisionnés en 2007 ;
- (4) Dans certaines juridictions fiscales, la Société ne bénéficie pas de déduction fiscale liée à la rémunération fondée sur des actions. En conséquence, aucun impôt différé actif n'a été constaté dans ces juridictions sur les charges de rémunération en actions.

Au 31 décembre 2009, les déficits et les crédits d'impôts reportables s'élèvent à 92,3 et 10,0 millions d'euros, respectivement qui expireront après 2015.

La Société n'a pas comptabilisé d'impôt différé passif pour les impôts qui seraient dus sur les résultats non distribués de certaines de ses filiales dans la mesure où la Direction de la Société a déterminé que ces résultats ne seront pas distribués dans un avenir proche.

## Note 11. Résultat par action

Le résultat net de base par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période pour laquelle le calcul est effectué. Le résultat net dilué par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période pour laquelle le calcul est effectué, augmenté du nombre d'actions ordinaires qui seraient émises si les options étaient exercées.

Le tableau ci-dessous présente le calcul des résultats de base par action et des résultats dilués par action :

	Exercices clos I	es 31 décembre -
(En milliers d'euros, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action)	2009	2008
Résultat net, part du Groupe	169 741	200 499
Nombre moyen pondéré d'actions	117 571 433	117 331 757
Effet dilutif des stock-options	956 212	1 921 408
Nombre moyen pondéré d'actions ajusté de l'effet dilutif des stock-options	118 527 645	119 253 165
Résultat net de base par action	€1,44	€1,71
Résultat net dilué par action	€1,43	€1,68

## Note 12. Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court-terme

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont placés auprès d'institutions financières de premier rang, principalement en France et aux Etats-Unis d'Amérique. Le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie se décompose de la façon suivante :

	Exercices clos les	31 décembre -
(En milliers d'euros)	2009	2008
Trésorerie	124 944	133 275
Equivalents de trésorerie	814 113	660 870
Trésorerie et équivalents de trésorerie	939 057	794 145

Aux 31 décembre 2009 et 2008, la trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent des placements libellés en dollars américains à hauteur d'environ 54 % et 64 % respectivement.

Les placements à court terme s'élèvent à 118,9 et 46,3 millions d'euros en 2009 et en 2008, respectivement et comprennent principalement des certificats de dépôts et fonds communs de placement. Aux 31 décembre 2009 et 2008, les placements à court terme incluent des placements libellés en dollars américains à hauteur d'environ 23 % et 51 % respectivement.

## Note 13. Clients et comptes rattachés, net et autres actifs courants

Les clients et comptes rattachés et les autres actifs courants sont évalués au coût amorti.

#### CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

	Exercices clos les 31 décembre -		
(En milliers d'euros)	2009	2008	
Clients et comptes rattachés	328 601	334 687	
Provisions pour dépréciation des comptes clients	(6 288)	(5 292)	
Clients et comptes rattachés, net	322 313	329 395	

Le solde du compte client IBM représente respectivement 52,6 et 60,3 millions d'euros aux 31 décembre 2009 et 2008. La majeure partie de ce solde correspond à des créances liées aux ventes de logiciels. La Société estime que la situation financière d'IBM compense le risque financier lié à la concentration des actifs sur un seul client. Au 31 décembre 2009, 99 % du solde client IBM était libellé en dollars américains (2008 : 94 %), alors que le solde restant portait essentiellement sur des montants à recevoir en euros.

L'échéancier des comptes clients et comptes rattachés était le suivant aux 31 décembre 2009 et 2008 :

	Exercices clos	les 31 décembre
(En milliers d'euros)	2009	2008
Créances échues à la date de clôture :		
Moins de 3 mois	49 161	60 592
Entre 3 et 6 mois	15 062	11 498
Au-delà de 6 mois	10 983	7 616
Créances échues	75 206	79 706
Créances non échues	253 395	254 981
Total clients et comptes rattachés	328 601	334 687

#### **AUTRES ACTIFS COURANTS**

Les autres actifs courants se ventilent de la façon suivante :

	Exercices clos les 31 décembre		
(En milliers d'euros)	2009	2008	
Taxe sur la valeur ajoutée	29 409	32 826	
Charges constatées d'avance	17 849	20 311	
Instruments dérivés <sup>(1)</sup>	19 062		
Autres actifs courants	16 216	16 649	
Total autres actifs courants	82 536	69 786	

<sup>(1)</sup> Voir Note 20. Instruments dérivés

# Note 14. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont constituées des éléments suivants :

	Exerci	ce clos le 31 décembr	re 2009	Exercic	ce clos le 31 décembre	2008
(En milliers d'euros)	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette
Terrains et constructions	_	_	_	_	_	_
Matériel informatique	88 956	(69 780)	19 176	86 229	(63 431)	22 798
Mobilier et matériel de bureau	42 511	(26 262)	16 249	43 909	(23 315)	20 594
Aménagements	41 554	(17 420)	24 134	39 437	(13 567)	25 870
Total	173 021	(113 462)	<i>59 559</i>	169 575	(100 313)	69 262

L'évolution de la valeur nette des immobilisations corporelles s'analyse de la façon suivante au 31 décembre 2009 :

(En milliers d'euros)	Terrains et constructions	Matériel informatique	Mobilier et matériel de bureau	Aménagements	Total
Valeurs nettes au 1 <sup>er</sup> janvier 2009	_	22 798	20 594	25 870	69 262
Acquisitions	_	9 567	1 901	3 426	14 894
Cessions, nettes	_	(348)	(180)	(313)	(841)
Dotations de l'exercice	_	(12 817)	(5 426)	(4 823)	(23 066)
Effet de la conversion	_	(24)	(640)	(26)	(690)
Valeurs nettes au 31 décembre 2009	_	19 176	16 249	24 134	59 559

L'évolution de la valeur nette des immobilisations corporelles s'analyse de la façon suivante au 31 décembre 2008 :

(En milliers d'euros)	Terrains et constructions	Matériel informatique	Mobilier et matériel de bureau	Aménagements	Total
Valeurs nettes au 1er janvier 2008	18 594	15 120	10 880	16 538	61 132
Acquisitions	_	19 227	14 098	15 776	49 101
Regroupement d'entreprises	_	75	65	102	242
Cessions, nettes(1)	(18 471)	(973)	(317)	(265)	(20 026)
Dotations de l'exercice	(123)	(11 162)	(4 625)	(7 046)	(22 956)
Effet de la conversion	_	511	493	765	1 769
Valeurs nettes au 31 décembre 2008	_	22 798	20 594	25 870	69 262

<sup>(1)</sup> L'évolution des immobilisations corporelles en 2008 incluait principalement la cession d'une partie du siège social dont la valeur nette comptable s'élevait à 18.5 millions d'euros à la date de cession. En effet, la Société finançait une partie des terrains et immeubles de son siège social qu'elle occupait à Suresnes par un contrat de location-financement. En mars 2007, la Société a exercé son option d'achat sur ce contrat de location-financement pour un montant nominal de 1 euro. La Société a vendu en février 2008 ces bureaux pour un montant total de 36,0 millions d'euros, sujet à complément de prix. La Société est restée dans ces locaux dans le cadre d'un contrat de location simple jusqu'au transfert effectif de son siège social à Vélizy, France, réalisé en novembre 2008.

### Note 15. Investissements et autres actifs non courants

Les investissements et autres actifs non courants se ventilent comme suit :

	Exercices clos i	es 31 decembre -
(En milliers d'euros)	2009	2008
Investissements	10 969	3 431
Instruments dérivés, non courants <sup>(1)</sup>	6 836	_
Prêts à long terme, dépôts de garantie et autres actifs non courants	8 825	10 864
Investissements et autres actifs non courants	26 630	14 295

<sup>(1)</sup> Voir Note 20. Instruments dérivés

Les investissements comprennent les participations dans les entreprises associées et les actifs financiers disponibles à la vente.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Les profits ou pertes résultant de la variation de leur juste valeur sont constatés directement en capitaux propres. Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

En 2009, l'augmentation des investissements inclut l'acquisition des participations minoritaires dans les sociétés Intercim et blueKiwi pour un montant combiné de 6,0 millions d'euros.

Les prêts à long terme, les dépôts de garantie et les autres actifs non courants sont évalués au coût amorti.

## Note 16. Acquisitions

#### **IBM PLM**

En octobre 2009, la Société et IBM ont signé un accord définitif portant sur l'acquisition par la Société de l'entité d'IBM exclusivement dédiée aux activités de vente et de support client des applications PLM de la Société (« IBM PLM ») (voir Note 23. Engagements et passifs éventuels). La Société doit finaliser cette acquisition le 31 mars 2010.

#### **ENGINEOUS**

Le 21 juillet 2008, la Société a acquis 100 % d'Engineous Software Inc., une société américaine fournisseur de solutions d'automatisation, d'intégration et d'optimisation des processus de simulation pour un montant en numéraire d'environ 25,7 millions d'euros (y compris environ 0,4 million d'euros de frais directement liés à la transaction). Un montant de 12,5 millions d'euros a été enregistré en goodwill au titre de cette transaction et alloué au segment PLM.

Le détail des actifs incorporels amortissables inclus dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables d'Engineous Software Inc. est le suivant :

(En milliers d'euros)	Juste valeur	Durée de vie moyenne estimée
Relations clients	8 390	10 ans
Technologie acquise	2 902	7 ans
Marques	126	4 ans
Actifs incorporels amortissables acquis	11 418	

Les résultats pro-forma reflétant l'impact de cette acquisition ne sont pas présentés compte tenu de la faible matérialité de ces résultats sur les comptes consolidés de la Société.

# Note 17. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées des éléments suivants :

	Exercice clos le 31 décembre 2009 Exercice clos le 31 décembre 2008					e 2008 —
(En milliers d'euros)	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette
Logiciels	254 173	(172 645)	81 528	259 882	(154 756)	105 126
Relations clients	215 113	(73 752)	141 361	221 659	(55 251)	166 408
Autres actifs incorporels	15 644	(9 141)	6 503	15 414	(6 342)	9 072
Total	484 930	(255 538)	229 392	496 955	(216 349)	280 606

L'évolution de la valeur nette des immobilisations incorporelles s'analyse de la façon suivante au 31 décembre 2009 :

(En milliers d'euros)	Logiciels	Relations clients	Autres actifs incorporels	Total
Valeurs nettes au 1er janvier 2009	105 126	166 408	9 072	280 606
Acquisitions	1 360	_	_	1 360
Cessions	(74)	_	_	(74)
Dotations aux amortissements	(23 246)	(20 661)	(2 423)	(46 330)
Effet de la conversion	(1 638)	(4 386)	(146)	(6 170)
Valeurs nettes au 31 décembre 2009	81 528	141 361	6 503	229 392

L'évolution de la valeur nette des immobilisations incorporelles s'analyse de la façon suivante au 31 décembre 2008 :

(En milliers d'euros)	Logiciels	Relations clients	Autres actifs incorporels	Total
Valeurs nettes au 1 <sup>er</sup> janvier 2008	117 103	171 062	10 270	298 435
Acquisition d'Engineous	2 902	8 390	126	11 418
Autres acquisitions	4 980	141	116	5 237
Cessions	(102)	_	(141)	(243)
Autres mouvements	(659)	(2 794)	_	(3 453)
Dotations aux amortissements	(22 711)	(19 266)	(1 496)	(43 473)
Effet de la conversion	3 613	8 875	197	12 685
Valeurs nettes au 31 décembre 2008	105 126	166 408	9 072	280 606

Le montant total des dotations aux amortissements des actifs incorporels s'est élevé à 46,3 et 43,5 millions d'euros en 2009 et 2008, respectivement. Le tableau suivant présente le montant estimé des dotations aux amortissements des actifs incorporels prévues pour les prochains exercices, sur la base des actifs incorporels comptabilisés au 31 décembre 2009 :

(En milliers d'euros)	Montant estimé des dotations aux amortissements des actifs incorporels
2010	41 535
2011	36 332
2012	33 343
2013	31 172
2014 et au-delà	87 010

### Note 18. Goodwill

L'évolution du goodwill s'analyse de la facon suivante aux 31 décembre 2009 et 2008 :

(En milliers d'euros)	Exercices clos I	Exercices clos les 31 décembre		
	2009	2008		
Goodwill au 1 <sup>er</sup> janvier	441 353	417 800		
Acquisition d'Engineous	_	12 527		
Acquisition d'ICEM	_	(1 984)		
Autres mouvements	(281)	(2 991)		
Effet de la conversion	(9 684)	16 001		
Goodwill au 31 décembre	431 388	441 353		

La Société a procédé à un test annuel de dépréciation du goodwill au cours du quatrième trimestre des exercices 2009 et 2008. Ces tests n'ont pas révélé de perte de valeur.

Pour les besoins des tests de perte de valeur du goodwill, la Société est découpée au 31 décembre 2009 en 6 unités génératrices de trésorerie (« UGT ») ou groupes d'UGT qui correspondent généralement à une marque de commercialisation des logiciels. Chaque UGT représente le plus petit groupe d'actifs générant des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie associées à d'autres actifs. Les tests de perte de valeur des goodwill sont effectués au niveau des UGT ou groupes d'UGT bénéficiant des synergies induites par les regroupements d'entreprises à l'origine de ces goodwill. Les UGT se répartissent par segment d'activité entre le PLM et la Conception mécanique 3D.

La valeur comptable du goodwill allouée à chaque UGT ou groupes d'UGT s'analyse de la façon suivante :

	2008	Autres mouvements	Effet de la Conversion	2009
PLM				
CATIA	101 730	(127)	(227)	101 376
DELMIA	25 584	(582)	(67)	24 935
ENOVIA	123 457	_	(3 649)	119 808
SIMULIA	160 659	428	(5 468)	155 619
Services	4 838	_	578	5 416
Conception mécanique 3D				
Conception mécanique 3D	25 085	_	(851)	24 234
Total Goodwill	441 353	(281)	(9 684)	431 388

La valeur recouvrable des UGT ou groupes d'UGT a été calculée à partir de la valeur d'utilité, en utilisant les prévisions de flux de trésorerie qui se fondent sur les budgets financiers et plans d'affaires sur une période de cinq à dix ans. Le taux d'actualisation avant impôt appliqué à ces prévisions est compris entre 12 % et 13 %. Pour les flux au-delà de cinq ou dix ans, une extrapolation est faite en utilisant un taux de 3 % ou 4 %, correspondant au taux de croissance à long terme pour l'industrie des logiciels.

Au 31 décembre 2009, sur la base des évaluations internes réalisées, la Société a conclu que la valeur recouvrable des UGT ou groupes d'UGT testés excédait significativement leur valeur comptable. En ce qui concerne l'appréciation de la valeur d'utilité des UGT ou groupes d'UGT testés, la Société estime qu'aucun des changements raisonnables possibles dans les hypothèses clefs listées ci-dessus, n'aura pour conséquence de porter la valeur recouvrable des UGT ou groupes d'UGT à un montant significativement inférieur à sa valeur comptable.

# Note 19. Autres passifs

Les autres passifs comprennent les éléments suivants :

	Exercices clos le	es 31 décembre
(En milliers d'euros)	2009	2008
Taxe sur la valeur ajoutée et autres taxes	30 957	34 938
Provisions courantes <sup>(1)</sup>	3 847	4 955
Charges à payer	3 890	19 955
Instruments dérivés, courants <sup>(2)</sup>	3 551	5 417
Autres passifs courants	3 347	4 778
Total autres passifs courants	45 592	70 043
Provisions non courantes <sup>(1)</sup>	36 945	35 083
Avantages postérieurs à l'emploi <sup>(3)</sup>	26 112	23 353
Participation des salariés aux résultats de la Société	25 566	21 850
Instruments dérivés, non courant <sup>(2)</sup>	2 035	
Autres passifs non courants	27 462	2 090
Total autres passifs non courants	118 120	82 376

<sup>(1)</sup> Voir réconciliation ci-dessous

L'évolution des provisions s'analyse de la façon suivante au 31 décembre 2009 :

(En milliers d'euros)	Restructurations	Risques fiscaux	Litiges	Total Provisions
Provisions au 1 <sup>er</sup> janvier 2009	4 955	33 622	1 461	40 038
Dotations	8 999	7 792	209	17 000
Utilisations	(8 545)	(2 897)	(142)	(11 584)
Reprises	_	(3 769)	_	(3 769)
Effet de la conversion et autres variations	(166)	(727)	_	(893)
Provisions au 31 décembre 2009	<i>5 243</i>	34 021	1 528	40 792

# Note 20. Instruments dérivés

#### **JUSTE VALEUR**

La juste valeur des instruments dérivés a été déterminée par des institutions financières sur la base de prix de marché et de modèles d'évaluation d'options.

Tous ces instruments ont été contractés dans le cadre de la stratégie de couverture de la Société et ont une maturité inférieure à 26 mois pour les instruments de couverture de change et une maturité d'environ trois ans pour les swaps de taux d'intérêts. La Direction de la Société estime que le risque de contrepartie relatif à ces instruments est minime car les contreparties sont des institutions financières de premier plan.

La Société présente sa politique de gestion des risques de marché au Chapitre 4 « Facteurs de risques ».

<sup>(2)</sup> Voir Note 20. Instruments dérivés

<sup>(3)</sup> Voir Note 24. Avantages postérieurs à l'emploi

#### **RISQUE DE CHANGE**

La Société exerce ses activités à l'international et effectue des opérations dans diverses devises étrangères, principalement le dollar américain et le yen japonais. Pour gérer son risque de change, la Société utilise généralement des contrats de change à terme, des options de change et des tunnels de change. A l'exception de certains instruments identifiés ci-dessous, les instruments dérivés détenus par la Société sont désignés comptablement comme des instruments de couverture de flux de trésorerie, sont fortement corrélés avec l'élément couvert sous-jacent et sont hautement efficaces pour compenser les variations des flux de trésorerie des éléments couverts.

Les tests d'efficacité des contrats de change à terme et des tunnels de change sont réalisés à partir des cours de change à terme et de la valeur à terme de l'élément couvert sous-jacent. En 2009, la part inefficace des instruments de couverture de risque de change exclue des tests d'efficacité était de (1,5) million d'euros et a été comptabilisée sur la ligne « (Charges) produits financiers et autres, nets » dans le compte de résultat consolidé (2008 : 2,1 millions d'euros).

Les instruments dérivés affectés aux flux de trésorerie du quatrième trimestre 2008 ont été dégualifiés à partir du 1er octobre 2008. Les pertes de change relatives à la déqualification de tunnels yen japonais / euros et du contrat de change à terme yen japonais / euros sont comptabilisées sur la ligne « (Charges) produits financiers et autres, nets » dans le compte de résultat consolidé pour 3,2 millions d'euros.

Aux 31 décembre 2009 et 2008, la juste valeur des instruments de couverture du risque de change inclut les dérivés suivants :

	◀	Exercices clos les 31 décembre			
	200	9	2008	3	
(En milliers d'euros)	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur	
Tunnels yen japonais / euros <sup>(1)</sup>	125 591	14 899	170 134	2 569	
Achats à terme U.S. dollars / yen japonais(2)	133 972	6 600	_		
Achats à terme U.S. dollars / euros <sup>(2)</sup>	104 817	3 740	_		
Achats à terme U.S. dollars / livre sterling(2)	22 907	583	_		
Ventes à terme yen japonais / euros <sup>(3)</sup>	5 632	36	38 748	(5 618)	
Ventes à terme livre sterling / euros	574	24	_		
Swap à démarrage décalé livre sterling / euros <sup>(4)</sup>	22 263	16	_	_	
Swap à démarrage décalé yen japonais / euros <sup>(4)</sup>	105 136	(136)	_		

- (1) Incluent en 2008 des tunnels avec un montant notionnel de 12,7 millions d'euros et une juste valeur de (2,7) millions d'euros qui sont déqualifiés depuis le 1er octobre 2008.
- Instruments financiers destinés à couvrir le risque de change sur l'engagement ferme de racheter l'activité ventes PLM d'IBM.
- Incluent en 2008 un contrat de change à terme avec un montant notionnel de 8,6 millions d'euros et une juste valeur de (2,1) millions d'euros qui est déqualifié depuis le 1er octobre 2008.
- (4) Instruments ne qualifiant pas à la comptabilité de couverture. Les changements de juste valeur ont été comptabilisés sur la ligne « (Charges) produits financiers et autres, nets » dans le compte de résultat consolidé. Ces instruments sont liés au rachat de l'activité ventes PLM d'IBM.

#### RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

La Société a contracté une ligne de crédit revolving qui porte intérêt à taux variable (voir Note 22. Emprunts). En décembre 2005, la Société a conclu des swaps de taux d'intérêt pour un montant de 200 millions d'euros dont l'objectif est de modifier les caractéristiques économiques d'une partie des flux prévisionnels d'intérêts relatifs à cet emprunt en les rendant fixes au taux de 3,36 % jusqu'au 15 septembre 2010. En juin 2009 et en juillet 2009, la Société a conclu de nouveaux swaps de taux d'intérêt pour un montant nominal de 100 millions d'euros et de 100 millions d'euros, respectivement, rendant fixes les flux prévisionnels associés d'intérêts aux taux de 3,18 % et de 2,98 % à partir du 15 septembre 2010 et ce jusqu'au 3 décembre 2012.

Aux 31 décembre 2009 et 2008, la juste valeur de l'instrument de couverture du risque de taux inclut les dérivés suivants :

	◀	Exercices clos les 31 décembre		
	2009	<b></b>	2008	<b></b>
(En milliers d'euros)	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur
Swaps de taux d'intérêt (de 2006 à 2010)	200 000	(3 416)	200 000	(2 368)
Swaps de taux d'intérêt (de 2010 à 2012)	200 000	(2 034)	_	

# Note 21. Capitaux propres et résultat par action

#### **CAPITAUX PROPRES**

Au 31 décembre 2009, le capital social de la Société est composé de 118 367 641 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune,

La Société gère son capital dans le cadre d'une politique financière équilibrée destinée à assurer un accès aux marchés de capitaux pour investir dans des projets créateurs de valeur, et à accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action. Cette politique conduit la Société à adapter la structure de ses capitaux propres en fonction des changements d'environnement économique en modifiant, le cas échéant, le taux de distribution ou en émettant ou rachetant des actions de la Société. Aucun changement de politique de gestion du capital n'est intervenu au cours des exercices 2009 et 2008.

Les écarts de conversion accumulés dans les autres éléments des capitaux propres s'élèvent à (176,2) et (147,8) millions d'euros aux 31 décembre 2009 and 2008, respectivement.

#### **DIVIDENDES**

La Société a l'obligation de maintenir le montant de la réserve légale égal à 10 % du capital social. La réserve légale s'élève à 11,9 et 11,8 millions d'euros pour les exercices clos les 31 décembre 2009 et 2008, respectivement, et est incluse dans les réserves consolidées de la Société. La réserve légale n'est distribuable qu'en cas de liquidation de la Société.

Le bénéfice distribuable est constitué du bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et du prélèvement pour la dotation à la réserve légale, et augmenté du report bénéficiaire. L'Assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du bénéfice distribuable suivant les recommandations du Conseil d'administration.

Un dividende sur les actions ordinaires au titre de 2008 et 2007 a été payé dans l'exercice suivant chaque clôture, pour un montant de 54,0 et 53,7 millions d'euros respectivement.

Le dividende par action s'élevait à 0,46 et 0,46 euros pour les exercices clos les 31 décembre 2008 et 2007, respectivement.

Un dividende de 0,8 million d'euros a été payé aux intérêts minoritaires en 2009.

#### PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

L'Assemblée générale des actionnaires a autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions propres, plafonné à 10 % du capital social de la Société. Le prix maximum d'achat autorisé dans le cadre du programme serait de 50 euros par action, le montant maximal des fonds destinés au rachat d'actions ne pouvant dépasser 500 millions d'euros. Conformément au programme de rachat d'actions, la Société a racheté 2 261 986 actions en 2008 pour un montant de 79,0 millions d'euros sur lesquelles 1 000 000 et 661 986 actions ont été annulées aux 31 décembre 2009 et 2008 respectivement. La Société n'a procédé à aucune opération de rachat d'action au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

#### COMPOSITION DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES

	Exercices clos I	es 31 décembre
(En milliers d'euros)	2009	2008
Instruments de couverture de flux de trésorerie :		
Gains (pertes) de l'exercice	17 482	(10 945)
Moins : Pertes recyclées dans le compte de résultat de l'exercice	(3 799)	(1 761)
	21 281	(9 184)
Actifs financiers disponibles à la vente :		
(Pertes) gains de l'exercice	(20)	28
Moins : Gains (pertes) recyclés dans le compte de résultat de l'exercice	_	
	(20)	28

### Note 22. Emprunts

En décembre 2005, la Société a mis en place une ligne de crédit multi-devises de 200 millions d'euros. Cette ligne de crédit peut être utilisée sur une période de 5 ans, qui pouvait être prorogée, sur option de la Société, à deux reprises pour une année supplémentaire. Cette ligne de crédit porte intérêts au taux Euribor plus 0,18 % par an.

En mars 2006, la Société a procédé à un tirage de 200 millions d'euros sur cette ligne de crédit. En 2006 et en 2007, la Société a exercé ses options pour étendre l'utilisation de cette ligne de crédit de deux années supplémentaires.

## Note 23. Engagements et passifs éventuels

#### **LOCATIONS**

La Société loue des équipements informatiques, du matériel de bureau et des locaux aux termes de contrats de location simples. Les loyers enregistrés à ce titre s'élèvent respectivement à 38,7 et 34,9 millions d'euros en 2009 et en 2008.

Au 31 décembre 2009, les redevances annuelles minimales futures au titre des contrats de location non résiliables étaient les suivantes :

(En milliers d'euros)	Locations Simples
2010	38 084
2011	34 350
2012	27 832
2013	24 698
2014	24 159
2015 et au-delà	117 728
Total des loyers minimaux futurs	266 851

En 2006, la Société a signé un contrat de bail en l'état futur d'achèvement pour un nouveau siège social situé à Vélizy, en région parisienne, en France. Dans le cadre de ce contrat, la Société s'engage à louer environ 60 000 mètres carrés de bureaux pour une durée initiale ferme de 12 ans à partir du 30 juin 2008, qui peut être prorogée sur option de la Société. Les paiements de loyers futurs au titre de la période initiale s'élèvent au total à environ 189,9 millions d'euros et sont présentés dans le tableau ci-dessus.

#### **ACQUISITION D'IBM PLM**

La Société et IBM ont annoncé leur intention d'intégrer les forces de vente d'IBM PLM au sein de la Société et de mettre en œuvre une nouvelle alliance globale destinée à étendre le PLM à l'ensemble des secteurs industriels. En octobre 2009, la Société et IBM ont signé un contrat prévoyant l'acquisition par la Société des activités de ventes et de support client d'IBM dédiées au portefeuille d'applications PLM de la Société, ainsi que les contrats clients et actifs associés, pour environ 600 millions de dollars américains en numéraire, moins les passifs repris par la Société.

#### **LITIGES**

La Société est impliquée dans un certain nombre de litiges généralement liés à ses activités courantes. Il n'est pas possible d'évaluer le risque inhérent à ces litiges et procédures judiciaires qui restera, le cas échéant, à la charge de la Société. La Direction de la Société, après consultation de ses avocats et conseillers juridiques, estime que le règlement de ces litiges n'aura pas d'incidence significative sur la situation financière et le résultat des opérations de la Société.

# Note 24. Avantages postérieurs à l'emploi

La Société verse des indemnités de départ à la retraite à prestations déterminées aux salariés des sociétés françaises et souscrit à un régime de retraite à prestations déterminées pour certains de ses salariés américains. De plus, la Société a d'autres engagements de retraite pour certaines de ses filiales non-américaines. Ces engagements ne sont pas significatifs et ont été cumulés avec les engagements des plans français pour la présentation des états financiers.

### Plans français et autres

En France, l'indemnité de départ à la retraite est calculée en fonction de l'ancienneté et du salaire annuel du salarié au moment de son départ. Ce droit est acquis et est versé au salarié au moment de son départ sous la forme d'une somme forfaitaire. Les droits à indemnités de départ à la retraite acquis par les salariés au cours de leur vie active sont provisionnés sur la base d'hypothèses et de calculs actuariels.

Les engagements de retraite des sociétés françaises sont déterminés selon la méthode prospective en retenant les hypothèses suivantes:

#### **HYPOTHÈSES**

Hypothèses moyennes pondérées retenues pour le calcul de l'engagement de retraite :

	Exercices clos les 31 décembre	
Plans français et autres	2009	2008
Taux d'actualisation	5,50 %	5,75 %
Taux de rendement attendu des placements	5,00 %	5,00 %
Taux d'augmentation moyen des salaires	3,00 %	3,00 %

Hypothèses moyennes pondérées retenues pour le calcul de la charge d'indemnité de départ à la retraite :

	Exercices clos les 31 décembre -	
Plans français et autres	2009	2008
Taux d'actualisation	5,75 %	5,25 %
Taux de rendement attendu des placements	5,00 %	5,00 %
Taux d'augmentation moyen des salaires	3,00 %	3,00 %

Dans la détermination du taux de rendement attendu des placements, la Société prend en considération la répartition des actifs, ainsi que les rendements, historiques et attendus, de chaque catégorie d'actif.

#### Eléments composant la charge d'indemnité de départ à la retraite

Les éléments composant la charge d'indemnité de départ à la retraite s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	Exercices clos lo	es 31 décembre ->
Plans français et autres	2009	2008
Droits acquis au cours de l'exercice	2 432	2 209
Charges d'intérêts des engagements de retraite selon la méthode prospective	1 410	1 287
Rendement attendu des actifs	(526)	(553)
Amortissement et report, nets	(183)	(530)
Réductions et liquidations	128	(793)
Charge d'indemnité de départ à la retraite – plans français et autres	3 261	1 620

#### **ÉVOLUTION DE L'ENGAGEMENT DE RETRAITE**

L'évolution de l'engagement de retraite est la suivante :

(En milliers d'euros)	Exercices clos les 3	1 décembre
Plans français et autres	2009	2008
Engagement en début d'exercice	27 457	26 505
Droits acquis au cours de l'exercice	2 432	2 209
Charges d'intérêts	1 410	1 287
Cotisations des salariés	107	83
Modification des régimes	(206)	
Réductions	128	(557)
Variation de périmètre	603	
Gains actuariels	(402)	(1 571)
Paiements de prestations	(891)	(800)
Effet des variations de change	(111)	301
Engagement à la clôture de l'exercice	30 527	27 457
Valeur des actifs en début d'exercice	10 338	11 000
Cotisations de l'employeur	867	1 247
Cotisations des salariés	107	83
Bénéfices financiers réels	733	(1 192)
Variation de périmètre	_	
Paiements de prestations	(891)	(800)
Valeur des actifs en fin d'exercice	11 154	10 338
Insuffisance des placements sur les droits accumulés	(19 373)	(17 119)
Gain non amorti sur écart actuariel et financier	(6 860)	(6 556)
Perte non amortie sur coût des services passés	121	322
Passif net comptabilisé – plans français et autres	(26 112)	(23 353)

#### **RÉPARTITION DES ACTIFS**

Tous les actifs des plans français ont été investis dans un contrat d'assurance avec la Sogecap, une compagnie d'assurance vie affiliée à la Société Générale. La Société a investi dans ce contrat un montant total de 6,8 millions d'euros.

La répartition des actifs par catégorie est la suivante :

	Exercices clos les 3	Exercices clos les 31 décembre -	
Plans français et autres	2009	2008	
Obligations	74 %	76 %	
Actions	26 %	24 %	
Total	100 %	100 %	

#### **FLUX DE TRÉSORERIE**

La Société ne prévoit pas de versement additionnel pour ses plans français en 2010.

### Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Les décaissements prévisionnels pour les exercices futurs sont les suivants :

#### Plans français et autres

2010	(1 980)
2011	(813)
2012	(731)
2013	(751)
2014	(1 491)
2015-2019	(10 192)

### Plans américains

Aux Etats-Unis, les prestations de retraite sont calculées en fonction de l'ancienneté et du dernier salaire moyen du salarié. Elles sont financées par des versements de la Société, alimentant les actifs d'une caisse de retraite distincte, d'un montant suffisant pour faire face ou excéder le financement minimum annuel prévu par la loi américaine (ERISA) sur la protection des revenus de retraite des salariés. Les engagements de retraite des sociétés américaines sont déterminés selon la méthode prospective en retenant les hypothèses suivantes :

#### **HYPOTHÈSES**

Hypothèses moyennes pondérées retenues pour le calcul de l'engagement de retraite :

	Exercices clos I	es 31 decembre
Plans américains	2009	2008
Taux d'actualisation	6,00 %	6,00 %
Taux de rendement attendu des placements	8,00 %	8,00 %
Taux d'augmentation moyen des salaires	3,00 %	3,00 %

Hypothèses moyennes pondérées retenues pour le calcul de la charge d'indemnité de départ à la retraite :

Ex		es clos les 31 décembre ->	
Plans américains	2009	2008	
Taux d'actualisation	6,00 %	6,00 %	
Taux de rendement attendu des placements	8,00 %	8,50 %	
Taux d'augmentation moyen des salaires	3,00 %	3,00 %	

#### ELÉMENTS COMPOSANT LA CHARGE D'INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

Les éléments composant la charge d'indemnité de départ à la retraite s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	Exercices clos le	s 31 décembre ->
Plans américains	2009	2008
Droits acquis au cours de l'exercice	1 349	1 266
Charges d'intérêts des engagements de retraite selon la méthode prospective	1 311	1 163
Rendement attendu des actifs	(1 189)	(1 272)
Amortissement et report, nets	483	247
Réductions et liquidations	(593)	(358)
Charge d'indemnité de départ à la retraite – plans américains	1 361	1 046

#### **ÉVOLUTION DE L'ENGAGEMENT DE RETRAITE**

L'évolution de l'engagement de retraite est la suivante :

(En milliers d'euros)	Exercices clos les 31 décembre		
Plans américains	2009	2008	
Engagement en début d'exercice	22 244	20 929	
Droits acquis au cours de l'exercice	1 349	1 266	
Charges d'intérêts	1 311	1 163	
Réductions	(863)	(610)	
Perte actuarielle	528	27	
Paiements de prestations	(371)	(301)	
Effet des variations de change	(816)	(230)	
Engagement à la clôture de l'exercice	23 382	22 244	
Valeur des actifs en début d'exercice	14 749	16 743	
Cotisations de l'employeur	628	1 208	
Bénéfices financiers réels	2 556	(2 554)	
Paiements de prestations	(371)	(301)	
Effet des variations de change	(589)	(347)	
Valeur des actifs en fin d'exercice	16 973	14 749	
Insuffisance des placements sur les droits accumulés	(6 409)	(7 495)	
Perte non amortie sur écart actuariel et financier	7 238	9 070	
Perte non amortie sur coût des services passés	79	100	
Actif net comptabilisé – plans américains	908	1 675	

#### **RÉPARTITION DES ACTIFS**

La répartition des actifs par catégorie est la suivante :

	Exercices clos les 31 décembre —		
Plans américains	2009	2008	
Obligations	54 %	54 %	
Actions	43 %	43 %	
Autres	3 %	3 %	
Total	100 %	100 %	

#### **FLUX DE TRÉSORERIE**

La Société ne prévoit pas d'effectuer de contribution complémentaire à ses plans américains en 2010.

Les décaissements prévisionnels pour les exercices futurs sont les suivants :

(En milliers d'euros)

Plans an	nárica	aine

2010	(398)
2011	(444)
2012	(511)
2013	(595)
2014	(711)
2015-2019	(5 827)

# Note 25. Transactions avec les parties liées

#### RÉMUNÉRATION DES CADRES DIRIGEANTS

Le tableau ci-dessous présente la rémunération des personnes qui sont à la clôture, ou qui ont été au cours de l'exercice clos, cadres dirigeants de la Société. En 2009 et 2008 les cadres dirigeants comprennent douze et treize personnes, respectivement.

	Exercices clos les 31 decembre		
(En milliers d'euros)	2009	2008	
Avantages à court terme <sup>(1)</sup>	7 210	7 160	
Rémunération en actions <sup>(2)</sup>	11 831	11 502	
Rémunération des cadres dirigeants	19 041	18 662	

<sup>(1)</sup> Inclut les salaires bruts, rémunérations, primes, intéressement, participation, jetons de présence et avantages en nature versés au cours de l'exercice.

#### **AUTRES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES**

La Société licencie ses produits à Dassault Aviation pour une utilisation interne, selon des conditions similaires à celles accordées à des clients de taille comparable. Le Président-Directeur Général de Dassault Aviation est le Président du Conseil d'administration de la Société. Le chiffre d'affaires réalisé dans le cadre de cet accord s'est élevé à 8,2 et 11,4 millions d'euros au titre des exercices clos les 31 décembre 2009 et 2008, respectivement.

La Société a également réalisé des prestations de services pour Dassault Aviation. Celles-ci ont été conclues à des conditions de marché et ont généré un chiffre d'affaires de 15,1 et 14,3 millions d'euros en 2009 et 2008, respectivement.

Le solde du compte client Dassault Aviation s'est élevé respectivement à 7,7 et 9,2 millions d'euros aux 31 décembre 2009 et 2008, respectivement.

La Société sous-traite certains travaux de développement de logiciels à 3D PLM Software Solutions Ltd (« 3D PLM »), une société indienne dont la Société détient 30 % et qui est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Les prestations réalisées par 3D PLM pour la Société se sont élevées à 20,9 millions d'euros et 19,9 millions d'euros pour les exercices 2009 et 2008, respectivement.

<sup>(2)</sup> Charge enregistrée au compte de résultat au titre des rémunérations fondées sur les actions (stock-options et actions gratuites).

# Note 26. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2009 comprend principalement les entités suivantes :

Pays	Entité	% intérêt
France	Dassault Data Services SAS	95 %
France	Dassault Systèmes Europe SAS	100 %
France	Dassault Systèmes Provence SAS	100 %
France	Dassault Systèmes SAS	100 %
Allemagne	Dassault Systèmes Deutschland GmbH	100 %
Allemagne	TransCAT PLM GmbH	100 %
Autriche	Dassault Systèmes Austria GmbH	100 %
Belgique	Dassault Systèmes Belgium SA	100 %
Espagne	Dassault Systèmes Espana S.L.	100 %
Israël	Dassault Systèmes Israël Ltd	100 %
Italie	Dassault Systèmes Italia Srl	100 %
Russie	Dassault Systèmes Russia Corp.	100 %
Royaume-Uni	Dassault Systèmes United Kingdom Ltd	100 %
Royaume-Uni	ICEM Ltd et ses filiales	100 %
Royaume-Uni	TransCAT PLM Ltd	100 %
Suède	Dynasim AB	100 %
Suisse	Dassault Systèmes (Switzerland) Ltd	98 %
Suisse	TransCAT PLM AG	100 %
Turquie	Dassault Systèmes Istanbul Inovasyon Technoloji Ltd Sti	100 %
Etats-Unis d'Amérique	Dassault Systèmes Americas Corp. et ses filiales	100 %
Etats-Unis d'Amérique	Dassault Systèmes Corp.	100 %
Etats-Unis d'Amérique	Dassault Systèmes Delmia Corp. et ses filiales	100 %
Etats-Unis d'Amérique	Dassault Systèmes Enovia Corp. et ses filiales	100 %
Etats-Unis d'Amérique	Dassault Systèmes Holding LLC	100 %
Etats-Unis d'Amérique	Dassault Systèmes Simulia Corp. et ses filiales	100 %
Etats-Unis d'Amérique	Rand North America Corp.	70 %
Etats-Unis d'Amérique	Dassault Systèmes SolidWorks Corp. et ses filiales	100 %
Etats-Unis d'Amérique	Spatial Corp. et ses filiales	100 %
Etats-Unis d'Amérique	Dassault Systèmes Services LLC	100 %
Canada	Dassault Systèmes Holding Canada Inc.	100 %
Canada	Dassault Systèmes Canada Innovation Technologies Inc.	100 %
Canada	Safework Inc.	100 %
Inde	Dassault Systèmes India Private Ltd	100 %
Inde	3D PLM Software Solutions Ltd	30 %(1)
Japon	Dassault Systèmes Kabushiki Kaisha et ses filiales	100 %

<sup>(1)</sup> Mise en équivalence. Toutes les autres entités sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

# 20.2 Informations financières pro-forma

Non applicable.

# 20.3 Comptes annuels

#### Présentation des comptes annuels et des méthodes d'évaluation retenues

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ont été préparés et présentés en conformité avec les dispositions de la loi comptable du 30 avril 1983 et son décret d'application du 29 novembre 1983. Conformément aux dispositions de l'article L. 232-6 du Code de commerce, les comptes annuels ont été établis dans les mêmes formes et selon les mêmes règles d'évaluation que lors de l'exercice précédent.

Du fait de sa cotation dans un pays de l'Union Européenne et conformément au règlement CE nº 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de la Société publiés au titre de l'exercice 2009 sont établis suivant les normes comptables internationales : International Financial Reporting Standards (« IFRS »).

#### Résultats de la société mère

L'exercice 2009 s'est traduit par une baisse de 2,4 % des produits d'exploitation qui s'élèvent à 548,7 millions d'euros pour 2009, contre 562,1 millions d'euros en 2008. Le chiffre d'affaires logiciels a atteint 468,7 millions d'euros pour 2009 contre 477,0 millions d'euros en 2008, soit une baisse de 1,7 %. Le poste production immobilisée représente 0,5 million d'euros pour 2009 contre 6,3 millions d'euros pour 2008 en raison de l'absence de capitalisation de projets significatifs sur l'exercice 2009.

La part du chiffre d'affaires réalisé à l'export s'est élevée à 375,2 millions d'euros, soit 68,6 % du total.

Les charges d'exploitation sont globalement stables à 434,4 millions d'euros pour 2009 principalement en raison de mesures d'économies de dépenses. Malgré cette stabilité, les charges de personnel augmentent de 7,0 millions d'euros et les charges de redevances augmentent de 20,4 millions d'euros principalement suite à un changement de flux de facturation des redevances ENOVIA compensées par des redevances perçues en chiffre d'affaires équivalentes. Dans le cadre des mesures d'économies dues à la conjoncture difficile, les achats et autres charges externes diminuent de 21,2 millions d'euros principalement sur les coûts de sous-traitance, les publications et les honoraires. Le résultat d'exploitation est en baisse de 10,6 % pour s'établir à 114,3 millions d'euros. Le résultat financier 2009 est positif de 22,6 millions d'euros comparé à une perte de 2,2 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 24,8 millions d'euros. Cette variation s'explique essentiellement par l'augmentation des dividendes reçus passant de 32,9 millions d'euros en 2008 à 74,4 millions d'euros pour 2009 et par l'augmentation nette des provisions pour dépréciation des titres de participation s'élevant à 59,3 millions d'euros pour 2009 contre 28,0 millions d'euros en 2008.

Le résultat net après impôt, participation et intéressement et résultat exceptionnel, s'établit à 108,9 millions d'euros au titre de l'exercice 2009 contre 115,3 millions d'euros pour l'exercice 2008.

Au 31 décembre 2009, les disponibilités et placements à court terme s'élèvent à 461,6 millions d'euros contre 249,2 millions d'euros au 31 décembre 2008.

# 20.3.1 Comptes annuels et annexes

## Bilan

		Exercices clos les 31 décembre			
(En milliers d'euros)	Notes	Montants bruts	Amortissements ou provisions pour dépréciation	2009 Montants nets	2008 Montants nets
ACTIF					
ACTIF IMMOBILISE	3, 4	1 651 691	160 495	1 491 196	1 551 480
Immobilisations incorporelles		106 626	39 364	67 262	54 263
Fonds de commerce		52 915	_	52 915	41 763
Concessions, brevets, licences, marques		50 591	39 364	11 227	10 633
Immobilisations en cours, avances et					
acomptes		3 120	_	3 120	1 867
Immobilisations corporelles		65 150	31 646	33 504	37 502
Installations techniques, matériels et					
outillages		51 863	27 173	24 690	26 769
Constructions		_		_	
Autres immobilisations corporelles		12 987	4 473	8 514	10 610
Immobilisations en cours		300	_	300	123
Immobilisations financières		1 479 915	89 485	1 390 430	1 459 715
Participations		1 410 264	87 253	1 323 011	1 358 071
Créances rattachées à des					
participations		67 312	2 223	65 089	66 390
Prêts		1 300		1 300	899
Dépôts et cautionnements		1 039	9	1 030	1 800
Actions propres en voie d'annulation		_		_	32 555
ACTIF CIRCULANT		681 000	2 102	678 898	541 095
Stocks		227	_	227	1 664
Avances et acomptes versés		447	_	447	173
Créances d'exploitation		218 704	2 102	216 602	290 000
Créances clients et comptes rattachés	5	157 552	2 102	155 450	221 744
Autres créances d'exploitation	6	61 152	_	61 152	68 256
Valeurs mobilières de placement	7.1	445 903	_	445 903	234 180
Actions propres	7.2	5 628	_	5 628	11 378
Disponibilités		10 091	_	10 091	3 700
Charges constatées d'avance	8	5 712	_	5 712	9 314
Ecarts de conversion		2 572	_	2 572	12 181
TOTAL DE L'ACTIF		2 340 975	162 597	2 178 378	2 114 070

		Exercices clos les 31 décembre -		
		2009	2008	
(En milliers d'euros)	Notes	Avant décisions de l'AGO	Avant décisions de l'AGO	
PASSIF		4.057.000	4 047 474	
CAPITAUX PROPRES	9	1 657 908	1 617 471	
Capital		118 368	118 862	
Prime d'émission		125 439	141 980	
Primes d'apport		269 978	269 978	
Réserve légale		11 886	11 760	
Report à nouveau		1 009 358	948 209	
Résultat de l'exercice		108 874	115 307	
Provisions réglementées		13 896	11 353	
Amortissements dérogatoires		109	22	
Provisions pour risques et charges	10	19 156	29 752	
DETTES		498 575	451 830	
Dettes financières	11	223 472	215 697	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		206 441	200 441	
Emprunts et dettes financières divers		17 031	15 256	
Dettes d'exploitation	13	275 103	236 133	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		93 396	87 147	

71 842

109 865

558

2 181

2 178 378

14

67 801

81 185

3 801

11 216

2 114 070

Dettes fiscales et sociales

Autres dettes d'exploitation

Ecarts de conversion

**TOTAL DU PASSIF** 

Produits constatés d'avance



# Compte de résultat

	<	Exercices clos les 3	1 décembre -
(En milliers d'euros)	otes	2009	2008
Produits d'exploitation (I)		548 660	562 106
Ventes de matériels		1 354	5 445
Redevances et prestations de services		545 706	549 206
Montant du chiffre d'affaires net	16	547 060	554 651
Dont à l'exportation		375 170	402 801
Production immobilisée		486	6 260
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges		183	960
Autres produits		931	235
Charges d'exploitation (II)		434 390	434 330
Achats de matériels		1 232	3 991
Autres achats et charges externes		174 831	196 046
Impôts, taxes et versements assimilés		9 340	11 229
Salaires et traitements		109 074	106 676
Charges sociales		58 556	53 986
Dotations aux amortissements des immobilisations		13 715	15 541
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants		1 007	412
Dotations aux provisions pour risques et charges		576	1 103
Autres charges		66 059	45 346
RESULTAT D'EXPLOITATION (III = I – II)		114 270	127 776
Produits financiers (IV)		119 495	64 653
Autres intérêts et produits assimilés		76 684	37 245
Reprises sur provisions et transferts de charges		21 149	4 873
Différences positives de change		16 501	13 683
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		5 161	8 852
Charges financières (V)		96 876	66 831
Dotations aux provisions		70 896	40 197
Intérêts et charges assimilées		8 484	9 727
Différences négatives de change		17 496	16 500
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		_	407
RESULTAT FINANCIER (VI = IV – V)	18	22 619	(2 178)
RESULTAT COURANT (III + VI)		136 889	125 598
Produits exceptionnels (VII)		12 827	43 253
Sur opérations de gestion		9 397	5 846
Sur opérations en capital		3 430	37 407
Reprises sur provisions exceptionnelles		_	
Charges exceptionnelles (VIII)		16 457	23 712
Sur opérations de gestion		3	37
Sur opérations en capital		7 693	15 526
Dotations aux amortissements et provisions		8 761	8 149
RESULTAT EXCEPTIONNEL (IX = VII – VIII)		(3 630)	19 541
Participation et intéressement des salariés (X)		17 892	17 343
Intéressement		7 209	8 140
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		10 683	9 203
Impôt sur les sociétés (XI)	19	6 493	12 489
RESULTAT NET (III + VI + IX – X – XI)		108 874	115 307

### Annexes aux comptes annuels

## Note 1 – Activité et faits marquants de l'exercice

#### **Activité**

Dassault Systèmes SA est la société mère du Groupe Dassault Systèmes, leader mondial sur le marché du Product Lifecycle Management, des solutions logiciels en 3 dimensions.

Dassault Systèmes SA, holding du Groupe Dassault Systèmes a pour activité principale la recherche et le développement ainsi que la commercialisation de ses produits. Les logiciels de Dassault Systèmes SA permettent aux entreprises de définir et de simuler numériquement leurs produits, ainsi que les processus et les ressources nécessaires à leur fabrication, leur maintenance et leur recyclage, tout en minimisant l'impact sur l'environnement.

#### Opérations significatives relatives aux participations

La revue en 2009 de l'évaluation du portefeuille de titres de participations a conduit à la comptabilisation d'une provision nette pour dépréciation de titres de participation pour 60 millions d'euros.

La société Athys acquise à 100 % en deux opérations en 2003 et 2006 a fait l'objet d'une Transmission Universelle de Patrimoine (« TUP ») à l'associé unique Dassault Systèmes SA, en juillet 2009.

Suite à la recapitalisation de la société Dassault Systèmes K.K., la participation de Dassault Systèmes SA dans cette dernière est passée de 2,7 à 32,5 millions d'euros.

#### Distribution de dividendes

Le dividende voté lors de l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 9 juin 2009 s'élevait à 54,7 millions d'euros et 54,0 millions d'euros ont été versés, car 0,7 million d'euros correspondait au dividende rattaché aux actions auto-détenues.

#### Plan d'attribution d'actions aux salariés

L'Assemblée générale mixte des actionnaires du 22 mai 2008 a autorisé le Conseil d'administration à consentir des options de souscription d'actions Dassault Systèmes SA à certains salariés de Dassault Systèmes SA ou de ses filiales françaises ou étrangères. Le nombre maximum d'options pouvant être consenties par le Conseil et non encore levées ne peuvent donner droit à souscrire un nombre d'actions excédant 20 % du capital social de Dassault Systèmes SA.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'administration a procédé, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, à une attribution de 1 851 500 options de souscription d'actions (voir Note 9.2).

#### Rachats d'actions propres

L'Assemblée générale mixte des actionnaires du 9 juin 2009 a autorisé le Conseil d'Administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions propres, plafonné à 10 % du capital social de Dassault Systèmes SA. En outre, ce plan prévoit que la Société ne puisse pas acheter d'actions excédant un prix de 50 euros par action rachetée et pour un montant maximum cumulé de 500 millions d'euros.

Durant l'exercice 2009, aucun rachat d'actions propres n'a eu lieu (en 2008 le rachat d'actions propres avait été à hauteur de 2 261 986 actions pour un montant total d'environ 79 millions d'euros).

#### Répartition du capital

Au 31 décembre, le capital de Dassault Systèmes SA était détenu par :

(en %)	2009	2008
Public	48,7	48,1
Groupe Industriel Marcel Dassault	43,9	43,6
Monsieur Charles Edelstenne, Président du Conseil d'administration	6,5	6,5
Auto détention	0,1	1,1
SW Securities LLC	0,2	0,2
Administrateurs et dirigeants <sup>(1)</sup>	0,6	0,5
Total	100	100

<sup>(1)</sup> A l'exclusion de Monsieur Charles Edelstenne

Au 31 décembre, les droits de vote dans Dassault Systèmes SA étaient détenus par :

(en %)	2009	2008
Public	39,3	40,3
Groupe Industriel Marcel Dassault	49,7	48,5
Monsieur Charles Edelstenne, Président du Conseil d'administration	10,4	10,8
Administrateurs et dirigeants <sup>(1)</sup>	0,6	0,4
Total	100	100

<sup>(1)</sup> A l'exclusion de Monsieur Charles Edelstenne

#### Evénements postérieurs à la clôture

Acquisition de l'activité IBM PLM et évolution de la relation avec IBM :

En octobre 2009, Dassault Systèmes SA et IBM ont signé un accord définitif portant sur l'acquisition de l'activité PLM d'IBM. Aux termes de la transaction qui sera finalisée le 31 mars 2010, la Société devrait acquérir les activités de vente, de distribution, de service et de support clients d'IBM PLM, ainsi que les contrats clients et les actifs associés. La Société et IBM définissent actuellement les prochaines étapes de leur partenariat établi de longue date en vue d'attribuer à Dassault Systèmes le statut de partenaire stratégique « Global Alliance Partner » d'IBM.

# Note 2 – Règles et méthodes comptables

L'exercice social a une durée de 12 mois couvrant la période allant du 1er janvier au 31 décembre.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ont été préparés et présentés conformément au règlement CRC 99-03. Les conventions comptables de base ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, du principe de permanence des méthodes d'un exercice à l'autre, de l'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Dassault Systèmes SA applique les règles comptables relatives à la définition, la valorisation, l'amortissement et la dépréciation des actifs relatifs notamment au règlement 2002-10 du 12 décembre 2002 et du 2004-6 du 23 novembre 2004 du Comité de la Règlementation Comptable.

### Informations financières concernant le patrimoine. la situation financière et les résultats de l'émetteur

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### 2.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition si elles sont acquises à titre onéreux, à leur coût de production si elles sont produites en interne, à leur valeur d'apport si elles sont reçues en apport.

Des malis techniques ont été comptabilisés suite à des fusions. Leur valeur est revue en fonction de l'estimation de celle de leurs actifs sous-jacents.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'acquisition et les frais accessoires. La base amortissable est fonction du coût d'acquisition moins une éventuelle valeur de marché nette de coûts de cession au terme de leur utilisation.

Les amortissements pour dépréciation des immobilisations incorporelles sont établis suivant le mode linéaire sur la durée prévue d'utilisation, à l'exception de certains logiciels qui sont amortis selon le mode dérogatoire sur une durée d'un an.

Les durées et les modalités d'amortissement des immobilisations corporelles sont présentées ci-dessous :

#### 1) Mode dégressif:

Matériel informatique neuf	3 à 7 ans
Matériel de bureau neuf	3 à 5 ans

#### Mode linéaire :

Matériel informatique d'occasion 3 ans Ordinateurs portables 2 ans Matériel de transport 4 ans Agencements et installations sur la durée du bail Mobilier de bureau sur la durée du bail

#### 2.2 Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués initialement au coût historique d'acquisition. Les frais directement liés à l'acquisition des titres de participation sont incorporés depuis 2007 au coût d'acquisition de ces titres et amortis fiscalement et comptablement sur 5 ans.

Périodiquement, et notamment lors de l'inventaire, Dassault Systèmes SA évalue la valeur d'utilité de ses titres de participation. Une provision pour dépréciation est constatée si leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable d'acquisition. La valeur d'inventaire des titres tient compte notamment de la quote-part des capitaux propres, de la rentabilité à long terme et d'éléments stratégiques.

#### 2.3 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur prix d'acquisition et sont dépréciées, le cas échéant, par référence à leur valeur boursière à la clôture de l'exercice. Les valeurs mobilières de placement acquises en devises sont converties au cours de clôture.

#### Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inferieure au coût historique notamment sur la base d'un critère d'ancienneté.

#### 2.5 Opérations en devise

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaleur en euro en fonction d'un taux de change moyen mensuel. Les dettes, créances et disponibilités libellées en devises étrangères figurent au bilan pour leur contrevaleur euro au cours de clôture ou au taux couvert lorsqu'elles font l'objet d'une couverture de change. Les différences de conversion sont inscrites au bilan sous la rubrique « Ecarts de conversion ». En cas de pertes latentes, une provision pour risques (perte de change) est comptabilisée.

#### Informations financières concernant le patrimoine. la situation financière et les résultats de l'émetteur

#### 2.6 Chiffre d'affaires

Dassault Systèmes SA réalise son chiffre d'affaires à partir de deux sources principales : (1) des licences d'utilisation de nouveaux logiciels et des prestations de maintenance associées qui comprennent des mises à jour et un support technique ainsi que des développements de fonctionnalités supplémentaires pour les produits standards effectués à la demande des clients, (2) un accord de distribution conclu avec IBM.

Le chiffre d'affaires issu des nouvelles licences d'utilisation représente la somme des redevances acquises au titre de l'octroi aux clients de licences d'utilisation de nos logiciels. Le chiffre d'affaires issu des licences d'utilisation de nouveaux logiciels comprend des ventes sous licences à durée indéterminée ou déterminée de produits logiciels et est comptabilisé lorsque : (i) Dassault Systèmes SA peut démontrer l'existence d'un accord, (ii) la livraison et la réception du logiciel ont eu lieu, (iii) le montant de la licence d'utilisation du logiciel est déterminé ou déterminable, et (iv) le recouvrement est probable. Si l'un des quatre critères n'est pas rempli, la comptabilisation du chiffre d'affaires issu de la licence d'utilisation du logiciel est différée jusqu'à ce que tous les critères soient remplis. Le chiffre d'affaires se rapportant à la vente sous licence de logiciels par le biais de distributeurs est généralement comptabilisé lorsque Dassault Systèmes SA reçoit la preuve de l'existence d'une vente à un client final, et à condition que tous les autres critères préalables à la comptabilisation du chiffre d'affaires aient été remplis.

Le chiffre d'affaires issu de la maintenance équivaut aux redevances associées à la vente de mises à jour périodiques de produits non spécifiées et au support technique. Les mises à jour de licences consistent en un droit à des mises à jour de produits non spécifiées, s'il y en a et lorsqu'elles sont disponibles. Elles sont conclues lors de l'acquisition de la licence d'utilisation de logiciel initiale. Le support maintenance peut être renouvelé à l'issue de chaque terme fixé. Le chiffre d'affaires de la maintenance est différé et comptabilisé selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de maintenance

Le chiffre d'affaires issu du développement de produits correspond au développement de fonctionnalités additionnelles effectué à la demande des clients. Ce chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque les services sont rendus.

Le chiffre d'affaires issu de contrats à éléments multiples, c'est-à-dire incluant généralement des licences d'utilisation de nouveaux logiciels et des contrats de maintenance vendus ensemble, est ventilé entre chaque élément du contrat en utilisant principalement la méthode résiduelle s'appuyant sur la juste valeur des éléments non livrés. Les éventuelles remises sont appliquées aux éléments livrés, généralement des licences d'utilisation, selon la méthode résiduelle. La juste valeur de la maintenance est déterminée sur la base soit d'un taux de renouvellement spécifié dans chaque contrat, soit du prix pratiqué lorsqu'elle est vendue séparément.

#### Accord de distribution IBM

Conformément au contrat que Dassault Systèmes SA a conclu avec IBM, Dassault Systèmes SA vend sous licence ses produits à IBM qui les revend sous licence aux utilisateurs finaux. Dassault Systèmes SA fournit des prestations de maintenance à IBM mais ne conclut pas de contrats directement avec les clients d'IBM. Par ailleurs, Dassault Systèmes SA forme les employés d'IBM lors de la sortie de nouveaux produits et participe avec IBM à un contrat de marketing à échelle mondiale ainsi qu'à d'autres initiatives de développement concernant les produits Dassault Systèmes SA et ceux d'IBM.

Dans le cadre de ce contrat, les redevances sont acquises lorsque le chiffre d'affaires est comptabilisé par IBM à partir de ses reventes sous licences de produits et services. En général cela conduit à prendre en compte le chiffre d'affaires au moment de la revente sous licence par IBM au client final pour les licences d'utilisation et sur la période durant laquelle IBM doit fournir le support au client final pour les prestations de maintenance. Dassault Systèmes SA comptabilise le chiffre d'affaires lorsque les redevances sont acquises.

Le contrat conclu entre Dassault Systèmes SA et IBM prévoit une augmentation de la part du chiffre d'affaires issu de la vente de licences revenant à IBM lorsque certains objectifs de ventes et de croissance sont atteints par IBM. Cette mesure incitative est également associée à une disposition prévoyant qu'IBM atteigne un certain niveau de ventes et de frais de marketing pour la distribution de CATIA et ENOVIA, cette mesure incitative venant en déduction du chiffre d'affaires enregistré par Dassault Systèmes SA.

#### 2.7 Frais de recherche et de développement

Les dépenses de recherche et de développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont engagées si l'analyse de critères techniques ne les rend pas immobilisables.

L'application de ce principe comptable a conduit, dans tous les cas, à l'enregistrement de ces coûts en charges de l'exercice au cours duquel ils ont été encourus.

#### 2.8 Instruments financiers dérivés

Dassault Systèmes SA a recours à des instruments financiers dérivés dans le but de gérer et réduire son exposition aux risques de change et de variation des taux d'intérêt. La politique de Dassault Systèmes est de gérer globalement ses positions sans nécessairement mettre en place des couvertures spécifiques.

### Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

#### Instruments dérivés de taux :

Les produits et charges financiers résultant de l'utilisation de ces instruments sont constatés en résultat de manière symétrique à l'enregistrement des charges et des produits des opérations couvertes lorsqu'ils sont comptablement qualifiés de couverture. Lorsqu'ils ne sont pas qualifiés comptablement de couverture, ces instruments sont évalués de la manière suivante :

- les pertes nettes latentes, calculées sur les instruments négociés de gré à gré, sont intégralement provisionnées ;
- les gains nets latents sur les instruments négociés de gré à gré sont enregistrés en résultat uniquement au dénouement de l'opération ;
- les gains et pertes latents dégagés sur les instruments négociés sur les marchés organisés sont reconnus directement en résultat.

#### Instruments dérivés de change :

Les instruments dérivés de change concourent à la position de change de la Société. Les gains et pertes latentes sur ces instruments sont pris en compte dans le calcul de la provision pour pertes de change latentes.

### Notes sur le bilan

### Note 3 – Mouvements de l'actif immobilisé

(En milliers d'euros)	Valeur Brute 31/12/2008	Apports sociétés fusionnées	Augmentations 2009	Diminutions 2009	Valeur Brute 31/12/2009
Immobilisations incorporelles	90 092	11 158	5 376	_	106 626
Fonds de commerce	41 763	11 152	_	_	52 915
Brevets, licences et marques	46 462	6	4 123	_	50 591
Immobilisations en cours	1 867	_	1 253	_	3 120
Immobilisations corporelles	58 925	72	7 153	1 000	65 150
Construction	_	_	_	- 1	_
Agencements et aménagements matériel	18 146	25	1 062	220	19 013
Installations techniques, matériel et outillage	27 813	_	5 075	38	32 850
Autres immobilisations corporelles	12 843	47	528	431	12 987
Matériel automobile	295	_	_	_	295
Mobilier de bureau	5 890	29	413	152	6 180
Matériel de bureau et social	6 658	18	115	279	6 512
Immobilisations en cours	123	_	488	311	300
Immobilisations financières	1 489 845	11	38 297	48 238	1 479 915
Total des immobilisations brutes	1 638 862	11 241	50 826	49 238	1 651 691

Les immobilisations en cours et les avances et acomptes sur immobilisations sont rattachés aux postes d'immobilisations auxquels ils se rapportent.

L'augmentation des immobilisations incorporelles en 2009 s'explique principalement par l'inscription en immobilisations incorporelles du mali technique issu de la TUP de la société Athys pour 11,2 millions d'euros en juillet 2009, et par l'acquisition de propriété intellectuelle Dynasim AB pour 2,0 millions d'euros en décembre 2009.

Les immobilisations financières comprennent essentiellement les titres des filiales et créances rattachées aux participations (1 478 millions d'euros), dont le détail est présenté dans les informations relatives aux filiales et participations, les prêts et avances consentis au personnel et les dépôts et cautionnements.

L'augmentation des immobilisations financières durant l'année 2009 est essentiellement liée aux variations suivantes :

- contributions en capital effectuées par Dassault Systèmes SA auprès des filiales Dassault Systèmes K.K. pour 29,9 millions d'euros, Dassault Systèmes Holding Canada Inc pour 1,7 million d'euros et Dynasim AB pour 0,5 million d'euros,
- acquisition de titres MatrixOne SAS pour 0,5 million d'euros,
- nouveau prêt accordé à la société liée Dassault Systèmes Deutschland GbmH pour 3 millions d'euros,
- prêts supplémentaires aux salariés dans le cadre des mesures d'accompagnement vers Vélizy pour 0,5 million d'euros.

La diminution des immobilisations financières durant l'exercice 2009 est principalement due aux variations suivantes :

- annulation de 1 000 000 d'actions propres en mars 2009 pour 32,6 millions d'euros,
- annulation de la valeur des titres Athys SAS pour 8,6 millions d'euros suite à la TUP réalisée en juillet 2009,
- remboursement des prêts de sociétés liées Dassault Systèmes K.K. pour 0,8 million d'euros, et Dassault Systèmes Canada Innovation Technologies Inc. pour 1,3 million d'euros,
- annulation du prêt de la société Athys suite à la TUP réalisée en juillet 2009 pour 3,2 millions d'euros.

# Note 4 – Mouvements des amortissements et provisions

(En milliers d'euros)	Amortissements au 31/12/2008	Apports Sociétés fusionnées	Dotations 2009	Reprises et cessions 2009	Amortissements au 31/12/2009
Immobilisations incorporelles	35 830	6	3 528	_	39 364
Brevets, licences et marques	35 830	6	3 528	_	39 364
Immobilisations corporelles	21 423	43	10 186	6	31 646
Construction	_	_	_	_	_
Agencements & Aménagements matériel	1 915	11	1 696	1	3 621
Installations techniques, matériel et outillage	17 275	_	6 277	_	23 552
Autres immobilisations corporelles	2 233	32	2 213	5	4 473
Matériel automobile	165	_	45	_	210
Mobilier de bureau	177	14	515	2	704
Matériel de bureau	1 891	18	1 653	3	3 559
Immobilisations financières	30 131	_	68 323	8 969	89 485
Total des amortissements	87 384	49	82 037	8 975	160 495

Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles comprennent 0,6 million d'euros relatifs à l'amortissement sur 8 ans de la technologie Delmia GmbH acquise en décembre 2008 pour 4,5 millions d'euros, ainsi que 2,2 millions d'euros relatifs à l'amortissement du système d'informations financières.

En 2009, la dotation aux provisions des immobilisations financières concerne principalement les dépréciations des titres de participation de Dassault Systèmes Israël Ltd pour 61,4 millions d'euros, et Dynasim AB pour 6,8 millions d'euros, afin de refléter leur valeur d'inventaire.

La reprise 2009 des immobilisations financières concerne principalement la dépréciation des titres de participation de Dassault Systèmes Deutschland GmbH pour 8,9 millions d'euros, afin de refléter leur valeur d'inventaire.

## Note 5 – Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés se décomposent comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Créances clients	92 887	153 552
Effets à recevoir	_	51
Factures à établir	64 665	70 024
Provision pour dépréciation des comptes clients	(2 102)	(1 883)
Total créances clients et comptes rattachés (nets)	155 450	221 744

L'échéance de l'ensemble des créances clients et comptes rattachés est à moins d'un an.

La diminution des créances clients de 60,7 millions d'euros s'explique principalement par :

- la diminution des créances intercompagnies qui passent de 123,4 millions d'euros en 2008 à 68,0 millions d'euros au 31 décembre 2009 est due notamment à la mise en place de procédures de paiement centralisé au niveau du Groupe, et l'incorporation d'une créance Dassault Systèmes K.K. de 29,8 millions d'euros qui a été convertie en capital de cette société en 2009,
- la diminution des créances clients tiers qui passent de 29,0 millions d'euros en 2008 à 23,8 millions d'euros au 31 décembre 2009.

## Note 6 – Autres créances d'exploitation

Les autres créances d'exploitation se composent des éléments suivants :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Impôt sur les sociétés	25 775	41 067
Taxe sur la valeur ajoutée	9 907	11 188
Comptes courants débiteurs	12 950	10 328
Avoirs à recevoir	10 495	5 087
Instruments financiers	1 283	
Divers	742	586
Total autres créances d'exploitation	61 152	68 256

L'échéance des autres créances d'exploitation est inférieure à un an.

La variation de la créance d'impôts, entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009, s'explique principalement par :

- la diminution des acomptes versés entre 2008 et 2009 de 54 à 32,1 millions d'euros,
- l'augmentation du crédit d'impôt recherche de 23,3 à 27,9 millions d'euros (ces montants concernent les crédits d'impôt recherche des sociétés faisant partie de l'intégration fiscale; soit Dassault Systèmes SA, Dassault Data Services SAS, et Dassault Systèmes Provence SAS),
- l'augmentation des retenues à la source de 0,7 à 2,6 millions d'euros.

## Note 7 – Liquidités

## 7.1 Valeurs mobilières de placement

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Valeurs mobilières de placement	445 903	234 180

Au 31 décembre 2009, 98,82 % de ces valeurs mobilières de placement étaient libellées en euros contre 83,44 % au 31 décembre 2008 et 1,18 % en dollars américains contre 16,56 % au 31 décembre 2008.

Les valeurs mobilières de placement sont investies pour 414,1 millions d'euros en placements monétaires, et 31,8 millions d'euros sont placés sur des supports de placement diversifiés.

# 7.2 Actions propres

	Nombre d'actions	Prix moyen (en euros)	Total actions (en milliers d'euros)
Actions propres au 1er janvier 2009	300 000	37,92	11 378
Attribution actions gratuites	(150 000)	38,33	(5 750)
Actions propres au 31 décembre 2009	150 000	37,52	5 628

# Note 8 – Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Locations immobilières	_	617
Locations mobilières	51	373
Assurances	_	100
Maintenance informatique	5 541	6 112
Autres	120	2 112
Total charges constatées d'avance	5 712	9 314

# Note 9 - Capitaux Propres

# 9.1 Capital social

Les mouvements intervenus sur le capital social au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009 s'analysent comme suit :

	Nombre d'actions	Valeur nominale (en euros)	Capital (en euros)
Actions au 1er janvier 2009	118 862 326	1	118 862 326
Actions émises dans le cadre des plans d'options de souscription d'actions			
(voir note 9.2)	505 315	1	505 315
Réduction de capital par annulation d'actions	(1 000 000)	1	(1 000 000)
Actions au 31 décembre 2009	118 367 641	1	118 367 641

# 9.2 Plans d'options de souscription d'actions

Le tableau ci-dessous résume les exercices des options depuis la mise en place de chacun des plans :												
	Plan du 15 décembre 1997	Plan du 28 janvier 1998	Plans 09 novemi				Plans du 29 mars 2001		Plan du 29 juin Plans du 2001 05 octobre 2			SOUS TOTAL
		1998-1	1998-02	1998-03	1998-04	1998-05	1998-08	1998-09	1998-10	1998-11	1998-12	A REPORTER
Nombre d'actions attribuées	1 031 840	750 000	2 468 730	354 750	3 297 000	320 000	2 909 600	553 300	138 000	1 387 400	328 650	13 539 270
Prix d'exercice d'une option	25,92 €	26,37 €	29,58 €	29,58 €	37,00 €	37,00 €	52,00 €	52,00 €	49,00 €	35,00 €	35,00 €	
Dates d'exercice	Du 15/12/99 Au 14/12/07	Du 28/01/98 Au 27/01/08	Du 09/11/00 Au 08/11/08	Du 09/11/98 Au 08/11/08	Du 15/09/01 Au 14/09/09	Du 15/09/99 Au 14/09/09	Du 29/03/03 Au 28/03/11	Du 29/03/01 Au 28/03/11	Du 29/06/01 Au 28/06/11	Du 05/10/02 Au 04/10/11	Du 05/10/02 Au 04/10/11	
Nombre d'options exercées jusqu'en 2006	571 503	719 000	651 275	239 809	79 709	153 325	-	110 825	46 177	58 324	131 837	2 761 784
Nombre d'options exercées en 2007	413 890	2 900	349 803	21 865	56 640	16 925	-	104 565	24 985	16 297	55 786	1 063 656
Nombre d'options exercées en 2008	-	300	1 391 819	46 413	23 999	45 685	-	53 650	15 915	23 718	25 809	1 627 308
Nombre d'options exercées en 2009	-	-	-	-	244 937	38 738	-	7 450	5 610	5 539	10 550	312 824
Nombre d'options annulées	46 447	27 800	75 833	46 663	2 891 715	65 327	132 090	117 880	8 208	38 849	57 912	3 508 724
Nombre d'options en circulation au 31 décembre 2009	-	-	_	-	_	-	2 777 510	158 930	37 105	1 244 673	46 756	4 264 974
	REPRISE SOUS TOTAL	Plans 28 mai		Plans 20 janvie		Plans 29 mars		Plan du 09 octobre 2006	Plan du 06 juin 2007	Plan du 25-sept-08	Plan du 27-nov-09	TOTAL
		2002-01	2002-02	2002-03	2002-04	2002-05	2002-06	2006-01	2006-02	2008-01	2008-02	
Nombre d'actions	13 539 270	1 363 563	355 300	3 325 000	675 000	967 150	232 850	1 405 700	1 325 900	1 436 600	1 851 500	26 477 833

	REPRISE SOUS TOTAL	Plans 28 mai		Plans 20 janvie		Plans 29 mars		Plan du 09 octobre 2006	Plan du 06 juin 2007	Plan du 25-sept-08	Plan du 27-nov-09	TOTAL
		2002-01	2002-02	2002-03	2002-04	2002-05	2002-06	2006-01	2006-02	2008-01	2008-02	
Nombre d'actions attribuées	13 539 270	1 363 563	355 300	3 325 000	675 000	967 150	232 850	1 405 700	1 325 900	1 436 600	1 851 500	26 477 833
Prix d'exercice d'une option		45,50 €	45,50 €	23,00 €	23,00 €	39,50 €	39,50 €	47,00 €	47,50 €	38,15	€ 39,00 €	-
Dates d'exercice		Du 28/05/03 Au 27/05/12	Du 28/05/03 Au 27/05/12	Du 20/01/04 Au 19/01/13	Du 31/12/04 Au 19/01/13	Du 30/03/07 Au 28/03/12	Du 30/03/06 Au 28/03/12	Du 10/10/09 Au 08/10/13	Du 07/06/10 Au 05/06/14	Du 25/09/09 Au 24/09/15	Du 27/11/13 Au 26/11/17	-
Nombre d'options exercées jusqu'en 2006	2 761 784	-	66 305	71 725	385 120	5 700	4 300	-	-	-	-	3 294 934
Nombre d'options exercées en 2007	1 063 656	440	96 481	504 841	107 245	-	61 600	-	-	-	-	1 834 263
Nombre d'options exercées en 2008	1 627 308	-	37 609	205 592	17 900	2 800	28 550	-	-	-	-	1 919 759
Nombre d'options exercées en 2009	312 824	-	6 113	158 798	11 930	950	14 700	-	-	-	-	505 315
Nombre d'options annulées	3 508 724	85 731	49 926	18 375	47 400	127 400	40 400	191 700	127 800	48 400	5 200	4 251 056
Nombre d'options en circulation au 31 décembre 2009	4 264 974	1 277 392	98 866	2 365 669	105 405	830 300	83 300	1 214 000	1 198 100	1 388 200	1 846 300	14 672 506
Remarque						exerçables à compter du 30/03/07	50 % exerçables le 30/03/06 et 50 % le 30/03/07	exerçables à compter du 10/10/09	exerçables à compter du 07/06/10	exerçables par tranche de 33 % à compter du 25/09/09, 2010 et 2011	exerçables à compter du 27/11/2013	

## 9.3 Analyse des variations de capitaux propres

Les mouvements intervenus sur les capitaux propres au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009 s'analysent comme suit :

			Effet des levées			
(En milliers d'euros)	2008 Avant décisions de l'AGO	Affectation du résultat 2008 par l'AGO	d'options et annulations d'actions	Résultat net de l'exercice 2009	Autres	2009 Avant décisions de l'AGO
Capital social	118 862	_	(494)	_	_	118 368
Primes d'émission	141 980	_	(16 541)	_	_	125 439
Primes d'apport	269 978	_	_	_	_	269 978
Réserve légale	11 760	126	_	_	_	11 886
Report à nouveau	948 209	61 149	_	_	_	1 009 358
Résultat de l'exercice	115 307	(115 307)	_	108 874	_	108 874
Provisions réglementées <sup>(1)</sup>	11 375	_	_	_	2 630	14 005
Capitaux Propres	1 617 471	(54 032)	(17 035)	108 874	2 630	1 657 908

<sup>(1)</sup> Les provisions réglementées résultent principalement de l'accord dérogatoire de participation aux résultats de l'entreprise dont bénéficient les salariés de Dassault Systèmes SA.

## Note 10 – Provisions pour risques et charges

Les mouvements des provisions pour risques et charges s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	Solde d'ouverture au 01/01/09	Dotations de l'exercice 2009	Reprises de l'exercice 2009 <sup>(1)</sup>	Solde de clôture au 31/12/09
Provisions pour indemnités de départ en retraite	7 913	465	_	8 378
Provisions pour médailles du travail	2 135	(15)	_	2 120
Provisions pour perte de change	12 180	2 572	12 180	2 572
Autres provisions pour risques et charges	7 524	4 454	5 892	6 086
Total des provisions	29 752	7 476	18 072	19 156

<sup>(1)</sup> La majorité des reprises de provision ont fait l'objet d'utilisations durant l'exercice.

L'engagement de Dassault Systèmes SA en matière d'indemnités de fin de carrière a été évalué selon la méthode du prorata des droits

Cette méthode qui repose sur une évaluation actuarielle des droits prend en compte les droits que les salariés auront acquis au moment de leur départ à la retraite, calculés en fonction de l'ancienneté et du salaire annuel du salarié au moment de son départ. Ces droits sont acquis et versés au salarié au moment de son départ sous la forme d'une somme forfaitaire. Les droits à indemnités de départ à la retraite acquis par les salariés au cours de leur vie active sont provisionnés sur la base d'hypothèses et de calculs actuariels.

Les engagements de retraite au 31 décembre 2009 ont été déterminés selon la méthode prospective avec les hypothèses suivantes : départs à la retraite entre 60 et 64 ans, taux d'actualisation de 5,50 %, taux d'augmentation moyen des salaires de 3 % et taux de

Dassault Systèmes SA a souscrit, en 1998, un contrat d'assurance avec la Sogecap, une compagnie d'assurance-vie affiliée à la Société Générale, destiné à couvrir les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite. Dans le cadre de ce contrat, Dassault Systèmes SA a investi un montant total de 6,1 millions d'euros.

La dotation pour pertes de change de l'exercice correspond aux pertes latentes dégagées en raison de la fluctuation des devises, essentiellement sur le dollar américain et le yen japonais.

La variation des autres provisions pour risques et charges entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009, correspond principalement :

- à la constitution d'une nouvelle provision pour charge d'actions à livrer en novembre 2011 pour 4,3 millions d'euros, et d'autre part,
- à la reprise d'une provision pour charge d'actions livrées en juin 2009 pour 5,8 millions d'euros dans le cadre d'un plan d'attribution d'actions gratuites.

## Note 11 – Dettes financières

Les dettes financières au 31 décembre 2009 s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	200 149	149	200 000
Banques	6 292	6 292	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	17 031	2 243	14 788
Total des dettes financières	223 472	8 684	214 788

Les échéances à plus d'un an des dettes financières concernent une ligne de crédit multi-devises de 200 millions d'euros et la participation des salariés aux résultats de l'entreprise.

La ligne de crédit a été mise en place par Dassault Systèmes SA en décembre 2005 pour un montant de 200 millions d'euros. Elle pouvait être utilisée sur une période de 5 ans, qui a été prorogée de 2 années supplémentaires sur option de la Société. En mars 2006, la Société a utilisé l'intégralité de cette ligne de crédit, remboursable en totalité en décembre 2012.

Cette ligne de crédit porte intérêts au taux Euribor + 0,18 % par an.

## Note 12 – Eléments concernant les entreprises liées

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Prêts accordés (solde à la clôture de l'exercice)	65 976	67 668
Intérêts reçus ou provisionnés pendant l'exercice sur les prêts accordés	2 225	3 387
Dividendes encaissés au cours de l'exercice	74 363	32 943
Comptes courants débiteurs (à la clôture de l'exercice)	12 950	10 323
Intérêts reçus ou provisionnés pendant l'exercice sur les comptes courants accordés	146	773
Comptes courants créditeurs (à la clôture de l'exercice)	103 690	52 433
Intérêts payés ou provisionnés pendant l'exercice sur les comptes courants obtenus	839	2 075
Créances clients et comptes rattachés	95 601	133 375
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	38 824	43 335

Les prêts accordés aux filiales ainsi que les comptes courants intercompagnies sont rémunérés aux conditions de marché.

Les dividendes encaissés au cours de l'exercice 2009 s'élèvent à 74,4 millions d'euros et se décomposent comme suit :

- 30,0 millions d'euros reçus de la société Dassault Systèmes Provence SAS,
- 17,2 millions d'euros reçus de la société Dassault Systèmes Americas Corp.,
- 14,3 millions d'euros reçus de la société Dassault Data Service SAS,
- 12,8 millions d'euros reçus de la société Dassault Systèmes Simulia Corp.,
- 0,1 million d'euros reçus de la société 3DPLM Software Private Ltd.

# Note 13 – Dettes d'exploitation

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés se décomposent comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Fournisseurs	34 078	47 032
Fournisseurs d'immobilisations	222	609
Factures non parvenues	59 096	39 506
Total dettes fournisseurs et comptes rattachés	93 396	87 147

L'échéancier des dettes fournisseurs et comptes rattachés s'analyse comme suit :

(En milliers d'euros)	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Fournisseurs	34 078	34 078	_
Fournisseurs d'immobilisations	222	222	_
Factures non parvenues	59 096	32 182	26 914
Total dettes fournisseurs et comptes rattachés	93 396	66 482	26 914

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de Commerce relatifs à l'information sur les délais de paiement, au 31 décembre 2009 le solde des dettes de Dassault Systèmes SA à l'égard de ses fournisseurs d'un montant total de 34 28 275,33 euros, se décompose ainsi qu'il suit :

- 72,84 % de ce solde est payable à 30 jours,
- 23,62 % à 60 jours,
- 1,86 % à 90 jours,
- 0,46 % à 120 jours,
- et 1,22 % au-delà de 120 jours.

Les dettes fiscales et sociales s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Taxe sur la valeur ajoutée	9 621	10 352
Autres impôts et taxes	711	929
Participation et intéressement	13 937	13 731
Provision pour congés payés	23 412	22 248
Autres charges de personnel	24 161	20 541
Total dettes fiscales et sociales	71 842	67 801

Les autres dettes d'exploitation s'analysent comme suit :

Total autres dettes d'exploitation	109 865	81 185
Autres	238	72
Instruments financiers	_	4 738
Ristournes à accorder et avoirs à établir	5 937	23 929
Comptes courants créditeurs	103 690	52 446
(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008

L'augmentation importante des comptes courants créditeurs est due à la mise en place courant 2009 d'une gestion centralisée de la trésorerie pour le Groupe.

## Note 14 – Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance comprennent les éléments suivants :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Redevances logiciels	214	3 801
Autres produits	344	
Total produits constatés d'avance	558	3 801

# Note 15 – Engagements financiers

## 15.1 Instruments financiers

Dans le cadre de la gestion de son risque de change, Dassault Systèmes SA utilise généralement des contrats de change à terme, des options de change et des tunnels de change. En 2009, Dassault Systèmes SA a contracté, pour son compte et pour le compte de certaines de ses filiales, des contrats de change à terme afin de couvrir le risque de change sur l'engagement ferme de racheter l'activité ventes PLM d'IBM. Les contrats pris pour le compte des filiales ont fait l'objet de contrats internes de couverture du risque de change entre Dassault Systèmes SA et ses filiales.

Dassault Systèmes SA a également contracté une ligne de crédit syndiqué qui porte intérêts à taux variable (voir Note 9). Dassault Systèmes SA a conclu des swaps de taux d'intérêt dont le résultat a modifié les caractéristiques de ces taux pour que les intérêts relatifs à cet emprunt soient fixes à 3,36 % jusqu'en 2010 et ensuite en moyenne à 3,08 % de 2010 à 2012. Dans le cadre de cette ligne de crédit, la Société est limitée dans sa capacité à octroyer des sûretés ou à vendre ses actifs ou ceux de ses principales filiales et à procéder à des restructurations l'impliquant. Un changement de contrôle de Dassault Systèmes SA pourrait entraîner un remboursement anticipé de cette ligne de crédit.

Le portefeuille d'instruments financiers est le suivant au 31 décembre 2009 :

		Exercice clos le  31 décembre 2009	
(En milliers d'euros)	Notionnel	Juste valeur	
Swaps de taux d'intérêt (de 2006 à 2010)	200 000	(3 416)	
Swaps de taux d'intérêt (de 2010 à 2012)	200 000	(2 034)	
Tunnels yen japonais / euros	125 591	14 899	
Achats à terme U.S. dollars / yen japonais	133 972	6 600	
Achats à terme U.S. dollars / euros	104 817	3 740	
Achats à terme U.S. dollars / livre sterling	22 907	583	
Ventes à terme U.S. dollars / yen japonais	133 972	(6 600)	
Ventes à terme euros / U.S. dollars	76 357	(2 718)	
Ventes à terme U.S. dollars / livre sterling	22 907	(583)	
Ventes à terme yen japonais / euros	5 632	36	
Ventes à terme livre sterling / euros	574	24	
Swap à démarrage décalé livre sterling / euros	22 263	16	
Swap à démarrage décalé yen japonais / euros	105 136	(136)	

Le portefeuille d'instruments financiers était le suivant au 31 décembre 2008 :

(En milliers d'euros)	Montant notionnel	Juste Valeur
Swaps de taux d'intérêt	200 000	(2 368)
Tunnel yen japonais / euros	170 134	2 569
Contrats de change à terme yen japonais / euros	38 748	(5 618)

La juste valeur des instruments dérivés a été déterminée par des institutions financières sur la base de prix de marché et de modèles d'évaluation d'options.

Tous ces instruments ont été contractés dans le cadre de la stratégie de couverture de Dassault Systèmes SA et ont une maturité inférieure à 26 mois pour les instruments de couverture de change et une maturité d'environ 2 ans pour les swaps de taux d'intérêt. La Direction estime que le risque de contrepartie relatif à ces instruments est minime car les contreparties sont des institutions financières de premier plan.

## 15.2 Accroissements et allégements de la dette future d'impôt sur les sociétés

Les accroissements et allégements de la dette future d'impôt sur les sociétés ont été évalués sur la base du taux de droit commun de l'impôt sur les sociétés, majoré des contributions exceptionnelles sur les périodes d'application de ces contributions. Ils proviennent des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable des produits et des charges.

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Nature des différences temporaires		
Provision pour participation	8 854	9 203
Provision pour indemnités de fin de carrière	8 378	7 912
Ecart de conversion passif	2 181	11 216
Provision pour risques	1 166	1 166
Dépréciation des créances	2 987	3 532
Autres	902	1 838
Total différences temporaires	24 468	34 867
Allégement net de la dette future d'impôt sur les sociétés (taux d'imposition de 34,43 %)	8 424	12 005

## 15.3 Autres engagements

Les engagements au 31 décembre 2009 s'élèvent à 208 millions d'euros pour les locations, incluant les engagements immobiliers relatifs au bail du siège social de Vélizy-Villacoublay, pris le 30 juin 2008 pour douze années (contre 189,7 millions d'euros au 31 décembre 2008).

En octobre 2009, la Société et IBM ont signé un accord définitif aux termes duquel Dassault Systèmes acquiert les activités de vente et support client d'IBM dédiées au portefeuille d'applications PLM de DS. La transaction est prévue le 31 mars 2010 pour un montant d'environ 600 millions de dollars américains en numéraire, moins les passifs repris par la Société. Dans le cadre de cet accord prévu, Dassault Systèmes va acquérir les activités de vente, marketing, services et support clients d'IBM PLM, ainsi que les contrats clients et les actifs qui s'y rapportent.

## 15.4 Droit individuel à la formation

La législation française alloue au titre du droit individuel à la formation pour les personnes en contrats à durée indéterminée au sein des entités françaises de Dassault Systèmes SA vingt heures de formation individuelle par an. Ce droit individuel à la formation peut être cumulé sur une période de six ans et les coûts sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont réalisés.

Les droits accumulés mais non consommés sont d'environ 155 995 heures au 31 décembre 2009.

# Notes sur le compte de résultat

## Note 16 – Ventilation du chiffre d'affaires

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Ventes de matériels	1 354	5 445
Logiciels (redevances et autres développements de produits)	468 731	477 057
Services (dont support technique)	13 908	13 616
<u>Autres produits</u>	63 067	58 533
Total chiffre d'affaires	547 060	554 651

La répartition par zone géographique du chiffre d'affaires logiciels s'analyse comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Europe	269 182	258 914
Amériques	87 575	107 155
Asie	111 563	110 988
Autres	411	
Total chiffre d'affaires logiciels	468 731	477 057

# Note 17 – Honoraires commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice, se décompose comme suit :

Total honoraires des commissaires aux comptes	1 159	1 155
Missions accessoires	86	85
Certification des comptes individuels et consolidés	1 073	1 070
(En milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008

## Note 18 – Résultat Financier

Le résultat financier s'élève à 22,6 millions d'euros en 2009 contre (2,2) millions d'euros pour l'exercice 2008.

Cette variation s'explique principalement par :

- une augmentation des dividendes reçus, 74,4 millions d'euros en 2009 contre 32,9 en 2008 (cf note 12),
- un produit net sur la provision pour perte de change de 9,6 millions d'euros contre une charge nette de 8,0 millions d'euros en 2008,
- une dotation nette aux provisions sur titres de participation de 59,3 millions d'euros contre 28,0 millions d'euros en 2008.

## Note 19 – Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices entre le résultat courant et le résultat exceptionnel, pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, s'analyse comme suit :

(En milliers d'euros)	Résultat avant impôt	(Charge) profit d'impôt	Résultat après impôt
Résultat courant	136 889	(15 943)	120 946
Résultat exceptionnel <sup>(1)</sup>	(21 522)	9 450	(12 072)
Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	115 367	(6 493)	108 874

<sup>(1)</sup> Y compris la participation des salariés et l'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise

Le taux effectif de l'impôt sur les bénéfices est de 5,63 % au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 (2008 : 9,77 %). Cette baisse du taux effectif est due essentiellement à une augmentation en 2009 du crédit d'impôt recherche comptabilisé par Dassault Systèmes SA.

A la suite de la sortie de la société Athys SAS du fait de la TUP, le groupe fiscal comprend 6 entités à fin décembre 2009.

Au terme de la convention d'intégration fiscale, il est convenu que la charge d'impôt de la société intégrée fiscalement serait égale à celle qui aurait été la sienne si cette filiale n'avait pas été membre du groupe.

En l'absence de telles conventions d'intégration fiscale, la charge d'impôt chez Dassault Systèmes SA aurait été de 7,9 millions d'euros en 2009.

## Informations complémentaires

## Note 20 – Rémunération des dirigeants

La rémunération brute totale en euros versée par Dassault Systèmes SA aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2009 se décompose en :

Salaires	3 095 000 euros
Avantages en nature	18 900 euros
Jetons de présence	73 500 euros <sup>(1)</sup>
Soit un total de	3 187 400 euros

<sup>(1)</sup> Jetons de présence 2008 versés en 2009. Le montant des jetons de présence 2009 versés en 2010 s'élève à 76 500 euros.

A la suite des autorisations qui lui ont été conférées par l'Assemblée générale des actionnaires, le Conseil d'administration de Dassault Systèmes SA a attribué gratuitement le 8 juin 2005 150 000 actions, le 14 juin 2006 150 000 actions, le 6 juin 2007 150 000 actions, le 25 septembre 2008 150 000 actions, et le 27 novembre 2009 150 000 actions au Directeur Général. Ces actions ne seront effectivement acquises qu'à l'expiration d'une période de 3, 2, 2, 2 et 2 ans, respectivement, et à condition que le Directeur Général soit encore mandataire social à cette date d'acquisition. Pour les actions attribuées le 27 novembre 2009 une condition de performance a également

A l'issue de cette période d'acquisition, le Directeur Général devra conserver les actions qui lui ont été attribuées gratuitement jusqu'à l'expiration d'une période de deux ans. En outre, le Directeur Général est tenu de conserver sous forme nominative au moins 15 % des actions ainsi acquises, et ce jusqu'à la cessation de ses fonctions.

# Note 21 – Effectif moyen et ventilation par catégorie

Personnel salarié ventilé par catégorie	31/12/2009	31/12/2008
Cadres	1 706	1 614
Agents de maîtrise et techniciens	56	52
Employés	125	128
Total effectif moyen	1 887	1 794

## Note 22 – Identité de la société consolidante

L'activité de Dassault Systèmes SA est incluse dans les comptes consolidés du Groupe Industriel Marcel Dassault SA, dont le siège social est situé au 9 Rond-Point des Champs – Elysées – Marcel Dassault, 75008 Paris.

# Note 23 – Informations relatives aux filiales et participations

(En milliers d'euros)	Valeur brute d'inven- taire des titres	Valeur nette d'inven- taire des titres	% de déten- tion		Réserves et report à nouveau	Bénéfice net ou (perte) du dernier exercice	Chiffre d'affaires	Dividendes encaissés		Cautions et garanties
Dassault Data Services SAS	892	892	95	3 000	13 519	5 899	55 608	14 250	_	_
Dassault Systèmes K.K.	32 525	32 525	100	32 667	(6 244)	(485)	98 848	_	_	_
Dassault Systèmes Provence SAS	32 248	32 248	100	32 394	8 403	10 736	26 259	30 000	_	
Dassault Systèmes Israel Ltd	64 883	3 483	100	24 372	(39 036)	2 212	19 928	_	5 288	
Dassault Systèmes Deutschland GmbH	51 354	32 301	100	14 282	(8 170)	(2 233)	37 568	_	4 250	_
Dassault Systèmes Italia Srl	381	381	100	423	(433)	(736)	8 174	_	250	
Dassault Systèmes (Switzerland) Ltd	68	68	100	67	25	111	715	_	_	_
3D PLM Software Solutions Ltd	90	90	30	192	14 405	5 760	20 886	85	_	_
Dassault Systèmes Holding Canada Inc. (1)	20 892	20 892	100	19 365	(764)	(13)	_	_	_	_
Dassault Systèmes UK Ltd	_	_	100	137	490	80	12 325	_	_	
MatrixOne SAS	550	550	100	4 276	(3 778)	(4)	5 829	-	_	
Dassault Systèmes SAS	30 040	30 040	100	24 638	1 282	2 387	123 481	_	_	
Dassault Systèmes Corp. <sup>(2)</sup>	643 059	643 059	100	1 142 078	40 279	1 520	_	17 230		
Dassault Systèmes Americas Corp.	278 106	278 106	10	351 265	(43 539)	20 763	128 865	12 798	_	5 101
Dassault Systèmes Simulia Corp.	242 977	242 977	10	130	41 636	21 722	106 542	_	_	
Dynasim AB	9 540	2 740	100	2 126	(1 275)	1 038	1 497			
Dassault Systèmes Europe SAS	37	37	100	37	(4 273)	(2 212)	_	_	53 648	_
Dassault Systèmes Espana S.L.	3	3	100	3	160	25	1 241	_	365	
Dassault Systèmes Belgium SA	392	392	99	392	69	167	1 084	_	_	
Dassault Systèmes India Ltd	1 334	1 334	100	1 183	461	316	4 366		_	_
Dassault Systèmes Holdco SAS	37	37	100	37	(8)	(4)	_	_	_	_
Allegorithmic <sup>(3)</sup>	850	850	16	С		n disponibles			1 050	_
	1 410 258	1 323 005						74 363	64 851	5 101

<sup>(1)</sup> Société holding canadienne détenant 100 % de Safework Inc. et de Dassault Systèmes Canada Innovation Technologies Inc.

Aucune autre caution ou aval d'un montant significatif n'a été octroyé par la Société à ses filiales. Les prêts accordés aux filiales sont présentés en note 12.

Les résultats des filiales étrangères ont été convertis sur la base des cours moyens annuels des devises concernées. Les montants des capitaux propres des filiales étrangères ont été, quant à eux, convertis sur la base des taux en vigueur à la clôture de l'exercice.

Société holding américaine détenant 100 % de SolidWorks Corporation et de Dassault Systèmes Holding LLC, cette dernière détenant elle-même 90 % de Dassault Systèmes Americas Corp. et de Dassault Systèmes Simulia Corp. et 100 % de Dassault Systèmes Delmia Corp. et de Spatial Corp.

Prise de participation

# 20.3.2 Résultats et autres éléments caractéristiques de Dassault Systèmes SA au cours des cinq derniers exercices

(en euros)	2005	2006	2007	2008	2009
Capital en fin d'exercice Capital social Nombre d'actions	115 038 378 115 038 378	115 770 290 115 770 290	117 604 553 117 604 553	118 862 326 118 862 326	118 367 641 118 367 641
Opérations et résultat de l'exercice Chiffre d'affaires hors taxes Résultat avant impôts, participation et intéressement des salariés et dotations	534 068 279	565 717 509	550 223 231	554 651 006	547 060 093
aux amortissements et provisions Résultat avant impôts, participation et intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions et	216 659 888	213 511 588	221 238 407	210 541 064	228 213 442
reprises de provisions Impôts sur les bénéfices Participation des salariés due au titre	211 983 870 58 042 657	205 226 123 52 252 284	218 039 395 40 856 300	202 315 635 12 489 386	198 578 445 6 492 806
de l'exercice Intéressement des salariés Résultat après impôts, participation et intéressement des salariés et dotations	11 550 478 7 306 112	10 683 531 7 801 959	9 720 962 8 195 662	9 202 886 8 140 149	10 683 300 7 208 561
aux amortissements et provisions <b>Résultat par part ou par action</b> Résultat après impôts, participation et intéressement des salariés mais avant dotations aux amortissements et	123 372 773	120 438 429	135 676 022	115 307 017	108 874 103
provisions et reprises de provisions Résultat après impôts, participation et intéressement des salariés et dotations aux amortissements et reprises de	1,17	1,16	1,35	1,45	1,47
provisions Dividende attribué par action	1,07 0,42	1,04 0,44	1,15 0,46	0,97 0,46	0,92
Personnel  Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice  Montant de la masse salariale de l'exercice  Montant des charges sociales de l'exercice	1 572 82 088 686 41 898 868	1 612 88 365 157 43 373 183	1 719 94 626 307 46 070 049	1 794 102 594 289 53 986 160	1 887 106 372 002 58 556 427

# 20.4 Rapport des contrôleurs légaux pour 2009

## 20.4.1 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Dassault Systèmes, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- · La note 2.6 de l'annexe expose les principes et méthodes comptables relatifs à la reconnaissance du chiffre d'affaires de ventes de logiciels comprenant principalement les redevances reçues dans le cadre de l'accord de distribution avec IBM.
- La note 2.2 de l'annexe expose les méthodes de comptabilisation et d'évaluation des immobilisations financières. Nous avons vérifié la cohérence des valeurs d'utilité des titres de participation avec les valeurs retenues pour l'établissement des comptes annuels.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 29 mars 2010

Les Commissaires aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT Xavier Cauchois

FRNST & YOUNG AUDIT Jean-Francois Ginies

## 20.4.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Dassault Systèmes, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I – Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

#### II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

• La note 2 de l'annexe expose les principes et les méthodes comptables relatives à la reconnaissance du chiffre d'affaires de ventes de logiciels comprenant d'une part, les redevances reçues dans le cadre de l'accord de distribution avec IBM, et d'autre part, les ventes de logiciels effectuées auprès de clients directs et de réseaux de revendeurs.

- Les notes 2, 16 et 17 de l'annexe exposent les principes et méthodes comptables relatifs à la valorisation des actifs et passifs acquis dans le cadre des regroupements d'entreprise, pour lesquels des hypothèses et estimations significatives sont effectuées par la direction.
- Les notes 2 et 6 de l'annexe exposent les principes et méthodes comptables relatifs à la détermination de la juste valeur des options et actions attribuées aux employés et aux dirigeants, pour laquelle des hypothèses et estimations significatives sont effectuées par

Nos travaux ont consisté à vérifier les principes et méthodes comptables visés ci-dessus, à examiner, le cas échéant, les hypothèses retenues et leurs modalités de mise en œuvre, et à vérifier que les notes annexes fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 29 mars 2010

Les Commissaires aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT Xavier Cauchois

**ERNST & YOUNG AUDIT** Jean-François Ginies

# 20.4.3 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2009.

Aux Actionnaires.

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

#### Absence d'avis de convention et d'engagement

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclus au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Convention et engagement autorisés au cours de l'exercice ayant fait l'objet d'un rapport spécial des commissaires aux comptes présenté à l'assemblée générale du 9 juin 2009 et approuvés par cette dernière

#### Avec M. Bernard Charlès

Indemnité en cas de révocation du mandat social de M. Bernard Charlès

#### Nature, objet et modalités

Le conseil d'administration du 23 septembre 2003 avait autorisé la décision d'accorder à M. Bernard Charlès une indemnité en cas de révocation de son mandat social ou en cas de rupture de son contrat de travail. Par ailleurs, compte tenu de la suspension de son contrat de travail (exposée à la convention décrite ci-dessous), M. Bernard Charlès a pris la décision de renoncer à son indemnité de départ au titre de son contrat de travail.

Conformément à la loi TEPA du 21 août 2007 imposant que l'indemnité due en cas de révocation du mandat social soit mise sous conditions de performance du bénéficiaire, le conseil d'administration, dans sa séance du 28 mars 2008, a autorisé un engagement de votre société à verser à M. Bernard Charlès une indemnité en cas de révocation de son mandat de directeur général soumis à la condition de satisfaction des conditions de performance établies pour le calcul de sa rémunération variable. Votre assemblée générale du 22 mai 2008 avait approuvé cette convention.

Le conseil d'administration, dans sa séance du 27 mars 2009, et compte tenu des recommandations du comité de rémunération en application des recommandations intégrées au Code de gouvernement d'entreprise consolidé AFEP/MEDEF de décembre 2008, a précisé, en les restreignant, les conditions dans lesquelles cette indemnité serait due.

Le montant de l'indemnité due sera équivalent au maximum à deux ans de rémunération du directeur général et dépendra de la satisfaction des conditions de performance établies pour le calcul de sa rémunération variable. Le montant versé serait calculé au prorata du pourcentage de rémunération variable versée pendant les trois années précédant le départ par rapport à la rémunération variable cible de ces mêmes années.

Ainsi, le montant dû serait calculé en application de la formule suivante :

- total des rémunérations brutes (y compris les rémunérations variables mais en excluant les avantages en nature et jetons de présence) dues au titre de son mandat pour les deux exercices fiscaux clos avant la date du départ,
- multiplié par le chiffre résultant de la division i) du montant des rémunérations variables versées au directeur général durant les trois exercices fiscaux clos avant la date du départ (numérateur), par ii) le montant des rémunérations variables cibles décidées pour chacune de ces mêmes années par le conseil d'administration en fonction de l'atteinte des objectifs fixés pour la société (dénominateur).

L'indemnité ne pourra être versée qu'en cas de changement de contrôle ou de stratégie dûment constaté par le conseil d'administration, ayant pour conséquence un départ contraint dans les douze mois suivants. Elle pourra également être versée dans l'hypothèse d'un départ contraint sans que ce départ ne soit lié à des mauvais résultats de la société ou à une faute de gestion du dirigeant, le conseil d'administration pouvant alors décider d'octroyer tout ou partie de l'indemnité de départ.

L'indemnité ne sera pas due dans l'hypothèse où le dirigeant quitte à son initiative la société pour exercer de nouvelles fonctions, ou change de fonctions à l'intérieur du groupe, ou encore s'il a la possibilité de faire valoir à brève échéance ses droits à la retraite.

Cependant, en cas d'événements exceptionnels portant gravement atteinte à l'image ou aux résultats de la société et impactant de manière significative à la baisse, selon l'appréciation du conseil d'administration, le cours de bourse de l'action de votre société, ou de faute séparable de ses fonctions et incompatible avec l'exercice normal de son mandat de directeur général, le conseil d'administration pourra constater que l'indemnité ne sera pas due.

#### Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

#### 1. Avec M. Bernard Charlès

#### a. Suspension du contrat de travail

#### Nature, objet et modalités

M. Bernard Charlès cumulait les fonctions de directeur général de votre société avec un contrat de travail de directeur de l'innovation. M. Bernard Charlès ne pouvant plus consacrer un temps suffisamment significatif à l'exercice propre de sa fonction salariée de directeur de l'innovation, le conseil d'administration, dans sa séance du 28 mars 2008, a autorisé la suspension du contrat de travail de M. Bernard Charlès tant que celui-ci exercera son mandat social, et ce à compter rétroactivement du 1er janvier 2008. Votre assemblée générale du 22 mai 2008 a approuvé cette convention. Le conseil d'administration, dans sa séance du 26 mars 2010, a pris acte de la démission de M. Bernard Charlès de son poste de directeur de l'innovation.

#### b. Avenant au contrat de travail du directeur général

#### Nature, objet et modalités

Le conseil d'administration du 23 septembre 2003 a autorisé la conclusion d'un avenant au contrat de travail de M. Bernard Charlès ayant pour objet notamment de prévoir une indemnité forfaitaire équivalente à vingt-quatre mois de la dernière rémunération annuelle brute qu'il aura reçue au titre de son contrat de travail, en cas de licenciement pour une raison autre que la faute grave ou lourde.

Il est rappelé que M. Bernard Charlès a pris la décision de renoncer à son indemnité de départ au titre de son contrat de travail compte tenu de la suspension de son contrat de travail.

#### 2. Avec la société Dassault Systemes Americas Corp. (anciennement Enovia Corp.)

#### Nature et objet

Contrat de licence de marque concédé à titre gratuit.

#### Modalités

Une licence non exclusive et gratuite de la marque Enovia a été concédée à la société Enovia Corp. Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration le 11 mars 1998. Elle a été conclue le 28 décembre 1998 pour une durée indéterminée, étant précisé que la société Enovia Corp. a changé de dénomination au 1er janvier 2006 pour « Dassault Systemes Americas Corp. ».

#### 3. Avec la compagnie Chartis Insurance (anciennement dénommée AIG Europe)

#### Nature et objet

Police d'assurance « Responsabilité des dirigeants ».

#### Modalités

Une police d'assurance « Responsabilité des dirigeants » a été souscrite auprès de la Compagnie AIG Europe et autorisée par le conseil d'administration du 24 juillet 1996.

Cette police d'assurance permet de couvrir l'ensemble des dirigeants, passés, présents ou futurs, de votre société et de l'ensemble de ses filiales, pour une prime annuelle de €141.971,11 hors taxes.

#### 4. Prise en charge des frais de défense des administrateurs

#### Nature, objet et modalités

Le conseil d'administration du 23 septembre 2003 a autorisé la décision de prise en charge par votre société des honoraires et frais de déplacement que les administrateurs de la société et de ses filiales seraient amenés à devoir assumer pour préparer leur défense personnelle devant une juridiction civile, pénale ou administrative aux Etats-Unis lorsque cette défense s'exercera dans le cadre d'une enquête, instruction ou investigation menée à l'encontre de votre société.

La prise en charge est assurée sous la triple réserve que les administrateurs et dirigeants concernés soient assistés par des avocats choisis par la société, que celle-ci reste maîtresse de ses choix stratégiques en matière de procédure et de moyens de défense et que les frais encourus soient raisonnables.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 29 mars 2010

Les Commissaires aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT Xavier Cauchois

**ERNST & YOUNG AUDIT** Jean-François Ginies

# 20.5 Date des dernières informations financières

31 décembre 2009.

# 20.6 Informations financières intermédiaires et autres

Dassault Systèmes n'a pas publié d'informations financières trimestrielles ou semestrielles depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés.

# 20.7 Politique de distribution des dividendes

Voir le paragraphe 26.1 ci-après pour une description de la politique de distribution de dividendes de la Société pour les quatre derniers exercices clos.

# 20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrages

La Société connaît des contentieux occasionnellement dans le cadre de son activité courante. À la connaissance de la Société, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance qui est en suspens ou dont elle est menacée), susceptible d'avoir, ou ayant eu au cours des 12 derniers mois précédant immédiatement la publication du présent Document de référence, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

À titre d'information, MatrixOne, Inc., société américaine acquise en mai 2006 par DS (renommée Dassault Systèmes Enovia Corp.), est défenderesse dans un procès de « class action » en cours devant le Tribunal fédéral de New York, comptant plus de 300 sociétés défenderesses. La plainte dans le cadre de cette « class action », déposée en avril 2002, allègue, entre autres, que MatrixOne et les autres défendeurs n'ont pas respecté le droit boursier américain pour avoir communiqué de façon inexacte au sujet du processus d'allocation de leurs actions aux investisseurs par les banques garantes dans le cadre de leurs introductions en bourse. Une transaction proposée au nom des émetteurs défendeurs dans le cadre de la « class action » a été approuvée par la plupart de ces défendeurs, y compris par MatrixOne, et a été approuvée de manière préliminaire par le Tribunal en septembre 2005. Toutefois, compte tenu d'une décision de décembre 2006 de la Cour d'appel fédérale de New York selon laquelle six affaires retenues par la Cour et relatives à des plaintes substantiellement similaires à celles déposées à l'encontre de MatrixOne, ne pouvaient constituer une « class action », la transaction proposée entre les plaignants et les émetteurs, y compris MatrixOne, a été annulée le 25 juin 2007. Les plaignants ont depuis lors déposé des plaintes modifiées dans ces six affaires dont les défendeurs ont demandé le rejet. Le 26 mars 2008, le Tribunal a refusé en grande partie le rejet des

plaintes modifiées dans ces six affaires. En février 2009, les parties ont trouvé un accord de principe pour transiger sur la totalité du litige. Un accord de transaction a été enregistré auprès du Tribunal fédéral le 2 avril 2009. Le 9 juin 2009, le Tribunal a approuvé de manière préliminaire la proposition de transaction globale. Un avis officiel a été communiqué aux plaignants participant à la "class action", et une audience devant le Tribunal, pendant laquelle les plaignants pouvaient exprimer leur opposition à l'accord proposé, a eu lieu le 10 septembre 2009. Le 6 octobre 2009, le Tribunal a émis une ordonnance d'approbation finale de la transaction. Plusieurs plaignants ont fait appel de cette ordonnance d'approbation de la transaction et leur appel est en cours. MatrixOne Inc. continue activement à défendre ses intérêts dans ce litige.

Bien que la Société ne puisse garantir l'issue de cette procédure, la Société estime que le résultat final de ces poursuites n'aura pas d'effet significatif sur la situation financière, les résultats ou la trésorerie de la Société.

# 20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale depuis le 31 décembre 2009

A l'exception des informations indiquées au paragraphe 5.1.5 « Historique de la Société - 2009 », au Chapitre 10 « Trésorerie et capitaux », au Chapitre 12 « Informations sur les tendances », au Chapitre 13 « Prévisions ou estimations du bénéfice » et au paragraphe 21.1.4 « Actions propres » concernant les rachats d'actions, il n'y a pas eu de changement significatif de la situation financière ou commerciale de la Société depuis la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

# CHAPITRE 21 – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

# 21.1 Capital social

## 21.1.1 Capital social au 28 février 2010

Au 28 février 2010, le nombre d'actions en circulation composant le capital de DS est de 118 426 012, d'une valeur nominale de 1 euro chacune, entièrement libérées. Il était de 118 367 641 au 31 décembre 2009.

Au 28 février 2010, les options de souscription d'actions en circulation, exercables ou non, donneraient lieu si elles étaient toutes exercées. à l'émission de 14 541 135 actions nouvelles, représentant environ 12,28 % du capital social de DS à cette date.

A cette même date, sur la base des cours de clôture de l'action du vendredi 26 février 2010, soit 42.30 euros, l'exercice des options en circulation pouvant être exercées à cette date et dont le prix d'exercice est inférieur à ce cours, entraînerait l'émission de 8 089 433 actions nouvelles, représentant environ 6,83 % du capital social de DS à cette même date. L'effet de la dilution par action au 31 décembre 2009 est aussi indiqué dans la Note 11 des comptes consolidés.

Dans le cadre de l'acquisition de SolidWorks en 1997, Dassault Systèmes a émis des actions destinées à être allouées aux titulaires d'options de souscription d'actions et de warrants émis par SolidWorks préalablement à cette acquisition. Ces actions Dassault Systèmes ont été historiquement détenues par une filiale américaine détenue à 100 % par le Groupe, SW Securities LLC. Il n'existe plus de tels options ou warrants SolidWorks en circulation à l'heure actuelle. Au 31 décembre 2009, comme au 28 février 2010, SW Securities LLC détenait 251 807 actions, soit environ 0,21 % du capital social à ces dates. En raison de leur qualité d'actions d'auto-contrôle, ces actions détenues par SW Securities LLC sont dépourvues du droit de vote et n'ont pas vocation à recevoir de dividendes.

Il n'existe, en dehors des options de souscription d'actions consenties dans le cadre des plans d'options et des attributions gratuites d'actions mentionnés au Chapitre 15 et au paragraphe 17.2, aucun titre donnant le droit de souscrire des actions Dassault Systèmes et aucun accord visant à augmenter le capital. Dassault Systèmes n'a émis aucun titre qui ne soit pas représentatif du capital.

#### Nantissement d'actifs

Au 31 décembre 2009, à la connaissance de la Société, il n'existe aucun nantissement sur les actifs de Dassault Systèmes à l'exception des inscriptions prises par les organismes de financement dans le cadre de contrats de location financière. À la connaissance de DS, 1 250 actions Dassault Systèmes inscrites au nominatif font l'objet d'un nantissement au 15 mars 2010. Les actions détenues par DS dans ses filiales et le fonds de commerce de ses filiales ne font l'objet d'aucune sûreté. A la connaissance de DS, aucune action de ses filiales non détenue par DS ne fait l'objet d'une sûreté.

## 21.1.2 Tableau d'évolution du capital de Dassault Systèmes au cours des trois derniers exercices

Date	Opération	Valeur nominale unitaire (en euros)	Montant du capital social (en euros)	Nombre cumulé d'actions	Montant nominal des variations de capital (en euros)
31 décembre 2006	Exercice d'options de souscription	1	115 770 290	115 770 290	731 912
31 décembre 2007	Exercice d'options de souscription	1	117 604 553	117 604 553	1 834 263
29 février 2008	Exercice d'options de souscription	1	117 645 813	117 645 813	41 260
29 août 2008	Exercice d'options de souscription	1	119 011 171	119 011 171	1 365 358
25 septembre 2008	Réduction du capital par annulations d'actions auto-détenues	1	118 349 185	118 349 185	(661 986)
31 décembre 2008	Exercice d'options de souscription	1	118 862 326	118 862 326	513 141
28 février 2009	Exercice d'options de souscription	1	118 866 151	118 866 151	3 825
27 mars 2009	Réduction du capital par annulation d'actions auto-détenues	1	117 866 151	117 866 151	(1 000 000)
31 décembre 2009	Exercice d'options de souscription	1	118 367 641	118 367 641	501 490
28 février 2010	Exercice d'options de souscription	1	118 426 012	118 426 012	58 371

Le montant des variations des capitaux propres induits par les opérations décrites dans le tableau ci-dessus figure, pour les opérations réalisées jusqu'au 31 décembre 2009, dans le « Tableau de variation de capitaux propres consolidés » inclus dans les comptes consolidés.

# 21.1.3 Tableau des délégations d'augmentation du capital

Le tableau récapitulatif ci-dessous des délégations et autorisations données par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration et en cours durant l'exercice 2009 ainsi qu'à la date du présent Document de référence mentionne les autorisations d'augmenter le capital social ainsi que les autorisations de racheter des actions propres et de les annuler.

Résumé des délégations	AG	Utilisation
Autorisation de racheter des actions Dassault Systèmes	9 juin 2009	Utilisation de cette autorisation décrite au paragraphe 21.1.4 du présent document de référence
Autorisation d'annuler les actions rachetées dans le cadre du programme de rachat	9 juin 2009	Utilisation de cette autorisation décrite au paragraphe 21.1.4 du présent document de référence
Délégations en vue d'augmenter le capital avec ou sans droit préférentiel de souscription, le cas échéant par incorporation de réserves, bénéfices ou primes dans la limite de 15 millions d'euros de nominal, et pour émettre des titres de créances donnant accès au capital dans la limite de 750 millions d'euros de nominal	9 juin 2009	Non utilisées
Délégations en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription, dans la limite de 15 % de l'émission initiale, dans la limite de 15 millions d'euros de nominal prévue à la ligne précédente	9 juin 2009	Non utilisées
Délégation en vue d'augmenter le capital pour rémunérer des apports en nature, dans la limite de 10 % du capital	9 juin 2009	Non utilisée
Délégation pour augmenter le capital au profit des adhérents à un plan d'épargne de Dassault Systèmes SA ou des sociétés qui lui sont liées, dans la limite de 10 millions d'euros de nominal	9 juin 2009	Non utilisée
Autorisation d'attribuer gratuitement des actions, dans la limite de 1 % du capital	6 juin 2007	Utilisation de cette autorisation décrite au paragraphe 15.1 du présent document de référence
Autorisation d'octroyer des options de souscription ou d'achat d'actions	22 mai 2008	Utilisation de cette autorisation décrite aux paragraphes 15.1 et 17.2 du présent document de référence

L'autorisation donnée par l'Assemblée générale au Conseil d'administration aux fins d'attribuer gratuitement des actions au profits de ses salariés ou dirigeants en date du 6 juin 2007 expirant le 6 août 2010, le Conseil propose à l'Assemblée générale devant se réunir le 27 mai 2010, de procéder au renouvellement de cette autorisation, pour la même durée de 38 mois et dans les mêmes conditions à l'exception du plafond d'actions ainsi attribuées qui serait porté de 1 % à 1,5 % du capital.

Le Conseil a également décidé de proposer à ladite Assemblée générale de renouveler par anticipation l'autorisation d'octroyer des options de souscription ou d'achat d'actions qui expire en principe le 22 juillet 2011, afin d'aligner sa durée sur celle de l'autorisation d'attribuer gratuitement des actions évoquée ci-dessus (voir également le paragraphe 26.2 du présent Document de référence).

En outre, conformément à la loi, il sera proposé à l'Assemblée générale de permettre au Conseil de réaliser des augmentations de capital réservées aux salariés de DS et/ou des sociétés qui lui sont liées et adhérents à des plans d'épargne d'entreprise pour un montant maximum de 10 millions d'euros de nominal.

## 21.1.4 Actions propres

#### a) Utilisation des autorisations de rachat données en mai 2008 et juin 2009 par les actionnaires

Dans le cadre du dispositif prévu par l'article L. 225-209 du Code de commerce, l'Assemblée générale du 22 mai 2008 a autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions propres, plafonné à 10 % du capital de la Société à la date de l'Assemblée générale et moyennant un prix maximum d'achat de 60 euros par action rachetée.

Cette autorisation a été remplacée par une nouvelle autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires en date du 9 juin 2009 au Conseil d'administration, pour racheter des actions de la Société, dans la même limite de 10 % du capital social et moyennant un prix maximum d'achat de 50 euros par action rachetée. Cette autorisation arrive à expiration à l'issue de votre Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 soit le 27 mai 2010.

Le nouveau programme de rachat qui sera proposé à l'Assemblée générale du 27 mai 2010 est décrit au paragraphe b) ci-après.

Durant l'exercice 2009, dans le cadre des autorisations précitées, la Société n'a procédé à aucune opération de rachat d'actions et a procédé aux utilisations suivantes des actions précédemment rachetées :

- en mars 2009, 1 000 000 actions qui avaient été affectées à l'objectif d'annulation des actions ont été annulées par voie de réduction de capital,
- en juin 2009, 150 000 actions qui avaient été affectées à la couverture des obligations de la Société résultant d'une attribution gratuite d'actions décidée en 2007, ont été transférées au bénéficiaire (voir paragraphe 15.1 ci-dessus).

A la suite de ces opérations, au 31 décembre 2009, la Société détenait directement 150 000 de ses propres actions, d'une valeur nominale d'un euro, rachetées à un cours moyen de 37,52 euros, représentant 0,12 % du capital à cette date, affectées à la couverture des obligations de la Société résultant d'attributions gratuites d'actions.

Enfin, le 7 janvier 2010, la Société a acquis 37 222 de ses propres actions à un cours moven de 41,36 euros par action, représentant un coût total de 1 539 501,92 euros, qui ont été affectées en totalité à un objectif de couverture des obligations de la Société résultant d'attributions gratuites d'actions.

Le montant des frais de négociation supportés par la Société au titre de ces opérations s'est élevé à 1 841,24 euros TTC.

Dès lors, au 26 mars 2010, la Société détient directement 187 222 actions.

Au cours de l'exercice 2009 et de la période courant du 1er janvier au 26 mars 2010, la Société n'a pas conclu d'opérations sur produits dérivés portant sur ses actions et n'a pas réalisé d'achat ou de vente de ses actions par exercice ou à l'échéance de produits dérivés.

#### b) Descriptif du programme de rachat proposé à l'Assemblée générale du 27 mai 2010

En application de l'article 241-2 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, le présent paragraphe constitue le descriptif de programme de rachat qui sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée générale du 27 mai 2010.

Dans le cadre du dispositif prévu par l'article L. 225-209 du Code de commerce, le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale des actionnaires devant se tenir le 27 mai 2010 d'autoriser le Conseil à mettre en œuvre un nouveau programme de rachat d'actions, ladite autorisation mettant fin au programme de rachat en cours.

Au 26 mars 2010, la Société détient 187 222 de ses propres actions directement et 251 807 indirectement.

A cette même date, la totalité des 187 222 actions détenues à la suite d'un rachat par Dassault Systèmes SA sont affectées à l'objectif de couverture des obligations de la Société résultant des attributions gratuites d'actions décidées en 2008 et 2009.

Les objectifs de ce nouveau programme de rachat d'actions seraient les suivants :

- 1° Annuler des actions afin d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action,
- Remettre des titres en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans la limite de 5 % du capital social,
- Assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action de Dassault Systèmes SA par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,

- 4° Honorer les obligations liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de Dassault Systèmes SA ou d'une entreprise associée,
- 5° Assurer la couverture des engagements de la Société au titre de droits avec règlement en espèces portant sur l'évolution positive du cours de bourse de l'action Dassault Systèmes consentis aux salariés et mandataires sociaux de la Société ou d'une entreprise associée,
- 6° Remettre des actions lors de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de Dassault Systèmes SA,
- Mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des Marchés Financiers.

Il est précisé que les objectifs ci-dessus 1° à 4° et 6° correspondent aux dispositions du règlement européen nº 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et aux pratiques de marché admises par l'AMF.

Il sera également proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 27 mai 2010 d'autoriser le Conseil d'administration à annuler, le cas échéant, tout ou partie des actions qu'il aura rachetées dans le cadre du programme de rachat et à réduire corrélativement le capital social.

Dans le cadre de la nouvelle autorisation proposée, le Conseil pourrait racheter des actions DS dans la limite de 10 % du capital de la Société à la date de l'Assemblée générale autorisant le programme. Au 28 février 2010, date du dernier capital connu, cette limite de 10 % serait équivalente à une limite en nombre d'actions de 11 842 601 actions.

Le Conseil pourrait racheter des actions pour un prix d'achat plafond de 60 euros par action et dans les limites prévues par la réglementation applicable. Le montant maximal des fonds destinés au rachat des actions DS ne pourra pas dépasser 500 millions d'euros.

L'autorisation donnée serait valable jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

## 21.2 Actes constitutifs et statuts

## 21.2.1 Objet social de Dassault Systèmes SA

Aux termes de l'article 2 des statuts, Dassault Systèmes SA a pour objet, en France et à l'étranger :

- · le développement, la production, la commercialisation, l'achat, la vente, la location, l'après-vente de logiciels et/ou matériels informatiques,
- la fourniture et la vente de prestations de services aux utilisateurs notamment en matière de formation, de démonstration, de méthodologie, de déploiement et d'utilisation,
- · la fourniture et la vente de ressources informatiques en combinaison ou non avec des logiciels ou des prestations de services,

dans les domaines de la conception et de la fabrication assistées par ordinateur, de la gestion du cycle de vie des produits, du travail collaboratif, des bases de données techniques et de la gestion de procédés de fabrication, des outils de développement logiciels ainsi que dans les prolongements desdits domaines, et ce par tout moyen.

Dassault Systèmes SA a également pour objet :

- · la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de
- · l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous droits de propriété intellectuelle ou industrielle ainsi que de tout savoir-faire dans le domaine informatique,
- et, plus généralement, la participation à toute entreprise ou société créée ou à créer ainsi que la réalisation de toutes opérations juridiques, économiques, financières, industrielles, civiles et commerciales, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à l'objet ci-dessus ou à tous autres objets similaires ou connexes.

## 21.2.2 Dispositions contenues dans les statuts et le règlement intérieur du Conseil d'administration de Dassault Systèmes SA concernant les membres de ses organes d'administration

Voir le Chapitre 16 « Fonctionnement des organes d'administration et de direction ».

# 21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes

Toutes les actions sont de même catégorie et bénéficient statutairement des mêmes droits, tant dans la répartition des bénéfices que dans la répartition du boni de liquidation (articles 13 et 37 des statuts, voir également le paragraphe 21.2.9 ci-dessous). Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même titulaire (article 30 des statuts, voir également le paragraphe 21.2.5 ci-dessous). Il est également précisé que les actions émises du fait de l'exercice d'options de souscription d'actions entre le 1er janvier et la date de paiement du dividende distribué au titre de l'exercice précédent n'ont pas vocation à percevoir ce dividende.

Les engagements de conservation de leurs titres pris par les dirigeants mandataires sociaux sont décrits au Chapitre 15 « Rémunération et avantages ».

## 21.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

Les droits des actionnaires ne peuvent être modifiés que par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires, dans la limite du respect des dispositions légales et réglementaires.

Sous réserve des dispositions légales applicables, aucune majorité ne peut imposer aux actionnaires une augmentation de leurs engagements sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué (articles 13 et 32 des statuts). Si des catégories d'actions venaient à être créées, aucune modification ne pourrait être faite aux droits des actions d'une de ces catégories sans le vote conforme d'une Assemblée générale extraordinaire et d'une assemblée spéciale ouverte aux seuls propriétaires des actions de la catégorie intéressée (article 33 des statuts).

# 21.2.5 Assemblées générales

#### Convocation

Selon l'article 26 des statuts, les assemblées générales sont convoquées soit par le Conseil d'administration, ou, à défaut, par le ou les commissaire(s) aux comptes, soit par un mandataire désigné par le Président du Tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'un ou plusieurs actionnaires réunissant le vingtième au moins du capital.

La convocation est effectuée par un avis inséré dans un journal d'annonces légales du département du siège social et au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO). Les actionnaires titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion des avis de convocation sont en outre convoqués à toutes les assemblées d'actionnaires par lettre ordinaire ou, sur leur demande et à leurs frais, par lettre recommandée. L'assemblée ne peut être tenue moins de 15 jours après l'insertion des avis de convocation ou l'envoi de la lettre aux actionnaires nominatifs.

#### Admission

L'article 28 des statuts prévoit que tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales personnellement ou par mandataire, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et sous réserve :

- pour les titulaires d'actions nominatives, qu'ils soient inscrits en compte nominatif, pur ou administré, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris ;
- pour les titulaires d'actions au porteur, qu'ils soient enregistrés au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure

L'enregistrement comptable des actions dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité teneur de leurs comptes sera constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier aux titulaires des actions. Cette attestation de participation devra être annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire. Une attestation pourra également être délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée qui n'aura pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'assemblée. Ce formulaire, dûment complété et accompagné le cas échéant d'une attestation de participation, doit parvenir à Dassault Systèmes trois jours au moins avant la date de l'assemblée, faute de quoi il n'en sera pas tenu compte.

Un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire justifiant d'un mandat. Les actionnaires personnes morales seront représentés par les personnes physiques habilitées à les représenter vis-à-vis des tiers ou par toute personne à qui lesdites personnes physiques auront délégué leur pouvoir de représentation, sans qu'il soit nécessaire que la personne représentante soit elle-même actionnaire.

Un actionnaire n'avant pas son domicile sur le territoire français, au sens de l'article 102 du Code civil, peut se faire représenter aux assemblées générales par un intermédiaire inscrit dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Tout actionnaire pourra également, si le Conseil d'administration le décide lors de la convocation de l'assemblée, participer et voter aux assemblées par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication permettant son identification et sa participation effective à l'assemblée, dans les conditions et suivant les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Il sera ainsi représenté pour le calcul du quorum et de la majorité des actionnaires.

#### Conditions d'exercice du droit de vote (article 30 des statuts)

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent.

Le vote s'exprime à mains levées, ou par appel nominal ou au scrutin secret, par lecture optique ou par voie électronique selon ce qu'en décide le bureau de l'assemblée sous réserve de l'accord de l'assemblée. Les actionnaires peuvent aussi voter par correspondance, par visioconférence ou par un autre moyen de communication, comme indiqué au paragraphe précédent. En cas de vote par correspondance, les formulaires de vote ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs.

#### Droit de vote double (article 30 des statuts)

Chaque action donne droit à une voix. Toutefois, l'Assemblée générale des actionnaires en date du 28 mai 2002 a instauré un droit de vote double en faveur des actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même titulaire. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Conformément à la loi, le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession ou donation familiale. Le droit de vote double peut également cesser par décision de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires, avec l'autorisation d'une assemblée spéciale des titulaires de ce droit.

#### Limitation des droits de vote

Il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote attachés aux actions de DS.

# 21.2.6 Disposition des statuts, d'une charte ou d'un règlement de Dassault Systèmes SA qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle

Outre le droit de vote double pouvant être attaché à certaines actions (voir ci-dessus) et l'obligation de déclaration de franchissement du seuil de 2,5 % (voir paragraphe 21.2.7 ci-dessous), les statuts de la Société prévoient, dans leur article 10, que Dassault Systèmes peut à tout moment, conformément aux dispositions légales et réglementaires, demander au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres au porteur de Dassault Systèmes conférant immédiatement ou à terme le droit de vote à ses assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

# 21.2.7 Dispositions des statuts fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée (article 13 des statuts)

Outre l'obligation légale d'informer Dassault Systèmes SA et l'Autorité des Marchés Financiers en cas de franchissement des seuils prévus à l'article L. 233-7 du Code de commerce, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, venant à posséder directement ou indirectement un nombre d'actions représentant une fraction au moins égale à 2,5 % du capital de Dassault Systèmes ou des droits de vote, est tenue d'informer Dassault Systèmes SA, par lettre recommandée avec avis de réception, du nombre total des actions ou des droits de vote qu'elle détient dans un délai de 5 jours de Bourse à compter de la date d'acquisition.

Cette déclaration doit être faite, dans les mêmes conditions, chaque fois qu'un seuil entier de 2,5 % est franchi à la hausse jusqu'à 50 % inclus du nombre total des actions de Dassault Systèmes ou des droits de vote. La déclaration mentionnée ci-dessus doit également être faite lorsque la participation en capital ou en droit de vote devient inférieure aux seuils ci-dessus. Dans chaque déclaration visée ci-dessus, le déclarant devra certifier que la déclaration comprend bien toutes les actions ou droits de vote détenus ou possédés, au sens de l'article L. 233-7 et suivants du Code de commerce. Il devra également indiquer la ou les dates d'acquisition ou de cession de ses actions.

En cas de non-respect de cette obligation d'information, les actions excédant la fraction de 2,5 % qui auraient dû être déclarées sont privées du droit de vote, à la demande consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital de Dassault Systèmes ou des droits de vote au moins égale à la fraction précitée de 2,5 % dudit capital ou des droits de vote, pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

Il sera proposé à l'Assemblée générale du 27 mai 2010 de modifier l'article 13 des statuts afin de prendre en compte les modifications résultant de l'ordonnance 2009-105 du 30 janvier 2009 et de son décret d'application 2009-557 du 19 mai 2009 en matière de franchissements de seuils, en alignant le délai de notification des franchissements de seuil à la Société sur le délai légal de 4 jours de bourse (voir également le paragraphe 26.1 « Exposé des motifs des résolutions proposées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 27 mai 2010 »).

# 21.2.8 Dispositions des statuts régissant les modifications du capital lorsqu'elles sont plus strictes que celles prévues par la loi

Les statuts de Dassault Systèmes SA ne prévoient aucune stipulation régissant les modifications du capital plus stricte que celles prévues par la loi.

## 21.2.9 Autres renseignements de caractère général concernant Dassault Systèmes SA

#### Exercice social (article 35 des statuts)

L'exercice social, d'une durée de douze mois, couvre la période allant du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

#### Répartition des bénéfices (article 37 des statuts)

Sur le bénéfice de chaque exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, sont tout d'abord prélevées les sommes à porter en réserve en application de la loi. Ainsi, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint le dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice distribuable, l'Assemblée générale prélève, ensuite, les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.

Cependant, hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient, à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'Assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont distribués par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par l'Assemblée générale, inscrites à un compte spécial pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

# 21.3 Marché des titres de Dassault Systèmes SA

L'action de Dassault Systèmes est cotée sur le Compartiment A d'Euronext Paris (Code ISIN FR0000130650) depuis le 28 juin 1996. Elle a été également cotée au NASDAQ Stock Market's Global Market (« NASDAQ ») à New-York sous forme d'American Depositary Shares (« ADS ») sous le sigle DASTY jusqu'au 16 octobre 2008. Une ADS correspond à une action ordinaire (voir paragraphe 18.1 « Actionnariat de la Société »).

Les actions émises à la suite de l'exercice d'options de souscription d'actions entre le 1er janvier et la date de paiement du dividende distribué au titre de l'exercice précédent n'ont pas vocation à percevoir ce dividende. Ces actions font l'objet d'une seconde ligne de cotation sur le marché d'Euronext Paris sous le sigle DSYNV jusqu'à la date du paiement de ce dividende.

#### HISTORIQUE DES COURS (EN EUROS) ET VOLUMES TRAITÉS DE L'ACTION DASSAULT SYSTÈMES À PARIS **DEPUIS LE 1er SEPTEMBRE 2008**

	Nombre de titres échangés	Dernier cours du mois	Plus haut cours du mois	Plus bas cours du mois
Septembre 2008	10 137 640	37,63	42,97	36,07
Octobre 2008	14 907 472	32,33	38,59	27,95
Novembre 2008	11 568 051	30,39	35,12	24,50
Décembre 2008	6 683 384	32,33	32,49	28,33
Janvier 2009	9 624 109	29,61	34,05	25,60
Février 2009	5 733 774	27,64	32,10	26,63
Mars 2009	6 082 009	29,26	29,73	25,00
Avril 2009	7 358 747	31,20	31,46	27,93
Mai 2009	5 321 089	31,53	32,50	29,47
Juin 2009	6 224 585	31,46	33,62	30,67
Juillet 2009	6 358 444	35,10	35,21	29,07
Août 2009	3 216 689	35,65	36,56	33,62
Septembre 2009	5 164 558	38,09	39,94	34,61
Octobre 2009	5 237 847	39,32	41,73	36,83
Novembre 2009	3 382 446	38,32	39,71	37,58
Décembre 2009	3 177 669	39,75	40,16	36,51
Janvier 2010	3 122 267	41,69	43,33	39,82
Février 2010	4 159 024	42,30	42,52	38,68
Mars 2010	5 200 919	43,80	44,71	42,64

(Source : Bloomberg)

# CHAPITRE 22 – CONTRATS IMPORTANTS

Les contrats importants pour le Groupe, autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires, sont principalement les contrats de distribution conclus avec ses revendeurs indépendants, tels que décrits au paragraphe 6.2.4 du présent Document de référence « Vente et distribution » et les contrats de partenariats visés au paragraphe 6.2.3 du présent Document de référence « Partenariats de la Société pour l'entreprise étendue ». L'accord de distribution du Groupe avec IBM a été modifié pour tenir compte de l'acquisition d'IBM PLM (voir les paragraphes 5.1.5 « Historique de la Société – 2009 » et 6.2.4 « Vente et Distribution » du présent Document de référence).

DS a également conclu des conventions avec des apparentés qui sont décrites au Chapitre 19 « Opérations avec des apparentés ».

Elle a par ailleurs conclu une convention de crédit en 2005, arrivant à échéance fin 2012, pour un montant de 200 millions d'euros, les détails en étant donnés au Chapitre 10 « Trésorerie et capitaux ».

Enfin, DS a conclu un bail en 2008 de longue durée (12 années entières et consécutives) pour le campus abritant son siège social en France à Vélizy-Villacoublay, tel que visé au paragraphe 9.6 du présent Document « Tableau des engagements contractuels ».

# CHAPITRE 23 – INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

Non applicable.

# CHAPITRE 24 – DOCUMENTS ACCESSIBLES **AU PUBLIC**

Les statuts de Dassault Systèmes, les procès-verbaux des Assemblées générales ainsi que les rapports du Conseil d'administration aux Assemblées, les rapports des commissaires aux comptes, les états financiers pour les trois derniers exercices et plus généralement tous les documents adressés ou mis à la disposition des actionnaires conformément à la loi peuvent être consultés au siège social de Dassault Systèmes.

Un certain nombre de documents relatifs à la Société sont également disponibles sur le site Internet de la Société (www.3ds.com).

# 24.1 Responsable de la communication financière

François-José Bordonado, Directeur des Relations Investisseurs, est responsable des relations avec les investisseurs.

Pour obtenir tous les documents publiés par la Société ainsi que pour toute information financière, il convient de s'adresser à :

Service des Relations Investisseurs 10 rue Marcel Dassault CS 40501 78946 Vélizy-Villacoublay Cedex

Téléphone: +33 (0)1 61 62 69 24 - Télécopie: +33 (0)1 70 73 43 59

e-mail: investors@3ds.com

# 24.2 Calendrier indicatif des dates de publication des informations financières

Le calendrier indicatif des annonces de résultats pour 2010 figure ci-dessous. Il a été élaboré sur la base des informations connues à

Résultats du 1<sup>e</sup> trimestre 2010 : 29 avril 2010

Résultats du 2<sup>e</sup> trimestre 2010 : 29 juillet 2010

Résultats du 3º trimestre 2010 : 28 octobre 2010

Résultats du 4<sup>e</sup> trimestre 2010 : février 2011

Une information financière trimestrielle relative aux premier et troisième trimestres de l'exercice, ainsi qu'un rapport financier semestriel relatif au premier semestre de l'exercice, doivent être publiés par DS et placés sur son site internet dans les délais légaux conformément à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et aux dispositions du Règlement général de l'AMF.

## 24.3 Document d'Information Annuel 2009

Le document d'information annuel ci-dessous est établi en application de l'article L. 451-1-1 du Code monétaire et financier et de l'article 222-7 du Règlement général de l'AMF. Il recense les informations publiées ou rendues publiques au cours des 12 derniers mois par Dassault Systèmes SA, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

#### A. Communications financières

Les informations suivantes sont disponibles sur les sites de l'AMF (<u>www.amf-france.org</u>), sur le site officiel français de stockage centralisé de l'information réglementée (www.info-financiere.com) et/ou celui de la Société (www.3ds.com).

09/01/2009	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 31 décembre 2008
16/01/2009	Dassault Systèmes publie ses résultats préliminaires non-GAAP pour le quatrième trimestre et l'année 2008
09/02/2009	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 30 janvier 2009
11/02/2009	Dassault Systèmes annonce une croissance de son chiffre d'affaires et de son bénéfice net par action pour l'année 2008
09/03/2009	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 28 février 2009
01/04/2009	Publication de la décision du Conseil d'administration en application de la loi T.E.P.A.
03/04/2009	Dépôt du Document de référence 2008
06/04/2009	Dassault Systèmes publiera ses résultats du 1 <sup>er</sup> trimestre le 30 avril 2009
10/04/2009	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 31 mars 2009
16/04/2009	DS publie ses résultats préliminaires pour le premier trimestre 2009
30/04/2009	DS publie des résultats pour le premier trimestre 2009 conformes à son annonce de résultats préliminaires (Information Financière Trimestrielle)
11/05/2009	Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire de Dassault Systèmes du 9 juin 2009 – Modalités de mise à disposition des documents préparatoires
11/05/2009	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 30 avril 2009
10/06/2009	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 31 mai 2009
12/06/2009	Assemblée Générale des Actionnaires du 9 juin 2009 (mise en paiement du dividende)
30/07/2009	DS publie des résultats qui atteignent le haut de la fourchette de ses objectifs pour le second trimestre 2009
05/08/2009	Rapport financier semestriel 2009
05/08/2009	Mise à disposition du rapport financier semestriel au 30 juin 2009 (comptes semestriels consolidés IFRS)
05/08/2009	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 31 juillet 2009
11/09/2009	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 31 août 2009
07/10/2009	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 30 septembre 2009
29/10/2009	Dassault Systèmes : BNPA et marge opérationnelle du 3 <sup>ème</sup> trimestre 2009 supérieurs aux objectifs (Information Financière Trimestrielle)
09/11/2009	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 31 octobre 2009
02/12/2009	Eléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux
07/12/2009	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 30 novembre 2009
08/01/2010	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 31 décembre 2009
13/01/2010	Déclaration des opérations sur actions propres (rachat d'actions)
08/02/2010	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 31 janvier 2010
11/02/2010	Dassault Systèmes annonce une croissance de la marge opérationnelle et du BNPA au quatrième trimestre 2009
08/03/2010	Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 28 février 2010

**NB.:** Les opérations sur titres effectuées par les mandataires sociaux de la Société sont reprises dans le présent Document de référence au paragraphe 15.2 « Opérations sur titres opérées par les dirigeants de DS ».

#### B. Documents déposés au greffe

Les informations suivantes sont disponibles sur le site d'Infogreffe (www.infogreffe.fr).

Dépôt	Documents
27/03/2009	Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 27 mars 2009 relatif à une augmentation suivie d'une réduction de capital
27/03/2009	Statuts à jour au 27 mars 2009
09/06/2009	Extrait du procès-verbal d'Assemblée Générale du 9 juin 2009 relatif à la modification de l'article 14 des statuts
09/06/2009	Statuts à jour au 9 juin 2009
09/06/2009	Extrait du procès-verbal d'Assemblée Générale du 9 juin 2009 relatif au changement de commissaire aux comptes suppléant

#### C. Publications effectuées au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) et autres journaux d'annonces légales

Les informations suivantes sont disponibles sur le site du BALO (www.journal-officiel.gouv.fr).

08/04/2009	Avis de réunion de l'Assemblée Générale du 9 juin 2009		
11/05/2009	Avis de convocation à l'Assemblée Générale du 9 juin 2009		
01/07/2009	Avis relatif aux comptes annuels définitifs 2009 (incluant l'attestation des Commissaires aux comptes et le projet d'affectation du résultat approuvé par l'Assemblée générale du 9 juin 2009 sans modification) déposés le 2 avril 2009		
	auprès de l'AMF, dans le Document de référence 2008 sous le nº 09-0184		

Les informations suivantes ont été publiées dans des journaux d'annonces légales.

08/04/2009	Avis de réunion simple à l'Assemblée Générale du 9 juin 2009 dans la Tribune
12/05/2009	Avis de convocation à l'Assemblée Générale du 9 juin 2009 dans les Petites Affiches de Seine et Oise

#### D. Communiqués divers

Les communiqués sont disponibles sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org), sur le site de la Société (www.3ds.com) et/ou sur le site officiel français de stockage centralisé de l'information réglementée (www.info-financiere.fr).

12/03/2009	IBM et Dassault Systèmes aident un constructeur automobile européen à créer une infrastructure de conception numérique pour accélérer la réalisation de véhicules éco-énergétiques
17/03/2009	Great Wall Motor marque le début d'une nouvelle ère dans le domaine de l'éco-conception avec les solutions PLM de Dassault Systèmes
29/06/2009	Renault adopte l'ensemble des solutions PLM V6 de Dassault Systèmes pour améliorer sa productivité et la qualité de ses produits
26/10/2009	Dassault Systèmes et IBM annoncent leur intention d'intégrer l'activité ventes PLM d'IBM au sein de DS
11/02/2010	Dassault Systèmes fournit à Procter & Gamble une technologie permettant de simplifier et d'optimiser les processus de conditionnement et d'illustration de ses emballages
03/03/2010	MEYER WERFT choisit la solution V6 de Dassault Systèmes et confie à IBM la mise en œuvre de cette plate-forme PLM de nouvelle génération pour la construction navale
09/03/2010	Dassault Systèmes et un constructeur automobile allemand de premier plan signent un accord stratégique de cinq ans en faveur de l'innovation durable
30/03/2010	Le groupe d'habillement VF Corporation choisit la solution PLM de Dassault Systèmes
01/04/2010	Dassault Systèmes et IBM annoncent la finalisation de l'acquisition ainsi que l'intégration des activités ventes PLM d'IBM au sein de DS

## CHAPITRE 25 – INFORMATIONS SUR LES **PARTICIPATIONS**

Hormis Dassault Systèmes SolidWorks Corp. (société américaine dont le siège est situé 300 Baker Avenue - Concord, MA 01742, USA, détenue indirectement à 100 % par Dassault Systèmes SA, dont l'activité est centrée sur la Conception mécanique 3D), aucune autre filiale ou participation de Dassault Systèmes SA ne représente plus de 10 % du résultat consolidé de la Société.

D'autres informations sur les participations figurent au paragraphe 7.2 sur les principales filiales et sociétés affiliées. Voir également l'information relative aux filiales et participations dans la Note 23 aux comptes annuels et la Note 26 aux comptes consolidés.

### CHAPITRE 26 – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

## 26.1 Exposé des motifs des résolutions proposées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 27 mai 2010

#### Comptes annuels et affectation du résultat

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels de Dassault Systèmes SA à la date du 31 décembre 2009 établis selon les principes comptables français, qui sont présentés au paragraphe 20.3 du présent Document de référence.

Dassault Systèmes a versé des dividendes tous les ans depuis 1986. La décision de distribution de dividendes et de leur montant dépend des résultats et de la situation financière de Dassault Systèmes ainsi que d'autres facteurs. Les dividendes non réclamés sont prescrits au profit de l'État à l'expiration d'un délai de cinq ans à compter de leur date de mise en paiement.

Il résulte des comptes présentés et des éléments contenus dans le rapport de gestion du Conseil d'administration contenu dans le présent Document de référence que l'exercice clos le 31 décembre 2009 se traduit par un bénéfice de 108 874 103,43 €(1) que nous vous proposons d'affecter ainsi qu'il suit, compte tenu du fait que la réserve légale s'élevant à 11 886 232,64 €, représentant 10,04 % du capital au 31 décembre 2009, est donc déjà dotée :

•	à la distribution aux 118 367 641 actions composant le capital social au 31 décembre 2009, d'un dividende	
	de	54 449 114,86 €
	(0,46 euros × 118 367 641 actions)	
•	au report à nouveau	54 424 988,57 €
	Ce qui, compte tenu du report à nouveau bénéficiaire des exercices antérieurs s'élevant à	
	1 009 358 314,18 €, porte le report à nouveau à	1 063 783 302,75 €

<sup>(1)</sup> Ce bénéfice, augmenté du report à nouveau bénéficiaire des exercices antérieurs, constitue un bénéfice distribuable de 1 118 232 417.61 €.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de commerce, le montant du dividende correspondant aux actions auto-détenues par Dassault Systèmes SA ou détenues par SW Securities LLC, société contrôlée par le Groupe Dassault Systèmes, à la date de mise en paiement sera affecté au compte « report à nouveau ».

Si vous acceptez cette proposition, la somme ainsi distribuée sera intégralement éligible sur option pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France soit à l'abattement de 40 % (article 158-3-2° du Code général des impôts), soit au prélèvement libératoire au taux de 18 % hors prélèvements sociaux (article 117 quater du Code général des impôts). Il est prévu depuis le 1er janvier 2008 un paiement à la source des prélèvements sociaux dus par les personnes physiques répondant aux conditions définies ci-avant sauf lorsque les titres ouvrant droit au paiement d'un dividende sont inscrits dans un PEA.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'au titre des trois exercices précédents, il a été distribué par action :

	2008	2007	2006
Dividende	0,46 €	0,46 €	0,44 €
Nombre d'actions ayant perçu le dividende	118 862 326	117 604 553	115 770 290

#### Dépenses somptuaires et frais généraux visés à l'article 223 du Code général des impôts

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et quinquies du Code général des impôts, nous portons à votre connaissance le montant global des charges non déductibles pour l'établissement de l'impôt, soit 246 667 euros pour l'exercice écoulé, qui a donné lieu à un impôt sur les sociétés de 84 927 euros.

#### Comptes consolidés

Outre les comptes annuels 2009, nous vous proposons d'approuver également les comptes consolidés de Dassault Systèmes à la date du 31 décembre 2009 établis selon les normes IFRS et présentés au paragraphe 20.1 du présent Document de référence.

#### Conventions réglementées

Les conventions suivantes, lesquelles ont été approuvées conformément aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, se sont poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009 :

- 1) Police d'assurances « Responsabilité des dirigeants » conclue avec la compagnie d'assurances AIG EUROPE (décision du Conseil d'administration en date du 28 juin 1996) ;
- 2) Licence non exclusive et gratuite de la marque ENOVIA concédée à Dassault Systèmes Americas Corp. (décision du Conseil d'administration en date du 11 mars 1998);
- 3) Prise en charge, sous certaines conditions, des frais de défense des administrateurs de la Société et de ses filiales si ceux-ci étaient amenés à préparer leur défense personnelle devant une juridiction civile, pénale ou administrative aux Etats-Unis, dans le cadre d'une enquête, instruction ou investigation menée à l'encontre de Dassault Systèmes (décision du Conseil d'administration en date du 23 septembre 2003);
- 4) Décision de verser à Bernard Charlès une indemnité de départ. Le montant de cette indemnité sera égal à 24 mois de la dernière rémunération annuelle brute qu'il aura reçue au titre de son mandat social de Directeur général (décision du Conseil d'administration en date du 23 septembre 2003, modifiée le 28 mars 2008 conformément à la loi TEPA du 21 août 2007 et le 27 mars 2009 en application du Code AFEP-MEDEF) (voir le rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne au paragraphe 16.1 du présent Document de référence). Il convient de noter que le contrat de travail de Monsieur Bernard Charlès a été suspendu tant que celui-ci exercera son mandat social (décision du Conseil d'administration du 28 mars 2008) et que le Conseil d'administration du 26 mars 2010 a pris acte de la démission de Monsieur Bernard Charlès de ses fonctions salariées de Directeur de l'Innovation.

Les Commissaires aux comptes ont établi un rapport spécial en application de l'article L. 225-40 du Code de commerce qui figure au paragraphe 20.4.3 du présent Document de référence.

#### Renouvellement du mandat de trois administrateurs

Afin de mettre en œuvre l'échelonnement des mandats des administrateurs préconisé par le Code AFEP-MEDEF, Messieurs Charles Edelstenne, Bernard Charlès et Thibault de Tersant ont mis fin par anticipation à leurs mandats en démissionnant avec effet lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 27 mai 2010.

Il vous est proposé de renouveler leurs mandats pour une durée de 4 ans conformément aux statuts de la Société tels que modifiés par l'Assemblée générale du 9 juin 2009.

#### Fixation du montant des jetons de présence

Il est proposé à l'Assemblée générale d'augmenter l'enveloppe des jetons de présence alloués aux administrateurs, actuellement fixée à 250 000 €, pour la porter à 275 000 € au titre de l'exercice 2010 et des exercices ultérieurs.

#### Nomination d'un Commissaire aux comptes titulaire, Ernst & Young et Autres, et renouvellement du mandat de son suppléant, AUDITEX

La société Ernst & Young Audit a été nommée Commissaire aux comptes titulaire le 2 juin 1998 puis son mandat a été renouvelé le 2 juin 2004. Le mandat de la société Ernst & Young Audit venant à échéance lors de l'Assemblée générale du 27 mai 2010, il est proposé de nommer la société Ernst & Young et Autres pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale des actionnaires devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015. Cette société appartient au même réseau qu'Ernst & Young Audit. Le mandat de son suppléant AUDITEX (qui est membre du réseau Ernst & Young) vient également à échéance cette année. Il vous est également proposé de le renouveler pour la même durée.

Le montant des honoraires perçus par Ernst & Young Audit figurent au Chapitre 2 du présent Document de référence.

#### Autorisation d'opérer en bourse sur ses propres actions

L'autorisation de rachat d'actions donnée au Conseil d'administration en 2009 expirera à l'Assemblée générale du 27 mai 2010 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009. Dans le cadre de cette autorisation, des rachats d'actions ont été effectués en janvier 2010, ces opérations étant décrites au paragraphe 21.1.4 du présent document de référence. D'autres rachats pourraient être effectués jusqu'à la date de l'Assemblée générale, ces opérations seront alors décrites dans le document de référence incluant le rapport de gestion du Conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

# Assemblée générale

Nous vous proposons d'autoriser à nouveau le Conseil à racheter des actions Dassault Systèmes, selon les modalités prévues aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, dans la limite de 10 % du capital de la Société à la date de l'Assemblée générale.

Si vous adoptez cette proposition, l'autorisation sera valable jusqu'à l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010, pour un prix d'achat maximum de 60 euros par action, et dans les limites prévues par la réglementation applicable. Le montant maximal des fonds destinés au rachat des actions de Dassault Systèmes ne pourra pas dépasser 500 millions d'euros.

Cette autorisation pourra être utilisée pour les objectifs indiqués ci-dessous :

- 1° Annuler des actions afin d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action, sous réserve de l'adoption de la résolution visant à permettre l'annulation d'actions par l'Assemblée générale dans sa partie extraordinaire,
- Remettre des titres en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans la limite de 5 % du capital social,
- Assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- 4° Honorer les obligations liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de Dassault Systèmes ou d'une entreprise associée,
- Assurer la couverture de ses engagements au titre de droits avec règlement en espèces portant sur l'évolution positive du cours de bourse de l'action de la Société consentis aux salariés et mandataires sociaux de la Société ou d'une entreprise associée,
- Remettre des actions lors de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société,
- 7° Mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des Marchés Financiers.

Le descriptif du programme de rachat est contenu dans le présent Document de référence au paragraphe 21.1.4 qui contient toutes les informations complémentaires utiles.

Dans la perspective d'une annulation des actions rachetées, nous vous proposons également d'autoriser le Conseil d'administration, le cas échéant, pour la même durée, à annuler toute ou partie des actions qu'il aura ainsi rachetées et à réduire corrélativement le capital social dans la limite de 10 % de son montant. Il n'a pas été fait usage de l'autorisation d'annulation donnée par l'Assemblée générale du 9 juin 2009.

#### Modification des statuts

Nous vous proposons de modifier les statuts de Dassault Systèmes afin de prévoir que l'âge maximum du Président du Conseil d'administration soit porté à 80 ans.

En outre, afin d'éviter d'avoir à modifier fréquemment les dispositions des statuts relatives aux franchissements de seuil pour suivre les changements de législation en la matière, nous vous proposons de supprimer les paragraphes relatifs aux franchissements de seuil légaux dont le régime est fixé par le Code de commerce et qui s'applique de droit à Dassault Systèmes. Concernant les franchissements de seuil statutaires, nous vous proposons d'aligner le délai de déclaration à la Société desdits franchissements à 4 jours de bourse conformément au délai désormais applicable aux franchissements de seuil légaux.

#### Attribution gratuite d'actions

L'autorisation donnée par l'Assemblée générale au Conseil d'administration aux fins d'attribuer gratuitement des actions au profit de ses salariés ou dirigeants en date du 6 juin 2007 doit expirer le 6 août 2010. Il vous est donc proposé d'autoriser à nouveau l'attribution gratuite d'actions.

Les attributions gratuites d'actions effectuées en vertu de cette autorisation ne pourraient donner droit à un nombre total d'actions supérieur à 1,5 % du capital de la Société au jour de l'Assemblée générale du 27 mai 2010 (alors que la précédente autorisation était limitée à 1 % du capital social).

Les informations pertinentes sur les utilisations faites par le Conseil de l'autorisation donnée en 2007 par l'Assemblée générale des actionnaires figurent au Chapitre 15 « Rémunération et avantages » et paragraphe 16.1 « Rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne ».

Cette autorisation serait donnée pour une durée de 38 mois et remplacerait la précédente autorisation de même nature donnée par l'Assemblée générale du 6 juin 2007.

#### Options de souscription ou d'achat d'actions

L'autorisation donnée par l'Assemblée générale au Conseil d'administration pour consentir des options de souscription ou d'achat d'actions à hauteur de 20 % du capital, en date du 22 mai 2008 doit expirer le 22 juillet 2011. Toutefois, afin d'harmoniser le calendrier d'autorisation d'attribution (i) des actions gratuites (qui expire cette année comme expliqué ci-dessus) et (ii) des options de souscription ou d'achat d'actions, et le Conseil estimant que l'octroi d'options de souscription ou d'achat d'actions aux dirigeants et salariés du Groupe est un moyen approprié de les intéresser aux résultats de l'entreprise et de les fidéliser, il vous est proposé d'autoriser à nouveau le Conseil d'administration à attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions.

Cette autorisation serait donnée pour une durée de 38 mois, le nombre maximum d'options pouvant être consenties par le Conseil d'administration et non encore levées ne pouvant donner droit à souscrire ou acquérir un nombre d'actions excédant 15 % du capital social (alors que la précédente autorisation était fixée à 20 % du capital). Les informations pertinentes sur les utilisations faites par le Conseil d'administration de l'autorisation donnée en 2008 par l'Assemblée générale des actionnaires, ainsi que sur tous les plans d'options de DS, figurent au paragraphe 17.2 « Participations et stock options des mandataires sociaux et dirigeants » ainsi qu'au Chapitre 15 « Rémunération et avantages » et au paragraphe 16.1 « Rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne ».

Il convient de souligner que le Conseil d'administration a utilisé l'autorisation donnée par l'Assemblée générale en 2008 pour octroyer des options de souscription d'actions mais n'a octroyé aucune option d'actions.

Conformément au Code AFEP-MEDEF, les options de souscription ou d'achat d'action au bénéfice des dirigeants mandataires sociaux seront attribuées sans décote et seront soumises à des conditions de performance.

La présente autorisation priverait d'effet, pour la partie non encore utilisée, toute autorisation antérieure donnée au Conseil d'administration pour consentir des options de souscription ou d'achat d'actions et, en particulier, celle consentie par l'Assemblée générale des actionnaires du 22 mai 2008.

Conformément à la loi, nous vous proposons également de permettre au Conseil d'administration de réaliser des augmentations de capital réservées aux salariés de Dassault et/ou des sociétés qui lui sont liées et adhérents à des plans d'épargne d'entreprise. Le montant nominal maximum des augmentations de capital pouvant être ainsi réalisé serait de 10 millions d'euros par l'émission d'actions nouvelles ou de titres donnant accès au capital. Cette nouvelle délégation annulera et remplacera celle donnée par l'Assemblée générale du 9 juin 2009.

Vous trouverez toutes les informations complémentaires sur les résolutions proposées dans le texte des projets de résolutions qui vous est soumis

# 26.2 Texte des résolutions proposées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 27 mai 2010

#### DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

#### PREMIÈRE RÉSOLUTION

#### Approbation des comptes annuels de l'exercice

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes ainsi que les explications complémentaires fournies verbalement, approuve dans toutes leurs parties le rapport du Conseil et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels qu'ils ont été présentés.

Elle approuve en conséquence les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, et notamment, conformément aux dispositions des articles 223 quater et quinquies du Code général des impôts, le montant global des charges non déductibles des résultats imposables qui s'est élevé à 246 667 euros et qui a donné lieu à un impôt sur les sociétés de 84 927 euros.

#### **DEUXIÈME RÉSOLUTION**

#### Approbation des comptes consolidés de l'exercice

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration sur la gestion du Groupe tel qu'inclus dans le rapport de gestion et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés ainsi que les explications complémentaires fournies verbalement, approuve dans toutes leurs parties le rapport du Conseil et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels qu'ils ont été présentés.

Elle approuve en conséquence les opérations traduites dans ces comptes consolidés ou résumées dans ces rapports.

#### TROISIÈME RÉSOLUTION

#### Affectation du résultat

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 108 874 103,43 euros<sup>(1)</sup> ainsi qu'il suit, compte tenu du fait que la réserve légale s'élevant à 11 886 232,64 €, représentant 10,04 % du capital au 31 décembre 2009, est donc déjà dotée :

•	à la distribution aux 118 367 641 actions composant le capital social au 31 décembre 2009, d'un dividende	
	de	54 449 114,86 €
	(0,46 euros × 118 367 641 actions)	
•	au report à nouveau	54 424 988,57 €
	Ce qui, compte tenu du report à nouveau bénéficiaire des exercices antérieurs (1 009 358 314,18 €), porte	
	le report à nouveau à	1 063 783 302,75 €

<sup>(1)</sup> Ce bénéfice, augmenté du report à nouveau bénéficiaire des exercices antérieurs (1 009 358 314,18 €), constitue un bénéfice distribuable de 1 118 232 417,61 €.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de commerce, le montant du dividende correspondant aux actions auto-détenues par Dassault Systèmes SA ou détenues par SW Securities LLC, société contrôlée par le Groupe Dassault Systèmes, à la date de mise en paiement sera affecté au compte « report à nouveau ».

La somme ainsi distribuée sera intégralement éligible sur option pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France soit à l'abattement de 40 % (article 158-3-2° du Code général des impôts), soit au prélèvement libératoire au taux de 18 % hors prélèvements sociaux (article 117 quater du Code général des impôts). Il est prévu depuis le 1er janvier 2008 un paiement à la source des prélèvements sociaux dus par les personnes physiques répondant aux conditions définies ci-avant sauf lorsque les titres ouvrant droit au paiement d'un dividende sont inscrits dans un PEA.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'au titre des trois exercices précédents, il a été distribué par action:

	2008	2007	2006
Dividende	0,46 €	0,46 €	0,44 €
Nombre d'actions ayant perçu le dividende	118 862 326	117 604 553	115 770 290

#### QUATRIÈME RÉSOLUTION

#### Conventions réglementées

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, prend acte qu'aucune convention non autorisée n'a été conclue au cours de l'exercice et approuve l'exécution des conventions antérieurement autorisées dont la réalisation s'est poursuivie au cours de l'exercice 2009.

#### CINQUIÈME RÉSOLUTION

#### Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Charles Edelstenne et renouvelle son mandat d'administrateur pour une durée de quatre ans. Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

#### SIXIÈME RÉSOLUTION

#### Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Bernard Charlès et renouvelle son mandat d'administrateur pour une durée de quatre ans. Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

#### SEPTIÈME BÉSOLUTION

#### Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Thibault de Tersant et renouvelle son mandat d'administrateur pour une durée de quatre ans. Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

#### **HUITIÈME RÉSOLUTION**

#### Fixation du montant des jetons de présence

L'Assemblée générale fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les administrateurs à 275 000 euros pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs, et ce jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale. Elle donne tous pouvoirs au Conseil d'administration aux fins d'allouer ces jetons de présence, en tout ou en partie, et selon les modalités qu'il fixera.

#### **NEUVIÈME RÉSOLUTION**

#### Nomination d'un Commissaire aux comptes titulaire

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration, décide de nommer la société Ernst & Young et Autres, dont le siège social est situé 41 rue Ybry – 92 576 Neuilly-sur-Seine, en qualité de commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée générale des actionnaires devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

La société Ernst & Young et Autres a d'ores et déjà fait savoir qu'elle acceptait sa nomination.

#### **DIXIÈME RÉSOLUTION**

#### Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes suppléant

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat de la société Auditex, dont le siège social est situé 11 allée de l'Arche - Faubourg de l'Arche - 92400 Courbevoie, en qualité de commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée générale des actionnaires devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

La société Auditex a d'ores et déjà fait savoir qu'elle acceptait le renouvellement de son mandat.

#### **ONZIÈME RÉSOLUTION**

#### Autorisation d'acquérir des actions de la Société

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration à acheter un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du capital de la Société à la date de l'Assemblée générale, selon les modalités prévues par les articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce.

Cette autorisation pourra être utilisée par le Conseil d'administration pour les objectifs indiqués ci-dessous :

- 1) Annuler des actions afin d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action, sous réserve de l'adoption de la douzième résolution de la présente Assemblée générale dans sa partie extraordinaire,
- 2) Remettre des titres en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans la limite de 5 % du capital de la Société,
- Assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,

- 4) Honorer les obligations liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société ou d'une entreprise associée,
- 5) Assurer la couverture des engagements de la Société au titre de droits avec règlement en espèces portant sur l'évolution positive du cours de bourse de l'action de la Société consentis aux salariés et mandataires sociaux de la Société ou d'une entreprise associée,
- 6) Remettre des actions lors de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société,
- Mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des Marchés Financiers.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens sur le marché (réglementé ou non), un système multilatéral de négociation (MTF), via un internalisateur systématique ou de gré à gré, notamment par rachat de blocs, et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur subdélégation décidera et conformément aux dispositions prévues par la loi.

Ces moyens incluent l'utilisation de la trésorerie disponible, l'utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur un marché (réglementé ou non), un système multilatéral de négociation (MTF), via un internalisateur systématique ou de gré à gré, et la mise en place de stratégies optionnelles (achat et vente d'options, sous réserve que l'utilisation de ces moyens n'entraîne pas un accroissement significatif de la volatilité du cours).

Le montant maximal des fonds destinés au rachat des actions de la Société ne pourra dépasser 500 millions d'euros, cette condition étant cumulative avec celle du plafond de 10 % du capital de la Société.

La Société ne pourra pas acheter d'actions à un prix unitaire supérieur à 60 euros (hors frais d'acquisition), et en tout état de cause au prix maximum prévu par la réglementation, sous réserve des ajustements liés aux opérations sur son capital, notamment par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions et/ou division de la valeur nominale des actions ou regroupement des actions.

Cette autorisation pourra être utilisée par le Conseil d'administration pour l'ensemble des actions auto-détenues.

Cette autorisation est valable dès la présente Assemblée générale jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les cas où la loi l'autorise, pour passer tous ordres de bourse ou hors bourse, conclure tous accords, établir tous documents notamment d'information, fixer les modalités d'intervention de la Société sur le marché ou non, ainsi que les conditions d'acquisition et de cession des actions, effectuer toutes déclarations notamment auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, remplir toutes formalités et, plus généralement, faire le nécessaire pour réaliser ces opérations.

L'Assemblée générale confère également tous pouvoirs au Conseil d'administration, si la loi ou l'Autorité des Marchés Financiers venait à étendre ou à compléter les objectifs autorisés pour les programmes de rachat d'actions, à l'effet de porter à la connaissance du public, dans les conditions légales et réglementaires applicables, les modifications éventuelles du programme concernant les objectifs modifiés.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-211 et R. 225-160 du Code de commerce, la Société ou la personne chargée du service des titres tiendra les registres d'achat et de vente des actions acquises et vendues dans le cadre de ce programme.

La présente autorisation met fin au précédent programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 9 juin 2009 dans sa huitième résolution.

#### DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

#### **DOUZIÈME RÉSOLUTION**

Autorisation donnée au Conseil d'administration de réduire le capital social par annulation d'actions précédemment rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration et le rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à :

- réduire le capital social par voie d'annulation, en une ou plusieurs fois, de tout ou partie des actions acquises par la Société dans le cadre d'un programme de rachat de ses propres actions, et ce dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre mois,
- imputer la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles.

L'Assemblée générale donne, plus généralement, à cet effet tous pouvoirs au Conseil d'administration pour fixer les conditions et modalités de cette ou de ces réductions de capital, constater la réalisation de la ou des réductions du capital consécutives aux opérations d'annulations autorisées par la présente résolution, modifier, le cas échéant, les statuts de la Société en conséquence, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers ou tout autre organisme, remplir toutes formalités et plus généralement faire le nécessaire à la bonne fin de cette opération.

Cette autorisation est donnée pour une période expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

#### TREIZIÈME RÉSOLUTION

#### Modification de l'article 16.1 des statuts

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier l'article 16.1 des statuts de la Société qui sera désormais rédigé comme suit :

« Le Conseil d'administration élit, parmi ses membres personnes physiques, un Président dont il fixe la durée des fonctions sans que celle-ci puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur.

Le Président ne doit pas être âgé de plus de quatre-vingts ans. S'il vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le Conseil d'administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de Président. En cas d'empêchement, cette délégation est donnée pour une durée limitée et renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau Président. »

#### QUATORZIÈME RÉSOLUTION

#### Modification de l'article 13 des statuts

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier l'article 13 des statuts de la Société comme suit.

L'ensemble des paragraphes de l'article 13.4 des statuts sont supprimés.

L'article 13.5 des statuts devient l'article 13.4 et sera désormais rédigé comme suit :

« Outre l'obligation légale d'informer la Société du franchissement en hausse ou en baisse des seuils de détention de capital ou de droits de vote selon les conditions prévues par les articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, venant à posséder directement ou indirectement, un nombre d'actions représentant une fraction au moins égale à 2,5 % du capital de la Société ou des droits de vote, est tenue d'informer la Société, par lettre recommandée avec avis de réception, du nombre total des actions ou des droits de vote qu'elle détient dans un délai de 4 jours de Bourse à compter de la date d'acquisition.

Cette déclaration doit être faite, dans les mêmes conditions, chaque fois qu'un seuil entier de 2,5 % est franchi à la hausse jusqu'à 50 % inclus du nombre total des actions de la Société ou des droits de vote.

La déclaration mentionnée ci-dessus doit également être faite lorsque la participation au capital devient inférieure aux seuils visés ci-dessus.

Dans chaque déclaration, le déclarant devra certifier que la déclaration faite comprend bien toutes les actions ou droits de vote détenus ou possédés, au sens de l'Article L. 233-7 du Code de commerce. Il devra également indiquer la ou les dates d'acquisition ou de cession de ses actions.

En cas de non-respect de cette obligation d'information, les actions excédant la fraction de 2,5 % qui auraient dû être déclarées sont privées du droit de vote, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital de la Société ou des droits de vote au moins égale à la fraction précitée de 2,5 % dudit capital ou des droits de vote, pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification ».

#### QUINZIÈME RÉSOLUTION

#### Autorisation donnée au Conseil d'administration d'attribuer gratuitement des actions de la Société

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

- 1. Autorise le Conseil d'administration, en application des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société, au profit des membres du personnel ou de certaines catégories d'entre eux gu'il déterminera parmi les salariés et les mandataires sociaux éligibles de la Société ou des sociétés liées au sens de l'article L. 225-197-2.
- 2. Décide que le Conseil d'administration déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions.
- 3. Décide que les attributions gratuites d'actions effectuées en vertu de cette autorisation ne pourront donner droit à un nombre total d'actions supérieur à 1,5 % du capital de la Société au jour de la présente Assemblée, étant précisé que ce montant ne tient pas compte des éventuels ajustements susceptibles d'être opérés conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières ou autres droits donnant accès au capital. A cette fin, l'Assemblée générale autorise, en tant que de besoin, le Conseil d'administration à augmenter le capital social par incorporation de réserves à due concurrence.
- 4. Décide (a) que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Conseil d'administration, cette durée ne pouvant être inférieure à deux ans et (b) que les bénéficiaires devront conserver lesdites actions pendant une durée fixée par le Conseil d'administration, cette durée ne pouvant être inférieure à deux ans à compter de l'attribution définitive des actions. Toutefois et sans préjudice des dispositions prévues par l'article L. 225-197-1-II dernier alinéa du Code de commerce, l'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration, dans la mesure où la période d'acquisition pour tout ou partie d'une ou plusieurs attributions serait au minimum de quatre ans, à prévoir une période de conservation d'une durée inférieure à deux ans ou à n'imposer aucune période de conservation pour lesdites actions.
- 5. Décide par ailleurs que dans l'hypothèse de l'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale, les actions lui seront attribuées définitivement avant le terme de la période d'acquisition restant à courir. Les actions seront librement cessibles à compter de leur livraison.
- 6. La présente autorisation emporte de plein droit, au profit des bénéficiaires des actions attribuées gratuitement, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seraient émises en vertu de la présente résolution.
- 7. Délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente autorisation, dans les conditions ci-dessus et dans les limites autorisées par les textes en vigueur et notamment, fixer les modalités et conditions des émissions qui seraient réalisées en vertu de la présente autorisation, les dates de jouissance des actions nouvelles, prendre toutes mesures, le cas échéant s'il le décide, pour protéger les droits des bénéficiaires des attributions d'actions gratuites en procédant à d'éventuels ajustements, constater la réalisation des augmentations de capital, modifier les statuts en conséquence, et plus généralement, accomplir toutes les formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente résolution et faire tout ce qui sera utile et nécessaire dans le cadre des lois et règlements en vigueur.
- 8. Décide que la présente autorisation est valable pour une durée de 38 mois à compter de la présente Assemblée.
- 9. Décide que la présente autorisation prive d'effet l'autorisation de même nature consentie par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 6 iuin 2007 dans sa seizième résolution.

Le Conseil d'administration informera chaque année l'Assemblée générale, dans les conditions légales et réglementaires, en particulier celles de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution.

#### SEIZIÈME RÉSOLUTION

#### Autorisation donnée au Conseil d'administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

1. Autorise le Conseil d'administration, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, à consentir des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles ou à l'achat d'actions existantes (les « OPTIONS 10 ») aux salariés et mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui seraient liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce ou certains d'entre eux, détenant individuellement moins de 10 % du capital de la Société (ci-après les « Bénéficiaires »);

- 2. Décide que la présente autorisation est consentie pour une durée de 38 mois à compter de la présente Assemblée ;
- 3. Décide que le nombre maximum d'options pouvant être consenties par le Conseil d'administration et non encore levées ne pourra donner droit à souscrire ou d'acquérir un nombre d'actions excédant 15 % du capital social. Cette limite devra être appréciée au moment de l'octroi des options par le Conseil en tenant compte non seulement des options nouvelles ainsi offertes mais aussi de celles qui résulteraient des attributions précédentes et non encore levées ;
- 4. Décide que la liste des attributaires des OPTIONS 10 parmi les Bénéficiaires et le nombre d'options attribué à chacun d'eux seront librement déterminés par le Conseil d'administration;
- 5. Prend acte, conformément à la loi, qu'aucune option de souscription ou d'achat ne pourra être consentie au cours des périodes interdites par l'article L. 225-177 du Code de commerce ;
- 6. Décide que le prix de souscription des actions nouvelles ou d'achat des actions existantes par exercice des options sera déterminé par le Conseil d'administration le jour de l'attribution des options et que (i) dans le cas d'octroi d'options de souscription, ce prix ne pourra être inférieur à 80 % de la moyenne des cours cotés de l'action sur le marché d'Euronext Paris aux vingt séances de bourse précédant le jour où les options seront consenties et (ii) dans le cas d'octroi d'options d'achat d'actions, ce prix ne pourra être inférieur ni à la valeur indiquée au (i) ci-dessus, ni au cours moyen d'achat des actions mentionné à l'article L. 225-179 du Code de commerce ;
  - Le prix d'exercice des options, tel que déterminé ci-dessus, ne pourra être modifié sauf si la Société vient à réaliser une des opérations financières ou sur titres visées à l'article L. 225-181 du Code de commerce. Dans ce cas, le Conseil d'administration procédera, dans les conditions légales et réglementaires, à un ajustement du prix d'exercice et du nombre d'actions pouvant être acquises ou souscrites, selon le cas, par exercice des options, pour tenir compte de l'incidence de l'opération;
- 7. Prend acte que la présente autorisation comporte, au profit des Bénéficiaires des options de souscription d'actions, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options;
- 8. Donne tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet, sans que cette liste soit limitative, de fixer les conditions et modalités des OPTIONS 10 et notamment :
  - la durée de validité des options, étant entendu que les options devront être exercées dans un délai maximal de 10 ans,
  - la ou les dates ou périodes d'exercice des options, étant entendu que le Conseil d'administration pourra (a) anticiper les dates ou périodes d'exercice des options, (b) maintenir le caractère exerçable des options ou (c) modifier les dates ou périodes pendant lesquelles les actions obtenues par l'exercice des options ne pourront être cédées ou mises au porteur,
  - des clauses éventuelles d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions obtenues par exercice des options sans que le délai imposé pour la conservation des titres puisse excéder trois ans à compter de la levée d'option, sans préjudice des dispositions prévues par l'article L. 225-185 alinéa 4 du Code de commerce,
  - le cas échéant, limiter, suspendre, restreindre ou interdire l'exercice des options ou la cession ou la mise au porteur des actions obtenues par l'exercice des options, pendant certaines périodes ou à compter de certains événements, sa décision pouvant porter sur tout ou partie des options ou des actions ou concerner tout ou partie des Bénéficiaires,
  - arrêter la date de jouissance, même rétroactive, des actions nouvelles provenant de l'exercice des options de souscription.
- 9. Décide que le Conseil d'administration aura également, avec faculté de délégation dans les conditions légales, tous pouvoirs pour constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites par l'exercice des options de souscription, modifier les statuts en conséquence, et sur sa seule décision et, s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces opérations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et effectuer toutes formalités nécessaires à la cotation des titres ainsi émis, toutes déclarations auprès de tous organismes et faire tout ce qui serait autrement nécessaire.
- 10. Décide que la présente autorisation prive d'effet à compter de ce jour, pour la partie non encore utilisée, toute autorisation antérieure donnée au Conseil d'administration pour consentir des options de souscription ou d'achat d'actions et, en particulier, celle consentie par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 22 mai 2008.

#### DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence au Conseil d'administration pour augmenter le capital social au profit des adhérents à un plan d'épargne

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail et des articles L. 225-138-1 et L. 225-129-6 premier et second alinéas du Code de commerce :

- 1) Délègue au Conseil d'administration sa compétence pour décider d'augmenter le capital social de la Société en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, d'un montant nominal maximum de 10 millions d'euros, par l'émission d'actions nouvelles ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société dans les conditions fixées par la loi, réservés aux adhérents à des plans d'épargne d'entreprise de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées au sens des articles L. 225-180 du Code de commerce et L. 3344-1 du Code du travail
- 2) Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles à émettre ou autres titres donnant accès au capital et aux titres auxquels donneront droit ces titres émis en application de la présente résolution en faveur des adhérents des plans définis au paragraphe précédent et de renoncer aux actions ou autres titres qui seraient attribués par application de la présente résolution.
- 3) Décide que le montant nominal maximum susceptible d'être émis en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond nominal global des augmentations de capital de 15 millions d'euros fixé au titre de la douzième résolution de l'Assemblée générale mixte du 9 juin 2009.
- 4) Décide que le prix de souscription des actions nouvelles sera égal à 80 % de la moyenne des cours cotés de l'action de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan d'épargne en application de l'article L. 3332-25 du Code du travail est inférieure à dix ans, et à 70 % de cette moyenne lorsque ladite durée d'indisponibilité est supérieure ou égale à dix ans. Toutefois, l'Assemblée générale autorise expressément le Conseil d'administration, s'il le juge opportun, à réduire ou supprimer les décotes susmentionnées, dans les limites légales et réglementaires, afin de tenir compte, inter alia, des régimes juridiques, comptables, fiscaux et sociaux applicables localement.
- 5) Décide que le Conseil d'administration pourra également substituer tout ou partie de la décote par l'attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société, existants ou à émettre, l'avantage total résultant de cette attribution et, le cas échéant, de la décote mentionnée ci-dessus, ne pouvant excéder l'avantage total dont auraient bénéficié les adhérents au plan d'épargne si cet écart avait été de 20 % ou de 30 %, selon que la durée d'indisponibilité prévue par le plan est supérieure ou égale à 10 ans.
- 6) Décide que le Conseil d'administration pourra prévoir, en application de l'article L. 3332-21 du Code du travail, l'attribution, à titre gratuit, d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société à émettre ou déjà émis au titre de l'abondement, sous réserve que la prise en compte de leur valeur pécuniaire, évaluée au prix de souscription, n'ait pas pour effet de dépasser les limites légales ou réglementaires.
- 7) Décide que les caractéristiques des autres titres donnant accès au capital de la Société seront arrêtées par le Conseil d'administration dans les conditions fixées par la réglementation.
- 8) Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de délégation ou de subdélégation, conformément aux dispositions légales et réglementaires, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus, pour déterminer toutes les conditions et modalités des opérations et notamment décider le montant à émettre, le prix d'émission, les modalités de chaque émission, décider et fixer les modalités d'attribution à titre gratuit d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital, en application de l'autorisation conférée ci-avant, arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, fixer, dans la limite d'une durée maximale de trois ans, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération de leurs titres, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, demander leur admission à la cotation en bourse partout où il en avisera, constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites, prendre toutes mesures pour la réalisation des augmentations de capital, procéder aux formalités consécutives à celles-ci et apporter aux statuts les modifications corrélatives à ces augmentations de capital, et sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.
- 9) Décide que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure relative à l'augmentation du capital réservée aux adhérents à des plans d'épargne d'entreprise et en particulier celle consentie par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 9 juin 2009 dans sa seizième résolution.

10) La présente délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

# DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION

#### Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal des présentes délibérations en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité.